This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 00055941 3

LE

VOYAGEUR

FRANÇOIS.

TOME XXXIV.

LE

VOYAGEUR FRANÇOIS,

OU

LA CONNOISSANCE DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU MONDE;

VOYAGE DE FRANCE,

*Mis au jour par Monsieur D***.*

TOME XXXIV.

Prix, 3 liv. relié.

A PARIS,

Chez MOUTARD, Imprimeur-Libraire, rue des Mathurins, Hôtel de Cluni.

M. DCC. XCI.

Avec Approbation, & Privilège du Roi.

LE VOYAGEUR FRANÇOIS.

LETTRE CDLII.

La Guienne.

Ce n'eſt qu'après avoir fait toutes mes courſes dans la Guienne que je vous envoie, Madame, mes obſervations ſur cette province. Je vous ai dit ailleurs qu'elle eſt la partie ſeptentrionale du gouvernement de ce nom. La Saintonge, l'Angoumois, le Limoſin & l'Auvergne lui ſervent de limites au nord; le Languedoc à l'eſt, la Gaſcogne au ſud & l'Océan à l'oueſt. Elle comprend ſix

pays que je nomme ici dans le même ordre que je les ai parcourus ; le *Rouergue*, le *Quercy*, l'*Agenois*, le *Bazadois*, le *Bordelois* ou *Bourdelois*, & le Périgord. L'hiſtoire de cette riche & vaſte province eſt, en bien des points, liée à celle de la monarchie françaiſe ; & je devrois ſans doute vous raconter en détail les grands événemens qui nous intéreſſent le plus. Mais vous ſavez, Madame, que je me ſuis preſcrit, dans la notice hiſtorique des divers pays que je dois vous faire connoître, des bornes étroites que je ne puis pas paſſer. Je me contenterai donc de vous apprendre ce qu'il eſt eſſentiel de ne pas ignorer.

Vous vous rappellerez ici, Madame, ce que je vous ai dit dans une de mes précédentes lettres; que les romains après avoir conquis la Gaule, en nommerent la partie méridionale *Aquitaine*, parce qu'elle étoit arroſée d'un grand nombre de rivieres ; qu'ils la diviſerent enſuite en trois parties qui porterent le même nom, & que la Guienne preſque entiere forma la ſeconde. C'eſt de ce mot *Aquitaine*

que dans la ſuite des temps eſt venu par corruption celui de *Guienne*.

Les romains poſſéderent tout ce pays juſqu'en 419, que les viſigoths commencerent à l'occuper. Clovis les en chaſſa après la fameuſe bataille de Vouillé, donnée en 507. Les deſcendans de ce monarque le diſputerent long-temps aux gaſcons qui étoient venus s'y établir. Tantôt ils gouvernoient ces peuples par eux-mêmes, tantôt ils les ſoumettoient & les obligeoient de recevoir des ducs de leurs mains. Mais plus ſouvent les gaſcons ſe choiſiſſoient leurs chefs, qui faiſoient la guerre à nos rois, & qui, quelquefois battus, étoient forcés à demander pardon, comme cela arriva ſous le roi Dagobert.

Ce fut ſous la ſeconde race des monarques français, que ces duchés & ces comtés commencerent à devenir héréditaires. Ranulphe, fils de Bernard, comte de Poitou, fut le premier duc de la ſeconde Aquitaine ou Guienne en 845. Un de ſes ſucceſſeurs Guillaume III, ſurnommé *tête d'étoupes*, parcequ'il avoit de beaux

cheveux blonds, fit ſouvent la guerre aux rois Raoul & Louis IV. Il épouſa Adélaïde, fille de Guillaume I, duc de Normandie, & mourut en 963.

Guillaume IV, ſon fils, dit *bras-de-fer*, ou *fier-à-bras*, fut un prince très-puiſſant. Après avoir obligé le comte d'Auvergne à renoncer au titre de duc d'Aquitaine qu'il prenoit, il le força à lui faire hommage de ſon comté. Il réſiſta vigoureuſement au roi Lothaire, & fut long temps ſans vouloir reconnoître pour roi Hugues Capet qui avoit épouſé ſa ſœur. Enfin il lui rendit hommage, & mourut en 993, laiſſant pour ſucceſſeur ſon fils Guillaume V dit *le Grand*.

Celui-ci avoit épouſé d'abord Almonide, & en ſecondes noces Priſque, fille de Guillaume Sanchez, duc de Gaſcogne. De ces deux mariages vinrent pluſieurs enfans mâles. Ceux du premier lit ſuccéderent au duché de Guienne; & Eudes qui étoit du ſecond, eut le duché de Gaſcogne, en 1039, après la mort de Berenger, ſon couſin. Ce même Eudes étant mort ſans enfans, Bernard, comte d'Armagnac, s'empara du duché de

Gaſcogne. Mais Guillaume-Geoffroy, dit Guillaume VIII, duc de Guienne, l'en chaſſa & s'en rendit le ſeul poſſeſſeur. Ainſi furent réunis, l'an 1070, les deux duchés de Guienne & de Gaſcogne, au premier deſquels le comté de Bordeaux avoit été uni quelque tems auparavant. Juſqu'à cette époque les derniers ducs de Guienne avoient ſouvent tenu leur cour & fait leur réſidence à Bordeaux, quoiqu'ils n'en euſſent pas le domaine utile.

Guillaume X, petit-fils de Guillaume VIII, ne laiſſa que deux filles, dont l'aînée, nommée Eléonore, agée de quinze ans, fut inſtituée héritiere de tous ſes états qui comprenoient alors les duchés de Guienne & de Gaſcogne, avec tous les grands fiefs qui en relevoient, le domaine de la Saintonge & du comté de Poitou. Elle épouſa en 1137, l'année même de la mort de ſon pere, Louis VII, roi de France. Mais elle en fut ſéparée en 1152, pour cauſe de parenté, quoique'elle en eût eu deux filles. On prétend que cette cauſe de parenté n'étoit en effet qu'un prétexte

pour couvrir la jalouſie du roi, qui ne renvoyoit ſa femme que parcequ'il la ſoupçonnoit de lui avoir été infidelle. Conduite bien peu politique, dans un temps ſur-tout, où l'on étoit dans l'uſage de rendre à l'épouſe renvoyée la dot qu'elle avoit apportée, même en biens fonds du domaine de la couronne & par conſéquent inaliénables !

Six ſemaines après avoir été répudiée, Eléonore épouſa Henri, comte d'Anjou & duc de Normandie, déclaré ſucceſſeur du roi d'Angleterre, qui par ce moyen ſe trouva, en 1154, ſouverain de ce royaume, duc de Normandie & d'Aquitaine, comte d'Anjou, de Poitou, de Touraine & du Maine; ce qui comprenoit environ le tiers du royaume tel qu'il eſt aujourd'hui. A quoi Henri II ajouta encore la Bretagne par le mariage d'un de ſes fils avec l'héritiere de ce duché.

Remarquons ici, Madame, que la plupart des autres provinces du royaume étoient alors gouvernées, les unes par des ducs & les autres par des comtes particuliers, qui tous

affectoient une indépendance abſolue : tels étoient les ducs de Bourgogne & de Bretagne, les comtes de Champagne, ceux de Toulouſe, de Provence, les dauphins de Viennois, &c. Quelle étrange révolution, quel affoibliſſement dans le vaſte empire de Charlemagne, depuis environ trois ſiecles ! Nous ne devons pas nous étonner des ſuccès qu'eurent les Anglais dans les guerres qu'ils firent à nos ſouverains juſqu'au temps de Charles VII. On voyoit le plus ſouvent des armées françaiſes combattre les unes contre les autres. Nos rois n'avoient d'autres reſſources que dans le zele & le courage de leurs ſujets fidèles. Les Anglais au contraire compoſoient leurs armées des françois qui leur étoient ſoumis, ſe bornant à les fortifier de quelques troupes de leur propre nation qu'ils ménageoient ſagement le plus qu'il leur étoit poſſible.

Richard *Cœur-de-Lion*, fils d'Eléonore & de Henri, fut roi d'Angleterre & duc de Guienne. Il déclara la guerre à pluſieurs ſeigneurs particuliers de la Gaſcogne, & en exter-

mina le plus grand nombre pour former à leur place de nouvelles maiſons. Il maria ſa ſœur Jeanne à Raymond VI comte de Toulouſe, lui donnant en dot l'Agenois qu'elle tranſmit à ſon fils Raymond *le Jeune*, dont la fille auſſi nommée Jeanne, le porta à Alphonſe, frere du roi St. Louis.

Jean *Sans-Terre*, frere & ſucceſſeur de Richard, ayant été cité devant la cour des pairs de France, pour y être jugé ſur le meurtre d'Arthur ſon neveu, fils du duc de Bretagne, ne voulut point comparoître. Sur ſon refus il fut déclaré rébelle, condamné à mort comme coupable de cet aſſaſſinat; & toutes les poſſeſſions qu'il avoit en France, furent confiſquées au profit de Philippe Auguſte, dont il étoit le vaſſal. Le roi s'en empara, & les réunit à la couronne. Le monarque anglais conſerva néanmoins la Guienne, pour laquelle il y eut des guerres très-vives. Elles furent enfin terminées par un traité de paix conclu entre Henri III, ſucceſſeur de Jean *Sans-Terre* & le roi St. Louis. Henri renonçant à la Normandie,

au Maine, à l'Anjou & aux autres biens patrimoniaux qu'il prétendoit avoir en France, eut la Guienne & tous les pays qui s'étendent depuis la Charente juſqu'aux Pyrenées, ſe ſoumettant à les tenir en fief de la couronne de France.

On a jugé, peut-être mal-à-propos, ce traité peu conforme aux regles de la bonne politique. Il n'eſt pas moins vrai que St. Louis s'aſſura la poſſeſſion légitime de pluſieurs provinces de France, & acquit le domaine ſouverain de la Guienne qu'il n'avoit pas. Il lui en couta à la vérité l'Agenois, le Quercy, le Limoſin, &c. Mais outre qu'il y perdoit peu dans un temps où les impôts n'étoient pas encore établis, il y gagnoit la paix, c'eſt-à-dire, le repos de ſes peuples, & ſa tranquillité perſonnelle. Ce traité, qui avoit été ſigné en 1259, fut confirmé en 1279, par le roi Philippe *le Hardi*.

Mais en 1293, Edouard I, roi d'Angleterre, ayant refuſé l'hommage, notre Philippe *le Bel* ſe mit en poſſeſſion de la Guienne par les ſoins & l'activité des comtes de Valois &

de Clermont. Cependant les anglois y rentrerent bientôt après ; & la ville même de Bordeaux leur ouvrit ſes portes en 1308.

Ce fut ſous le regne d'Edouard III, roi d'Angleterre, vers l'an 1338, que commença cette ſanglante guerre, qui dura, à diverſes repriſes, plus de cent ans. Edouard entra en France à la tête d'une armée de quarante mille hommes, prenant pour prétexte la reſtitution de quelques terres de la Guienne. Quelque temps auparavant il avoit pris le titre de roi de France, ſur des prétentions, comme je l'ai dit ailleurs, auſſi injuſtes que ridicules. Il donna au prince de Galles, ſon fils, ſurnommé le *Prince Noir*, le gouvernement de cette province. Ce prince ſe rendit fameux par les grandes victoires qu'il remporta ſur les français. Après avoir fait priſonnier le roi Jean à la bataille de Poitiers, il le conduiſit à Bordeaux, où fut conclue une treve de deux ans.

Le prince de Galles partit de cette ville pour aller faire des conquêtes en Eſpagne, accompagné de ſes gaſcons, par le ſecours deſquels il

étoit toujours victorieux. La guerre recommença entre la France & l'Angleterre. Elle fut ſuivie du traité de Bretigny, en 1361, par lequel toute la Guienne & pluſieurs autres provinces de France furent cédées aux Anglais.

Cette paix ne fut pas de longue durée. Le prince de Galles qui tenoit ordinairement ſa cour à Bordeaux, avoit mis des impôts exceſſifs ſur la Guienne & ſur toutes les autres terres de ſa ſouveraineté. Le comte d'Armagnac & pluſieurs autres ſeigneurs en porterent leurs plaintes au roi de France, Charles V. Edouard roi d'Angleterre, fut cité, comme vaſſal de la couronne, au parlement de Paris. Sur ſon refus de comparoître, la guerre ſe ralluma; & Charles V, en tous lieux vainqueur par le brave connétable du Gueſclin, ſe trouva maître de tout ce que les Anglais poſſédoient en France, excepté de Calais & de Bordeaux. Ce fut en 1378, année de la mort d'Edouard, qui avoit perdu, l'année précédente, le prince de Galles ſon fils.

Mais ſous le malheureux règne de

notre Charles VI, mille évènemens déplaſtreux que j'ai rapportés ailleurs ſuccinctement, fournirent aux Anglais l'occaſion de rentrer en France & d'y reconquérir la Guienne avec les autres provinces qu'ils y avoient perdues. Ce ne fut que ſous le regne de Charles VII, qu'ils furent entierement chaſſés du royaume. Les comtes de Dunois, de Penthievre, de Foix & d'Armagnac, généraux de ce monarque, reprirent la Guienne, Bordeaux & Bayonne. Le brave Talbot, qui commandoit les Anglois, voulut s'oppoſer aux ſuccès des français. Le comte de Dunois marcha contre lui à la tête de huit ou dix mille hommes ſeulement. Il le joignit auprès de Caſtillon, en Périgord, ſur la rive droite de la Dordogne, à neuf lieues de Bordeaux. C'eſt là que ſe livra, le 17 juillet 1453, une ſanglante bataille, où les Anglais vaincus perdirent Talbot & ſon fils. Ainſi revint à la couronne cette grande province de Guienne, qui en avoit été détachée la premiere, & qui y fut réunie la derniere.

En 1469, Louis XI donna la

Guienné en appanage à ſon frere, Charles de France, duc de Berri. Mais celui-ci ne la poſſéda pas long-temps, étant mort empoiſonné l'an 1472. Il fut enterré dans l'égliſe de Saint André de Bordeaux; & depuis cette époque, la Guienne n'a plus été ſéparée de la couronne.

Cette province arroſée de la Garonne, de la Gironde, du Lot, de Lille, du Drot, du Tarn, de l'Aveirou, &c. eſt regardée comme une des provinces de France les plus fertiles & les plus abondantes en bled, en fruits, en vin, en pâturages & en gibier. Il y a auſſi des bois, des mines de différens métaux & des eaux minérales. Le climat y eſt en général ſain & tempéré, quoique dans certaines contrées les pluies ſoient fréquentes, & que dans d'autres l'hyver ſoit quelquefois aſſés long. Vous la connoîtrez en détail, Madame, en liſant dans les lettres ſuivantes la deſcription de chacun des cantons que j'ai déja nommés.

Je ſuis, &c.

En Guienne, ce 1761.

LETTRE CDLIII.

SUITE DE LA GUIENNE.

LE *Rouergue* ſitué à l'extrémité orientale de la Guienne, eſt borné à l'eſt par les Cevennes, au ſud par le Languedoc, à l'oueſt par le Quercy & au nord par l'Auvergne. Il a vingt-cinq lieues de longueur ſur quinze de largeur. Le Tarn, l'Aveirou & le Lot ſont les principales rivieres qui l'arroſent. J'ai décrit ailleurs le cours du Tarn. Le Lot prend ſa ſource dans le Gevaudan au deſſus de la ville de Mende, & porte le nom d'*Olt* juſqu'à Entraigues dans l'élection de Villefranche. Là étant groſſi par les eaux du Trueyre qui deſcend des montagnes d'Auvergne, il devient navigable juſqu'à ſon embouchure dans la Garonne; & ſa navigation eſt très-utile pour le commerce. L'Aveirou prend ſa ſource à une fontaine de ce nom au-deſſus de la ville de Rhodès & va ſe jetter dans le Tarn.

Ces trois rivieres ſe débordent ſouvent : c'eſt ce qui a donné lieu à ce proverbe en patois du pays.

Qui paſſo lo Lot, lo Tarn & l'Aveirou;
N'eſt pas ſegur de torna en ſa meiſou.

C'eſt-à-dire, que ceux qui paſſent le Lot, ou le Tarn, ou l'Aveirou, ne ne ſont pas ſurs de retourner chez eux, du moins auſſi-tôt qu'ils l'ont promis : car ils ſont ſouvent arrêtés par les débordemens de ces rivieres, ou même ſe noient quelquefois, en ſe hazardant de les traverſer dans ces temps-là. Outre ces trois rivieres, il y en a un grand nombre d'autres moins conſidérables qui ſont des eſpeces de torrens dangéreux & nuiſibles lors de la fonte des neiges, ou quand il tombe des pluies abondantes.

Le climat du Rouergue eſt plus froid que chaud à cauſe des montagnes dont ce pays eſt rempli; mais il eſt ſain. Le ſol y eſt en général peu fertile en grains, & ne produit pas beaucoup de vin; mais il abonde en pâturages excellens, où l'on nourrit

une quantité prodigieuſe de bétail. Il y a beaucoup de bois. On y trouve des eaux minérales, des mines de fer, de cuivre, d'alun, de vitriol & de ſouffre. Le gibier & le poiſſon y abondent, & la volaille y eſt auſſi fort commune. Le principal commerce qu'on y fait conſiſte en beſtiaux, laines, fromages & en groſſes étoffes de laine. Les peuples ſont dociles, robuſtes & bons ſoldats. Ils aiment les arts & les ſciences, & y réuſſiſſent fort bien quand ils les cultivent. La nobleſſe y eſt fort portée à la guerre.

Du temps de Céſar le Rouergue étoit habité par les *Rutheni*, d'où eſt venu le nom de *Rhodès*, & peut-être même celui de *Rouergue*. Sous l'empereur Honorius il faiſoit partie de l'Aquitaine premiere. Dans le cinquieme ſiecle il fut conquis par les viſigoths, & au commencement du ſixieme par Clovis. Mais après la mort de ce prince, les goths s'en emparerent de nouveau. Ce pays fut pris & repris pluſieurs fois par ces peuples, & par les français, qui à la fin en demeurerent paiſibles poſ-

ſeſſeurs. Il appartint tantôt à nos rois de Neuſtrie, tantôt à ceux d'Aquitaine. Ce ne fut que vers la fin du ſeptieme ſiecle, que les rois de Neuſtrie furent ſeuls reconnus en Aquitaine. Le duc Eudes en prit poſſeſſion dans le huitieme. Mais Goiffre ou Vaiffre, ſon petit fils, en fut dépouillé par le roi Pepin, dont les deſcendans en jouirent, juſqu'à l'époque où les ſeigneurs ſe rendirent ſouverains dans leurs terres ou dans leurs gouvernemens.

On ignore le nom de celui qui s'attribua le premier la propriété du Rouergue. Cependant *Fulcoald* étoit comte de ce pays, dès l'an 836, ſous le regne de Louis *le Débonnaire*: mais il eſt à préſumer que ce comte n'étoit que bénéficiaire ou amovible. Quoi qu'il en ſoit, il eut pour ſucceſſeur ſon fils Fredelon, qui devint enſuite comte de Toulouſe. Au douzieme ſiecle le Rouergue appartenoit encore aux comtes de cette maiſon. L'un d'eux, en partant pour la terre ſainte, le vendit au fils d'un comte de Carlat, qui forma une maiſon de comtes de Rhodès. Elle

ne ſubſiſta qu'environ cent cinquante ans, & la ligne maſculine s'éteignit à la cinquieme génération.

Le dernier de ces comtes fut Henri, qui déclara *Cécile*, ſa fille cadette mariée au comte d'Armagnac, ſon héritiere, au préjudice d'*Iſabeau*, ſon aînée, qui avoit épouſé le ſire de Pons. Les deux ſœurs & leurs maris plaiderent pour & contre cette diſpoſition. Mais par arrêt du parlement de Paris de l'an 1312, le Rouergue fut adjugé au comte d'Armagnac.

L'un de ſes deſcendans, nommé Jean II, ayant chaſſé les anglais de la Guienne, & rendu d'autres ſervices ſignalés à Charles V, ce monarque lui donna pour récompenſe les quatre chatellenies de Rouergue, qui ſont la Guiole, la Roque Balzergues, St. Geniès & Caſſaignole, avec le *commun de paix* de ces châtellenies, le droit des premieres appellations, les Vaſſelages, &c. pour lui, ſes héritiers & ſes ſucceſſeurs à perpétuité. Ce don fut fait en 1374; & depuis cette époque, ces quatre châtellenies, avec le *commun de paix*,

ſont demeurées unies au comté de Rhodès.

Vous êtes ſans doute curieuſe ; Madame, de ſavoir ce que c'étoit que ce *commun de paix*. Le voici : c'étoit une capitation certaine & invariable qui ſe levoit tous les ans ſur les hommes & ſur les beſtiaux. Cette redevance annuelle étoit de ſix deniers par homme qui avoit atteint l'âge de quatorze ans, d'un ſol pour chaque homme marié, de deux ſols pour chaque bête ferrée, d'un ſol pour chaque bête non ferrée, de deux ſols pour chaque paire de bœufs labourans, de ſix deniers pour chaque vache ou bœuf non labourant, d'un ſol pour chaque âne, d'un denier pour chaque brebis ou mouton, d'un denier pour chaque chevre & pour chaque porc, & de deux ſols pour chaque moulin.

Ce droit avoit pris ſon nom du motif général qui le fit établir. Mais on ne convient ni du temps, ni des circonſtances particulieres qui donnerent lieu à ſon établiſſement. Suivant les uns, l'origine doit en être rapportée à l'uſage déplorable où étoient

anciennement les ſeigneurs de ſe faire la guerre pour des querelles particulieres. Pluſieurs d'entr'eux touchés de ces déſordres & des malheurs qu'entraînoient ces guerres, établirent une ſuſpenſion de tout acte d'hoſtilité pendant quatre jours de la ſemaine, depuis le mercredi au ſoir juſqu'au lundi matin. Cette convention fut nommée *treuga domini*, la treve de Dieu. Il fut ordonné par pluſieurs conciles que chacun en juſeroit l'obſervation entre les mains des évêques. Mais malgré les ſermens & les cenſures dont on puniſſoit les parjures, cette treve étoit ſouvent violée; & l'on fut obligé de confier à des troupes la manutention de ce réglement. Les ſommes qu'on levoit pour la ſolde de ces troupes furent appellées *commune pacis*, *émolumentum pacis communis*.

Suivant d'autres auteurs, & nommément *Dolive*, conſeiller au parlement de Toulouſe, l'établiſſement de cet impôt doit être attribué aux peuples mêmes du Rouergue, qui ſe ſoumirent à ce tribut envers le roi Jean, pour reconnoître les bien-

faits de ce monarque, dont les armes les mettoient à l'abri de l'invaſion des anglais, & maintenoient la paix dans leur province. Le même *Dolive* ajoute qu'en 1369, Louis, duc d'Anjou, étant gouverneur de Guienne pour le roi Charles V, ſon frere, accorda aux habitans du Rouergue l'exemption du *commun de paix*, à la charge d'en employer le produit aux fortifications de la ville de Rhodès. Cette exemption fut confirmée par lettres patentes de Charles V, du 20 février 1369.

Cependant on croit aſſez généralement que l'établiſſement du *commun de paix*, & de la *treve-Dieu* eſt antérieur au règne du roi Jean; & voici, Madame, ce que j'ai vu à ce ſujet dans un auteur. Ceci eſt aſſez curieux.

L'an 1041, les évêques & les grands ſeigneurs de la Septimanie & de la marche d'Eſpagne s'aſſemblerent à Tulejes en Rouſſillon, pour remédier au déſordre & à la confuſion qui règnoient alors également & dans l'égliſe & dans l'état. Le mal venoit principalement de la tyrannie des ſeigneurs qui vexoient impunément

le clergé & le peuple, & qui s'éta
arrogé le droit de venger leurs qu
relles particulieres par les armes,
faiſoient une guerre implacable;
ſorte qu'on ne trouvoit nulle part
ſureté, ni aſyle; que le commer
étoit généralement interrompu,
qu'on ne parloit dans tout le royaur
que de meutres, d'incendie, de
pines & de pillages. Pluſieurs é
ques touchés de l'excès de ces mau
tâcherent d'y apporter quelque r
mede. Le concile de Limoges
l'an 1031, dreſſa entr'autres des c
nons pour rétablir la paix & la tra
quillité publique; & l'on fit de no
veaux efforts en divers conciles ten
l'an 1034. Mais comme ces prél
n'avoient que des armes ſpirituel
à oppoſer à des abus ſi communs
ſi autoriſés, & qu'ils n'étoient p
appuyés de l'autorité temporelle;
licence des mœurs continua toujo
à faire de nouveaux progrès, juſq
ce qu'enfin quelques ſeigneurs pl
religieux voulurent bien concou
au rétabliſſement de la paix. Ceux
la province eccléſiaſtique de N
Bonne furent des premiers à don

l'exemple; & les comtes & vicomtes du pays tinrent pour cela une aſſemblée en 1041 avec les évêques & les abbés, dans les prairies de *Tulejes*, à trois milles de Perpignan.

Les noms de la plupart de ceux qui aſſiſterent à ce concile, ne nous ſont point parvenus. On y fit divers reglemens, pour interdire, ſinon pour toujours, du moins pour certains temps de l'année & certains jours de la ſemaine, les guerres particulieres & tout acte d'hoſtilité. On défendit en premier lieu de commettre aucune violence dans les égliſes où l'on n'avoit pas élevé de châteaux ni de forteresſes, dans les cimetieres & les autres lieux ſacrés, & à trente pas à la ronde, à peine d'être punis comme ſacrileges. En 2^e. lieu, d'attaquer les clercs qui marchoient ſans armes, les religieux, les religieuſes & les veuves. En 3^e. lieu, de ſaiſir les jumens & les poulins qui étoient au deſſous de ſix mois, les vaches, les ânes, &c. En 4^e. lieu, de brûler les maiſons des payſans & des clerc qui portoient les armes. En 5^e. lieu, on ordonna que celui qui, dans le terme de quinze

jours, ne repareroit pas le dommage qu'il auroit cauſé en contrevenant aux réglemens de l'aſſemblée, ſeroit condamné à payer une double ſomme en faveur de l'évêque ou du comte qui feroit exécuter ces décrets. En 6°. lieu, enfin, on établit la *treve de Dieu* pour être obſervée par tous les chrétiens : 1°. depuis le coucher du ſoleil du mecredi, juſqu'à ſon lever du lundi de chaque ſemaine de l'année ; 2°. depuis le premier jour de l'avent juſqu'à l'octave de l'épiphanie ; 3°. depuis le lundi avant le carême-prenant juſqu'au lundi d'après l'octave de la pentecôte, & enfin pendant certaines fêtes de l'année, les quatre-temps, &c. ſous peine à ceux qui violeroient la treve, de réparer au double le dommage ou de ſe juſtifier dans la cathédrale par *l'épreuve de l'eau froide*. Quant à celui qui tueroit quelqu'un pendant la treve, il devoit être condamné à un exil perpétuel.

On fit vers le même temps de pareils réglemens dans une aſſemblée tenue en Aquitaine, & enſuite dans divers conciles aſſemblés dans les autres

autres provinces & les royaumes voiſins.

Telle fut l'origine de la *treve de Dieu*, ainſi appellée, ſoit parce que les jours de la ſemaine marqués pour l'obſerver, étoient conſacrés aux myſtères de la paſſion & de la réſurrection de Jeſus-Chriſt, ſoit parce qu'on prétendit que Dieu l'approuva par des punitions exemplaires qu'il exerça ſur ceux qui l'avoient violée. Comme le mot de *treve* dérive de l'Eſpagnol, *tregua*, cela confirme que l'on eſt redevable de ſon premier établiſſement au concile de Tulejes tenu ſur les frontieres d'Eſpagne.

Cependant toutes les peines canoniques n'étant pas ſuffiſantes pour faire obſerver la paix, & procurer la tranquilité publique, on ſe vit enfin obligé dans la ſuite d'employer la voie des armes. On leva des troupes, & l'on établit des impoſitions pour les entretenir : ce qui fut l'origine de la *peyade*, des *revenus de la paix*, appellés depuis le *commun de paix*. Ce droit étoit devenu donatial avant l'année 1156. Le roi Louis *le jeune* le céda cette année à l'égliſe d'Uzès.

Pour en revenir aux comtes de Rouergue, il ſeroit ſuperflu d'en pouſſer plus loin la notice hiſtorique, puiſqu'elle eſt la même que celle des comtes d'Armagnac, dont j'ai parlé ailleurs. Ces deux pays n'ont plus été ſéparés depuis 1312 : l'un & l'autre ont paſſé dans la maiſon d'Albret, ont ſuivi le ſort de cette maiſon, & enfin ont été réunis au domaine de la couronne par Henri IV.

Nos coſmographes du ſeizieme ſiecle diſent que le Rouergue eſt un pays d'états. Il paroît effectivement que ce n'eſt qu'au dix-ſeptieme ſiecle qu'il a été parfaitement réuni en pays d'élection. L'évêque de Rhodès préſidoit à ces états. Le corps de la nobleſſe étoit compoſé des principaux ſeigneurs qui poſſédoient dans le Rouergue des terres conſidérables & qui étoient la plupart originaires de ce pays, tels que les d'*Eſtaing*, d'*Arpajon* & les *Roquelaure*. Ces derniers étoient ſeigneurs de la petite ville de ce nom érigée en duc & pairie au milieu du dix-ſeptieme ſiecle, en faveur de Gaſton Jean Baptiſte de Roquelaure, marqu

Biron. Son fils mourut maréchal de France ſans enfans mâles.

On diviſe le Rouergue en trois parties, le haut Rouergue ou la haute Marche, à l'orient, qui comprend l'élection de Milhaud, le comté de Rhodès, au milieu, qui renferme l'élection de ce nom; & le bas Rouergue ou la baſſe Marche, à l'occident, qui contient l'élection de Villefranche.

Le haut Rouergue ou haute marche eſt un pays où le ſol eſt fort inégal, aſſez généralement ſec & aride, à l'exception de quelques vallées. Le climat y eſt froid dans les montagnes & fort tempéré par-tout ailleurs. La récolte des amendes y eſt conſidérable, quand la gelée ne leur nuit point. Les montagnes abondent en ſimples fort eſtimés. Il y a des pâturages où l'on éleve des chevaux & des moutons. Le principal commerce du pays conſiſte en laines, qui ſont de bonne qualité, & en fromages de Roquefort. On tire du charbon en quelques endroits, & du ſalpêtre en d'autres, mais en petite quantité. Il y a des eaux minérales au *pont de Ca-*

marès, & à Silvanès. Ces dernieres ſont peu connues : mais celles de Camarès ont beaucoup de réputation. Elles participent du nitre & du vitriol, & ſont purgatives & rafraichiſſantes.

Cette partie du Rouergue a un évêché qui eſt celui de *Vabres*, chetive ville ſituée ſur la petite riviere de Dourdan, & qui mériteroit bien le nom de village ſans ſon ſiege épiſcopal. Auſſi n'eſt-elle pas le principal lieu du haut Rouergue. L'évêque ne s'y tient gueres & réſide dans un petit lieu des environs beaucoup plus agréable, qui s'appelle *St.-Izeri*. Dans le cours du ſeizieme ſiecle, les proteſtans l'avoient tout-à fait chaſſé de ſon ſiege & de ſon diocèſe. Cependant il prend le titre de *comte de Vabres*. Le pape Jean XXII érigea cet évêché, en 1327, à la place d'une abbaye de l'ordre de St. Benoît, fondée par Raymond I, comte de Toulouſe.

A une lieue de Vabres eſt la petite ville de *Sainte-Afrique*, qui étoit autrefois très-peu de choſe. Mais ſes habitans ayant adopté les erreurs de Calvin, la fortifierent & en firent

une place conſidérable. Elle fut inutilement aſſiégée, en 1628, par l'armée royale, ſous les ordres du prince de Condé. Mais l'année ſuivante elle fut forcée de ſe ſoumettre à la clémence du roi.

A quelque diſtance de là, j'ai vu les petits bourgs où ſont les eaux minérales, dont je viens de vous parler, & celui d'où l'on tire les excellens fromages de *Roquefort*. Ils avoient, dès le ſeizieme ſiecle, une ſi grande réputation, que l'on en tranſportoit déja dans toute la France, & même dans les pays étrangers.

En montant vers le nord on arrive à *Milhaud*, le véritable chef lieu du haut Rouergue. Cette ville ſituée ſur la rive droite du Tarn, a trois ou quatre mille habitans & pluſieurs maiſons religieuſes. On prétend qu'elle étoit connue du temps de Céſar ſous le nom d'*Æmilianum*, & que ce fut ce conquérant qui y fit bâtir le pont qu'on y voit encore ſur le Tarn. Durant les guerres de religion elle étoit très-peuplée de calviniſtes, qui la regardoient comme un de leurs plus forts remparts. Louis

XIII la prit & en détruiſit les fortifications. Il ſe tient tous les ans à Milhaud des foires qui ſont très-fréquentées, & où il ſe vend une quantité prodigieuſe de bétail.

Cette ville a eu anciennement le titre de vicomté; & ſes vicomtes étoient en même temps comtes de Rhodès & de Carlat. C'eſt la patrie de *Théodat de Gouzon*, chevalier de l'ordre de St. Jean de Jéruſalem, qu'on dit avoir tué un dragon monſtreux qui déſoloit l'île de Rhodes. On ajoute qu'il fit ce grand exploit avec le ſecours de deux chiens qu'il avoit accoutumés à la vue de ce monſtre, dont il leur faiſoit voir tous les jours une peinture fidele. Quoi qu'il en ſoit, ce même Théodat de Gouzon étoit grand-maître de l'ordre de St. Jean de Jéruſalem en 1346.

Dans cette même partie du Rouergue ſur la rive gauche du Biaur, gros ruiſſeau qui ſe jette dans l'Aveirou, eſt la petite ville de *Severac-le-Chatel*, avec titre de marquiſat, qui, au ſeizieme ſiecle appartenoit depuis deux cents ans à la maiſon d'Arpajon,

Hugues III d'Arpajon ayant épouſé, au quatorzieme ſiecle, l'héritiere de Severac. Hugues I d'Arpajon avoit fondé, en 1297, une abbaye de filles qui ſubſiſte encore dans la ville de Millaud. En 1650, ce marquiſat de Severac, la vicomté d'Hauterive, & les baronnies de Dolan & de Saint-Cheli furent érigées en duché-pairie, ſous le nom d'Arpajon, en faveur de Louis d'Arpajon. Mais ce ſeigneur ayant négligé de faire enregiſtrer ſes lettres d'érection, cette duché-pairie s'éteignit par ſa mort arrivée en 1679.

Le comté ou élection de *Rhodès*, indépendamment des productions qui lui ſont communes avec le reſte de la province, fait un grand commerce de mules & de mulets. Ils ſe vendent ſur-tout dans une foire qui ſe tient dans la ville de Rhodès à la mi-carême : on en fait paſſer juſqu'en Eſpagne. Il y a d'ailleurs dans ce canton du Rouergue de grandes forêts, & dans les montagnes de Firmy des carrieres de très beaux marbres. On les tranſporte par le Lot dans la Garonne, & juſqu'à Bordeaux.

La ville de *Rhodès*, ſituée ſur une hauteur près de la rive droite de l'Aveirou, eſt la capitale de ce comté & de tout le Rouérgue. Elle a un évêché, un préſidial & une ſénéchauſſée, avec un ſéminaire, un collége & pluſieurs maiſons religieuſes. Cette ville eſt fort ancienne : Ptolomée & les Itinéraires en font mention ſous le nom de *Segodunum*, qu'elle conſerva juſqu'au cinquieme ſiecle. Elle prit alors le nom des *Rutheni*, peuples qui habitoient cette contrée. Les viſigoths, après s'en être emparés, en furent chaſſés par les françois, ſous leſquels cette ville fut gouvernée par des officiers, juſqu'à ce qu'elle eut des comtes particuliers qui furent dépouillés par les comtes de Toulouſe.

Cette ville n'eſt ni bien grande ni fort peuplée, n'ayant en tout que ſix mille habitans. Cependant elle eſt ſéparée en deux parties, dont l'une s'appelle la *cité* & l'autre le *bourg*. La premiere a pour ſeigneur l'évêque, qui ne releve que du roi, & qui même jouit, relativement à ſa ſeigneurie, de beaux priviléges. La ſe-

conde faiſoit partie des domaines des anciens comtes de Rouergue.

L'évêché de Rhodès eſt très-ancien, puiſque Grégoire de Tours aſſure que les francs le trouverent établi depuis long-temps dans les Gaules lorſqu'ils y entrerent. Il étoit auſſi très-étendu ; car on croit que c'eſt à ſes dépens que l'on a formé les évêchés de Lavaur & de Vabres. Au ſeizieme ſiecle il étoit encore ſuffragant de Bourges ; mais il a été ſoumis à l'archevêché d'Albi, lorſque cette derniere métropole a été établie.

Depuis 1501 juſqu'en 1529, ce ſiége a été occupé par *François d'Eſtaing*, prélat d'une grande piété, & qui mourut en odeur de ſainteté. C'eſt lui qui fit bâtir la belle tour qui ſert de clocher à la cathédrale. Les armes de la maiſon d'Eſtaing y ſont ſculptées de tous les côtés. Ce clocher eſt en ſi grande réputation dans les pays circonvoiſins, que l'on dit communément *clocher de Rhodès, clocher de Mende & égliſe d'Albi.* L'égliſe cathédrale eſt aſſez belle. On y conſerve, dit-on, une couronne d'or

des anciens comtes du pays, & un ſoulier de la ſainte Vierge.

Il y a dans la ville même une abbaye de filles, nommée *le Monaſtier*, qui à de beau droits & de gros revenus: elle a été fondée par les comtes de Rhodès. Dans le bourg eſt un couvent de cordeliers, où l'on voit les tombeaux des anciens comtes & comteſſes.

Au reſte les habitans de Rhodès ont toujours été très-fideles à la religion catholique & au roi. C'eſt ce qui a mérité à leur ville cette glorieuſe épithete *fidelis Deo & regi.* Elle eſt la patrie du *P. Annat*, jéſuite, auteur de pluſieurs ouvrages théologiques, & confeſſeur de Louis XIV. Il perdit ſa place dans le commencement de l'inclination de ce monarque pour la ducheſſe de la Valliere. Ses repréſentations déplurent à Louis XIV, qui lui donna ſon congé.

A peu de diſtance de cette ville; & à l'extrémité de ce comté même, il y avoit un autre évêché appellé *Arſat* ou *Arſiat.* On eſt ſur qu'il a exiſté, parce que l'on voit la ſignature de pluſieurs de ſes évêques

dans les actes des conciles. Mais il a duré peu de temps, & a été abſorbé par celui de Rhodès : à peine ſait on aujourd'hui le lieu où il étoit préciſément établi.

Près du bourg de *Marſillac*, qui eſt à ſept lieues de Rhodès, on voit une caverne appellée, ſuivant Thevet, la *Bouche-Roland*. L'entrée en a été fermée par une porte : on eſt perſuadé que cette caverne pénetre ſi loin, tant ſous terre qu'à travers les montagnes, qu'elle conduit juſqu'à Rhodès même.

Les autres lieux du comté de Rhodès ſont *Saint-Geniès de rive d'Olt* qui a pris ſon nom de ſa ſituation ſur la riviere d'*Olt*, qu'on nomme aujourd'hui par corruption le *Lot* : *Entraigues*, avec titre de marquiſat, ainſi nommé à cauſe de ſa ſituation au confluent du Trueyre & du Lot ; *le mur de Barrès*, où les vicomtes de Carlat avoient autrefois un château que prirent les Anglais qui occupoient la Guienne en 1418 ; le bourg d'*Eſtaing*, d'où les ſeigneurs de cette illuſtre maiſon tirent leur nom : enfin la petite ville de *Roquelaure*, ſituée

ſur le Lot à cinq ou ſix lieues de Rhodès, & peuplée d'environ deux mille habitans.

On trouve encore dans ce même comté pluſieurs abbayes, entr'autres celle de *Conques*, dont l'établiſſement remonte juſqu'à Clovis. Ce monarque la fonda au cinquieme ſiecle, lorſqu'il pénétra dans le Languedoc, après avoir vaincu Alaric roi des Goths. Les ſarraſins ayant paſſé les Pyrenées au huitieme ſiecle la ruinerent. Charlemagne la rétablit; & Louis *le Débonnaire*, ſon fils, après l'avoir conſidérablement enrichie, y plaça un ſi grand nombre de moines de l'ordre de St. Benoît, qu'ils envoyerent des colonies de tous les côtés. De là vient que cette abbaye, ſans être bien riche, a les nominations les plus nombreuſes & les plus étendues. Du moins, cela étoit-il ainſi au ſeizieme ſiecle: il y avoit cent dix prieurés & cures qui en dépendoient. Ces bénéfices étoient diſperſés dans tous les diocèſes de France, depuis celui de Meaux près de Paris, juſques dans ceux d'Urgel & de Pampelune en Eſpagne.

Mais le plus beau bénéfice de tout le Rouergue eſt ſans contredit *la domerie d'Aubrac*, ſituée ſur une haute montagne fertile en pâturages. On prétend qu'elle fut fondée par un comte de Flandres, qui revenant du pélerinage de St. Jacques en Galice, avec trente chevaliers ou guerriers de ſon pays, fit vœu de s'établir dans cet endroit, & d'y mener une vie moitié militaire & moitié hoſpitaliere, en prenant ſoin des pélerins, priant Dieu avec eux, & d'un autre côté les défendant contre les brigands des environs. Aux douzieme & treizieme ſiecles ces freres s'engagerent à ſuivre la regle de St. Auguſtin. Mais ils refuſerent toujours de s'unir aux autres ordres militaires & hoſpitaliers, & ne voulurent dépendre que de leur ſupérieur, qui ne prenoit ni le titre d'abbé, ni celui de prieur, mas celui de *dom*. Au ſeizieme ſiecle l'hoſpitalité & la régularité étoient fort mal obſervées dans cet établiſſement. A la fin du dix-ſeptieme ſiecle, on voulut y rétablir l'ordre, & l'on unit cette maiſon à une congrégation de cha-

noines réguliers dont le chef-lieu eſt à Chancelade en Périgord (1).

Le Bas-Rouergue ou la Baſſe-Marche, dite encore l'élection de Villefranche, eſt en général aſſez ſtérile. Il y a beaucoup de montagnes, entr'autres une très-élevée, que l'on appelle le *Rioupeyrou*. Quelques vallées produiſent du froment, d'autres du ſeigle, & quelques côteaux du vin, mais ſur-tout de bons fruits, principalement des prunes que l'on tranſporte par la Garonne juſques à Bordeaux, & de-là dans les pays étrangers.

Villefranche ſur l'Aveirou, eſt la capitale de ce canton. C'eſt une jolie ville, dont la conſtruction ne remonte pas plus haut qu'au douzieme ſiecle. Les peuples qui vinrent y demeurer, y bâtirent des maiſons avec la permiſſion d'Alphonſe, comte de Toulouſe; & cette ville s'accrut par le commerce du cuivre dont on dé-

(1) Cette réforme n'a pas duré long-temps: la congrégation eſt détruite, & les biens de la domérie ſont réunis à la belle inſtitution de l'école royale militaire établie à Paris.

couvrit plusieurs mines aux environs, & qu'on y exploite encore aujourd'hui. Elle renferme environ six mille habitans, plusieurs maisons religieuses & un beau collége. La chartreuse est hors de la ville, & dans une belle situation.

Sur les confins du Quercy, dans une vallée & sur les bords de l'Aveirou, est la petite ville de *Saint-Antonin*, qui a pris son nom d'un martyr de Mamers, dans le pays de Foix, dont la tête fut, dit-on, transportée dans le Rouergue par des aigles, & étoit précieusement conservée dans cette petite ville, avant que les calvinistes s'en fussent rendus les maîtres. Ils l'ont été long-temps; & ce n'est que sous Louis XIII qu'elle a été entierement soumise : les fortifications en ont été rasées.

Une des choses les plus remarquables du Bas-Rouergue, & peut être même celle qui est la plus digne de l'attention du voyageur, sont les eaux minérales qu'on trouve près du village de *Cransac*, au nord-est de Villefranche. Non seulement elles se prennent sur les lieux, tant en douches,

qu'en bains & en étuves, & elles guériſſent les rhumatiſmes les plus invétérés, & quelquefois les paralyſies; mais encore on les tranſporte en bouteilles par tout le royaume, & l'on prétend qu'elles ſont excellentes pour les foibleſſes d'eſtomac, les obſtructions & les vomiſſemens habituels. Elles ſont ſulfureuſes & chaudes, au point que la terre des environs fume pour peu qu'il pleuve : quelquefois même dans des temps ſecs, on voit la flâme en ſortir. Il y a lieu de croire que le foyer de ces feux ſouterrains n'eſt pas profond, puiſqu'on n'y éprouve point de tremblemens de terre.

Je ſuis, &c.

A Villefranche, ce 5 octobre 1761.

LETTRE CDLIV.

SUITE DE LA GUIENNE.

Le pays qui avoiſine à ſon orient celui dont je viens, Madame, de vous faire la deſcription, eſt le *Quercy*, borné au nord par le Limoſin; au ſud par le Languedoc, & à l'oueſt par le Périgord & l'Agenois. Il a vingt-trois lieues de long ſur ſeize de large. Les principales rivieres qui l'arroſent, ſont la Dordogne qui coule dans la partie ſeptentrionale, le Tarn qui baigne l'extrémité méridionale, le Lot & l'Aveirou. Le climat y eſt très-ſain, mais plus froid que tempéré. On y trouve beaucoup de montagnes, quelques plaines & de fort belles vallées. Sur ces montagnes les noyers ſont en grande quantité. Les chênes qui autrefois couvroient ce pays, & d'où l'on croit qu'il a pris ſon nom, y ſont bien diminués. Les plaines & les vallées produiſent du bled, de bon vin, des

fruits, du chanvre & du ſafran. On nourrit dans ce pays beaucoup de cochons & d'autres beſtiaux. Le gibier & la volaille y abondent & ſont d'un goût excellent : il y a des eaux minérales, auſſi bien que des mines de fer & d'autres métaux.

Le commerce du Quercy conſiſte en vins, en prunes, en pommes, en toiles de chanvre dont le débit ſe fait principalement à Toulouſe; en huile de noix & en cochons dont le Languedoc ſe fournit. Le vin ſe tranſporte à Bordeaux & en Auvergne. Il étoit autrefois en grande réputation, & il eſt encore d'un grand débit, parcequ'il ſe conſerve longtemps, qu'il ſupporte la mer, & même qu'il s'y bonifie. François I en faiſoit un ſi grand cas, qu'il n'en buvoit point d'autre à ſon ordinaire. Il en avoit fait venir des plants qu'il faiſoit cultiver aux environs de Fontainebleau.

Le Quercy habité, du temps de Céſar, par les *cadurci*, fit partie, ſous l'empereur Honorius, de l'Aquitaine premiere. Après avoir été ſoumis aux viſigoths, il tomba ſous la domina-

tion des français. Eudes, duc d'Aquitaine, s'en empara au commencement du huitieme ſiecle ; mais Pepin le reconquit. Ce pays eut enſuite des comtes. On regarde comme le premier, Rodolphe qui vivoit l'an 900. Sa poſtérité ne le poſſéda que pendant ſoixante ans. Robert, arriere-petit-fils de Rodolphe, ayant fait la guerre à Ponce, comte de Toulouſe, en fut totalement dépouillé. Depuis cette époque, le Quercy fut preſque toujours poſſédé conjointement avec le Rouergue, & ſéparément du comté de Toulouſe, par une branche des comtes de cette maiſon que l'on croit avoir été la branche aînée.

En 1065 Berthe, comteſſe de Quercy & du Rouergue, étant morte ſans poſtérité, ces deux pays furent réunis au domaine des comtes de Toulouſe. Vous ſavez, Madame, que ſur la fin du douzieme ſiecle, lors des guerres des Albigeois, ces ſeigneurs furent dépouillés de leurs états. Alors les bons catholiques donnerent preſque toute la ſeigneurie du Quercy à l'évêque de Cahors. Cependant les rois de France y con-

ſerverent quelques droits que St. Louis abandonna aux anglais. Ceux-ci en jouirent auſſi long-temps que de la Guienne, d'où ils furent enfin chaſſés ſous le règne de Charles VII. Malgré ces changemens, l'évêque de Cahors eſt reſté puiſſant & riche dans le Quercy, & prend toujours le titre de comte de Cahors.

Tout ce pays eſt du reſſort du parlement de Toulouſe. Il avoit autrefois ſes états, qui s'aſſembloient ſous la préſidence de l'évêque de Cahors. Les abbés de la province compoſoient l'ordre du Clergé. Celui de la nobleſſe étoit préſidé par le ſénéchal, qui prend le titre de *gouverneur du Quercy*, quoique le pays faſſe partie du gouvernement de Guienne. Le tiers-état étoit compoſé des députés des huit principales villes.

Le Lot diviſe cette petite province en haut & bas Quercy, le haut au nord & le bas au midi. Il n'y avoit autrefois qu'un ſeul évêché celui de Cahors. Le pape Jean XXII démembra de ce diocèſe un certain nombre de paroiſſes dont il forma celui de Montauban.

La ville de *Cahors* ſituée ſur le Lot eſt la capitale du haut & même de tout le Quercy. Elle exiſtoit du temps des romains, & s'appelloit alors *Divona*; mais comme les peuples des environs ſe nommoient *cadurci*, on ajoutoit *Divona cadurcorum*; & de là eſt venu le nom de *Cahors*. On y voit encore les ruines d'un amphithéâtre bâti par les romains de petites pierres carrées. En 1580 elle fut priſe d'aſſaut & pillée par les troupes de Henri IV, qui n'étoit encore que roi de Navarre. Le bruit s'étoit répandu dans ſon armée qu'un ſecours attendu par les habitans de la ville, étoit ſur le point d'arriver. A cette nouvelle, les principaux officiers épuiſés de fatigues & couverts de bleſſures après cinq jours & cinq nuits de combats continuels, conſeillerent à ce prince de faire retraite. Mais il répondit avec un air plein d'aſſurance : « Il eſt dit là-haut ce qui doit être fait de moi en cette occaſion. Souvenez-vous que ma retraite hors de cette ville ſans l'avoir aſſurée au parti, ſera la retraite de ma vie hors de ce corps. Il y va trop

de mon honneur d'en uſer autrement. Ainſi qu'on ne me parle plus que de combattre, de vaincre ou de mourir ». Ces paroles ranimerent le courage & l'ardeur des troupes. On recommença les attaques; & la ville fut emportée d'aſſaut.

On compte dans Cahors environ huit mille habitans. Il y a un préſidial, une ſénéchauſſée, un ſéminaire, un collége & pluſieurs communautés religieuſes. Mais cette ville n'eſt ni riche ni belle. Les rues en ſont étroites, & les maiſons peu régulieres, à l'exception de celle de l'évêque. Ce ſiege eſt très-ancien car on prétend qu'il exiſtoit au troiſieme ſiecle. Les droits qu'il acquit ſur le Quercy, augmenterent beaucoup le luſtre de cette prelature. Lorſque l'évêque officie, on met ſur la crédence, auprès de l'autel, un épée, un caſque & des gantelets. Il a pour vaſſaux quatre barons, entr'autres celui de Ceſſac, qui, dit-on, eſt obligé, lorſque l'évêque fait ſon entrée, de conduire ſa mule, un jambe chauſſée & l'autre nue, & de lui ſervir à boire à table; auſſi a-t-

pour ſes profits la haquenée du prélat toute caparaçonnée, & le buffet qui a ſervi à ſon repas de cérémonie.

Cette ville eſt la patrie de *Jacques d'Euſe*, élu pape en 1316, ſous le nom de Jean XXII. C'eſt ſous ſon pontificat que s'éleva, entre les franciſcains & les cordeliers, cette queſtion ſi long-temps & ſi gravement agitée : *s'ils pouvoient dire que leur potage leur appartînt, lorſqu'ils le mangeoient.* Ce pape avoit fondé dans ſa patrie, en 1332, une univerſité, qui n'a jamais été bien floriſſante; quoique le célebre Cujas y ait enſeigné le droit pendant quelque temps. Elle a été ſupprimée de nos jours, & unie à celle de Toulouſe. Cahors eſt auſſi la patrie de *Clément Marot*, le plus ancien de nos poëtes avantageuſement connus; il vivoit ſous le règne de François I : ſes poéſies ſont pleines d'enjouement & de naïveté.

La petite ville de *Figeac*, ſituée ſur la riviere de Selle, au nord-eſt de Cahors, & peuplée d'environ trois mille habitans, eſt la ſeconde ville du haut Quercy, & le chef-lieu d'une élection qui s'étend juſqu'aux

frontieres de l'Auvergne & du Limoſin. Elle doit ſon origine à l'abbaye que le roi Pepin y fonda l'an 755. Les miracles que l'on croit qui accompagnerent la fondation & la conſtruction de ſon égliſe, y attirerent un grand nombre de pelerins, dont pluſieurs s'y établirent. L'abbé en obtint la ſeigneurie, & en fut preſque le ſouverain juſqu'au regne de Philippe *le Bel*: il conſentit alors à en faire hommage à ce monarque & à lui céder la haute-juſtice.

Cette ville fut aſſiégée, en 1568, par une armée de trente mille calviniſtes, qui après trois mois d'un ſiege pouſſé avec vigueur, furent obligés de le lever. Mais en 1576, dans un nouveau ſiege, quelques habitans calviniſtes la livrerent à ceux de leur parti, qui la pillerent & la brulerent, après avoir maſſacré une partie des catholiques. Les huguenots en firent alors une de leurs places fortes, & la garderent juſqu'en 1622, que le duc de Sully qui en étoit gouverneur, la remit ſous l'obéiſſance de Louis XIII. La citadelle fut

fut démolie, & les fortifications raſées.

Je ne puis m'empêcher de vous dire ici, Madame, que ce même droit qu'a l'évêque de Cahors, lors de ſon entrée, & dont je vous ai parlé un peu plus haut, eſt attribué par un auteur que je viens de lire, à l'abbé de *Figeac*, mais avec des circonſtances plus ſingulieres. Voici ce que dit cet écrivain : « lorſque l'abbe de *Figeac* fait ſa premiere entrée dans cette ville, le ſeigneur de Montbrun & de la Rocque eſt obligé de l'aller recevoir, habillé en arlequin, & ayant une jambe nue, puis de mener ſa monture par la bride juſqu'à la porte de l'égliſe de l'abbaye; de l'attendre là, de lui tenir encore l'étrier, de le conduire à la maiſon abbatiale; & la *jument* ou *jumente* appartient audit baron de Montbrun & de la Roque. Celui ci ſait l'abbé qui ſe met à table; le baron ſe tient debout derriere le ſiege de l'abbé juſqu'à ce qu'il lui demande à boire; & après que le baron lui en a ſervi, l'abbé le regarde & lui dit : *tu peux préſentement t'aſſeoir à table avec moi.*

A peu de diſtance de Figeac, aux confins du Rouergue, ſur un grand rocher eſcarpé de tous côtés & preſque environné par la riviere du Lot, eſt le bourg de *Capdenac*, peuplé ſeulement d'environ quatre cents perſonnes. On a cru long-temps que c'étoit l'ancien *Uxellodunum*, dont Céſar ne ſe rendit maître qu'après un ſiege long & pénible. Mais on a reconnu que le véritable lieu où étoit ſituée cette derniere ville, eſt fort loin de là, auprès de *Martel*, ſur une montagne qu'on appelle en langage du pays *Puech-d'Iſſoudun* Capdenac faiſoit autrefois partie du comté de Rouergue; & après la confiſcation de ce comté, Louis XI donna cette petite ville à Jacques d'Armagnac, duc de Nemours. Celui-ci en fit don ou vente à Jacques Gaillot de Genouillac, grand-maître de l'artillerie de France, dont l'héritage a paſſé tout entier, par une fille, dans la maiſon de Cruſſol d'Uzès.

Au nord de Cahors eſt la petite ville de *Gourdon*, que je ne nomme ici qu'à cauſe de ſa ſénéchauſſée. On croit qu'elle a environ deux mille habitans.

Dans l'élection de Figeac on trouve, en remontant toujours vers le nord, l'abbaye & le chapitre de Notre-Dame de *Roquemadour*. L'égliſe en eſt journellement fréquentée par un grand nombre de pélerins attirés par leur dévotion aux reliques de ſaint Amadour, ſur leſquelles il y a des traditions fort extraordinaires ; car premierement, on croit que le corps de ce ſaint s'y conſerve tout entier ſans corruption depuis dix-ſept ou dix-huit ſiecles ; ſecondement, que ce ſaint, qui a mené la vie d'hermite dans le lieu même où eſt bâtie l'égliſe de Roquemadour, étoit venu de Jéruſalem avec St. Martial & Ste. Véronique ; que ces deux ſaints & cette ſainte avoient connu perſonnellement Jéſus-Chriſt vivant ſur la terre ; & qu'enfin St. Amadour étoit ce même diſciple *Zachée*, qui ſuivant l'évangile, monta ſur un ſycomore pour voir paſſer notre ſeigneur : effectivement, ceux qui ont vu le corps de St. Amadour, diſent qu'il eſt très-petit de taille.

Henri II, roi d'Angleterre fit par dévotion le pélerinage de St. Ama-

dour en 1171. Mais Henri, ſon fils, déſigné ſon ſucceſſeur, entreprit ce voyage dans une autre intention : il vouloit piller les richeſſes de cette égliſe, & mourut en 1185 avant d'y arriver.

On montre dans l'abbaye de Roquemadour une curioſité qui n'eſt pas peu intéreſſante : c'eſt l'épée *Durandal*, qui a appartenu au fameux Roland. Les moines de cette maiſon aſſurent qu'elle leur a été apportée de Blaye, où l'on prétend que le corps de Roland a été enterré quoiqu'on n'y montre point ſa ſépulture. On prétend auſſi en Eſpagne poſſéder cette redoutable épée.

Du haut Quercy je ſuis deſcendu dans le bas dont la capitale eſt *Montauban*, ville qui eſt dans une ſituation des plus avantageuſes, ſur le bord du Tarn, à cinq ou ſix lieues au-deſſus de l'embouchure de cette riviere dans la Garonne, dans une plaine d'une lieue & demie de largeur ſur cinq de longueur, arroſée par la riviere d'Aveirou, qui la termine du côté du nord, & la coupe au levant. On prétend que le nom de

Montauban vient des Saules qui ſoit en grand nombre dans les environs de cette ville, & que l'on appelle, en langage du pays, *Aubes*.

Cette ville n'eſt pas fort ancienne, puiſque ſa fondation ne remonte qu'au milieu du douzieme ſiecle. Alphonſe, comte de Toulouſe, & Raymond, ſon fils, inféoderent en 1144 un château qu'ils poſſédoient près de la petite ville de Montauriol (aujourd'hui détruite) qui appartenoit alors à l'abbé de St. Théodat. Les priviléges qu'ils accorderent à ceux qui habiterent la nouvelle ville, firent déſerter les habitans de Montauriol, bien aiſes, d'ailleurs, de ſe mettre ſous la juriſdiction d'un prince puiſſant.

Ce fut alors que cette ville prit le nom de Montauban. Elle devint célebre preſque dès ſon origine. Les guerres qui s'allumerent dans le royaume entre la France & l'Angleterre, fournirent aux habitans l'occaſion de ſignaler leur valeur & leur fidélité.

Ils ne reſterent que peu de temps ſous la domination des Anglais, dont

ils furent des premiers à ſecouer le joug. Malheureuſement, vers le milieu du ſeizieme ſiecle, ils embraſſerent les erreurs de Calvin. Jean de Lettes, leur évêque, & François Calvet, ſon official, leur en donnerent l'exemple. Le prélat ſe maria; & dans la crainte de perdre ſes bénéfices, il ſe démit de ſon évêché en faveur de Jacques Deſguez, ſon neveu, & réſigna l'abbaye de Moiſſac au cardinal de Guiſe, ſous de groſſes penſions qui furent rachetées.

Montauban devint alors un des boulevards du Calviniſme & une des plus fortes places des provinces méridionales. Henri IV, qui n'étoit encore que roi de Navarre, y raſſembla les troupes avec leſquelles il s'empara de Cahors, & y fit ſes remontrances aux états du royaume, ainſi que ſes proteſtations contre la bulle du pape Sixte V. On montre encore auprès de la ville un endroit où ce prince alloit, dans la maiſon d'un payſan, jouir du ſpectacle qu'offre la campagne des environs. La famille de ce payſan ſubſiſte encore, & a conſervé long-temps une

chaiſe de bois, que la tradition de pere en fils aſſuroit avoir ſervi à ce prince.

Les fortifications qu'on avoit faites à cette ville, la mirent en état de ſoutenir pendant trois mois, en 1621, un ſiege contre l'armée royale commandée par Louis XIII en perſonne, qui fut même obligé de le lever. Ce ne fut qu'en 1629, que Montauban rentra dans le devoir, & que le cardinal de Richelieu s'y rendit. Les fortifications ont été démolies : il n'en ſubſiſte plus aucun veſtige.

L'évêché, ſuffragant de Toulouſe, eſt du nombre de ceux qui ont été fondés par le pape Jean XXII. Le palais épiſcopal & l'égliſe cathédrale avoient été détruits pendant les guerres de religion. Louis XIV fit rebâtir l'un & l'autre ; le premier ſur les bords du Tarn, dans l'endroit même, où l'on croit qu'exiſtoit anciennement le palais des comtes de Toulouſe. Outre le chapitre de la cathédrale, il y en a un autre qui eſt celui de St. Etienne : on y voit auſſi pluſieurs maiſons religieuſes, un ſéminaire & un collége. Il y a dans

cette ville une académie, inſtituée en 1744. On y donne tous les ans un prix fondé par feu M. de Verthamond, évêque, pour le meilleur ouvrage, dont le ſujet a été propoſé par cette ſociété littéraire. La cour des aides qui y eſt établie y fut tranſférée de Cahors, en 1661, pour augmenter le nombre des catholiques. La ſénéchauſſée & le préſidial ſont du reſſort du parlement de Toulouſe. Montauban eſt de plus le ſiége d'une intendance.

Cette ville eſt diviſée en trois parties, la *vieille* ville & la *nouvelle*, qui ſont toutes deux à la rive gauche du Tarn, & la *Ville-Bourbon*, qui eſt à la rive oppoſée, & ſéparée des deux autres par un très-beau pont de pierre & de briques. C'eſt en ſortant de cette derniere qu'on entre dans le Languedoc : auſſi le diocèſe de Montauban eſt-il en bonne partie dans cette province, & l'évêque a, comme je l'ai dit ailleurs, entrée dans les états.

Montauban domine, par ſa poſition, vers le couchant & le midi, ſur une vaſte plaine, dont l'abon-

dance & la fertilité offrent par-tout un ſpectacle des plus rians & des plus agréables. La vue ſe perd dans cette étendue, & n'eſt arrêtée que par les monts Pyrénées qu'on diſtingue dans les beaux jours. On a profité de ces avantages en formant ſur le bord de la riviere de très-belles promenades dont la principale s'appelle *la Falaiſe*. Entre la ville vieille & la nouvelle, il y a une fontaine remarquable qu'on appelle la *fontaine Grifon*. Tous ces agrémens joints à la ſalubrité de l'air, à la température du climat, & à l'urbanité des habitans rendent charmant le ſéjour de cette ville, peuplée d'environ vingt mille perſonnes. Le commerce en grains, en farine & en vins y eſt très-floriſſant; & les étoffes qu'on y fabrique, qui ſont principalement les cadis & les ſerges, ſont de bonne qualité & d'un grand débit.

En ſuivant les bords du Tarn, vers le nord-oueſt, on trouve, à quelque diſtance de l'embouchure de cette riviere dans la Garonne, la petite ville de *Moiſſac*, qui eſt très-ancienne. Les goths la prirent

aux romains ; & Clovis la leur enleva. Dans la ſuite elle fut ſaccagée par les normands, & puis engagée dans la guerre des albigeois. Simon de Montfort s'en empara. Les anglais la ruinerent depuis, & enfin les guerres de religion acheverent de la détruire.

La ſituation avantageuſe de cette ville y attira, dans des temps plus tranquilles, aſſez d'habitans pour qu'elle pût être rétablie. Mais il s'en faut encore de beaucoup qu'elle ſoit auſſi conſidérable qu'elle le fut autrefois. Elle ne renferme qu'environ trois mille âmes. Cependant il s'y fait un commerce conſidérable de grains, de farines & de vins qui ſont voiturés à Bordeaux par le Tarn & la Garonne. Il y a une abbaye qu'on prétend avoir été fondée par le roi Clovis : on dit même qu'autrefois il y a eu juſqu'à mille moines. Elle fut ſécuriſée dans le dix-ſeptieme ſiecle, & c'eſt à préſent un chapitre de onze chanoines, dont le chef prend toujours la qualité d'abbé : il en eſt en effet abbé commendataire.

A quatre lieues de Montauban, ſur la riv de l'*Aveiron* qui ſe jette

dans le Tarn, eſt la petite ville de *Negrepeliſſe*. A la fin du ſeizieme ſiecle & au commencement du dix-ſeptieme, elle étoit remplie de calviniſtes. Mais elle a été entierement détruite par Louis XIII, en punition de ce que les huguenots avoient égorgé une garniſon de catholiques qu'il y avoit miſe pendant qu'il faiſoit le ſiege de Montauban.

La ſeigneurie de cette ville fut autrefois vendue par un comte d'Evreux à Pierre de *la Deveze*, frere du Pape Jean XXII, duquel eſt ſortie la maiſon de *Carmain*. Le maréchal de *Lavardin*, deſcendu d'une fille de cette maiſon vendit le comté de Negrepeliſſe à Henri de la Tour, grand-pere du duc de Bouillon, mort en 1721. Vers ce temps-là, cette ſeigneurie fut vendue à un bourgeois de Montauban.

Je ne vous nomme ici, Madame, la petite ville de *Bruniquel*, qui eſt un peu plus haut ſur la même riviere de l'Aveirou, que parceque l'on dit qu'elle a pris ſon nom de *Brunichilde* ou *Brunehaut*, reine de France, malheureuſement trop fameuſe ſous la

premiere race de nos rois. Cette princeſſe, fille d'Athanagilde, roi des Viſigoths, épouſa, en 565, Sigebert, roi d'Auſtraſie, fut mere de Childebert II, & grand mere de Thierri & de Théodebert. Tous les hiſtoriens en parlent comme d'un monſtre. Clotaire II ayant réuni ſous ſon pouvoir toute la monarchie, accuſa cette femme ſouillée de tous les crimes, d'avoir fait mourir dix rois, & l'abandonna aux inſultes de la ſoldateſque & à la cruauté des bourreaux. Elle fut traînée, par ſes ordres, à la queue d'une cavale indomptée, & périt miſérablement par ce nouveau genre de ſupplice, l'an 613.

Je ſuis, &c.

A Montauban, le 26 octobre 1761.

LETTRE CDLV.

SUITE DE LA GUIENNE.

A quelques lieues de Moiſſac, & en ſuivant les bords de la Garonne, je ſuis entré, Madame, dans l'*Agenois*, borné au ſud par ce même fleuve qui le ſépare de la Gaſcogne; à l'eſt par le Quercy, au nord par le Périgord, & à l'oueſt par le Bazadois. Ce pays dépend du parlement de Bordeaux, & peut avoir vingt lieues de longueur ſur dix de largeur. Il étoit habité par les *Nitiobriges*, lorſque les romains en firent la conquête : ſous Honorius il faiſoit partie de la ſeconde Aquitaine. Après avoir paſſé ſous la domination des viſigoths & enſuite ſous celle des français, il fut poſſédé ſucceſſivement par les comtes de Bordeaux, les comtes de Toulouſe, les comtes d'Angoulême & les ducs de Guienne. A la fin du douzieme ſiecle, il revint encore aux comtes de Toulouſe par le mariage de Jeanne,

ſœur de Richard I, roi d'Angleterre, avec Raymond VI, comte de Toulouſe. Le fils de celui ci le donna en dot à ſa fille Jeanne, qu'il maria à Alphonſe frere du roi St. Louis.

Durant les guerres que Philippe Auguſte & Louis VIII, firent à l'Angleterre, l'Agenois avoit été conquis par les français. Mais en 1259 le roi St. Louis le céda aux Anglais avec la Guienne. Ces derniers le poſſéderent juſqu'au règne de Charles V, qui le réunit à la couronne, après les en avoir chaſſés. Henri V, roi d'Angleterre, le reconquit avec le reſte de la Guienne. Mais le roi Charles VII reprit toute cette province, & chaſſa les Anglais de la France en 1450. Depuis cette époque, l'Agenois à ſuivi le ſort du reſte de la Guienne. Sous Louis XIII ce domaine a été engagé au Cardinal de Richelieu; & ſes petits-neveux poſſédent à ce titre l'Agenois avec le duché d'Aiguillon.

Le climat de cette contrée eſt ſain & tempéré; le terroir aſſez uni & naturellement bon, arroſé d'ailleurs de pluſieurs rivieres, qui en

augmentent la fertilité, & dont les principales ſont la Garonne, le Lot, le Drot, la Bargalonne, la Senne, la Canaule & la Lede. On regarde ce pays comme un des meilleurs de toute la Guienne. Le ſeul canton qui eſt voiſin du Périgord, eſt inférieur au reſte : on y recueille néanmoins une grande quantité de châtaignes & de noix. Les vins que produit cette petite province, ſont les uns forts & rouges, capables de bien ſoutenir la mer, les autres d'une qualité inférieure que l'on convertit en eaux de vie. L'Agenois abonde encore en bled & autres grains, en fruits, en pâturages, & en chanvre qu'on cultive ſur-tout le long du Lot & de la Garonne. Cette derniere eſpece de récolte eſt ordinairement ſi abondante & la conſommation en a été quelquefois ſi conſidérable, qu'il y a eu des temps ou, dans le cours d'une ſeule année, les arſenaux de la marine en ont tiré juſqu'à neuf cents milliers. Parmi les fruits qui croiſſent dans ce diſtrict, on eſtime principalement les prunes que l'on

fait ſécher, & qui en temps de paix ſont d'un grand débit.

La ville d'*Agen*, autrefois nommée *Agenum*, & chef-lieu des *Nitiobriges*, a donné ſon nom à l'Agenois, dont elle eſt la capitale. On prouve l'ancienneté de cette ville, non ſeulement par des chartes particulieres, mais encore par les portes & les vieux murs que l'on y voit en divers endroits. La premiere enceinte de cette ville n'étoit pas auſſi grande que celle d'aujourd'hui. On n'y trouve aucun veſtige de cet ancien château ſi renommé dans les hiſtoires des anglais, & dont Turpin, archevêque de Reims, fait mention dans la vie de Charlemagne, quand il dit que ce monarque défit auprès d'Agen les Sarraſins qui s'étoient emparés de la ville & du château de ce nom. Cependant il y a des auteurs qui prétendent que le palais, où le préſidial tient aujourd'hui ſes ſéances, & qu'on appelloit autrefois le château de *Miravel* ou *Montravel*, a été bâti ſur les ruines du premier château qui étoit beaucoup plus ancien. Ces auteurs ajoutent même qu'une partie du

palais ou château qui subsiste encore aujourd'hui, fait partie du premier château qui existoit du temps de Charlemagne. Ce château étoit situé hors de la vielle enceinte de la ville & sur le bord de ses fossés. Outre cela, on remarque encore les ruines d'un autre château appellée *la Sagne*, qui étoit aussi hors des murailles & sur le bord d'un ruisseau.

Cette ville agréablement située sur la rive droite de la Garonne, étoit encore florissante à la décadence de l'empire romain, & continua même long-temps d'être considérable. Mais la beauté de sa situation & la fertilité de son terroir exciterent souvent l'avidité des barbares. Les huns, les vandales, les sarrasins & les normands la pillerent dans les premiers siecles de notre monarchie. Elle ne fut pas plus ménagée durant les guerres que les anglais firent en France. En 1584, elle se déclara pour le parti de la ligue; mais en 1591 elle rentra sous l'obéissance du roi. Aujourd'hui elle ne se ressent plus de ses malheurs passés, & le

commerce y fleurit. On y compte e
viron huit mille habitans.

Les édifices particuliers d'Ag
n'ont rien de remarquable : la vil
même en général n'eſt pas bien bâti
Mais le cours qui s'étend le lon.g
la Garonne eſt une promenade cha
mante ; il eſt très-bien entretenu,
offre à la vue une fort belle pe
pective.

L'évêché de cette ville, ſuffraga
de Bordeaux, eſt très-ancien, pu
que quelques uns prétendent que
Caprais qui fut martyriſé vers l'
303, l'a occupé le premier. L'évêq
prend la qualité de ſeigneur & con
d'Agen depuis que Gombaud,
de Garcias, duc de Gaſcogne,
ſon fils légitime Hugues, tous de
ſeigneurs & comtes d'Agen, en c
été ſucceſſivement évêques. Ou
l'égliſe cathédrale dédiée à St. Etien
il y a une collégiale ſous le titre
Saint Caprais, deux paroiſſes,
ſéminaire, un collége & pluſie
maiſons religieuſes.

La ſénéchauſſée & le préſid
d'Agen ſont réunis. Cette ſénéchauſ
eſt la ſeule qu'il y ait dans ce

trict. Le ſénéchal eſt d'épée. C'eſt en ſon nom qu'on rend la juſtice, mais au ſénéchal ſeulement. Il eſt à la tête de la nobleſſe du pays, lorſqu'elle eſt convoquée.

Jules-Céſar Scaliger, critique, poëte, médecin, philoſophe, & l'un des plus ſavans hommes du ſeizieme ſiecle, né au château de Rippa, dans le territoire de Verone en Italie, vint s'établir à Agen & y profeſſa la médecine. Joſeph Scaliger ſon fils y naquit, & fut l'un des plus ſavans critiques & des plus érudits écrivains de ſon ſiecle, & mourut à Leyden en Hollande, où il avoit été profeſſeur pendant ſeize ans. On montre encore à Agen leur maiſon, qui eſt vis-à-vis le couvent des cordeliers.

Au confluent du Lot & de la Garonne, dans un pays très-fertile, & dans une belle ſituation, j'ai vu la petite ville d'Aiguillon, chef-lieu d'un duché, érigé l'an 1634. Après avoir paſſé par pluſieurs mains, il eſt enfin reſté à un des neveux du cardinal de Richelieu, mais il n'a rang parmi les duchés-pairies, que depuis l'an 1731. Il ſe fait dans cette

ville un assez bon commerce de chanvres, de bleds, de vins & d'eaux-de-vie. On y voit un château très-ancien, qui fut assiégé, en 1346, par le duc de Normandie, fils aîné de Philippe de Valois, & depuis roi de France, sous le nom de *Jean*. Ce prince ne vint pas à bout de le forcer, quoiqu'il l'eût tenu investi pendant quatorze mois, & qu'il eût employé, pour réduire cette place, une invention nouvelle : car on prétend que ce fut alors pour la premiere fois qu'on fit usage du canon.

Un peu au-dessus d'Aiguillon, sur les bords du Lot, est *Clairac*, une des villes les plus riches & les plus commerçantes de cette province. J'en dis autant de *Ville-Neuve d'Agenois*, à l'orient de la premiere, aussi près du Lot, & où l'on voit un pont, le seul qu'il y ait sur cette riviere dans toute la généralité de Bordeaux.

On trouve encore sur la même riviere *Casseneuil*, lieu autrefois remarquable par un palais qu'y avoit Charlemagne. L'impératrice Hilde garde, sa femme, y mit au monde,

l'an 778, deux jumeaux, dont l'un fut dans la ſuite l'empereur Louis *le Debonnaire*, déclaré preſqu'en naiſſant roi d'Aquitaine.

Je nomme ici le bourg de *la Sauvetat*, parce qu'il a donné naiſſance à deux hommes de lettres célébres; à *Jean Claude*, miniſtre proteſtant, un des plus ſavans & des plus éloquens défenſeurs de l'héréſie de Calvin, & à *Pierre Sylvain Regis*, un des plus fameux diſciples de Deſcartes, & qui nous a laiſſé pluſieurs excellens ouvrages de philoſophie.

En revenant ſur les bords de la Garonne, j'ai paſſé par *Tonneins* & par *Marmande*, qui ne ſont que des bourgs, mais très-peuplés à proportion de leur petite étendue, & riches par le commerce qui s'y fait en bleds, en vins & en eaux de-vie. Le parlement de Bordeaux fut transféré à Marmande pendant quelque temps ſur la fin du dernier ſiecle.

Je ſuis remonté enſuite dans les terres vers le nord, & j'ai vu la petite ville de *Duras*, érigée en duché au dix-ſeptieme ſiecle pour Jacques-Henri de Durfort, maréchal de

France, dont la poſtérité le poſſède encore. Vous ſavez, Madame, combien cette maiſon eſt ancienne & illuſtre en Guienne, où elle eſt diviſée en pluſieurs branches.

Enfin, à l'extrémité ſeptentrionale de l'Agénois ſur la Dordogne, j'ai vu *Sainte-Foix*, lieu fameux du temps des guerres de religion. C'étoit un des boulevards des calviniſtes, qui ſoutint pluſieurs ſieges. Mais les fortifications en ont été entierement raſées.

Ces deux dernieres petites villes ſont, pour ainſi-dire, ſur la ligne qui ſéparé l'Agenois du Bazadois, que je vais, Madame, vous faire connoître, avant de terminer cette lettre, parceque mes obſervations ſur ce pays ſeront très-courtes.

Le *Bazadois*, borné à l'eſt par l'Agenois, au nord par la Dordogne, qui le ſépare du Bordelois, à l'oueſt par le Bordelois même & par les grandes Landes, & au ſud par la Chaloſſe & le Condomois, peut avoir quatorze lieues de longueur ſur douze dans ſa plus grande largeur. Diviſé par la Garonne en deux parties,

l'une ſeptentrionale & l'autre méridionale, il eſt arroſé de pluſieurs autres rivieres, telles que le Drot, la Dordogne, l'Avance, &c. Le climat y eſt ſain & tempéré, & la terre fertile en bleds, en vins & en fruits, excepté dans la partie la plus méridionale où le ſol eſt ſabloneux. Le commerce qui s'y fait conſiſte principalement en eaux-de-vie & en chanvres. Ce pays dépend du parlement de Bordeaux.

Du temps de Céſar, le Bazadois étoit habité par les *Vaſates*. Sous Honorius il fut compris dans la Novempopulanie ou troiſieme Aquitaine. De la domination des romains il paſſa ſous celle des goths, & tomba enſuite, après la bâtaille de Rouillé, au pouvoir des français, devenus maîtres de tout le pays qui s'étend au ſud de la Garonne juſqu'aux Pyrenées. Depuis ce temps, il ſuivit le ſort de la Gaſcogne.

La ville de *Bazas*, capitale de ce pays, étoit anciennement la cité des *Vaſates*. C'eſt ſans fondement que quelques auteurs ont paru en douter. En calculant les meſures & les diſ-

tances des itinéraires, & en examinant quelle étoit la position des peuples limitrophes des vasates, on trouve que la ville nommée *Cossio Vasatum*, doit être la même que celle de Bazas qui subsiste actuellement. D'où il suit que cette ville est très ancienne, puisqu'il en est fait mention dans les ouvrages de Ptolomée, dans ceux d'Ausonne & de plusieurs autres auteurs non moins anciens.

Cette ville est située sur un rocher, à plus de deux lieues de la Garonne, & ne renferme qu'environ deux mille cinq cents habitans. Elle a un évêché avec un présidial & une sénéchaussée. On connoit les évêques de Bazas depuis le prélat qui rempliſſoit ce siege en 505, & qui souscrivit au concile d'Agde de cette même année. Il a été un temps où les églises de la Gascogne ayant été détruites par les normands, & manquant de pasteurs, l'évêque de Bazas a été le seul dans ce pays : il prenoit alors le titre d'*évêque de Gascogne* (*Vasconensis episcopus*). La cathédrale de cette ville est dédiée à saint Jean-Baptiste.

Le

Le chapitre en eſt compoſé de trois archidiacres, d'un chantre, d'un ſacriſtain, d'un ouvrier & de dix-huit chanoines. Le ſéminaire & le collége ſont dirigés par les barnabites.

Voilà, Madame, tout ce que j'avois à vous dire de la ville de Bazas, qui n'offre abſolument rien de remarquable. Elle a été la patrie de *Jules Auſone*, célebre médecin, & pere de *Decius Magnus* Auſone, l'un des plus célebres poëtes du quatrieme ſiecle.

Les lieux de ce dioceſe qui méritent quelque attention, ne ſont pas en bien grand nombre. Au ſud-eſt de Bazas eſt *Caſtelgeloux*, petite ville aſſez jolie, qu'il ne faut pas confondre avec une autre du même nom dans l'Armagnac. Il y a une ſénéchauſſée & un petit chapitre.

En montant vers le nord, on trouve, ſur la Garonne, la petite ville de *Caumont*, d'où les ducs de la Force tirent leur nom & leur origine; & plus haut, vers le nord-eſt, ſur le même fleuve, le bourg de *Langon*, renommé pour ſes vins, les plus délicats de tous les vins blancs du

Bordelois, que l'on appelle généralement *vins de Grave*. Le flux & le reflux de la mer montent juſqu'à cet endroit.

De l'autre côté de la Garonne, dans la partie ſeptentrionale du Bazadois, eſt *la Réole*, très-jolie ville, qui a pris ſon nom d'un monaſtere de l'ordre de S. Benoît, qui étoit autrefois ſi régulier, qu'on l'appeloit par excellence *la regle*. Aujourd'hui ce n'eſt plus qu'un prieuré ſimple d'un bon revenu. Cette petite ville eſt aſſez commerçante. Le parlement de Bordeaux y a été transféré pluſieurs fois, & en dernier lieu y a tenu ſes ſéances pendant près de quinze ans.

Il y a dans ce même dioceſe un petit lieu nommé *Uzeſte*, dans l'égliſe duquel on voit le tombeau du pape Clément V, qui étoit né en Gaſcogne, & qui avoit été archevêque de Bordeaux.

Je ſuis, &c.

A Bazas, ce 6 Novembre 1761.

LETTRE CDLVI.

SUITE DE LA GUIENNE.

ME voici, Madame, depuis pluſieurs jours à Bordeaux, d'où j'ai fait, à mon ordinaire, des incurſions dans le Bordelois, pour en viſiter tous les lieux dignes de remarque. Cette contrée, qu'on appelle auſſi la *Guienne propre* ou particuliere, bornée à l'oueſt par la mer océane, au midi par les landes de Gaſcogne & le Bazadois, à l'eſt par ce même pays & le Périgord, & au nord par la Saintonge, a trente-huit lieues de longueur ſur dix-neuf de largeur. Elle eſt arroſée de beaucoup de rivieres, dont les principales ſont la Garonne, la Dordogne, Lille, la Jalle, &c. L'air y eſt ſain & tempéré, quoique la continuité des pluies y ſoit ſouvent incommode, ſur-tout à Bordeaux & dans ſes environs. Le terroir y eſt en général plus fertile en vins qu'en blés. Ces vins

ſont durs : mais ils deviennent excellens, lorſqu'ils ont été tranſportés par mer. On fait grand cas ſur-tout des vins de Grave ; & les Anglois, ainſi que les Hollandois, en chargent pluſieurs vaiſſeaux tous les ans.

Ce pays étoit habité, du temps de Céſar, par les *Garumni*, nom ſous lequel furent compris dans la ſuite les *Bituriges-Viviſci*, les *Meduli*, les *Succaſſes*, les *Boii-Viviſci*, les *Belendi* & les *Aquitani*. L'hiſtoire en eſt la même que celle de la province de Guienne en général. On le diviſe en quatre cantons, que je vous ferai connoître en détail, après vous avoir parlé de la ville de Bordeaux qui en eſt la capitale, & qui n'eſt pas compriſe dans cette diviſion.

Il ſeroit bien difficile de trouver l'étymologie du nom de *Bordeaux* ou *Bourdeaux*, en latin *Burdegala* ou *Burdigala*. Suivant pluſieurs auteurs, il s'eſt formé des deux ruiſſeaux de *Bourde* & de *Jalle*. Suivant quelques autres, c'eſt un compoſé du mot eſpagnol *burgo*, qui ſignifie bourg, & de celui de *gala*, qui veut dire propreté & bonne grace. On a donc ap-

pelé cette ville *Burgo-de-Gala*, parce que les habitans étoient liés par le commerce avec les Eſpagnols, & qu'ils étoient propres & avoient bon air : dans la ſucceſſion des temps, on a retranché la ſyllabe *go*, d'où eſt réſulté le nom de *Burdegala*. Enfin il y a des auteurs qui ont fait dériver le nom de cette ville, qui eſt ſur la rive gauche de la Garonne, de ſa ſituation dans une contrée où les pluies ne ſont pas moins fréquentes qu'abondantes.

Mais quelle que ſoit l'étymologie du nom de *Bordeaux*, nous ſavons que cette ville étoit connue & conſidérable, lors même que les Romains entrerent dans les Gaules. Elle s'agrandit beaucoup ſous le regne des empereurs : les antiquités que l'on y voit encore, en ſont la preuve. De la domination des Romains, elle paſſa ſous celle des Viſigoths, à qui elle fut enlevée par Clovis, dont les deſcendans en reſterent les maîtres. Au huitieme ſiecle, les Saraſins la ravagerent ; & au neuvieme, les Romains acheverent de la ruiner. Elle fut quelque temps abandonnée, eut enſuite des comtes particuliers, & fut ſou-

miſe aux ducs de Gaſcogne & aux ducs de Guienne. Enfin, ces deux duchés ayant été réunis, elle ſuivit le ſort de cette derniere province.

On peut compter Bordeaux au nombre des grandes villes du royaume. La forme en eſt triangulaire. La Garonne faiſant un coude préciſément vis-à-vis de la ville, le port forme un croiſſant, & préſente un amphithéatre magnifique. Ce port a toujours été excellent : c'eſt le lit même de la Garonne qui a ſix cents toiſes de largeur vis-à-vis de la ville, & une profondeur aſſez conſidérable pour recevoir de gros vaiſſeaux. Il y a encore dix-huit lieues de ce port à la pleine mer. Mais le fleuve va toujours en s'élargiſſant, & en conſervant ſa profondeur. Il ſe joint, au *Bec d'Ambez*, avec la Dordogne ; mais la marée ſe fait ſentir dans les deux fleuves.

Cette ville n'eſt entourée que d'une vieille muraille, flanquée çà & là de quelques tours, ſoit rondes, ſoit carrées. On y entre par douze différentes portes. Toutes les rues étoient autrefois étroites & ſombres : il n'y avoit que celle du *chapeau rouge* qui étoit

belle. Aujourd'hui Bordeaux a bien des agrémens & des avantages qu'il n'avoit pas. Les places de l'hôtel de ville, du palais & du marché ſont remarquables. Celle que l'on nomme la *place royale*, l'eſt encore davantage ; elle eſt ornée de ſuperbes édifices, & préſente au milieu une très-belle ſtatue érigée en l'honneur de Louis XV.

L'enceinte de Bordeaux eſt défendue par trois forts. Le premier eſt le château du *Haa*, du côté de l'archevêché, près d'un lieu appelé l'*Ormée*, parce qu'il étoit autrefois planté d'ormes. Il fut bâti par ordre du roi Charles VII en 1461, & conſerve encore ſes anciennes fortifications. La forme en eſt un carré long, flanqué aux quatre angles d'autant de tours rondes à l'antique. On y voit auſſi deux tours carrées qui donnent du côté de la campagne pour la porte de ſecours, qui eſt couverte par un ouvrage en forme de fer à cheval, & une troiſieme tour ronde dans laquelle on paſſe pour entrer dans la ville.

L'autre fort eſt le *Château-Trompette*, qui eſt à l'entrée du quai, & commande le port. Il ſépare la ville du

faubourg des chartreux, que l'on nomme vulgairement à Bordeaux *les Chartrons*. C'eſt une citadelle qui fut bâtie en même temps que le château du *Haa*, mais qui fut réparée & fort augmentée ſur les deſſins du fameux maréchal de Vauban. Il y ajouta un chemin couvert, deux demi-lunes & une grande contre-garde. Cette citadelle, qu'on peut dire vraiment ſuperbe, eſt d'ailleurs compoſée de ſix baſtions, dont il y en a trois du côté de la riviere. Le logement du gouverneur eſt dans celui du milieu. Il eſt embelli d'un parterre, au milieu duquel eſt un cabinet qui eſt un réduit délicieux par ſa propreté, ſon élévation, & la belle vue qu'on y a de tous les pays des environs. On croit être ſur mer dans la chambre de poupe d'un vaiſſeau.

A l'autre extrémité du port, en remontant la Garonne, on voit le troiſieme château, nommé le *fort Saint-Louis* ou de *Sainte-Croix*. Il fut bâti par ordre de Louis XIV en 1676. Ce château & celui du *Haa* ont chacun un commandant, & celui de *Château-Trompette* un gouverneur particulier.

Mais le gouvernement de la ville eſt toujours réuni au gouvernement général de la Guienne ; & celui-ci eſt ſi important, qu'il a été ſouvent rempli par des princes du plus haut parage. En 1338, Jean de Luxembourg, roi de Boheme, étoit gouverneur de Guienne pour Philippe de Valois, & ſoutenoit la guerre dans cette province contre Edouard III, roi d'Angleterre. Jean, fils de Philippe de Valois, alors duc de Normandie, & depuis roi de France, étoit gendre de ce roi de Boheme. C'eſt ſans doute ce qui attachoit celui-ci aux intérêts de la France : mais il faut convenir qu'un roi de Boheme, commandant en Guienne, devoit ſe trouver bien dépayſé. On ne ſera pas ſi étonné de voir ſur la liſte de ces gouverneurs les noms de Louis XI étant encore dauphin, & de Charles d'Angoulême, pere de François I ; ceux de Henri d'Albret & d'Antoine de Bourbon, rois de Navarre, & enfin celui de Henri IV, qui portoit le même titre avant de monter ſur le trône de France. Le prince de Condé lui ſuccéda dans ce gouvernement.

Je ne dois pas oublier de vous dire ici, Madame, que j'ai été enchanté des belles promenades qui ſont derrière le Château-Trompette. J'ai également admiré, dans un autre genre, le beau bâtiment de la bourſe; & je n'ai pas vu avec moins de plaiſir la ſalle de ſpectacle. Je ne parle pas de l'hôtel de ville : il n'a rien de fort remarquable. Mais je ne paſſerai pas ſous ſilence ce que les égliſes offrent de curieux.

L'égliſe métropolitaine, dédiée à *Saint André*, eſt regardée comme une des plus belles & des plus grandes qu'il y ait en France. La nef en eſt ſpacieuſe; & au pourtour regne une large corniche. Cette égliſe met Charlemagne au rang de ſes bienfaiteurs. Elle eſt en effet nommée dans le teſtament de ce monarque, & ſe trouve au nombre de celles à qui il fit, en mourant, des legs pieux. Auſſi voit-on dans la nef, qui eſt la plus ancienne partie de l'édifice, le portrait de cet empereur, peint à freſque ſur la muraille : on dit que cette peinture eſt de ſon temps; mais elle a été rafraîchie depuis. Les reliques que l'on

conſerve dans le tréſor de cette égliſe ſont remarquables; car, indépendamment d'une infinité de corps de ſaints martyrs & confeſſeurs, on y montre des reliques des douze apôtres, du lait, des cheveux & des vêtemens de la Sainte Vierge, & un bras & une côte du grand S. Georges de Cappadoce, patron de la chevalerie.

L'égliſe de *Saint-Severin*, que l'on appelle communément *Saint-Surin*, eſt hors de la ville. C'eſt avec raiſon que Bordeaux regarde ce ſaint comme un de ſes patrons. Il y étoit né au milieu du quatrieme ſiecle, & alla prêcher l'évangile bien loin de-là, puiſqu'il fut évêque de Cologne; mais il revint dans ſa patrie en 399. S. Amand, qui en étoit alors évêque, étant informé de ſon arrivée par révélation, alla au devant de lui avec tout ſon clergé, & voulut abſolument lui remettre l'adminiſtration de ſon diocèſe. S. Severin l'accepta; & ce ne fut qu'après ſa mort que S. Amand la reprit. Cette égliſe eſt paroiſſiale & collégiale. On y conſerve le bâton de S. Martial de Limoges, que l'on croit avoir prêché l'évangile à Bordeaux dès

le premier ſiecle de l'Egliſe. Mais ce qu'il y a de plus remarquable, eſt le cimetiere qui eſt auprès. Nos auteurs du ſeizieme ſiecle rapportent une inſcription qu'on liſoit ſur ſes murailles : elle eſt en latin, & porte que ce cimetiere fut conſacré par Notre Seigneur lui-même, accompagné de ſept ſaints évêques, fondateurs des principales égliſes des Gaules aquitannique & narbonnoiſe. On ne dit pas préciſément dans quel temps ſe fit cette cérémonie miraculeuſe. Il y a dans ce cimetiere un tombeau de pierre élevé ſur quatre piliers, du haut duquel il découle des deux côtés des gouttes d'eau qui augmentent, dit-on, lorſque la lune eſt dans ſon plein, & diminuent dans ſon déclin.

Je ne nomme l'egliſe de *Saint-Michel*, que parce qu'elle eſt remarquable par ſon clocher, d'où l'on découvre toute la ville & une très-belle campagne. Celle de *Sainte-Eulalie* a été, dit-on, bâtie du temps de Charlemagne, qui y plaça ſept corps ſaints. On voit dans celle de l'abbaye de *Sainte-Croix*, un monument que l'on prétend repréſenter ce même empereur

ou le roi Pepin ſon pere, tenant ſous les pieds de ſon cheval un homme que l'on ſuppoſe être *Hunault*, duc de Guienne, ou *Gaiffre* ſon fils, ou *Loup-Centulle*, duc de Gaſcogne, avec leſquels ces monarques eurent de grandes guerres. Le peuple appelle ce monument le tombeau du *Caiffe* ou *Caiffa*, par corruption du nom de *Gaiffre*. On voit d'ailleurs dans la chartreuſe de cette ville des os humains d'une grandeur énorme, que l'on prétend être ceux de *Gaiffre*; ce qui ſembleroit prouver que ces anciens ducs des Gaſcons étoient des géants. Ce monaſtere eſt beau, & ſon égliſe magnifique. L'autel eſt couvert de très-belles glaces & de beaux criſtaux, ſous leſquels on conſerve un grand nombre de reliques. Cette maiſon eſt un monument de la munificence du cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, qui eſt enterré dans cette égliſe.

Nos coſmographes diſent avoir lu ſur un pilier de l'égliſe des carmes, de vieux vers françois, qui ſont bien honorables pour une ancienne famille de Bordeaux, dont le nom eſt *la Lande*.

La famille de ce nom eſt effectivement fondatrice de ce couvent, & l'a même rétabli à pluſieurs repriſes. Suivant l'inſcription, le premier établiſſement ſe fit l'an 1100, à l'occaſion d'un grand exploit fait par un ſeigneur de *la Lande*. Voici les vers.

L'an de grace environ mil cent,
Fonda premier un ſeigneur de la Lande,
Au carme vieil cette égliſe & couvent,
Pour ce qu'en ce lieu obtint victoire grande
Contre un géant, qui conduiſoit la bande
Des Eſpagnols, pour Bordeaux aſſaillir.
Le deſſus dit lui fit payer l'amende;
Car il lui fit ſa tête à bas faillir.

Malheureuſement l'auteur de ces vers eſt tombé dans quelque anachroniſme, puiſque les Eſpagnols n'aſſiégerent pas Bordeaux l'an 1100. Mais il paroît que ce couvent des carmes fut fondé dans le même temps par un de *la Lande*.

Il n'eſt pas beſoin de vous dire, Madame, que les autres maiſons religieuſes ſont en grand nombre à Bordeaux. Il y a auſſi pluſieurs ſéminaires, pluſieurs colléges & pluſieurs hôpitaux.

Un des couvens les mieux bâtis eſt celui des dominicains. Le collége des jéſuites eſt très-beau & dans une agréable ſituation. J'aurai bientôt occaſion de vous parler d'un autre qu'on appelle le *collége de Guienne*.

Les reſtes d'antiquités que l'on voit à Bordeaux, ſont bien dignes de l'attention du voyageur curieux. La *porte baſſe* eſt un monument dont la conſtruction ſolide reſſent le ſiecle d'Auguſte. Les Goths, les Vandales, les Saraſins & les Normands, lorſqu'ils ont porté le fer & le feu dans cette ville, n'ont point endommagé ce bel ouvrage. On n'en voit cependant que le haut de l'arcade, le terrein qui s'eſt fort élevé, l'ayant preſque entiérement bouché. C'eſt ſans doute ce qui lui a fait donner le nom de *porte baſſe*. Voici les vers qu'on a faits ſur cet ouvrage antique.

Bordeaux, vante ton monument.
Tel de la vieille Rome étoit le fondement.
Plus auguſte eſt la *porte baſſe*,
Que le haut portail d'un palais.
Son antique & ſuperbe maſſe
Voit les ſiecles couler ſans s'ébranler jamais.

La fontaine de *Duge* ou d'*Audeg*
a été célébrée par le poëte Auſone ; &
ſes vers latins, dont je vous fais grace
Madame, prouvent que du temps de
Romains elle étoit belle, claire &
très-abondante. Aujourd'hui l'eau e
eſt un peu bourbeuſe ; mais elle eſ
en ſi grande quantité, qu'elle form
un ruiſſeau fort utile aux tanneurs qu
demeurent dans le faubourg par où
il paſſe.

Le palais *Gallien* fut bâti ſous l'em
pereur du même nom, qui commenç
à régner l'an 200 de l'ere chrétienne
On croit que c'eſt dans ce mêm
temps que fut conſtruit l'amphithéatr
qui eſt derriere Saint-Surin, & qu'o
appelle encore à Bordeaux *les Arenes*
C'étoit un ovale qui avoit deux cen
vingt-ſept pieds de long ſur cent qua-
rante de large. Il y a deux cents an
qu'il reſtoit de ces monumens déj
ruinés un peu plus de traces qu'au-
jourd'hui.

Le palais de *Tutelle* étoit le plu
beau reſte d'antiquités qui exiſtât
Bordeaux. Il conſiſtoit en pluſieur
colonnes qui avoient appartenu à u
temple dédié aux dieux tutélaire

d'Auguſte. Une inſcription apprenoit qu'il avoit été élevé par un certain *Laſcivus Canilius*. Les colonnes étoient cannelées, d'un ordre corinthien très-bien exécuté, ſurmonté d'un attique en arcades : ſur chaque pilaſtre étoit appliquée une figure ou ſtatue. Tous nos auteurs du ſeizieme ſiecle parlent encore de cette architecture comme exiſtante. On ne l'a démolie en effet qu'au commencement de celui-ci, pour faire une eſplanade devant le Château-Trompette. Les ſavans & les antiquaires de France en témoignerent leurs regrets, & les poëtes du ſiecle de Louis XIV les aiderent à les rendre publics. L'un de ces derniers s'exprime ainſi dans le mercure du mois de mars 1702.

Pourquoi démolit-on ces colonnes des dieux?
Ouvrages des Céſars, monument tutélaire,
Depuis plus de mille ans que le temps les révere,
Elles s'élevoient juſqu'aux cieux.
Il faut que leur orgueil cede à la forteresſe
Où Mars pour nous veille ſans ceſſe.
Son redoutable mur, édifice royal,
Ne doit point ſouffrir de rival.

Il n'eſt pas douteux que le ſiége épiſcopal de Bordeaux ne ſoit un des plus anciens des Gaules, puiſqu'il étoit connu vers l'an 300. *Auxental*, évêque de cette ville, aſſiſta avec Favien, ſon diacre, au premier concile d'Arles, qui fut tenu contre les donatiſtes en 1314. Le premier qui occupa ce ſiége, eſt, dit-on, *S. Gilbert*. On ne ſait pas préciſément dans quel temps il fut érigé en archevêché. C'eſt ſur l'ancienneté de cette métropole que ſont fondées les diſputes que les archevêques de Bordeaux ont avec ceux de Bourges, prétendant les uns & les autres être primats d'Aquitaine & prenant ce titre. Le dioceſe de Bordeaux s'étend ſur quatre à cinq cents paroiſſes, parmi leſquelles il y a dix archiprêtrés, diviſés en trois archidiaconés. L'archevêque a un revenu conſidérable, & jouit de quatre belles terres ſituées dans le Périgord, qui ont été léguées à ſon ſiége, en 1307, par un archevêque, neveu du pape Clément V.

Le parlement de Bordeaux fut établi en vertu d'une capitulation que firent les Bordelois, en 1451, avec le lieutenant général du roi Charles

VII, & dans laquelle il fut dit qu'on leur donneroit un parlement. En effet, il commença à s'aſſembler en 1460, dans le château de *Lombriere*, ancienne habitation des ducs de Guienne, ainſi appelé de l'ombrage des arbres qui l'environnoient. Le reſſort de ce parlement fut formé d'une partie de celui de Paris & d'une partie de celui de Toulouſe. Peu de temps après, les habitans de Bordeaux ayant rappelé les Anglois, le roi caſſa le parlement & le réunit à celui de Paris. Ce dernier ſe ſervit alors du prétexte de cette réunion, pour prétendre que tout le reſſort du parlement de Bordeaux devoit lui appartenir. Mais le roi, par ſa déclaration de 1461, ordonna que le pays de l'ancien reſſort du parlement de Toulouſe appartiendroit à celui-ci comme auparavant. Néanmoins ce dernier parlement ne jouit pas long-temps de cet avantage; car, en 1462, le roi rétablit le parlement de Bordeaux avec le même reſſort qu'il avoit eu lors de ſa premiere inſtitution. Ce même prince ayant donné la Guienne en apanage à ſon frere, en 1469, le parlement de Bordeaux fut transféré à

Poitiers, où il tint ſes ſéances juſqu'en 1472, que Charles VII étant mort, cette cour fut rétablie à Bordeaux.

Outre la généralité de Bordeaux, le parlement de cette ville comprend dans ſon reſſort divers diſtricts qui dépendent, les uns de la généralité de Limoges, & les autres de celles d'Auch & de la Rochelle; de ſorte que la juriſdiction de ce parlement s'étend ſur le Bordelois, la Saintonge, le Limoſin, le Périgord, l'Agénois, le Condomois, le Bazadois, les Landes & le Labourd. On y porte en conſéquence les appels de la ſénéchauſſée de Bordeaux, qu'on appelle la *ſénéchauſſée de Guienne*, parce qu'elle étoit autrefois l'unique dans cette province.

La cour des aides fut établie par Henri II en 1551, & ſupprimée par le même prince en 1557. Louis XIII la rétablit. Louis XIV la transféra à Saintes, la rétablit à Bordeaux, la transféra enſuite à Libourne, & la rétablit enfin à Bordeaux, où elle eſt encore.

Le maire & les jurats, magiſtrats municipaux, exercent la juſtice civile

& la criminelle dans la ville de Bordeaux, concurremment avec la sénéchaussée. Cette mairie & les jurandes de Bordeaux furent établies, en 1378, par les rois d'Angleterre, ducs de Guienne, & réduites, en 1548, à un maire, un sous-maire & six jurats, dont deux sont gentilshommes.

L'université fut établie, l'an 1441, par le pape Eugene IV. Les priviléges qu'il lui accorda, furent ensuite confirmés par Louis XI. Il y a des professeurs pour la théologie, le droit & les arts.

Je ne crois pas qu'il y ait dans l'histoire littéraire, de collége plus fameux par son ancienneté, que celui qu'on nomme à Bordeaux *collége de Guienne*. Quelques-uns en font remonter l'établissement au temps des *Druïdes*, disant qu'il y avoit une secte de ces philosophes, qu'on nommoit les *Sarronides*, qui étoient chargés d'instruire la jeunesse, & qui avoient des écoles à Marseille, à Narbonne, à Lyon, à Chartres & à Bordeaux. D'autres prétendent que Jules-César étant venu à Bordeaux, y trouva une école très-célebre, à laquelle il accorda de

grands priviléges. Ce qu'il y a de bien certain, c'eſt que ce collége étoit très-floriſſant dans le troiſieme ſiecle. Le poëte Auſone qui, dans le ſuivant, avoit été précepteur de l'empereur Gratien, y enſeigna les belles-lettres. En ce même temps la réputation des profeſſeurs s'étoit répandue dans toutes les Gaules, juſqu'à Rome même & à Conſtantinople. Les ſiecles d'ignorance & de barbarie qui ſuivirent l'invaſion des Goths, firent perdre à ce collége ſon ancienne ſplendeur. S. Louis la lui rendit en partie; & on le vit plus brillant encore ſous le regne de François I, le reſtaurateur des lettres. Mais les jéſuites s'étant établis en France, ce collége fut inſenſiblement abandonné; & l'on en vit même, quelque temps après, les murs tomber en ruine. En 1670, on propoſa d'en faire une école de marine, pour y enſeigner la *conſtruction* & le *pilotage*. Henri d'Agueſſeau, alors intendant en Guienne, ſollicita vivement pour la conſervation d'un collége autrefois ſi fameux. Il fut en effet réparé, & rétabli dans l'état où on le voit aujourd'hui. Il y a une chaire de mathéma-

tique, fondée par François de Foix-Candale.

En 1712, le roi établit à Bordeaux une académie des ſciences & belles-lettres, compoſée de dix-neuf académiciens ordinaires, dont un eſt ſecrétaire perpétuel, de trente-ſix académiciens aſſociés, & de dix correſpondans. On y diſtribue tous les ans une médaille d'or du prix de trois cents livres, à celui qui a fait le ſyſtême le plus probable ſur un point de phyſique propoſé par cette compagnie.

La population de cette ville eſt d'environ cent trente mille ames, y compris cent familles de juifs qui n'y ont point de ſynagogue. Nos auteurs du ſeizieme ſiecle aſſurent qu'il y avoit, de leur temps, de ces *Cagots* ou *Gahets*, dont j'ai parlé à l'occaſion de ceux du Bigorre. Les anciens ſtatuts de la ville de Bordeaux, du quinzieme ſiecle, leur défendent de fréquenter les cabarets, les boucheries & les panneteries, d'aller dans les rues nu-pieds, & même de ſortir de leurs maiſons ſans porter une piece de drap rouge ſur la poitrine, à peine de fouet & d'amende arbitraire. Ces ordonnances

furent renouvelées en 1528 & 1561; ce qui prouve que l'on ſoupçonnoit les *Gahets* d'être lépreux. Mais deux cents ans après, on a penſé bien différemment; car en 1738, le parlement de Bordeaux, & en 1746, celui de Toulouſe, ont rendu des arrêts pour défendre dans tout leur reſſort d'inſulter les prétendus *Gahets*, de les traiter de *Gezitains* ou deſcendans de Giezi le lépreux, de les appeler *Cagots* ou *Bigots*, & de mettre aucune différence entre eux & les autres citoyens & habitans.

On a établi dans l'hôpital neuf qui eſt hors des murs, diverſes manufactures, entre autres une de dentelles, dont le produit eſt très-conſidérable. Il ſe tient tous les ans dans cette ville deux foires qui durent chacune quinze jours. Elles furent accordées, en 1565, par Charles IX, & ont été confirmées par les rois ſes ſucceſſeurs. La premiere commence le 1 de mars, & la ſeconde, le 15 d'octobre.

La ſituation de Bordeaux, ſur le bord d'une riviere navigable pour les plus gros vaiſſeaux, & dans un pays fertile en vins, invite les étrangers à

s'y

s'y rendre des principales parties de l'Europe. Les bâtimens des pays ſeptentrionaux ſur-tout y viennent faire des cargaiſons très-conſidérables de vins & d'eaux-de-vie. Quand le commerce n'eſt point interrompu par la guerre, on y charge tous les ans environ cent mille tonneaux de vin que l'on tranſporte hors du royaume. Ces vins ne ſont pas tous du crû de la généralité de Bordeaux : il en vient une très-grande quantité de celle de Montauban, & de la province de Languedoc.

Cette ville eſt la patrie de *S. Paulin*, évêque de Nole, & de *Decius Magnus Auſone*, ſon maître, l'un des plus célebres poëtes du quatrieme ſiecle. Il y enſeigna, comme je l'ai dit plus haut, les belles-lettres avec tant de réputation, que l'empereur Valentinien le choiſit pour être le précepteur de ſon fils Gratien. Cet emploi le conduiſit aux premieres dignités de l'empire. Il fut queſteur, préfet du prétoire, & conſul en 379. L'empereur Gratien, en l'élevant à cette derniere charge, lui écrivit une lettre qui honore autant le diſciple que le maître.

» Lorſque je penſois, lui diſoit-il, il » y a quelque temps, à créer des » conſuls pour cette année, j'invoquai » l'aſſiſtance de Dieu, comme vous » ſavez que j'ai coutume de faire en » tout ce que j'entreprends, & comme » je ſais que vous voulez que je » faſſe. J'ai cru que je devois vous » nommer premier conſul, & que » Dieu demandoit de moi cette re- » connoiſſance pour les bonnes inſ- » tructions que j'ai reçues de vous. » Je vous rends donc ce que je vous » dois; & ſachant qu'on ne peut » jamais s'acquitter, ni envers ſes » peres ni ſes maîtres, je confeſſe que » je vous ſuis encore redevable de tout » cè que je ne puis vous rendre «. Il accompagna cette lettre de la robe conſulaire, la même que portoient les empereurs le jour de leur triomphe. Bel exemple de reconnoiſſance, digne à jamais d'être ſuivi par tous les éleves à l'égard de leurs inſtituteurs!

Un autre perſonnage, illuſtre tout à la fois par ſa ſcience & ſes malheurs, a pris naiſſance à Bordeaux. C'eſt *Aymar de Rancennet*, très-habile dans le droit romain, dans les mathémati-

ques & les antiquités, écrivant bien en grec & en latin, & jouiſſant, de ſon temps, de la plus haute réputation par ſa capacité dans les affaires. De conſeiller au parlement de Bordeaux, il devint préſident au parlement de Paris. Les Guiſes, qui le haïſſoient, l'accuſerent d'un crime horrible, & le firent renfermer à la Baſtille, où il mourut de douleur en 1595, âgé de plus de ſoixante ans. Tous les maux à la fois l'avoient aſſailli, & avoient rempli ſes jours d'amertume. La miſere l'avoit réduit à être ſimple correcteur des imprimeurs Etienne. Il avoit vu mourir ſa fille ſur le fumier, exécuter ſon fils, & ſa femme écraſée par le tonnerre. Nous avons de lui le *Tréſor de la Langue françoiſe, tant ancienne que moderne*, qui a beaucoup ſervi à *Nicot* & à *Monet* pour la compoſition de leurs Dictionnaires.

Des quatre cantons qui diviſent le Bordelois, il y en a deux au midi, qui ſont les *landes de Bordeaux*, le long de la mer, à l'occident, & le *pays d'entre deux mers*, à l'orient : deux aux nord, qui ſont le *pays de Médoc*, le long de la mer, au cou-

chant, & le pays qui eſt par delà la Gironde & la Dordogne, au levant. C'eſt dans cet ordre, Madame, que je les ai parcourus, & que je vais vous en donner les notions les plus eſſentielles.

Le terrein des landes eſt ſtérile & inculte ; la côte marécageuſe & preſque inabordable. On n'y trouve de remarquable que le baſſin ou havre d'*Arcachon*, dont l'entrée eſt très-difficile. Les gros bâtimens ne peuvent y pénétrer : mais ceux qui y entrent, s'y trouvent fort en ſûreté, & y chargent particuliérement du goudron & de la réſine, que les pays des environs fourniſſent en abondance. Le principal, ou, pour mieux dire, le ſeul lieu de cette triſte contrée, eſt au milieu du baſſin d'Arcachon : c'eſt un bourg qu'on appelle *la Tête* ou *le Cap de Buch.* On prétend qu'il a pris ſon nom d'un ancien peuple qui l'habitoit du temps des Romains, & que l'on nommoit les *Boïates* : cependant on n'y voit aucune trace d'antiquité. Les anciens ſeigneurs portoient le titre de *Captal.* L'un d'eux, nommé *Archambault de Grailly*, avoit hérité par ſa

mere du comté de Foix, & en avoit pris le nom. Ce fut au commencement du quinzieme ſiecle. Il épouſa une infante de Navarre; & ſon petit-fils monta ſur ce trône. Le *Captalat de Buch* paſſa dans une branche cadette des Foix-Grailly, qui prit le nom de *Candale*, & dont l'héritiere épouſa le premier duc d'Epernon.

On appelle *Pays d'entre deux mers*, celui qui eſt entre la Garonne & la Dordogne, depuis les limites du Bazadois juſqu'à la pointe que l'on nomme le *Bec d'Ambès*, où ces deux rivieres ſe joignent pour n'en former plus qu'une, qui porte le nom de *Gironde*. Le principal lieu de ce pays eſt *Rions*, ſitué ſur la rive droite de la Garonne, & peuplé d'environ quatorze cents habitans. A quelque diſtance de là, & ſur le même fleuve, on trouve *Cadillac*, chef-lieu du ſuperbe comté de Benauges, & remarquable par le beau & magnifique château que le duc d'Epernon y fit bâtir. Il y a une égliſe collégiale & un couvent de capucins.

Le troiſieme canton du Bordelois s'appelle le *Pays de Médoc*. La plus

grande partie en eſt mauvaiſe, & ſurtout la côte. Mais celle qui avoiſine la Gironde, produit de bons vins qui étoient en réputation dès le temps des Romains, qui connoiſſoient déjà le raiſin bordelois & le vin qu'il produiſoit : on en tranſportoit alors juſqu'à Rome. Les huîtres de Médoc étoient également fort eſtimées : le poëte Auſone en fait une mention auſſi honorable que du vin. Enfin on trouve dans le Médoc certains cailloux blancs, bleus & violets, qui ſont ſuſceptibles d'être brillantés, & peuvent paſſer pour des pierres précieuſes. On les ramaſſe dans un circuit d'environ dix à douze lieues, depuis *Soullac*, village tout-à-fait ſur la pointe du Médoc, à l'embouchure de la Gironde, juſqu'à celui de *Margaux*, fameux par ſes excellens vins. Je remarquerai ici qu'il eſt fort à craindre que dans peu de temps cette paroiſſe de Soullac ne ſoit ſubmergée, l'eau de la mer & les ſables allant juſqu'à l'égliſe. En 1700, cette égliſe étoit éloignée de la mer de plus de deux lieues.

Le principal bourg du Médoc eſt

Leſparre, à deux lieues de la rive gauche de la Garonne ou Gironde. La terre qui porte ce nom eſt très-belle, & appartient à MM. de Grammont, qui ont quelquefois pris le nom de ducs de Leſparre, quoique cette terre ne ſoit point érigée en duché.

A l'embouchure de la Gironde & à vingt-trois lieues de Bordeaux, on voit la *Tour de Cordouan* ſur un rocher, qui eſt le reſte d'une iſle que la mer a abîmée. C'eſt un fanal qui a été bâti pour empêcher les vaiſſeaux de ſe perdre ſur les bancs de ſable. Il eſt de forme pyramidale, afin que les vents aient moins de priſe. Ce phare fait l'admiration des navigateurs : ils le regardent dans ſon entier comme le plus beau de l'Europe ; & l'on n'en connoît point ailleurs de ſupérieur par la beauté de ſa ſtructure & la hardieſſe de l'exécution. Il y a toujours quatre gardiens pour allumer le feu qui dure toute la nuit : ils ont des vivres pour ſix mois, & de l'eau en abondance par celle qui tombe ſur toute la tour, & qui, au moyen des galeries du pourtour, pratiquées exprès

à chaque étage, ſe rend dans de belles citernes.

On prétend, mais ſans aucun fondement, que *Louis le Débonnaire* avoit fait bâtir au même lieu une tour fort baſſe, & qu'au lieu de feu, des hommes ſonnoient du cornet nuit & jour, pour avertir les navigateurs des dangers. La vérité eſt que lorſqu'on a bâti la tour qui exiſte aujourd'hui, il y en avoit aux environs une vieille fort inférieure en hauteur & en ornement : c'eſt ſans doute celle-ci qu'on prétend avoir été bâtie par Cordoue, qui a donné le nom de *Cordouan*. Tout nous porte à croire que la tour dont il eſt ici queſtion, fut commencée par *Louis de Foix* en 1584, & achevée en 1611. Louis XIV la fit rebâtir, & Louis XV y ajouta de nouveaux ouvrages pour la rendre plus ſolide. Ainſi le porte l'inſcription latine qu'on lit au deſſous de leurs buſtes placés dans la chapelle. On y voit auſſi celui de *Louis de Foix*, & ſur le fronteau du premier étage, dans des niches, ceux de Henri II & de Henri IV.

Dans le pays qui eſt par-delà la

Gironde & la Dordogne, on trouve, ſur la rive droite de la premiere, à deux lieues au deſſous du Bec d'Ambès, la ville de *Blaye*, bâtie ſur un rocher, & peuplée d'environ dix-huit mille habitans. Elle avoit donné ſon nom à un petit pays appelé *le Blaignez*, qui avoit le titre de comté, & qui appartenoit aux cadets de la maiſon d'Angoulême. C'eſt une place qui a toujours été regardée comme importante : elle eſt bien fortifiée, & a une bonne citadelle dans le quartier qu'on appelle *la ville haute*. L'autre quartier, qui en eſt ſéparé par une petite riviere où la marée remonte, eſt la ville baſſe ou le faubourg. Les marchands y demeurent & y ont leurs magaſins.

Cette ville étoit connue du temps des Romains, & les légions s'y tenoient en garniſon. Dans la ſuite des temps, elle fit ſouvent un ſujet de querelle entre les premiers ducs de Guienne & les ducs de Gaſcogne. On y remarque deux abbayes, dont l'une eſt de l'ordre de S. Benoît, & l'autre de S. Auguſtin, dédiée à S. Romain. C'eſt dans celle-ci que fut, dit-on, enterré

un prince de la race de Clovis, nommé *Caribert*, que quelques auteurs ont confondu avec Caribert, fils de Cloraire II, & roi d'une partie de l'Aquitaine, que ſon frere Dagobert fit mourir à Toulouſe, pour reſter ſeul maître de toute la monarchie françoiſe. Les Calviniſtes ayant ſurpris cette ville en 1568, ruinerent toutes les égliſes, & n'épargnerent point le tombeau de ce Prince. Les ligueurs s'en étant rendus maîtres quelque temps après, le maréchal de Matignon l'aſſiégea pour le roi en 1593; mais il fut obligé d'en lever le ſiége. Au reſte, les vaiſſeaux qui vont à Bordeaux, ſont obligés de laiſſer ici leur canon & leurs armes, ſuivant l'ordonnance de Louis XI, de l'an 1475.

A un quart de lieue au deſſus du Bec d'Ambès, eſt la petite ville de *Bourg*, ſur la Dordogne. C'eſt un petit port où quelques vaiſſeaux viennent charger des vins des environs, qui ſont aſſez bons, & qui ſe conſervent bien à la mer.

En remontant la Dordogne, on trouve la jolie ville de *Libourne*, agréablement ſituée au confluent de la ri-

viere de l'Iſle. Elle fut bâtie en 1286, par Edouard I, roi d'Angleterre, ſur les ruines de *Condates Portus*, dont Auſone parle ſi ſouvent dans ſes Epîtres Il y a un préſidial & pluſieurs couvens. La cour des aides y a pluſieurs fois tenu ſes ſéances. Le principal commerce qu'on y fait, eſt pour les ſels qu'on envoie par la Dordogne en Périgord & en Quercy.

Tout auprès eſt la petite ville de *Fronſac*, où l'on prétend que Charlemagne fit bâtir, l'an 770, un château qui ne ſubſiſte plus : mais il y en a un autre dont la vue eſt très-belle. Ce n'eſt qu'au commencement du dix-ſeptieme ſiecle que cette ville fut érigée en duché, d'abord pour un comte de Saint-Paul, de la maiſon d'Orléans-Longueville, & après la mort de celui-ci, pour le fameux cardinal de Richelieu, qui l'a fait paſſer à ſes neveux.

Belleforêt prétend que c'eſt auprès de Fronſac qu'étoit le château de Montauban, qui appartenoit au comte Aymon, & au fameux Renaud de Montauban, un de ſes fils. Cet auteur remarque avec raiſon que ce ne peut pas être le Montauban en Quercy, puiſque

cette ville, assez moderne, est dans un pays plat, sur la riviere de Tarn, & que l'on sait que le vieux Montauban étoit sur une hauteur, près de la Dordogne.

Si l'on remonte la riviere de l'Isle, on verra, au confluent de la Drome, la petite ville de *Coutras*, dépendante du duché de Fronsac. A ce nom, vous vous rappelez sans doute, Madame, la bataille que gagna dans la plaine des environs, Henri IV, n'étant encore que roi de Navarre, contre l'armée de Henri III.

Je suis, &c.

A Bordeaux, ce 28 novembre 1761.

LETTRE CDLVII.

SUITE DE LA GUIENNE.

NON loin de la petite ville de Coutras, vers l'orient, commence le Périgord, le dernier pays de la Guienne, qu'il me reſte, Madame, à vous décrire. Il a pour frontieres, au ſud, l'Agenois; à l'eſt, le Quercy & le Limoſin; au nord & à l'oueſt, l'Angoumois, la Saintonge & le Bordelois. On compte trente-trois lieues dans ſa plus grande longueur, & vingt-quatre dans ſa largeur.

Ce pays eſt arroſé de la Dordogne, de la Vezere, de l'Iſle, de la Dromme & d'autres rivieres moins conſidérables. Le climat y eſt pur & ſain, mais un peu froid. Quoique cette contrée ſoit montagneuſe, elle a cependant quelques plaines & de belles vallées. Les terres qui avoiſinent la Dordogne & l'Iſle, ſont très-fertiles en grains de toute eſpece : il y a auſſi des vigno-

bles dans pluſieurs cantons. Mais en général, le blé n'y eſt pas fort abondant : les noyers & les châtaigniers pourvoient à la ſubſiſtance du peuple. Il y a dans ce pays beaucoup de bois, des mines de fer de très-bonne qualité, & des eaux minérales qui ont quelque réputation. La volaille, le gibier & le poiſſon y abondent.

Les habitans du Périgord étoient, du temps de Céſar, les *Petricorii* ou *Petricordii*, d'où l'on a fait le nom de *Périgord*. Nos rois de la premiere race en chaſſerent les Viſigoths, qui l'avoient conquis ſur les Romains. Ceux de la ſeconde y établirent des comtes, qui ſe rendirent indépendans vers l'an 900. L'un d'eux, nommé *Guillaume*, qui vivoit à cette époque, étoit fils d'un comte d'Angoulême, & avoit eu en partage le Périgord & l'Agenois : mais ce dernier pays lui fut enlevé par un duc de Gaſcogne.

La petite-fille de Guillaume épouſa Boſon, comte de la Marche, qui réunit à ce comté celui de Périgord. Il prit le ſurnom de *Talerand* ou *Taleyrand*, qu'il tranſmit à ſa poſtérité, & mourut en 950. Son ſecond fils fut

la ſouche de l'illuſtre maiſon qui poſſéda le Périgord depuis cette époque juſqu'à la fin du quatorzieme ſiecle. Il y a eu cinq de ces comtes du nom de baptême d'*Archambaud*, ſept du nom d'*Elie*, & trois de celui d'*Adalbert* ou *Audebert*.

Ces comtes de Périgord étoient, à quelques égards, indépendans. Cependant, du temps que les rois d'Angleterre poſſédoient la Guienne, ils s'en reconnoiſſoient les vaſſaux. Mais comme ces ducs de Guienne étoient eux-mêmes vaſſaux des rois de France, les comtes de Périgord devoient l'être auſſi, du moins en arriere-fief. Cependant Archambaud V, l'un d'eux, voulut ſe ſouſtraire à l'hommage ſous le regne du roi Charles VI. Il oſa même ſoutenir la guerre contre ce monarque. Mais vaincu par le Maréchal de Boucicaut, il fut fait priſonnier, & dépouillé de ſes états en 1399.

Le roi Charles VI donna le comté de Périgord au duc d'Orléans ſon oncle. Celui-ci le laiſſa à Charles ſon fils, qui étant priſonnier en Angleterre, le vendit, en 1437, à Jean de Bretagne, comte de Penthievre. Ce der-

nier eut pour héritier Guillaume, ſon frere, qui ne laiſſa que trois filles, dont l'aînée épouſa Alain, ſire d'Albret, dont le fils fut roi de Navarre. La petite-fille de celui-ci apporta en dot le Périgord avec ſes autres états, à Antoine de Bourbon, pere de Henri IV. Ainſi ce comté faiſoit partie des domaines de ce monarque, lorſqu'il monta ſur le trône de France, & fut alors réuni à la couronne.

Ce pays fut pendant long-temps le théatre de la guerre entre les François & les Anglois. Ces derniers, qui poſſédoient alors la Guienne, forcerent la France à le lui céder, tantôt à titre de conquête, tantôt comme une mouvance du duché d'Aquitaine ou de Guienne. Mais enfin il nous reſta pour toujours, en même temps que la province entiere.

On diviſe le Périgord en deux parties, dont chacune a un évêché; le haut ou blanc, qui comprend la plus grande étendue de ce pays, & le bas ou noir qui en eſt à l'extrémité orientale : ce nom lui a été donné, parce qu'il eſt plus couvert de bois.

Le premier lieu que j'ai vu, en

entrant dans le Périgord, eſt la petite ville de *Caſtillon*, qui eſt dans le haut, & ſituée ſur la Dordogne. Elle n'eſt connue que par la ſanglante bataille que les François y gagnerent ſur les Anglois en 1451. Le brave Talbot & ſon fils y furent tués.

En ſuivant la même riviere vers l'orient, on trouve la petite ville de *la Force*, érigée en duché-pairie, l'an 1637, en faveur de Jacques Nompar de Caumont, Maréchal de France.

Plus loin encore, & du même côté, eſt la ville de *Bergerac*, dans une ſituation avantageuſe pour le commerce. Le paſſage de la Dordogne la rendoit autrefois importante. Les Anglois la fortifierent dans le quatorzieme ſiecle : mais Louis, duc d'Anjou, frere du roi Charles V, les en chaſſa l'an 1371. Les habitans ayant embraſſé les erreurs de Calvin, ſe révolterent en 1561, & en firent un de leurs boulevarts. Elle fut priſe & repriſe pluſieurs fois : enfin Louis XIII s'en étant rendu le maître, en fit raſer les fortifications.

Cette ville eſt l'entrepôt du commerce de Lyon & de l'Auvergne à

Bordeaux. Elle étoit très-peuplée & très-marchande avant la révocation de l'édit de Nantes. Depuis cette époque, elle eſt réduite à peu près à huit mille habitans. Il y a deux paroiſſes, dont l'une eſt du dioceſe de Périgueux, & l'autre de celui de Sarlat. Elle a des ſtatuts & des coutumes particulieres, qui s'obſervent dans toute l'étendue de ſa ſénéchauſſée. Ils furent imprimés, l'an 1598, en latin & en françois, mêlés d'un peu de gaſcon. Mais ils avoient été compoſés bien plus anciennement, puiſque l'on voit qu'ils ſont de l'an 1327, *régnant Charles le Bel, roi de France & de Navarre*, & que ce fut *Edouard, fils aîné du roi d'Angleterre, prince de Guienne & de Galles*, qui les publia ſous le bon plaiſir du roi de France, dont il ſe reconnoiſſoit vaſſal. Il paroît que le Roi Henri IV ordonna qu'on s'y conformeroit dans tout le Périgord. Il faut obſerver que l'on écrivoit alors *Bragerac* & non pas *Bergerac*.

J'ai lu dans le Mercure de France de l'année 1745, un paſſage concernant une ſingularité d'Hiſtoire naturelle, que je ne crois pas hors de

propos, Madame, de vous rapporter ici. » Feu M. *Raoul*, conſeiller au » parlement de Bordeaux, apprit à » M. de *Réaumur*, par une lettre du » mois de Juillet 1740, qu'il y avoit » dans le prieuré de Trémolac, de » l'ordre de Cluni, à cinq lieues de » Bergerac, un ruiſſeau inflammable » & brûlant; ce qui fut découvert, il » y a huit ans, par un voleur d'écre- » viſſes, qui, pour mieux appercevoir » les trous où elles ſe cachent, ſe » ſervoit de torches de paille allumées. » Tant que cet homme marcha ſur » le gravier du lit preſque horizontal » de ce ruiſſeau, le feu ne prit point » à l'eau de la ſuperficie. Mais étant » arrivé à des endroits plus inégaux » & parſemés de creux, il fut bien » étonné de voir que l'eau s'enflamma, » au point qu'il en eut ſa chemiſe » brûlée : c'étoit une flamme bleuâtre. » M. l'abbé *d'Alemé*, alors prieur de » Trémolac, en fit répéter l'expérience » deux ou trois fois, & elle réuſſit » toujours de même. On peut croire, » avec beaucoup de vraiſemblance, » qu'il eſt tombé & qu'il s'eſt aſſemblé » dans ces endroits creux, quelque li-

» mon chargé d'une matiere ſulfureuſe, » aſſez en mouvement pour s'exhaler » au travers & au deſſus de l'eau, & » pour y prendre feu à la moindre » approche d'une flamme étrangere «.

A mon départ de Bergerac, je ſuis monté vers le nord, & j'ai trouvé ſur ma route la petite ville de *Mucidan*, ſituée près de la riviere de l'Iſle. Au ſeizieme ſiecle, c'étoit une place très-forte, qui fut pluſieurs fois aſſiégée & priſe pendant les guerres de religion. Mais dans le ſiecle ſuivant, elle fut tout-à-fait raſée.

J'ai ſuivi les bords de cette même riviere, en montant toujours vers le nord, & je ſuis arrivé à *Périgueux*, capitale du Haut-Périgord & de tout le pays. L'ancienneté de cette ville n'eſt pas douteuſe. La tour de *Veſune* ou de *la Viſone*, le reſte d'un amphithéatre, & quelques autres monumens en ſont des preuves trop ſenſibles. Du temps des Romains, elle étoit connue ſous le nom de *Veſunna*, & avoit une enceinte très-conſidérable : elle fut ruinée en divers temps par les Barbares. Celle qu'on voit aujourd'hui, bâtie à l'orient de l'ancienne ville, eſt

diviſée, pour ainſi dire, en deux parties, par la riviere de l'Iſle, & fermée d'épaiſſes & fortes murailles. On y voit encore la tour *Veſune*, édifice très-ſolide, qui a plus de cent pieds de hauteur : les murs ont une toiſe d'épaiſſeur. Mais il n'y a ni portes ni fenêtres, & l'on y entre par deux ſouterrains. On prétend que c'étoit un temple conſacré à Vénus.

L'évêché de Périgueux, ſuffragant de Bordeaux, eſt très-ancien. Nos auteurs prétendent, d'après les vieilles Chroniques ou Légendes, que S. Front fut un des premiers diſciples de Jéſus-Chriſt, prêcha l'Evangile d'abord à Rome, & vint enſuite en Périgord, où il fut envoyé par S. Pierre. Il fit des proſélytes qui ſouffrirent le martyre, entre autres S. Silvain, qui étoit *bateleur* de profeſſion. S. Front mourut tranquillement, fut enterré à Périgueux, & eut pour ſucceſſeur dans ce ſiége *S. Anien*, depuis lequel on comptoit, juſqu'en 1600, cinquante-quatre évêques. Ces prélats ſont co-ſeigneurs de la ville avec le roi. Il y avoit autrefois une cathédrale dédiée à S. Etienne. Les Calviniſtes l'ayant détruite, l'évê-

que & le chapitre ſe réfugierent dans l'abbaye de Saint-Front, qui ſert à préſent de cathédrale. Elle eſt remarquable par une haute pyramide élevée ſur une tour carrée en maniere de clocher.

Cette ville, peuplée d'environ ſix mille habitans, a pluſieurs communautés religieuſes, un collége, un hôpital & un préſidial. Elle eſt franche & ne paye point de taille : la banlieue même, qui eſt d'une aſſez grande étendue, eſt exempte d'impoſitions. Ce fut non loin de ſes murs que le roi Pepin remporta une célebre victoire ſur Vaiffre, duc d'Aquitaine. Le pays des environs eſt d'ailleurs plus fertile que tout le reſte de cette contrée. Le gibier y eſt excellent, ſur-tout les perdrix ; les truffes ſont les meilleures du royaume, & le lard d'un très-bon goût : c'eſt ce qui fait que les pâtés de Périgueux ſont depuis longtemps ſi eſtimés & ſi recherchés.

Près de cette ville, eſt le château d'*Antoniat*, où naquit, en 1676, *Joſeph de Chancel de la Grange*, auteur de pluſieurs tragédies, opera & cantates. A l'âge de neuf ans, il com-

poſa, au collége des jéſuites de Bordeaux, où il faiſoit ſes études, une petite comédie en trois actes, qui fut repréſentée pluſieurs fois de ſuite par les écoliers du collége. Sa mere le mena à Paris; & il y donna ſur le théatre, n'étant âgé que de ſeize ans, ſa tragédie de *Jugurtha*. Malheureuſement il s'acquit dans la ſuite un genre de célébrité bien odieux par ſes *Philippiques*, libelle affreux contre Philippe, duc d'Orléans, régent du royaume. On trouve dans ces odes des ſtances admirables; mais ce n'eſt qu'à travers pluſieurs morceaux proſaïques, & un grand nombre de vers lâches. Ses tragédies ſont en général froides, ſans force dans les caracteres, ſans coloris dans la verſification: mais il y a de l'invention dans le plan, de l'entente dans les ſcenes, de l'intelligence & de la juſteſſe dans le dialogue. Son *Amaſis* eſt une des pieces de théatre les mieux intriguées que nous ayons.

Je viens de faire mes courſes dans le reſte du Haut-Périgord & dans le Bas. Voici, Madame, les lieux les plus remarquables que j'y ai vus.

A une lieue & demie de Périgueux, eſt le bourg & l'abbaye de *Chancelade*, chef-lieu d'une congrégation de chanoines réguliers de ce nom. Dans la petite ville de *Saint-Aſtier*, qui eſt à trois lieues de la ville épiſcopale, il y a auſſi une abbaye & une collégiale.

La petite ville de *Bourdeille*, avec titre de baronnie & de comté, eſt à la même diſtance ſur la riviere de Drome. Elle a été ſi long-temps dans la maiſon de ce nom, que tous nos auteurs conviennent qu'il eſt bien difficile de ſavoir laquelle des deux a donné ſon nom à l'autre. Cette maiſon étoit déjà connue dans le dixieme ſiecle, & s'eſt diviſée en pluſieurs branches, dont quelques-unes ſubſiſtent encore. Elle a produit l'auteur des Vies des grands capitaines, hommes & dames illuſtres de France, connues ſous le titre de *Mémoires de Brantome*. Il avoit pris ce ſurnom, parce que, quoique militaire, brave & galant, il poſſédoit en commende l'abbaye de ce nom, ſituée aſſez près des terres de ſa famille. On prétend qu'elle fut fondée par Charlemagne même, ſous l'invocation

cation de ſaint Pierre. L'abbé eſt ſeigneur du bourg, qui a près de mille habitans.

La ville épiſcopale de *Sarlat* eſt la ſeule remarquable de tout le Bas-Périgord. Elle eſt très-mal ſituée, dans un fond, environnée de montagnes, ſur un ruiſſeau dont elle porte le nom, & qui va ſe jetter dans la Dordogne, à une lieue & demie vers le midi. Cette ville a ſouvent ſervi de retraite aux Calviniſtes, qui lui attirerent deux ſiéges dans le ſeizieme ſiecle : elle en ſoutint encore un en 1652, contre l'armée du roi. Il y avoit autrefois une abbaye de l'ordre de ſaint Benoît, fondée par Louis *le Débonnaire*, qui y fit tranſporter les reliques de *ſaint Sacerdos*, un des premiers évêques de Limoges. Le pape Jean XXII la convertit en cathédrale en y érigeant un évêché. Quoiqu'il y ait encore à Sarlat une ſénéchauſſée & un préſidial, les habitans n'en ſont pas riches, parce que le pays eſt mauvais, & que d'ailleurs il ne s'y fait aucun commerce.

On peut remarquer dans ce dioceſe le bourg & l'abbaye de *Cadouin*, à

cauſe d'un ſaint ſuaire qui eſt encore conſervé dans l'égliſe de ce monaſtere, & qui fut apporté de la terre ſainte par Raymond, comte de Toulouſe. C'eſt peut-être de tous ceux qu'on montre dans différentes villes du monde, celui qui a le plus d'authenticité : les bulles de pluſieurs papes le déclarent véritable. Il a été à différentes repriſes tranſporté de Toulouſe à Cadouin, & enfin eſt reſté dans ce dernier lieu.

C'eſt auſſi dans ce dioceſe qu'eſt ſituée la terre de *Biron*, qui étoit autrefois une des anciennes baronnies du Périgord. Elle fut érigée en duché-pairie, l'an 1598, par Charles de Gontaut, ſecond maréchal de Biron. Ce titre s'éteignit par la condamnation de ce ſeigneur en 1602, & ne fut recréé qu'en 1723, pour ſon arriere petit-neveu, maréchal de France. Vous ſavez, Madame, que la maiſon de Gontaut eſt très-ancienne & très-illuſtre en Guienne. Celle de Hautefort en eſt une branche : Elie de Gontaut ayant épouſé, l'an 1388, Marthe de Born de Hautefort, en prit le nom & les armes.

Je ſuis, &c.

A Périgueux, ce 10 Décembre 1761.

LETTRE CDLVIII.

LE LIMOSIN.

LE Limoſin, Madame, eſt borné, au nord, par la Marche; au ſud, par le Querci; à l'eſt, par l'Auvergne; & à l'oueſt, par le Périgord & une partie du Poitou. Cette province, qui peut avoir environ vingt-huit lieues dans ſa plus grande longueur, & dix-huit dans ſa largeur moyenne, eſt diviſée en Haut & Bas-Limoſin. Le haut s'étend entre les rivieres de Vezere & de Vienne, & forme toute l'élection de Limoges; & le bas eſt compoſé de l'étendue des élections de Tulles & de Brives.

Cette province, plus célebre par l'activité de ſes habitans, par les grands hommes qu'elle a produits, que par la fertilité de ſon ſol, n'a joué dans l'hiſtoire qu'un rôle ſecondaire.

Céſar, Strabon, Pline, Ptolomée, font mention des Limoſins, appelés *Lemovices*. Lorſque Jules-Céſar vint

pour faire la conquête de la Gaule, ce peuple étoit alors soumis aux Romains, puisqu'il se trouve au rang de ceux qui fournirent leur contingent de troupes destinées à marcher au secours de la ville d'Alise, que ce général Romain tenoit investie. Les Limosins furent alors obligés de fournir dix mille hommes armés.

Cette province resta sous la domination Romaine, & fit partie de l'Aquitaine premiere. *Euric*, roi des Visigoths, fit, au cinquieme siecle, la conquête de l'Aquitaine premiere, & par conséquent du Limosin. Les habitans virent bientôt succéder le regne des Francs ou des François à celui des Visigoths. Les ducs d'Aquitaine, qui descendoient du roi Charibert, fils de Clotaire, furent souverains de ce pays. *Waifre*, fils d'*Hunold*, fut le dernier de ces ducs. Pepin *le Bref*, premier roi de la seconde race, le poursuivit avec acharnement, le battit à plusieurs reprises, & finit par lui enlever ses états & sa vie.

Le Limosin rentra alors sous la domination immédiate des rois de France. Charlemagne y établit un

gouverneur ou comte, appelé *Roger*, dont les ſucceſſeurs rendirent héréditaire dans leur famille, une charge qu'ils ne poſſédoient qu'à vie ; & par cette uſurpation, le Limoſin fut gouverné par des comtes, qui bientôt releverent des ducs d'Aquitaine, & ne prirent plus que la qualité de *Vicomtes de Limoges*.

Eléonore, fille de Guillaume IX, dernier duc d'Aquitaine, après avoir été répudiée par le roi de France, Louis le jeune, épouſa, en 1152, le duc d'Anjou, qui devint roi d'Angleterre ſous le nom de *Henri II*. Elle lui porta en dot les états de ſon pere, dont le Limoſin faiſoit partie. Cette répudiation, ce ſecond mariage, & l'élévation du duc d'Anjou au trône d'Angleterre, firent paſſer le Limoſin & toute l'Aquitaine ſous la domination Angloiſe. Elle y reſta juſqu'en 1203, époque où Philippe Auguſte s'en empara, ſous *Jean Sans-Terre*, prince Anglois, qui fut condamné par les pairs de France à perdre toutes les terres qu'il avoit en France ; & c'eſt de cette ſpoliation que lui eſt venu le nom de Jean *Sans-Terre*.

Enfin les différens traités, les différentes conquêtes des deux puiſſances rivales, firent paſſer le Limoſin alternativement de la domination des rois de France à celle des rois d'Angleterre. Sous le regne de Charles VII, elle fut définitivement rendue à la France.

Les Limoſins, pendant ces révolutions, furent toujours ſoumis à l'autorité féodale de leurs vicomtes. Gui VI, dix-huitieme vicomte de Limoges, donna en mariage ſa fille unique *Marie* à *Artus II*, duc de Bretagne, & la vicomté de Limoges paſſa ainſi dans la maiſon de Bretagne. *Françoiſe de Bretagne* ayant épouſé *Alain d'Albret*, elle lui porta en dot cette vicomté, qui reſta dans la maiſon d'Albret juſqu'à ce que *Jeanne d'Albret*, reine de Navarre, la donna à ſon fils, qui devint roi de France, ſous le nom de Henri *IV*.

Ce prince, dont les Limoſins doivent s'honorer d'avoir été les ſujets avant le reſte de la France, aliéna tous les fonds de terre qu'il poſſédoit dans cette province, pour aider aux penſes d'une guerre auſſi légitime

que ruineuſe. Enfin, s'étant affermi ſur le trône de France, il déclara, par un édit, qu'il vouloit tenir ce domaine, auſſi bien que les autres de ſon patrimoine, ſéparément de celui de la couronne; il confirma même cet édit par une déclaration du 27 juillet 1602; mais il ne put avoir ſon exécution, parce que, ſuivant la conſtitution du royaume, le patrimoine de nos rois eſt tellement uni de fait au domaine de la couronne, lors de leur avénement au trône de France, qu'ils ne doivent pas en diſpoſer autrement que ſuivant les loix du domaine, c'eſt-à-dire, avec les facultés du rachat perpétuel.

Le Limoſin renferme trois grands fiefs titrés, celui de *Ventadour*, celui de *Noailles*, & celui de *Turenne*. Je vous en entretiendrai, Madame, en parlant de leur chef-lieu.

Le climat & le ſol de cette province ne ſont pas les mêmes dans le Haut-Limoſin que dans le Bas. Dans la partie haute, la température eſt plus froide que chaude. Le ſol eſt en général compoſé de montagnes peu élevées, mais peu fertiles en grains;

la terre eſt maigre, légere & ſablonneuſe; on y recueille très-peu de froment, & encore moins de vin; on y trouve beaucoup de bois, & ſur-tout des châtaigniers, qui offrent une des récoltes les plus conſidérables de cette partie de la province.

Le Bas-Limoſin eſt mieux favoriſé de la nature. Le ſol eſt plus fertile, le climat plus chaud; dans les environs de *Brives*, on recueille ſur-tout des fruits excellens & des vins eſtimés; mais en général cette province eſt une des plus ſtériles du royaume. Les gelées blanches, & les orages mêlés de grêle, qui nes'y manifeſtent que trop fréquemment, enlevent ſouvent aux habitans le ſeul eſpoir d'une récolte que la ſtérilité du terrein & les efforts des cultivateurs rendoient plus précieuſe.

Le pays étant fort arroſé, les prairies étant moins dépendantes des événemens de la température, offrent une production plus certaine. Les pâturages y ſont très-nombreux; le foin eſt d'une bonne qualité, & nourrit une grande quantité de beſtiaux, & des bœufs qui ſervent à approviſionner les marchés de Paris, & des chevaux dont l'eſpece eſt fort eſtimée.

Les principales rivieres qui arroſent cette province, ſont la *Vienne*, qui prend ſa ſource au pied de la montagne de Millevaches, paſſe à *Lilemoutier*, à *Saint-Léonard*, à *Limoges*, à *Aixe*, à *Saint-Junien*, puis à *Confolent*, entre dans le Poitou, & ſe jette dans la Loire près de Chinon en Touraine.

La *Vezere*, qui prend auſſi ſa ſource au pied de la même montagne de Millevaches, & ſuit une route oppoſée à celle de la Vienne, paſſe à *Treignac*, à *Uſerche*, au *Saillant*, puis à *Terraſſon*, dans le Haut-Périgord, où elle commence à porter bateau, & enfin ſe jette dans la Dordogne.

La *Dordogne*, qui prend ſa ſource en Auvergne, au bas du groupe du Mont-d'Or, ſépare, dans une longue étendue, l'Auvergne du Limoſin, pénetre dans une partie de cette derniere province, en paſſant à *Argentac* & à *Beaulieu*.

Cette province contient encore pluſieurs autres rivieres, moins conſidérables, & donne naiſſance à quelques-unes qui méritent d'être nommées,

comme la *Charente*, l'*Iſle* & la *grande Creuſe*.

Il ſemble, Madame, que la nature, avare à pluſieurs égards dans le Limoſin, ait voulu dédommager en quelque ſorte les habitans de cette province par des préſens particuliers. Les richeſſes minéralogiques qu'elle a cachées dans les entrailles de la terre, compenſent un peu celles que la ſurface du ſol ſemblent leur refuſer. On trouve dans ce pays des mines de plomb, de cuivre, d'antimoine, de fer & de charbon de terre. On y trouve auſſi une terre blanche qu'on emploie à la fabrication de la porcelaine, & dont la propriété précieuſe vient d'être nouvellement découverte.

Pluſieurs mines de plomb y ſont exploitées avec fruit; telles ſont celles de *Glanges*, de *Vic* & de *Saint-Hilaire-Bonneval*. Celles de *Glanges* paſſent pour les plus conſidérables. On trouve auſſi dans le Bas-Limoſin, proche de *Ventadour*, pluſieurs mines de plomb.

Les mines de cuivre exploitées ſont celles de *Saint-Yriex* & celles d'*Ayen*, dans le Bas-Limoſin.

Les mines d'antimoine ſe trouvent dans la forêt de *Binis*, proche du château de ce nom, à trois lieues de *Saint-Yriex*. Je vous parlerai, Madame, plus particuliérement de l'exploitation de ces dernieres mines à l'article de cette ville.

Quant aux mines de fer, il en exiſte au village de *Plaudeix*, paroiſſe de *Saint Bonnet-la-Riviere*, & dans pluſieurs autres lieux du Limoſin, dont il ſeroit trop long de vous donner la dénomination.

Les mines de charbon de terre ne ſont pas moins abondantes; il en eſt pluſieurs qui ſont en exploitation; on en trouve ſur-tout à *Maimac* en Bas-Limoſin, dont le filon eſt conſidérable.

A la *Roche-l'Abeille* on trouve une carriere de ſerpentine dont je me propoſe de vous parler en détail. A *Traverſac*, près Donzenac, à trois lieues de Brives, il y a pluſieurs carrieres d'ardoiſes. Dans un village de la paroiſſe d'*Eybouleuf*, à deux lieues de *Saint-Léonard*, on voit une ocriere dont l'ocre eſt d'une bonne qualité.

Une ſingularité, Madame, plus

utile au ſyſtême de l'hiſtoire naturelle de cette province qu'à ſon commerce, ſe découvre à *Suſſac*, près de *Châteauneuf*, & à ſix lieues de Limoges: c'eſt une maſſe iſolée de roche calcaire, placée dans un pays qui n'offre par-tout que de la roche granitique. Ce phénomene minéralogique ne ſera pas facile à expliquer. Quelques naturaliſtes du pays ne m'ont donné à cet égard que des ſolutions peu ſatisfaiſantes, que je ne vous rapporterai pas plus que les foibles conjectures qu'il m'a fait naître. Quoi qu'il en ſoit, cette eſpece d'iſle calcaire au milieu d'un ſol granitique, eſt éloignée de plus de dix lieues des contrées calcaires. On en tire des pierres dont on fait de la chaux.

Le commerce de cette province conſiſte en étoffes de laine ou de ſoie, fabriquées à Limoges, en papiers, dont quelques-uns ſont bons pour l'impreſſion, & dont quelques autres, de l'eſpece appelée *papier-lombard*, ſont d'une qualité très-inférieure & d'un prix très modique. On fait auſſi dans cette province un commerce très-conſidérable de chevaux très-eſtimés & de

bœufs, qui, comme je vous l'ai dit, Madame, forment une des principales richeſſes du Limoſin.

Les Limoſins, qui ne ſont connus à Paris que par les maçons & les *Pourceaugnac*, méritent cependant plus de conſidération par les grands hommes qui ſont nés parmi eux. Ils ont donné pluſieurs papes à l'égliſe, pluſieurs hommes célebres dans la magiſtrature & dans les lettres, les *Dorat*, les *Saint-Aulaire*, les *Baluze*, les *Dagueſſeau*, & pluſieurs autres qui doivent effacer, par leurs talens ou leur illuſtration, l'eſpece de ridicule que Moliere a jeté ſur la nobleſſe Limoſine & ſur l'eſprit des habitans de cette province. Il eſt vrai que le peuple, pauvre & malheureux, obligé de ſuppléer par une vie dure, par des travaux continuels, à la ſtérilité du ſol, n'a guere cultivé les facultés intellectuelles, & n'a point ſuivi les progrès de ſon ſiecle. La miſere n'eſt point favorable à l'inſtruction.

Le beſoin a, chez les Limoſins, fait naître l'induſtrie, l'activité, la ſobriété, & une économie qui, aux yeux des peuples plus heureux, paſſe

pour de la parcimonie. On leur reproche d'être méfians, proceſſifs, & ſur-tout ſuperſtitieux. Cette derniere qualité, que je ne leur conteſte pas, eſt toujours la compagne de la pauvreté & de l'ignorance; c'eſt une vérité, Madame, que m'a démontré ma propre expérience, que les pays où les communications ſont fréquentes & le ſol fertile, nourriſſent des habitans plus inſtruits & plus raiſonnables.

Voilà, Madame, d'après ce que j'ai vu, d'après les inſtructions que j'ai priſes ſur les lieux, tout ce qu'il m'a été poſſible de recueillir de l'enſemble de cette province, ſur laquelle on a très-peu écrit. J'ai cru néceſſaire de vous offrir ces idées générales avant que d'entrer dans les détails particuliers des villes que j'ai parcourues, qui doivent faire la matiere des lettres ſuivantes que je vous prépare, & qui ne tarderont pas à vous parvenir.

Je ſuis, &c.

En Limoſin, ce 1762.

LETTRE CDLIX.

SUITE DU LIMOSIN.

LE Bas-Limoſin, Madame, eſt la premiere partie de cette province que j'ai parcourue après avoir quitté le Périgord. La ville de *Brives* prétend à l'honneur d'en être la capitale, & en cela elle le diſpute à la ville de *Tulles*. Cette grande querelle n'a pas été décidée encore, & je n'entreprendrai pas de le faire.

Brives, ſurnommée *la Gaillarde* à cauſe de ſon heureuſe ſituation, eſt bâtie près du confluent des rivieres de la Correze & de la Vezere, à dix-huit lieues de Limoges & à cinq lieues de Tulles. Cette ville eſt fort ancienne. Son nom, qui, ſuivant l'opinion des ſavans, eſt commun à pluſieurs autres villes anciennes de France; & vient du mot celtique *Briva* ou *Brivas*, qui ſignifie pont ou paſſage ſur une riviere, ſuffiroit ſeul pour le prouver. On ſait qu'au commence-

ment de la monarchie ce lieu étoit conſidérable. *Grégoire de Tours*, en parlant de *Gondebaud*, qui s'y fit proclamer roi, l'appelle *Briva Correzia*, Brives ſur Correze.

Cet événement, Madame, eſt aſſez conſidérable pour mériter quelques détails.

Gondebaud, fils naturel de Clotaire I, & de la femme d'un boulanger, fut nourri par ſa mere à la maniere des enfans des rois; & pour lui conſerver la marque d'une origine royale, elle lui laiſſa, ſuivant l'uſage de ce temps-là, croître ſes cheveux qui lui flottoient ſur ſes épaules. Elle préſenta cet enfant à Childebert, en lui diſant qu'il étoit fils de *Clotaire*. Childebert n'ayant point de fils, le prit chez lui, & l'éleva comme ſon neveu.

Clotaire en étant inſtruit, demanda à voir le jeune homme, déclara qu'il n'étoit pas ſon fils, & lui fit couper ſa longue chevelure. Après la mort de Clotaire, *Cherebert* prit avec lui cet enfant, & lui laiſſa croître ſa chevelure. *Sigebert* s'en ſaiſit, lui fit pour la ſeconde fois couper ſes cheveux, & l'envoya à Cologne.

Gondebaud, deux fois chevelu & deux fois tondu, s'échappa de Cologne, & laiſſa encore croître ſes cheveux, la ſeule marque alors de nobleſſe du ſang royal. Il alla trouver *Narsès*, qui commandoit en Italie, s'y maria, eut des enfans, puis ſe retira à Conſtantinople.

Long-temps après, le duc *Boſon* lui perſuada de repaſſer dans les Gaules. Il y vint en effet, débarqua à Marſeille; mais il éprouva une infinité d'obſtacles de la part du roi *Gontran* & du roi *Childebert*. Pendant la durée de pluſieurs querelles que ſon arrivée avoit fait naître, il ſe retira dans une iſle auprès, à Avignon, où Mommole, fameux général de ce temps-là, qui y commandoit, l'avoit reconnu pour fils de Clotaire.

Gondebaud, fort du ſecours de *Mommole* & de *Didier*, qui l'accompagnoient avec des troupes, marcha vers le Limoſin, & s'arrêta à *Brives*, où il ſe fit proclamer roi de France.

Grégoire de Tours, qui décrit la cérémonie de cette inauguration, rapporte que le prince fut élevé ſur une eſpece de bouclier, appelé *Parme*. Ceux

qui le portoient firent trois tours en le tenant ainſi élevé ; mais au troiſieme tour il tomba, & cette chute fut regardée comme un mauvais augure, que la ſuite ſembla juſtifier.

Trahi par ſes propres généraux, Gondebaud ſe vit obligé de ſe retirer à Comminges, où il fut aſſiégé par *Gontran*. Etant ſorti de la place pour capituler, un ſeigneur le pouſſa dans un précipice, en criant aux habitans : *Voilà votre prétendu roi*. En même temps il lui porta un coup de lance, mais les anneaux de ſa cuiraſſe en arrêterent l'effet. Gondebaud ſe releva auſſi tôt ; comme il s'efforçoit de regagner ſa forteresſe, il fut atteint par une groſſe pierre qui lui écraſa la tête. Après cet attentat, on ſe permit mille inſultes ſur ſon cadavre, & on le priva de la ſépulture.

Je me ſuis étendu ſur cette anecdote, qui offre un des événemens ſinguliers des commencemens de l'hiſtoire de la monarchie, & le fait le plus intéreſſant dont Brives ait été le théatre.

C'étoit l'uſage, Madame, des Germains & des peuples ſeptentrionaux d'élever ſur des boucliers ceux qu'ils

vouloient proclamer roi. Les ſoldats & le peuple, voyant leur ſouverain ainſi élevé au deſſus d'eux, lui témoignoient leur joie par des acclamations & des bénédictions. C'eſt ainſi que, ſuivant Tacite, les Bataves proclamerent *Brinion* pour leur roi. Cet uſage paſſa même à Conſtantinople, où pluſieurs empereurs furent élevés ſur des boucliers; mais on remarque qu'ils s'y tenoient aſſis & non pas debout.

Cette cérémonie préſente un emblême très-expreſſif, fait pour annoncer aux rois que leur élévation n'eſt que l'ouvrage des peuples, & qu'ils tiennent d'eux toute leur puiſſance.

Brives, à qui ſon heureuſe ſituation a valu le ſurnom de *Gaillarde*, eſt bâti dans un vallon fertile, bordé de côteaux couverts de vignes & de châtaigniers. Cette ville, qui paſſe pour la plus jolie du Limoſin, doit plutôt ce titre au local qu'à la maniere dont elle eſt conſtruite.

Elle eſt le ſiége d'un préſidial, qui lui a été long-temps conteſté par les habitans de Tulles, & qui eſt devenu,

pour les habitans de ces deux villes un nouvel aliment à leur ancienne animoſité.

On trouve dans cette ville une égliſe collégiale, ſous l'invocation de *Saint-Martin*, ancienne abbaye qui, depuis quelques ſiecles, a été ſécularisée; elle eſt compoſée d'un prieur, de dix chanoines & de huit titulaires; une communauté de *Récollets*, établie dans cette ville en 1613; des *Jacobins*, fondés en 1261, & des *Cordeliers*, fondés en 1227.

Ces derniers religieux, les plus anciens de la ville, ont un monaſtere bien bâti. Leur égliſe étoit riche en argenteries, en reliquaires; ces richeſſes furent enlevées, au mois de juin 1735, par des voleurs.

C'eſt dans l'égliſe de ce monaſtere que ſont les tombeaux de pluſieurs vicomtes de Turenne. *Agne* ou *Annet de la Tour*, quatrieme du nom, ſeigneur d'*Oliergues*, comte de *Beaufort*, vicomte de *Turenne*, mort le 26 janvier 1489, & *Anne de Beaufort*, ſa femme, y furent enterrés dans le même tombeau.

Antoine de la Tour, vicomte de

Turenne, quatrieme enfant mâle d'*Annet IV* & d'*Anne de Beaufort*, eſt enterré dans le même tombeau. Il mourut le 14 Février 1527. Son pere l'avoit deſtiné à la vie eccléſiaſtique; mais ſa conduite poſtérieure prouva qu'il n'étoit point doué des qualités convenables pour remplir dignement cet état. Il mena une vie ſi diſſolue, qu'Antoinette de *Pons*, ſa femme, ſe vit obligée de ſe ſéparer de lui. Son teſtament offre des marques bien authentiques de ſon incontinence; il y fait des legs à quatorze bâtards qu'il avoit eu de ſes ſervantes.

François de la Tour, deuxieme du nom, fils du précédent, vicomte de Turenne, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cent gentilshommes de ſa maiſon, gouverneur de Gênes, de l'iſle de France, du château de Beauté-ſur-Marne, & du bois de Vincennes, lieutenant-général du roi en ſon armée d'Italie, fut auſſi enterré dans cette égliſe. » Il réunit en ſa perſonne, dit » *Baluze*, les deux ſortes de nobleſſe » qui ont été remarquées par les anciens, c'eſt-à-dire, celle du ſang & » la perſonnelle, qui eſt fille de la

» vertu, car il s'acquit une grande » réputation en ſon temps, eut de » grands emplois & de grandes charges, » & fut employé en diverſes négocia- » tions importantes, le tout en con- » ſidération de ſon mérite & de ſon » ſavoir-faire. Il ajouta à ces grandes » qualités une vie ſans reproche. De » ſorte qu'on peut lui appliquer avec » beaucoup de raiſon ce qu'un ancien » auteur de l'hiſtoire d'Auguſte dit du » jeune *Valérien*, Empereur, qu'il » étoit fort ſage, & tenoit une con- » duite fort éloignée de la diſſolution » de ſon pere «.

On rapporte que ce ſeigneur n'ayant pas encore dix ans accomplis, en ſuivant la cour du roi, dont il étoit enfant d'honneur, & délaiſſant les amuſemens de ſon âge, entreprit de copier un livre ſérieux, intitulé l'*Inſtruction d'un jeune prince pour ſe bien gouverner envers Dieu & le monde*, & qu'il l'acheva avant d'avoir atteint ſa onzieme année. Baluze, qui rapporte cette circonſtance, aſſure que l'on conſerve encore à Turenne ce livre, écrit & ſigné de la main de ce jeune ſeigneur.

Ce ſeigneur rendit pluſieurs ſervices au roi François premier, non ſeulement dans ſes armées, mais encore dans différentes négociations où il fut employé. Il mourut le 12 juillet 1532, à Villocher en Bretagne, où ſe trouvoit François premier, qui y étoit venu pour y faire recevoir le Dauphin en qualité de duc de Bretagne.

La magnificence de ſa pompe funebre ne peut être ſurpaſſée que par celle des plus grands rois. Le long de la route de Villocher à Brives fut marqué par des honneurs de toutes eſpeces rendus à ſon convoi. Tout étoit préparé à Brives pour le recevoir. » Il y avoit, dit Baluze, au devant » du corps, cinquante pauvres ha- » billés de deuil, avec chacun une » torche à la main, aux armes du dé- » funt, & marchoient devant les » ſerviteurs. Après marchoit le fils de » la *Bertrandie*, portant les éperons » dorés, monté ſur un grand cheval » houſſé de drap noir, juſqu'aux pa- » turons des pieds, avec une croix de » futaine blanche, & le chaperon ſur » la tête dudit cheval, en ſorte qu'on

» ne lui voyoit que les yeux. Après
» marchoit le fils du ſeigneur de *Mi-*
» *ramont*, portant les gantelets, monté
» ſur un autre grand cheval accouſtré de
» même. Après marchoit le jeune *Cornil*
» du Quercy, portant le panon, monté
» ſur un grand cheval houſſé de
» même. Après marchoit le ſeigneur
» de *Ligonnes*, portant le guidon.
» Après marchoit l'officier d'armes,
» portant l'écu dudit ſeigneur, ſa
» cotte d'armes vêtue. Après marchoit
» le corps, & l'ordre du roi ſur un
» carreau de velours noir ſur le corps.
» Il y avoit ſur chaque mulet de la
» litiere un page habillé de deuil ; c'eſt
» aſſavoir le baron de *Durfort* & le
» petit-fils de la Bertrandie, une
» gaule noire à la main, couchée ſur
» le bras gauche, le chaperon en la
» tête renverſé, & autour quatre la-
» quais habillés de même. Ils marche-
» rent en cet ordre juſqu'à Brives, où
» ils furent rencontrés par les ſyndics
» de Turenne, avec vingt-quatre pau-
» vres habillés de deuil, ayant chacun
» une torche à la main, aux armes de
» Turenne ; & quand ils furent au
» bout du pont, ils mirent le corps
du

» du défunt à terre, & là ſe trou-
» verent les ſeigneurs du grand deuil;
» c'eſt-à-dire, M. de *Pompadour*,
» mené par M. l'évêque de Tulles,
» M. de *Ribeyrac*, mené par M.
» l'évêque de Sarlat, M. de *Miram-*
» *beau*, mené par l'abbé de Saint-
» Chamans, accompagné de tous les
» parens & gentilshommes. Pareille-
» ment ſe trouva au bout du pont
» M. l'évêque de Périgueux, accom-
» pagné des abbés, qui étoient tous
» habillés en pontifical, avec les
» égliſes de Brives marchant en pro-
» ceſſion, enſemble tous les conſuls
» & ſyndics de la vicomté, marchant
» en ſon rang «.

Je ne rapporterai pas la ſuite de la deſcription, ſans doute trop longue & faſtidieuſe de ce magnifique convoi. Ce que je cite & ce que je vais ajouter doit ſuffire pour vous donner une idée juſte de cette pompe funebre. » Il ſe
» trouva, dit le même auteur, à cet
» enterrement, dix-neuf cents prêtres
» qu'on avoit fait venir de toutes
» parts, leſquels furent récompenſés
» comme ils le méritoient. Il y eut
» auſſi quatre mille neuf cent ſoixante

» ſix pauvres, auxquels on fit l'aumône «. On peut ajouter plus de mille gentilshommes ou prélats, & ſix cents hommes de cavalerie qui avoient accompagné le fils du défunt.

Je me ſuis un peu étendu ſur ces détails, Madame. Mais outre qu'ils nous peignent la magnificence des anciens ſeigneurs, ils ont rapport à un grand homme qui doit encore plus intéreſſer, comme un des aïeux d'un des plus grands héros & des plus habiles guerriers dont le plus beau ſiecle de la France puiſſe ſe glorifier. Le grand Turenne deſcendoit directement de ce François de la Tour.

On trouve dans cette petite ville un *collége* dont les bâtimens méritent d'être diſtingués. Le frontiſpice eſt ſurtout chargé de ſculptures. Depuis 1707, ce collége eſt dirigé par des Doctrinaires, qui enſeignent les humanités, la rhétorique & la philoſophie.

On a dans cette ville, pour ſe promener, des places charmantes, où l'art a bien moins fait que la nature. Tels ſont les remparts, la chauſſée qui borde la riviere, & l'iſle qui eſt plantée d'arbres.

Brives eſt la patrie du fameux cardinal *Dubois*, homme dont l'exiſtence & les ſuccès doivent imprimer une marque d'infamie à ſon ſiecle & au théatre de ſes proſpérités. Je craindrois, Madame, de ſouiller cet ouvrage, ſi je vous entretenois des actions de cet homme.

Les environs de Brives ſont fertiles en vins & en fruits excellens. La campagne y eſt belle & riante; j'ai eu beaucoup de plaiſir dans les promenades que j'ai faites dans quelques maiſons de campagne du voiſinage.

Turenne a plus intéreſſé mon imagination que mes yeux; l'illuſtration des ſeigneurs, & ce nom de *Turenne* devenu ſi grand dans le ſiecle dernier, ont exercé ma mémoire, & embelli ou plutôt anobli des objets moins conſidérables par eux-mêmes que par leur nom & par les ſouvenirs qu'ils font naître.

Turenne, nommé en latin *Torina*, ou *Turena Caſtrum*, exiſtoit comme forteresſe dès les commencemens de la monarchie. Elle dépendoit, ainſi que tout le Limoſin, des premiers ducs d'Aquitaine. *Waiffre*, dernier de ces ducs, pourſuivi

par les rois de France de la ſeconde race ; & particuliérement par *Pepin* le Bref, épuiſé par une longue & malheureuſe guerre, dépouillé de preſque tous ſes états, n'avoit conſervé que quelques fortereſſes dans les montagnes de l'Auvergne & du Limoſin, où il ſe retiroit alternativement pour ſouſtraire ſa perſonne à la fureur du roi. Pepin le pourſuivit juſque dans ces derniers aſiles. Il vint en Auvergne en 767, aſſiégea & prit les châteaux de *Peyruſſe* & d'*Eſcorailles :* puis il mit le ſiége devant *Turenne*, & parvint enfin, après pluſieurs jours, à s'en rendre maître.

En 839, ce château, qui paſſoit pour un poſte important, fut encore aſſiégé par Louis *le Débonnaire*. Ce roi vouloit faire reconnoître le jeune *Charles*, ſon fils, roi d'Aquitaine, & déſarmer *Pepin II*, qui avoit voulu uſurper ce titre, & qui s'étoit révolté contre le monarque. A l'arrivée de Louis *le Débonnaire* auprès de Turenne, les partiſans de Pepin abandonnerent la place, & la laiſſerent ſans défenſe. Le monarque s'en rendit maître, & par cette expédition termina ſa campagne.

On croit que ce fut à cette époque

que Louis *le Débonnaire* donna le gouvernement du château de Turenne & des pays en dépendans à *Rodolphe*, ou *Raoul*, abbé laïque de Saint-Martin de Tulles; & l'on croit que ce *Raoul* fut la ſouche de la premiere race connue des ſeigneurs de Turenne, qui avoit alors le titre de *comté*.

Raoul eut pour ſucceſſeur ſon fils aîné *Godefroi*, dont la poſtérité jouit de cette ſeigneurie juſqu'au milieu du dixieme ſiecle, époque où *Ademar* ou *Aimar*, dernier de cette race, & qui eſt, dans les titres de ſon temps, qualifié de *vicomte de Turenne*, mourut ſans poſtérité. Sa ſœur, nommée *Sulpicie*, épouſa *Archambaud de Comborn*, qui devint, par ce mariage, vicomte de Turenne, mais qui cependant (on ignore par quel motif) n'en prit jamais la qualité. Ce ne fut que ſon petit-fils, *Guillaume de Comborn*, le premier de la maiſon, que l'on voit dans les actes porter ce titre. Raimond VII fut le dernier vicomte de Turenne de ſa race; il n'eut pour enfant qu'une fille, nommée *Marguerite*, qui porta la vicomté de Turenne dans celle de Comminges, en épouſant *Bernard*,

ſixième du nom, comte de Comminges.

Jean, comte de Comminges, ſuccéda à ſon pere dans la vicomté de Turenne, & mourut peu de temps après, ſans poſtérité. Sa ſœur, *Cécile* de Comminges, fut vicomteſſe de Turenne, & en ſe mariant, vers l'an 1336, à Jacques d'Aragon, *comte d'Urgel*, elle lui apporta cette ſeigneurie en dot. *Aliénor de Comminges*, ſœur de Cécile, épouſa, en 1349, *Guillaume Roger*, comte de Beaufort, lequel acquit la vicomté de Turenne de ſon beau-frere le *comte Urgel*. La poſtérité de Guillaume Roger jouit de cette ſeigneurie juſqu'à Raimond, comte de Beaufort & vicomte de Turenne, qui n'eut qu'une fille unique, nommée *Antoinette de Beaufort*.

Antoinette de Beaufort épouſa, du vivant de ſon pere, *Jean le Maingre*, dit *Boucicaut*, maréchal de France, un des plus célebres guerriers de ſon temps. Il ne naquit de ce mariage qu'un ſeul fils, mort en bas âge. La vicomté de Turenne revint à la maiſon de Beaufort.

Eléonore de Beaufort, dame de

Beaujeu, devint vicomteſſe de Turenne; elle fit hommage de cette ſeigneurie à Charles VII, l'an 1417.

Pierre de Beaufort devint comte de Beaufort & vicomte de Turenne, en vertu de la diſpoſition faite en ſa faveur par Léonore de Beaufort, qui l'inſtitua ſon héritier dans ces ſeigneuries. Il épouſa, en 1431, Blanche de *Gimel*, dont il étoit devenu éperdument amoureux. Cette dame, quoique d'une nobleſſe diſtinguée, étoit cependant, par ſa naiſſance, d'un rang fort inférieur à celui de ſon amant, qui refuſa des partis conſidérables pour ſatisfaire ſa paſſion, & qui ſacrifia avec courage ſa fortune à ſon amour.

Pierre de Beaufort n'eut de ce mariage que deux filles. *Anne*, ſa fille aînée, fut mariée à *Anne de la Tour d'Oliergues*; & comme héritiere de ſon pere, elle apporta à ſon mari le comté de Beaufort & la vicomté de Turenne. Depuis cette époque, c'eſt-à-dire, depuis 1454, la vicomté de Turenne reſta dans la maiſon de *la Tour d'Oliergues*, en Auvergne, juſqu'en 1552, que le duc de Bouillon la vendit au roi.

Les vicomtes de Turenne poſſédoient cette terre en toute ſouveraineté ; ils levoient la taille ſur les habitans de la vicomté, faiſoient battre monnoie, accordoient la grace aux criminels, donnoient des ſauve-gardes ; enfin, ils exerçoient, juſqu'à ces derniers temps, tous les droits de ſouverains, droits qu'ils ne prétendoient tenir que de Dieu & de *Saint-Marcel*, dont le corps repoſe dans la chapelle du château de Turenne.

La ville de Turenne eſt ſituée ſur le penchant d'une colline, ſur la cime de laquelle s'élevent les reſtes de l'ancien château des vicomtes. L'enceinte en eſt très-vaſte ; & par les parties qui ſubſiſtent encore, on peut juger qu'il étoit magnifique.

L'ancienne chapelle du château exiſte dans l'égliſe *collégiale & royale de Notre-Dame & de Saint-Pantaléon* ; elle fut fondée en 1459 ; elle eſt compoſée de cinq chanoines & d'un dignitaire, qui prend le titre de prieur.

On trouve auſſi dans cette petite ville quelques communautés ou aſſociations religieuſes, comme des *Capucins*, qui furent établis en 1643, par les derniers vicomtes de Turenne

& des Pénitens blancs, fondés en 1711.

L'hôtel-dieu eſt un établiſſement fort ancien que l'on ne doit point aux ſeigneurs, mais aux habitans de la ville de Turenne. Il fut fondé par la commune dès l'an 1100.

La vicomté de Turenne, qui formoit un petit état particulier en France, a environ huit lieues dans ſa plus grande longueur, & ſept lieues dans ſa largeur moyenne. Outre la capitale dont je viens de parler, on y compte cinq autres villes & quatre-vingt-dix bourgs ou villages.

Le château de *Noailles*, qui a donné ſon nom à une maiſon très-connue, & qui depuis long-temps jouit de la faveur de la cour, eſt ſitué dans l'étendue de la vicomté de Turenne. C'eſt pourquoi Louis XIV, voulant, en 1663, ériger cette terre en duché-pairie, fut obligé d'attribuer ce titre à la terre & châtellenie d'*Ayen*, qui eſt ſituée hors de la vicomté, & de lui donner le nom de *Noailles*.

Beaulieu eſt une petite ville ſituée à ſix lieues de Brives & à quatre lieues de Turenne, ſur la rive droite de la Dordogne, & près des limites du

Quercy. Elle doit ſon origine à un ancien monaſtere d'hommes de l'ordre de Saint-Benoît, fondé par *Rodolphe*, ou *Raoul de Turenne*, archevêque de Bourges, vers l'an 860. En 870, *Frotaire*, qui ſuccéda à Raoul dans l'archevêché de Bourges, donna à cette abbaye naiſſante le village d'*Orbaſſac*, ſitué dans le même pays & ſur la riviere de Vezere. Cet archevêque, qui avoit acquis ce village du comte *Eudes*, fit cette donation pour le repos de l'ame de *Raimond*, comte de Toulouſe, & de ſa poſtérité.

Les comtes de Toulouſe furent quelque temps les bienfaiteurs de l'abbaye de Beaulieu, & en conſéquence s'en regarderent comme les propriétaires. C'étoit, Madame, un uſage fort ordinaire dans ces temps de barbarie & d'uſurpations, de voir les ſeigneurs diſpoſer à leur gré des biens de l'égliſe, en percevoir tous les revenus, & même prendre le titre d'abbé ou de prieur. Guillaume, comte de Toulouſe, ſurnommé *Taille-fer*, qui dominoit ſur le Quercy & ſur le Bas-Limoſin, s'empara, en 983, de l'abbaye de Beaulieu, & en uſa comme de ſa propriété. Il la donna en fief au comte de Pé-

rigord, qui, à ſon tour, en gratifia le vicomte de Comborn. Ce dernier ſeigneur y plaça pour abbé un laïc de ſes parens, appelé *Hugues de Comborn*, qui exerça ſur ce monaſtere toutes les vexations dont les ſeigneurs de ce temps-là étoient capables. Les moines ne purent long-temps ſupporter un joug ſi rigoureux, & ils attendirent l'occaſion favorable pour s'en délivrer; elle ne tarda pas à ſe préſenter. Le concile aſſemblé à Limoges leur fournit un moyen ſûr de manifeſter leurs plaintes; ils y envoyerent des députés, qui porterent le vœu des moines, qui y détaillerent tous les excès auxquels l'abbé laïc s'étoit livré contre eux, & demanderent que cet abbé, qu'on avoit nommé malgré leur volonté, fût chaſſé de l'abbaye, & qu'on leur donnât un abbé régulier.

Les peres du concile prêterent une oreille favorable aux plaintes des moines de Beaulieu, ajournerent à comparoître à l'aſſemblée *Hugues de Comborn*, qui ſe préſenta à genoux, s'avoua coupable de tous les excès dont il étoit accuſé, & donna volontairement ſa démiſſion de la dignité d'abbé de Beaulieu.

Les peres du concile, ſans doute touché de la ſincérité de ſon aveu & du repentir qu'il témoignoit, lui conſerverent la charge de défenſeur ou d'*avoué* de l'abbaye de Beaulieu ; & l'oppreſſeur de ce monaſtere, par ce décret du concile, en devint le protecteur.

Depuis cette époque, les moines ont joui aſſez tranquillement des biens conſidérables dont ils furent, en différens temps, comblés par la piété des riches ſeigneurs. Cette abbaye a été, comme beaucoup d'autres, miſe en commende, & en 1663, on y introduiſit des bénédictins de la congrégation de Saint-Maur. La maiſon eſt vaſte & commode, & l'égliſe eſt d'une belle conſtruction gothique.

La ville, qui eſt ſituée dans l'étendue de la vicomté de Turenne, n'offre rien de curieux à voir. On y trouve une ſeule égliſe paroiſſiale, quelques maiſons religieuſes, comme des *Urſulines*, établies en 1632, des ſœurs *Hoſpitalieres* de Saint-Alexis, & un hôpital.

Tulle eſt une ville épiſcopale, & prétend au titre de capitale du Bas-

Limoſin, qu'elle diſpute à la ville de Brives; titre abſolument illuſoire, qui ne porte avec lui aucun avantage réel, & qui ne ſert qu'à maintenir entre les deux villes prétendantes une nuiſible animoſité.

Tulle, outre le ſiége d'un évêché, eſt auſſi celui d'une ſénéchauſſée, d'un préſidial & d'une élection, & a le titre de *vicomté*; elle eſt ſituée dans la vicomté de Turenne, au confluent des deux petites rivieres de Correze & de Solan. Elle étoit nommée autrefois *Tutela Lemovicum*. Ce nom antique eſt le ſeul monument qui ſemble atteſter ſon origine romaine; *Tutela*, comme vous le ſavez, Madame, eſt le nom que les Romains attribuoient à la divinité protectrice d'un pays ou d'une ville: pluſieurs villes des Gaules avoient érigé des autels à la déeſſe *Tutelle*; les habitans de Bordeaux, notamment, lui avoient élevé un temple magnifique, dont on voyoit encore de précieux reſtes dans le ſiecle dernier.

On trouve à trois quarts de lieue de Tulle des reſtes d'antiquités qui indiquent ſuffiſamment l'exiſtence d'une grande ville. Mais l'on ne peut dire

que ce lieu, appelé *Tintiniac*, & dont je me propoſe de vous parler à la ſuite de cet article, ſoit l'ancienne *Tutela*. Comme je n'aurois à cet égard que de vagues conjectures à faire, j'aime mieux garder le ſilence, & attendre que de nouveaux monumens éclairciſſent cette difficulté hiſtorique. Je me bornerai donc à décrire ce qui exiſte, & à citer des faits.

Tutela, depuis nommée *Tuelle*, & enfin *Tulle*, étoit, au neuvieme ſiecle, un monaſtere de l'ordre de Saint-Benoît, qui fut détruit en 846, & entiérement rétabli vers l'an 930. Enfin il fut érigé en ſiége épiſcopal, & ſon égliſe devint cathédrale.

Les abbés de ce monaſtere avoient depuis long-temps la ſeigneurie de la ville. Les évêques qui les ont remplacés ſe ſont maintenus dans ce droit.

Cette ville n'eſt point belle, & quoique plus peuplée que Brives, elle lui eſt bien inférieure pour la ſituation: une partie eſt bâtie dans le fond d'un vallon étroit; l'autre partie ſur le penchant d'une colline, dont la cime eſt hériſſée de rochers.

Figurez-vous, Madame, une ville

mal ſituée, mal bâtie, peuplée d'ouvriers, d'écoliers, & de ſuppôts de la juſtice, & vous n'aurez encore qu'une foible idée de cet ennuyeux ſéjour, que je quitterai le plus promptement qu'il me ſera poſſible.

La cathédrale, qui eſt le principal édifice de la ville, étoit l'égliſe de l'ancien monaſtere dont je vous ai parlé. Le pape *Jean XXII* l'érigea, au commencement du quatorzieme ſiecle, en abbaye; & *Arnaud de Saint-Aſtier*, qui en étoit alors abbé, fut élevé à la dignité épiſcopale, & devint le premier évêque de ce petit dioceſe, formé par un démembrement de celui de Limoges. Malgré cette érection, le monaſtere fut toujours occupé par des religieux Bénédictins, qui conſerverent leur regle juſqu'en 1536, époque de leur ſécularisation : ils ſont aujourd'hui des chanoines.

L'égliſe, Madame, m'a paru digne de l'obſervation des connoiſſeurs. La forme & la hauteur de ſon clocher m'ont frappé. Elle fut détruite au neuvieme ſiecle par les Normands, & rétablie quelques années après. Guillaume, abbé de ce monaſtere, la fit de nouveau réparer en 1103.

La principale entrée offre une tour carrée qui forme le clocher. Cette tour eſt admirable par la ſolidité de ſa conſtruction, par ſa hauteur, & en même temps par ſon élégance. Son rez de chauſſée préſente un porche percé de quatre portes; trois qui s'ouvrent en dehors, & la quatrieme dans l'égliſe. A une certaine hauteur, les quatre angles de cette tour ſont occupés par quatre petites tours, qui ſe terminent en aiguille. Le corps principal de la tour s'éleve beaucoup plus haut, & ſe termine également en forme de pyramide.

Dans un angle du porche qui eſt au deſſous de la tour, à l'entrée de l'égliſe, on voyoit autrefois le tombeau de pluſieurs vicomtes de Turenne. Comme il tomboit de vétuſté, le cardinal de Bouillon le fit détruire, & fit placer, en cet endroit, une table de marbre, qui porte une inſcription latine, dont voici la traduction:

» Sous ce caveau ſont renfermés les » corps des anciens vicomtes de Tu- » renne, dont les tombeaux mena- » çoient ruine, & gênoient l'entrée de » l'égliſe. Le ſéréniſſime prince *Em-*

» *manuel Théodoſe*, cardinal de *Bouil-*
» *lon*, pour conſerver la mémoire de
» ſes aïeux, a fait placer ici cette
» inſcription «.

L'égliſe, dont la conſtruction porte un caractere évident de ſolidité, a la forme d'une croix; mais ſa longueur eſt extraordinaire, & n'eſt point du tout proportionnée à ſa largeur.

On voit encore, près de cette égliſe, les reſtes du cloître de l'ancien monaſtere, & une chapelle qui ſervoit de chapitre.

Le palais où l'on rend la juſtice eſt proche de l'égliſe; il occupe l'emplacement du réfectoire de ce même monaſtere.

Il y avoit autrefois dans cette ville un couvent de Cordeliers, fondé en 1491. Ces moines, dont la conduite n'étoit pas bien réguliere, furent remplacés, en 1601, par des peres *Récollets*, dont la communauté ſe glorifie d'être la premiere qui ait été établie dans le royaume.

Vous trouverez, Madame, à Tulle, un couvent de *Feuillans*, dont l'égliſe eſt une des mieux conſtruites de la ville, & pluſieurs autres communautés reli-

gieuſes, tant d'hommes que de filles, ſur leſquels je n'ai abſolument rien à vous dire.

L'hôpital, qui eſt ſitué hors de la ville, au delà de la riviere de Correze, fut bâti, en 1670, ſur l'emplacement d'un ancien monaſtere, habité par des moines de *Cluny*.

Il y a à Tulle un collége, ſitué dans le vallon, ſur les bords de la Correze; il eſt occupé par des Théatins; & c'eſt la ſeconde maiſon de cet ordre qu'il y ait en France, après celle de Paris.

Je n'ai point voulu quitter Tulle ſans aller dans les environs viſiter le lieu de *Tintiniac*, où ſe voient encore quelques antiquités remarquables. Ce lieu eſt à la diſtance de trois quarts de lieue de Tulle, dans la paroiſſe de Naves. Ces antiquités conſiſtent dans les ruines de quelques édifices romains, parmi leſquels on diſtingue encore, mais après beaucoup d'attention, les reſtes d'un amphithéatre de forme elliptique. Le célebre Baluze, dans ſon hiſtoire latine de Tulle, en a donné les deſſins, & en a meſuré exactement les différentes proportions. Le plus grand diametre de l'arene a deux cents

pieds, & le petit, cent cinquante pieds. On a trouvé dans ce lieu des médailles impériales, des urnes en pierre, en terre & en verre, des lacrymatoires, & pluſieurs vaſes propres aux ſacrifices. On y a également découvert pluſieurs tuyaux en terre, qui ſembloient appartenir à un aqueduc, un puits très-profond, deux têtes d'hommes en pierre, & une de femme en marbre.

Toutes ces antiquités, & pluſieurs autres de moindre importance, dont il ſeroit trop long de vous donner le détail, prouvent, d'une maniere inconteſtable, qu'il exiſtoit en ce lieu, du temps des Romains, une ville conſidérable. Cependant aucun des géographes anciens, aucun monument hiſtorique n'en font mention.

Il eſt impoſſible, Madame, de vous parler de Tulle ſans vous rappeler le célebre *Etienne Baluze*, qui naquit dans cette ville en 1630, homme auſſi modeſte que ſavant, & à qui l'hiſtoire de France a de ſi grandes obligations. Ses talens, & ſur-tout une critique qu'il publia à l'âge de vingt-deux ans, contre le *Gallia purpurata* de *Frizon*, le firent connoître du célebre *Marca*,

un des plus ſavans prélats de l'égliſe Gallicane. Ce prélat l'attira à Paris, le préſenta au grand Colbert, qui le fit ſon bibliothécaire ; & c'eſt par ſes ſoins que la bibliotheque de ce miniſtre acquit une ſi grande célébrité. Le roi érigea, en 1670, une chaire de droit canon au collége royal, en faveur de Baluze ; il fut enſuite inſpecteur du même collége, & obtint une penſion.

Ce fut à cette époque que le cardinal de Bouillon le choiſit pour faire *l'hiſtoire généalogique de la maiſon d'Auvergne*. Baluze y prouva que la maiſon d'Auvergne, de laquelle étoient iſſus les ducs de Bouillon, deſcendoit directement des anciens ducs d'Aquitaine, qui eux-mêmes deſcendoient des rois de France de la premiere race. Cette deſcendance, établie dans cet ouvrage par une ſuite de preuves & de monumens dont on n'a pu conteſter l'authenticité, déplut infiniment au roi, dont l'origine ne paroiſſoit pas remonter à une ſi haute ancienneté. L'ouvrage fut défendu ; Baluze fut cruellement dépouillé de ſes places & de ſes penſions, & exilé ſucceſſivement à Rouen, à Tours & à Orléans. Ce ne fut qu'a-

près la paix d'Utrecht qu'il obtint ſon rappel. Baluze, plus tranquille, s'occupa de pluſieurs ouvrages dont l'hiſtoire a été enrichie. Il mourut à Paris en 1718, à 88 ans.

Les gens de lettres, dit un de nos biographes, regretterent en lui un ſavant profond, & ſes amis un homme doux & bienfaiſant. Il ne reſſembloit point à ces érudits avares de leurs lumieres; il communiquoit volontiers les ſiennes, & aidoit ceux qui s'adreſſoient à lui de ſes conſeils & de ſa plume. Il étoit né avec la facilité d'eſprit & la mémoire qu'il falloit pour ſon travail. Peu de ſavans ont eu une connoiſſance plus étendue des manuſcrits & des livres.

Je ſuis, &c.

A Tulle, ce 4 janvier 1762.

LETTRE CDLX.

SUITE DU LIMOSIN.

JE me ſuis arrêté quelques inſtans, Madame, dans la petite ville d'*Uſſel*, pour vous faire connoître le duché de *Ventadour*, dont elle eſt le chef-lieu. Cette ſeigneurie, qui pendant long-temps a eu le titre de *vicomté*, fut érigée, l'an 1350, en *comté*, l'an 1578 en *duché* ſimple, & l'an 1589 en *duché-pairie*. Les lettres de cette derniere érection furent enregiſtrées le 24 janvier 1594. Pluſieurs ſeigneuries en dépendent.

Les vicomtes de Ventadour tirent leur origine des vicomtes de *Comborn*, en Limoſin, dont la maiſon, dit *Baluze*, étoit ſi noble & ſi grande, qu'on peut dire d'elle ce que *Diodore de Sicile* dit des *Atlantides*, qu'à cauſe de ſa grandeur, beaucoup de maiſons, même des pays éloignés, ont tiré & tirent encore de-là leur origine. *Archambaud*, deuxieme du nom, vicomte de Comborn,

eut de *Rotberge de Rochechouart*, ſa femme, trois enfans mâles & une fille; deſquels *Ebles* fut le premier vicomte de Ventadour; ſon fils *Ebles I* lui ſuccéda. *Bernard*, frere d'*Ebles I*, après avoir tué Ebles II, ſon neveu, de ſa propre main, en 1111, devint vicomte de Ventadour. Pour expier ce crime, il ſe fit moine à Clugny; mais avant d'embraſſer l'état monaſtique, il s'empara de la ſucceſſion de ſon neveu, en jouit long-temps, & eut d'*Almodie*, ſa femme, un fils, qui fut de ſon temps ſurnommé *Ebles le Chanteur*. Ce ſeigneur mérita ce ſurnom, parce qu'il aima paſſionnément la poéſie, & compoſa pluſieurs chanſons en langue Provençale, genre de littérature ſi à la mode dans les douzieme & treizieme ſiecles, qu'il faiſoit la plus douce occupation des princes & des rois.

Ebles le Chanteur, non ſeulement compoſa des poéſies Provençales, mais encore il fut le protecteur des poëtes de ſon temps. On rapporte qu'il prit en grande amitié un nommé *Bernard*, poëte Provençal, fils d'un pauvre homme de Ventadour, & le combla d'honneurs, à cauſe de *ſes belles & riches inven-*

tions en poéſie, dit un ancien auteur. Ainſi, vous voyez, Madame, que de tout temps les talens ont réuni les hommes, même les plus éloignés par leur condition.

Ebles, dit *le Chanteur*, épouſa Agnès, fille de Guillaume de *Mont-Luçon*, & mourut au Mont-Caſſin en 1170, au retour de ſon voyage de Jéruſalem. Il laiſſa un fils appelé *Ebles III* du nom, qui fut marié deux fois. Il n'eut qu'une fille de ſon premier mariage avec Marguerite de Turenne, veuve d'Aimar IV, vicomte de Limoges, laquelle il répudia ſous prétexte de parenté; prétexte ordinaire à tous les maris puiſſans, lorſqu'ils vouloient ſe ſéparer de leurs femmes. Il épouſa en ſecondes noces *Alix* de Montpellier, fille de Guillaume de Montpellier, premier du nom; il eut, de ce ſecond mariage, pluſieurs enfans, dont l'aîné, ſurnommé *Ebles IV*, lui ſuccéda dans la vicomté de Ventadour.

Ce dernier épouſa, vers l'an 1174, *Sibylle de la Faye*, fille de *Raoul de la Faye*, ſeigneur de grande conſidération à la cour des rois d'Angleterre, ducs de Guienne. *Ebles IV* eut d'elle un

un fils, nommé *Ebles V*, qui devint vicomte de Ventadour.

Il épouſa, en premieres noces, *Marie de Limoges*, fille d'*Aimar V*, vicomte de Limoges, & n'en eut point d'enfans. En ſecondes noces il épouſa *Marie*, ſœur de *Boſon II*, vicomte de Turenne. De ce mariage naquit *Ebles VI*, vicomte de Ventadour, qui épouſa *Dauphine* de la Tour d'Auvergne, & fit le voyage d'outremer avec Alphonſe, comte de Poitiers, frere du roi Saint Louis.

Ebles VII, vicomte de Ventadour, fils d'*Ebles VI*, & de *Dauphine* d'Auvergne, fut un des ſeigneurs les plus diſtingués de ſon temps; il accompagna Saint Louis dans le voyage que ce roi fit en Barbarie, & eut l'honneur d'être fait chevalier devant Tunis, par *Edouard* premier, roi d'Angleterre. Il épouſa, environ l'an 1263, *Blanche de Châteauneuf*, dont il eut pluſieurs enfans. L'aîné, *Ebles VIII* du nom, fut vicomte de Ventadour, & épouſa Marguerite de Beaujeu, fille de Louis de Beaujeu, ſeigneur de Montferrand; il en eut huit enfans, dont *Bernard* fut vicomte de Ventadour.

Ce fut en faveur de *Bernard* que Philippe de Valois, en conſidération des ſervices que lui & ſes prédéceſſeurs avoient rendus à l'état, & de la nobleſſe dont il étoit iſſue, érigea la vicomté de Ventadour, en 1350, en *Comté*. Ce ſeigneur combattoit à côté du roi à la bataille de Poitiers, & fut fait priſonnier avec ſon fils par les Anglois.

Bernard fut marié le 17 mai 1338, à *Marguerite de Beaumont*, fille de Robert de Brienne.

Ce fut pendant la vieilleſſe de *Bernard*, & en 1379, que *Geoffroi Tête-noire* ſe rendit maître du château de Ventadour, comme l'apprend Froiſſart, qui dit que le comte *étoit ancien & ſimple prud'homme, qui plus ne s'armoit, mais ſe tenoit tout quoy en ſon chaſtel.*

Ce vieux ſeigneur, incapable de réſiſter à *Geoffroi Tête-noire*, eſpece de brigand qui tenoit pour le parti des Anglois, & long-temps célebre par ſes ravages, fut obligé de ſe retirer avec ſa femme & ſes enfans au château de Montpenſier en Auvergne, qui lui appartenoit.

Je ne puis mieux, Madame, vous

peindre le caractere de ce redoutable capitaine que par le ſingulier teſtament qu'il fit avant ſa mort, au château même de Ventadour, & qu'il adreſſa à ſes compagnons d'armes ; il eſt conçu en ces termes :

» Premiérement, je laiſſe à la cha-
» pelle de Saint-Georges qui ſied au
» clos de céans, pour les réparations
» & les réédifications, mille & cinq
» cens francs «.

» En après, à m'amie, qui loya-
» lement m'a ſervi, deux mille cinq
» cens francs «.

» *Item.* Aux valets de ma chambre
» cinq cens francs «.

» En après, à Alain Roux, votre
» capitaine, quatre mille francs «.

» *Item.* Le ſurplus je laiſſe & donne ;
» ainſi que je vous dirai «.

» Vous êtes tous, comme il me ſem-
» ble, environ trente compagnons d'un
» fait & d'une entrepriſe, & devez
» être freres & d'une même alliance,
» ſans débats ni riotte, n'eſtrif entre
» vous. Tout ce que je vous ai dit
» vous trouvérez en l'arche (coffre).
» Si départirez le ſurplus entre vous
» bellement ; & ſi ne pouvez être d'ac-

» cord, & que le diable ſe mette » entre vous, voilà une hache, bonne » & forte, & bien tranchante; rom- » pez l'arche, & puis en ait qui avoir » pourra ».

Bernard, comte de Ventadour, eut, de ſon mariage avec Marguerite de Beaumont, un fils nommé *Robert*, qui lui ſuccéda, & qui épouſa, en 1393, *Iſabeau de Vendac*, fille d'Oudin de Vendac, & en eut *Jacques* & *Charles*, qui furent ſucceſſivement comtes de Ventadour. *Jacques*, qui étoit l'aîné, fut fait priſonnier à la bataille d'Azincourt, & fut marié à une fille de Jean de Torſay, ſeigneur de Lezay, grand arbalétrier de France; il mourut vers l'an 1422, ſans poſtérité. Son frere *Charles*, qui lui ſuccéda, fut pere de *Louis*, lequel fut marié, en 1445, à *Catherine de Beaufort*, fille de Pierre de Beaufort, vicomte de Turenne. Il n'eut de ce mariage qu'une fille unique, appelée *Blanche*, qui fut mariée, en 1472, à Louis de *Levis*, ſeigneur de la Voute, qui devint par ce mariage comte de Ventadour, & qui a commencé la ſeconde race des ſeigneurs de ce nom.

Louis de Levis eut quatre enfans de Blanche de Ventadour, dont l'aîné, *Gilbert de Levis*, premier du nom, lui ſuccéda, & eut pour ſucceſſeur *Gilbert II*, ſon fils. Gilbert III, fils de Gilbert II, fut marié à Catherine de Montmorenci, fille d'*Anne*, Connétable de France. Ce fut ſous la ſeigneurie de Gilbert III que le comté de Ventadour fut érigé en duché. Sa poſtérité, qui depuis a joué un rôle diſtingué dans l'hiſtoire & à la cour, jouit encore de cette ſeigneurie.

Les environs du vieux château de Ventadour, principal manoir d'une ſeigneurie ſi illuſtrée, n'offrent rien d'intéreſſant. Le pays eſt ſtérile, & d'un aſpect un peu triſte. La nobleſſe n'a ni embelli, ni fertiliſé ce canton. Quant à la ville d'*Uſſel*, qui eſt voiſine de ce château, & qui maintenant eſt le chef-lieu & le ſiége de la juſtice du duché de Ventadour, je n'ai abſolument rien à vous en dire.

Je ſuis, &c.

A Uſſel, ce 10 janvier 1762.

LETTRE CDLXL.

SUITE DU LIMOSIN.

LA premiere ville conſidérable que j'ai vue, Madame, dans le Haut-Limoſin, eſt *Uſerche*, ſiége d'une ancienne ſénéchauſſée, & ſituée à onze lieues de Limoges, ſur la grande route de cette capitale à Tulle. Elle exiſtoit ſous le regne de Louis le *Débonnaire*. On la nomme, dans les titres du moyen âge, *Uſerca*; & elle a mérité depuis le ſurnom d'*Uſerche la Pucelle*, à cauſe des marques conſtantes de fidélité qu'elle a données aux rois de France, & parce que les Anglois étant maîtres de la Guienne, ne purent jamais s'en emparer.

Cette ville eſt bâtie ſur le penchant d'une colline eſcarpée, au fond de laquelle coule la Vezere, qui en cet endroit forme une ſinuoſité très-marquée. Sur la colline oppoſée eſt le fauxbourg de Sainte-Eulalie, qui ne dépend point, pour la juſtice, de la ſénéchauſſée

d'Uſerche, mais de celle de Limoges.

Cette ville, quoique mal percée, & peu agréable à parcourir, ſe préſente cependant de loin d'une maniere avantageuſe, & offre un aſpect très-pittoreſque. L'égliſe collégiale de Saint-Pierre, & quelques autres conſtructions éminentes, donnent de la variété à cette vue. D'ailleurs, toutes les maiſons ſont couvertes en ardoiſes. C'eſt ſans doute cette derniere circonſtance, & l'agréable ſituation de cette ville qui ont fait naître cet ancien proverbe: *Qui a maiſon à Uſerche a château en Limoſin.*

L'égliſe collégiale de *Saint-Pierre* appartenoit autrefois à un ancien monaſtere, qui fut fondé au cinquieme ſiecle. *Saint Rorice*, qui écrivoit vers l'an 507, parle, dans une de ſes lettres, du monaſtere d'Uſerche & de ſon égliſe. L'un & l'autre furent conſumés, en 1028, par un affreux incendie, & ils furent rétablis, deux ans après, par les ſoins & les libéralités d'un abbé de cette maiſon, nommé *Richard. Hildegaire*, évêque de Limoges, contribua auſſi à cette reſtauration, &, en 1037, il introduiſit dans ce monaſtere la regle de Saint Benoît.

L'égliſe fut rebâtie au commencement du quatorzieme ſiecle, par le pape *Clément V*, qui mourut à Roquemaure le 20 avril 1313, & voulut être enterré dans cette égliſe, où on lui éleva un magnifique mauſolée, qui a exiſté juſqu'en 1568, époque où il fut détruit par les Proteſtans.

Un ancien écrivain, qui a vu & décrit ce tombeau, dit *qu'il fut dreſſé de jaſpe, d'albâtre & de marbre blanc richement élaboré.*

Ce pape, qui le premier fixa ſon ſéjour à Avignon, indiſpoſa fortement le peuple Romain contre lui. On lui fit pluſieurs reproches qui n'étoient que trop fondés. On dit qu'il avoit établi le ſaint Siége en France pour ne pas ſe ſéparer de la comteſſe de *Périgord*, qu'il menoit toujours avec lui. On l'accuſoit de faire un honteux trafic des choſes ſacrées, de vendre publiquement les bénéfices, de s'approprier tous les revenus de la premiere année de ceux qui devoient vaquer en Angleterre, &, dans ſon voyage de Lyon à Bordeaux, d'avoir pillé tous les monaſteres & toutes les égliſes qui ſe trouvoient ſur ſa route.

LETTRE CDLXVII.

SUITE DE L'ANGOUMOIS.

EN ſuivant les bords tortueux de la Charente, j'ai paſſé, Madame, par le bourg de *Jarnac*, ſitué ſur la rive droite de cette riviere, à cinq lieues d'Angoulême. Il eſt célebre par ſon commerce en vins & en eaux-de-vie. Mais vous ſavez qu'il l'eſt encore davantage par la fameuſe bataille qui y fut donnée au mois de Mars 1569, entre l'armée du parti proteſtant, commandée par le prince de Condé, & celle du roi, commandée par *Henri, duc d'Anjou*, frere de Charles IX. Le combat fut vif; mais les proteſtans furent mis en déroute. Le prince de Condé, entraîné par ſa valeur, pénétra dans la mêlée, & ſe vit tout à coup entouré par un grand nombre d'ennemis. Quelqu'un lui conſeilloit, dans cette dangereuſe poſition, de ſonger à la retraite: *A Dieu ne plaiſe*, répondit-il, *qu'on diſe*

Poiſſon, ſa favorite, plus connue ſous le nom de *Marquiſe de Pompadour.*

Près de Pompadour eſt le village du *Mont*, paroiſſe de *Beſſac*, où naquit le pape *Innocent VI*, vers la fin du treizieme ſiecle. Son nom étoit *Etienne d'Albert*. Protégé par ſon prédéceſſeur, *Clément VI*, qui étoit comme lui Limoſin, & ſur-tout aidé par ſon propre talent, qu'il manifeſta de bonne heure, il parvint ſucceſſivement, par une infinité de grades, au ſuprême pontificat, qui étoit le dernier période où l'ambition & les talens pouvoient alors atteindre. Ses premiers talens éclaterent au barreau de Limoges, où il exerça quelque temps l'état de Juriſconſulte. Il fut enſuite attiré à Toulouſe, où on lui confia la charge de profeſſeur en droit. Les lumieres dont il fit preuve dans cette place, lui valurent la plus grande conſidération de la part des habitans de Toulouſe, qui bientôt l'éleverent à la dignité de juge-mage de cette ville. Ce fut vers ce temps qu'il embraſſa l'état eccléſiaſtique, qui lui ouvrit la route d'une fortune bien plus brillante. Il ne tarda pas à obtenir l'évêché de Noyon, puis celui de Cler-

mont. Le pape Clément VI lui donna l'évêché d'Oſtie, & l'éleva en même temps à la dignité de cardinal. Enfin, en 1352, il ſuccéda à ſon protecteur, & porta ſur le ſaint Siége bien plus de vertus que Clément VI n'en avoit montré. Il diminua de beaucoup la dépenſe de la maiſon du pape, que ſon prédéceſſeur avoit portée juſqu'au luxe le plus exceſſif. Il renvoya les bénéficiers dans leurs bénéfices ; fit une conſtitution contre les commendes. Il protégea les gens de lettres, & travailla avec ardeur à concilier les différens qui exiſtoient entre les rois de France & d'Angleterre ; & il mourut en 1362. Malgré ſes vertus, il ne put ſe garantir de ce vice, ſi commun chez les papes, appelé *le Népotiſme*, qui les porte naturellement à faire participer leurs parens à leur fortune ; il enrichit pluſieurs perſonnes de ſa famille, & éleva à la pourpre un de ſes neveux, nommé *Pierre de Selves*, qui fut appelé le cardinal de Pampelune, à cauſe qu'il étoit évêque de cette ville.

Saint-Yrieix ; ville du Haut-Limoſin, eſt ſituée ſur la riviere d'Iſle ;

à ſept lieues de Limoges. Elle doit ſon origine à un ancien monaſtere, qui fut, dit-on, fondé en cet endroit, vers la fin du ſixieme ſiecle, par Saint Yrieix, natif de Limoges.

Les actions pieuſes de ce ſolitaire, ſes miracles & ſon tombeau, ſont cauſe que ſon nom a été appliqué à ce monaſtere, & enfin à cette ville. Le monaſtere fut ſéculariſé, & a aujourd'hui le titre de *collégiale royale de Saint-Pierre.* Ce chapitre eſt compoſé d'un doyen, d'un grand chantre, de onze chanoines & de ſix ſemi-prébendés.

Cette ville renferme cinq égliſes paroiſſiales, pluſieurs communautés religieuſes, & un hôpital; ce qui annonce une population nombreuſe. Le commerce y eſt fort en vigueur; on y trouve pluſieurs manufactures, qui maintiennent l'aiſance & l'activité parmi le peuple.

Le commerce d'antimoine, & les préparations qu'on en fait, occupent & enrichiſſent un grand nombre d'habitans. Cette ſubſtance métallique eſt tirée d'une mine ſituée à trois lieues de Saint-Yrieix, dans la forêt de *Biais*,

& près du château de ce nom. Cet antimoine eſt, de Saint-Yrieix, tranſporté à Bordeaux, par Bergerac, où il eſt vendu aux Hollandois, qui nous le rapportent en verre ou autrement. On en envoie auſſi à Orléans, où on le dégage de la partie ſulfureuſe qui lui eſt unie, pour en faire le régule. Cet antimoine a la réputation d'être d'une qualité ſupérieure à celui qu'on tire des autres provinces; en conſéquence il eſt un peu plus cher.

Cette ville ſoutint, pendant les guerres de la ligue, un long ſiége. Louis de *Pompadour* & Henri Deſprez de *Montpezat*, qui étoient gouverneurs pour la ligue, dans le Limoſin & dans les provinces voiſines, vinrent, en 1591, à la tête d'une forte armée, mettre le ſiége devant la ville de Saint-Yrieix, qui tenoit pour le parti du roi, & qui étoit commandée par *Louis*, fils de *Pierre Buffiere* de *Chambaret*, jeune homme qui, au rapport de M. de Thou, poſſédoit toutes les belles qualités du corps & de l'eſprit, & joignoit à un grand courage beaucoup d'habileté & de politeſſe.

Ce jeune guerrier, à la vue des

de jeu qui étoit en uſage dans les écoles ou ailleurs, aujourd'hui fort en vigueur en Angleterre, & qui, ſans doute, dans ces temps-là, donnoit naiſſance à des inconvéniens.

Le troiſieme concile, tenu par *Guillaume de la Roue*, archevêque de Bordeaux, en 1262, comprend ſept articles, qui ſont relatifs aux excommunications que l'Egliſe lançoit alors ſi fréquemment, & dont elle retiroit un revenu conſidérable par le prix qu'elle mettoit à l'abſolution qu'elle vendoit aux excommuniés.

Le troiſieme des articles de ce concile eſt pour contraindre les ſeigneurs à ſaiſir le bien temporel des excommuniés, afin de les obliger à rentrer dans l'Egliſe, & à payer le prix de l'abſolution.

Le même archevêque tint, l'année ſuivante, un autre concile dans un lieu dont on ne ſait pas le nom, & qui eſt comme une ſuite du précédent. Il eſt encore compoſé de ſept articles, dont le ſecond porte que celui qui aura ſouffert l'excommunication pendant un an, ſera réputé hérétique, & dénoncé comme tel; ce qui aboutiſſoit

le ſoumettre aux peines temporelles ortées contre les hérétiques par les ix, ſuivant la remarque de l'abbé leury. Ces deux conciles prouvent, ſadame, quelles étoient alors les aximes du clergé ſur les excommuications. Saint Louis, à qui les évêues adreſſerent, en 1263, des remonances ſur cet objet, n'étoit point du ut de l'opinion de ces prélats.

Cognac a une juſtice royale, & eſt chef-lieu d'une élection. Il y a des ordeliers, des Récollets, & un couent de Bénédictins fort riche : ils uiſſent d'un prieuré qui leur donne le oit de nommer à la cure.

Le château eſt vaſte & accompagné jardins, d'un parc magnifique, & n étang d'une longueur extraorinaire. Le roi François I y naquit le ſeptembre 1494, de Charles Orléans, comte d'Angoulême, & Louiſe de Savoie, & parvint à la ronne le premier janvier 1515. Je dois vous rien dire ici, Madame, ce monarque, puiſque je vous en fait connoître ailleurs le caractere, en us rapportant les principaux événeens de ſon regne.

Cette ville eſt la patrie d'*Octavien de Saint-Gelais*, né, vers l'an 1466, de Pierre de Saint-Gelais, marquis de Montlieu & de Sainte-Aulaye. Quoiqu'il eût embraſſé l'état eccléſiaſtique, il ſe livra à la poéſie & à la galanterie. Il fut introduit de bonne heure à la cour de Charles VIII, où il acquit les bonnes graces de ce prince, qui le fit nommer par le pape Alexandre IV à l'évêché d'Angoulême, en 1494. Trois ans après, Saint-Gelais alla réſider dans ſon diocèſe, où il ne s'occupa que des fonctions de ſon miniſtere & de l'étude de l'écriture ſainte & des SS. Peres. Il y mourut en 1502, à trente-ſix ans. Nous avons de lui des *poéſies*, une *Vie de Louis XII*, & d'autres ouvrages en françois, tels que *le Vergier d'Honneur*, *le Château de Labour* & *la Chaſſe d'Amours*. Quelques géographes prétendent que *Melin de Saint-Gelais* étoit ſon fils naturel; mais il s'en faut bien que cette opinion ſoit univerſellement adoptée.

Cognac eſt encore la patrie de *Pierre de Villiers*, né en 1648, qui entra chez les Jéſuites en 1666, & en ſortit

tiles, donnerent trois aſſauts ſucceſſifs, qui furent chaque fois repouſſés avec chaleur, & où les ligueurs firent de grandes pertes. Enfin, fatigués par de vains efforts, découragés par une ſi belle & ſi longue réſiſtance, les aſſaillans, après vingt jours de ſiége réglé, furent forcés d'abandonner leur entrepriſe & de décamper. C'eſt ainſi que le jeune Chambaret, par une conduite auſſi active que meſurée, ſut réſiſter à des ennemis dont les forces étoient infiniment ſupérieures aux ſiennes, qu'il conſerva la ville au roi, & la ſauva du pillage & du joug des ligueurs. Cette double affaire nous offre l'exemple de l'orgueil puni, & de la prudence jointe au courage, couronnée du plus brillant ſuccès.

La Roche-l'Abeille n'eſt qu'un bourg. Je vous en parlerai cependant, Madame, préférablement à quelques villes ſur leſquelles je n'aurois rien ou très-peu de choſe à vous dire : c'eſt moins le titre & la grandeur du lieu, que les objets qu'il renferme, & les événemens dont il a été le théatre, qui doivent mériter une préférence dans mes lettres.

La Roche-l'Abeille mérite, à ce dou-

ble titre, une mention particuliere. Ce lieu eſt recommandable par ſa précieuſe carriere de ſerpentine, & par le combat important qui s'y donna en 1569, entre l'armée du duc d'Anjou, frere du roi Charles IX, & celle des princes confédérés.

Le duc d'Anjou, inſtruit de l'arrivée des troupes allemandes qui venoient au ſecours de l'armée des princes confédérés, & qui devoient les joindre dans la Guienne, vint dans le Limoſin à la tête d'une forte armée; &, pour s'oppoſer à la réunion de ces deux armées, poſa un détachement ſur la Vienne, pour diſputer aux Allemands le paſſage de cette riviere. Mais le duc des Deux-Ponts, qui conduiſoit ces troupes étrangeres, ayant fait avancer quelques ſoldats pour ſonder le gué, ces ſoldats rencontrerent le détachement poſté par le duc d'Anjou, & le mirent en déroute. L'armée Allemande put alors traverſer la Vienne ſans obſtacle, & ſe réunir à l'armée des princes confédérés, qui étoit commandée par l'amiral Coligny.

Ces deux armées réunies, compoſées de vingt mille combattans, paſſerent la

Vienne à Aix, le 26 mai 1569; & après avoir mis en fuite quelques détachemens des troupes royales, s'avancerent vers Saint-Yrieix. Le duc d'Anjou, dans cette circonſtance, vint avec ſon armée camper, le 23 juin, à la Roche-l'Abeille, à un quart de lieue de ſes ennemis, dont il ignoroit abſolument l'approche. Il reſtoit dans la plus grande ſécurité, lorſque l'arrivée imprévue de l'armée des confédérés vint porter, tout à coup, dans ſon camp, l'alarme & la confuſion.

Les royaliſtes, plus ſurpris qu'épouvantés, oppoſerent bientôt, avec quelques ſuccès, de la réſiſtance aux troupes des confédérés; mais, combattant ſans ordre, ils ne tarderent pas à ſentir leur foibleſſe & la néceſſité de reculer.

L'armée du duc d'Anjou étoit preſque en déroute, lorſque *Philippe de Strozzi*, colonel général de l'infanterie Françoiſe, arriva à la tête de trois cents ſoldats d'élite. Jaloux de ſe ſignaler par quelque action d'éclat, il met tout en œuvre pour rallier les fuyards, & ranimer les courages abattus; il invite les troupes au combat par ſes prieres

& par ſon exemple, rétablit l'ordre dans la bataille, & parvient à mettre en fuite une partie de l'armée des confédérés.

Coligny s'apperçut de cet échec, & ſongea promptement à le réparer; il envoie auſſi-tôt des troupes fraîches pour ſoutenir celles qui commençoient à plier; & en même temps il fait marcher un détachement le long d'un étang, avec charge d'attaquer les royaliſtes en flanc. Cette double opération eut le ſuccès le plus décidé. L'armée des royaliſtes, attaquée en flanc & en queue, fut bientôt enveloppée; & ne pouvant réſiſter à cette double attaque, prit ſubitement la fuite dans le plus grand déſordre.

Quatre cents hommes & deux officiers généraux de l'armée royale périrent dans ce combat. *Strozzi* fut fait priſonnier. Du côté des confédérés, il n'y eut que cinquante hommes de tués.

La carriere de ſerpentine, dont je vous ai parlé, Madame, ſe voit près du bourg de la Roche-l'Abeille, dans la plaine de Saint-Laurent. On en attribue la découverte à un ſeigneur

ou les effets de cette migration, les arrêta lorſqu'ils commençoient à mettre ce projet à exécution, & s'oppoſa à leur paſſage ſur les bords de la Saone. Après un long & opiniâtre combat, entre l'armée des Suiſſes & celle des Romains, la victoire reſta à ces derniers.

Les habitans de la Saintonge faiſoient partie de la Gaule Celtique. Mais Auguſte les claſſa dans l'Aquitaine; &, ſous l'Empereur Honorius, ils firent partie de l'Aquitaine ſeconde. Cette province paſſa ſous la domination des Viſigoths, & après la mort d'*Alaric* leur Roi, ſous celle des François. Elle fit enſuite partie du premier duché d'Aquitaine, & puis du ſecond duché, connu depuis ſous le nom de duché de Guienne. Au neuvieme ſiecle elle eut ſes comtes particuliers: *Landry*, comte de Saintonge, vivoit ſous Charles le Chauve : c'eſt le plus ancien comte de cette province, que l'on connoiſſe. Dans le dixieme ſiecle, Guillaume *Tête d'étoupes*, duc d'Aquitaine, s'empara de la Saintonge, & ſa poſtérité en jouit. Son petit-fils Guillaume V, qui mourut en 1029, céda

deux lieues de Limoges. Elle doit ſon origine à une abbaye d'hommes de l'ordre de ſaint Benoît, qui, ſuivant l'opinion la plus commune, fut fondée vers le milieu du ſeptieme ſiecle, par ſaint Eloy, natif de Limoges, évêque de Noyon, & miniſtre du roi Dagobert.

On rapporte que ce ſaint miniſtre, pour engager le roi à contribuer, en quelque choſe, à la fondation de ce monaſtere, lui dit : » *Mon prince, je* » *viens vous demander une grace; donnez-* » *moi la terre de Solignac, afin que* » *j'en faſſe une échelle par laquelle* » *vous & moi nous méritions de monter* » *au ciel* «.

Dagobert accorda la terre de Solignac à ſaint Eloy, qui y bâtit un monaſtere, dont l'égliſe fut dédiée le 9 mai de l'an 631. Cette dédicace, à laquelle vingt-deux prélats aſſiſterent, fut célébrée avec beaucoup de pompe. Saint Eloy y raſſembla cent cinquante-deux religieux, & les aſſujettit à la regle de ſaint Benoît, à laquelle il joignit les ſtatuts de ſaint Colomban. Bientôt ce monaſtere, enrichi des bienfaits de pluſieurs dévots ſeigneurs,

devint la proie des Saraſins, qui le pillerent & le détruiſirent de fond en comble. L'empereur Louis *le Pieux* le rétablit entiérement. L'abbaye eſt en commende, & les moines vivent ſous la regle de la congrégation de Saint-Maur.

Je ſuis, &c.

A Solignac, ce 22 janvier 1762.

LETTRE CDLXII.

SUITE DU LIMOSIN.

JE viens de parcourir, Madame, avec un vrai plaiſir, *Limoges*, capitale du Limoſin. Puiſſiez-vous lire de même les détails que je vais vous en faire! Cette ville porte, comme la plupart des villes des Gaules, le nom du peuple entier dont elle étoit la capitale. C'étoit le chef-lieu, la cité des *Lemovici*, qui habitoient le pays compris aujourd'hui dans les deux dioceſes de Limoges & de Tulle.

C'eſt un tableau aſſez ſingulier, Madame, que l'hiſtoire des différens états par où les villes capitales ont paſſé. D'abord, pour la plupart, elles ne ſont connues que par le nom du peuple, ou de la province dont elles étoient le chef-lieu : enſuite conquiſes & embellies par les Romains, elles quittent leur premier nom pour en recevoir un qui a rapport à quelques-uns de leurs vainqueurs ou de leurs bien-

faiteurs. Sous la domination Rom
on les voit fleurir ſous des nom
mains : puis, d'opulentes qu'elles ét
elles retombent, ſous le regne deſ
de la féodalité, dans un état d'a
tiſſement & de barbarie, & repar
ſous un nouveau régime & ſous un
velle forme. Ce n'eſt plus qu'un
peuplé d'eſclaves, dominé par une
reſſe menaçante, habitée par un tyr
bécille. Tel fut le ſort de la p
des capitales de France ; tel fut
en particulier de la ville de Lim

D'abord, elle n'eſt connue qu
le nom de *Lemovica*, ou *Civita*
movicum, cité des Limoſins, pui
la domination Romaine elle reç
vers embelliſſemens. On y bât
capitole, des temples, des ar
& un palais, où le proconſul d'
taine fait ordinairement ſa réſi
& elle porte le nom d'*Auguſto*
compoſé de celui d'Auguſte, ſon
faiteur ; enfin, dans les commenc
de la monarchie, cette ville, d
à pluſieurs repriſes, reprend le
barbare de *Lemovix*, dont pa
ruption on a fait celui de Lim

On croit que le palais qu'habi

à Limoges les proconſuls d'Aquitaine, fut bâti par le proconſul *Duratius*, & qu'il exiſtoit à l'endroit où eſt aujourd'hui l'égliſe de *Sainte-Félicité*, où l'on en voit encore quelques reſtes. Le même proconſul fit auſſi commencer la conſtruction d'un amphithéatre, que ſon petit-fils *Lucius Capreolus* fit achever. L'emplacement de cet édifice porte encore le nom d'*Arènes*. *Lucius* fit auſſi bâtir un prétoire, une forteresſe, & un temple conſacré à Jupiter, ſur une éminence qui a conſervé le nom de *Mont-Jovis*, nom qui eſt aujourd'hui celui d'une paroiſſe de cette ville. Il exiſtoit un autre temple dédié auſſi à Jupiter, à l'endroit où ſe trouve l'égliſe de Saint-Etienne. *Lucius* fit encore élever un magnifique palais ſur les bords de la Vienne, & près du lieu où eſt maintenant le pont de Saint-Martial; on en voyoit encore quelques reſtes dans le ſiecle dernier.

Ce fut en 471 que *Limoges* ceſſa de dépendre de la domination Romaine. *Euric*, prince des Viſigoths, s'empara de cette ville & de la province. Au commençement du ſixieme ſiecle, les

François s'emparerent du Limosin, & en chasserent les Visigoths. Cette province, sous la domination des rois de France, fit partie du duché d'Aquitaine; & les ducs, qui descendoient des rois de la premiere race, en furent souverains.

Waifre, le dernier de ces ducs, fut long-temps en guerre avec Pepin, premier roi de la seconde race. Se voyant battu de tous les côtés, & ne pouvant garnir de troupes ses places principales, il prit le parti de les faire démanteler & de n'y laisser aucune fortification. Limoges fut de ce nombre; l'enceinte qui la défendoit fut abattue, & la ville resta sans défense. Waisre ne tarda pas à se repentir de cette folle opération. Pepin, qui en fut instruit, vint à la tête d'une forte armée, s'empara, sans aucune résistance, d'une partie de l'Aquitaine & de la Gascogne. *Remistan*, oncle du duc d'Aquitaine, qui avoit tourné ses armes contre lui, & s'étoit rangé sous les étendards de Pepin, rentra ensuite dans le parti de son neveu *Waifre*, & vint de nouveau, au nom de ce dernier, ravager la ville de Limoges, dont Pepin étoit le maître.

Tous les efforts de *Waifre* & de *Remiſtan* n'empêcherent pas les ſuccès de Pepin. Cet uſurpateur de la couronne de France, après pluſieurs années de ravages & de guerre, parvint enfin à ſe rendre maître de l'Aquitaine, à dépouiller le malheureux *Waifre* des états dont il étoit le légitime ſouverain, & enfin à le faire aſſaſſiner, dit-on, dans ſon lit par un de ſes domeſtiques, que le roi de France corrompit.

Les ravages des Normands, les guerres des Anglois, des fléaux particuliers, tels que des incendies, déſolerent pluſieurs fois Limoges, & firent diſparoître tout ce qui pouvoit reſter de ſon ancienne ſplendeur. Cette ville, reconſtruite ſucceſſivement dans des temps de malheurs & de barbarie, porte un caractere d'ancienneté qui n'eſt pas celui de la régularité ni de la magnificence.

Les maiſons ſont preſque toutes bâties en bois, les rues étroites & mal alignées, & il n'y a d'édifices remarquables que ceux qui ſont conſacrés à la religion. On diviſe cette ville en deux parties. La partie baſſe, qui étoit la cité Romaine, porte encore le nom

de *Cité*; la partie haute, où étoit bâti le château des vicomtes, porte le nom de *Ville*.

L'égliſe de *Saint-Martial*, autrefois *abbaye*, aujourd'hui *collégiale royale*, eſt très célebre & très-vénérée dans le Limoſin. Le ſaint dont elle porte le nom & dont elle contient les reliques, fut l'apôtre des Limoſins, & le premier qui éclaira ces peuples du flambeau de la foi.

Les habitans & les moines, jaloux d'ajouter à la gloire de ce ſaint un nouveau degré d'illuſtration, prétendirent qu'il exiſtoit du temps des douze apôtres, & qu'il avoit prêché la religion chrétienne en Limoſin dès le premier ſiecle de l'Egliſe. Les moines conſignerent dans leur légende cette opinion populaire, qui cauſa dans le onzieme ſiecle de grandes & vives diſcuſſions. Trois conciles déciderent que ſaint Martial avoit exiſté dans le premier ſiecle de l'Egliſe, qu'il avoit été baptiſé par ſaint Pierre, & qu'il avoit même, le jour de la Pentecôte, reçu le Saint-Eſprit qui deſcendit en langue de feu ſur les autres apôtres. L'autorité des légendes monacales, &

celle même des conciles, n'ont point prévalu contre l'évidence; & tous les ſavans aujourd'hui, même les plus orthodoxes & les plus dévots à ſaint Martial, conviennent que les légendes & les conciles ſe ſont trompés, & que le ſaint patron de Limoges n'a exiſté qu'au troiſieme ſiecle.

L'égliſe de Saint-Martial, enrichie par les bienfaits des vicomtes & des évêques de Limoges, fut d'abord deſſervie par des moines, auxquels ſuccéderent, vers l'an 848, des religieux de ſaint Benoît. Elle porta, dans ſon origine, le titre de *Saint-Sauveur*; mais après la levée du corps de *ſaint Martial*, qui fut célébrée en préſence de l'empereur Louis *le Débonnaire*, elle reçut le nom de ce Saint, qu'elle a conſervé depuis. Le déſordre & le relâchement s'étant introduit dans cette abbaye, on fut obligé de la réformer, d'en bannir les moines irréguliers, & de les remplacer par des religieux de Cluni, qui, alors, jouiſſoient de la plus haute conſidérarion. En 1537, cette abbaye fut ſécularisée & érigée en collégiale, avec le titre de *royale*. Le premier dignitaire eſt un abbé qui a

le titre & les prérogatives d'abbé commendataire.

On attribue la fondation de cette égliſe à *Louis le Débonnaire*. Ce prince, fondateur ou reſtaurateur d'un grand nombre d'égliſes, a bien pu être le fondateur de celle-ci, où il ſe rendit dans pluſieurs grandes occaſions. Quoi qu'il en ſoit, elle fut dévaſtée & réparée à pluſieurs repriſes, & elle porte encore, dans ſes différentes parties, l'empreinte & le goût des différens ſiecles où ces réparations ont été faites.

L'extérieur de cette égliſe eſt ſurtout remarquable par la forme pittoreſque & ſinguliere, & par la hauteur de ſon clocher. Il s'éleve d'abord ſur un plan carré, qui, au quatrieme étage, change, & devient octogone. Cette derniere conſtruction forme l'amortiſſement de cette ſinguliere tour, qu'il faut voir pour en avoir une idée, & qu'il ſeroit difficile de décrire d'une maniere ſatisfaiſante.

L'intérieur en eſt vaſte, & préſente un beau vaiſſeau formé ſur un plan bien combiné, & qui produit de beaux effets. Les chapelles qui entourent la

nef & le rond point, ſont ornées avec plus de recherche que de goût. Celle de la Vierge, qui eſt conſtruite à l'extrémité de l'égliſe, eſt décorée de peintures qui repréſentent, en divers tableaux, différens ſujets du nouveau teſtament & de l'hiſtoire de la Vierge.

Le plafond, au milieu duquel on a peint l'aſſomption, a été, dit-on, exécuté d'après un tableau du Correge. On y voit auſſi, aux quatre angles, les quatre évangéliſtes peints d'une maniere fiere & vigoureuſe.

Sous le chœur ſont deux cryptes ou chapelles ſouterraines. On y deſcend par deux eſcaliers dont l'entrée eſt dans la croiſée de l'égliſe. Dans la premiere de ces chapelles eſt le tombeau de *ſaint Martial*. Ce tombeau eſt d'une architecture gothique très-moderne. Derriere l'autel de ce lieu ſouterrain eſt le tombeau d'un ancien ſeigneur de la ville, appelé *Etienne*.

La ſeconde chapelle ſouterraine s'étend vers un ancien cloître, dont elle faiſoit partie, lorſque cette égliſe appartenoit à l'ordre de ſaint Benoît. Des parties de ce cloître & même du chapitre ſubſiſtent encore.

Dans la ſeconde chapelle du rond point, à droite, on voit dix-huit cadres en émail qui renferment différens ſujets tirés de la vie de ſaint Martial.

L'horloge de cette égliſe eſt une de ces anciennes curioſités qui captivent ſur-tout l'admiration du peuple. On y voit la figure affreuſe de la *Mort*, repréſentée, comme à l'ordinaire, en ſquelette; lorſque l'heure eſt prête à ſe faire entendre, la Mort tourne la tête, ouvre la mâchoire, leve une faux dont elle eſt armée, & en frappe un timbre placé dans une ſphere. On remarque auſſi que cette figure hideuſe eſt aſſiſe ſur un panier de fleurs, d'où s'élance un ſerpent, ce qui, ſans doute, Madame, eſt l'emblême d'une trompeuſe eſpérance.

Parmi un grand nombre de reliques qui ſont encore conſervées dans cette égliſe, on diſtinguoit autrefois la verge de ſaint Martial, qui, plus miraculeuſe que celle de Moïſe, n'avoit pas ſeulement la vertu de faire ſortir l'eau d'un rocher, mais auſſi de faire pleuvoir dans les temps de ſéchereſſe. Une ancienne chronique de Limoges rapporte comment cette précieuſe relique fut perdue pour les Limoſins.

Les Bordelois éprouvoient depuis long-temps une ſéchereſſe qui leur faiſoit perdre l'eſpoir de leur récolte ; ils réſolurent, pour faire ceſſer cette calamité, d'emprunter la miraculeuſe verge de ſaint Martial, & ils députerent pour cet objet à Limoges ; mais les habitans de cette ville étoient trop attachés à leur relique pour la céder facilement. Après de grandes difficultés, ils conſentirent de prêter aux Bordelois, pour quelque temps ſeulement, la verge de ſaint Martial, à condition que les Bordelois enverroient à Limoges des otages, pour les garantir du prêt, & que ces otages ſeroient les jurats de Bordeaux, qui ſont les premiers magiſtrats de cette ville.

Les Bordelois ſe ſoumirent à cette condition ; les otages furent envoyés à Limoges, & la relique fut tranſportée à Bordeaux.

Quelques jours après le départ de ce gage précieux, les Limoſins s'apperçurent que les jurats qu'ils gardoient en otages n'étoient point les véritables jurats, mais ſeulement des porte-faix, revêtus d'habits municipaux. Furieux d'avoir été ſi fortement trompés, le

peuple de Limoges maſſacra les faux jurats, & les habitans de Bordeaux garderent la relique extorquée, & la conſervent encore.

La cathédrale de Limoges, ſous le titre de *Saint-Etienne*, eſt la plus conſidérable égliſe de la ville, & même du dioceſe; ſa conſtruction eſt du plus beau gothique, mais elle n'eſt point achevée. Le clocher, dont la ſtructure paroît beaucoup plus ancienne que celle du reſte de l'égliſe, eſt d'une élévation conſidérable, & a cent quatre-vingt-quatorze pieds de hauteur.

Le jubé, ouvrage du commencement du ſeizieme ſiecle, fut conſtruit par M. de *Langeac*, évêque de Limoges. On y voit, tant en architecture qu'en ſculpture, tout ce que le goût du temps avoit de plus délicat & de plus correct. Le genre grec y eſt mêlé avec le gothique; mais il ſemble dominer ſur ce dernier. Il faut ſur-tout admirer les ſculptures & les bas-reliefs dont ce jubé eſt chargé. On y voit des contours pleins de grace, des détails d'un fini précieux. Mais en admirant ces beaux morceaux, où l'artiſte ſemble avoir épuiſé ſon talent,

on ne peut s'empêcher de rire du choix de ſes ſujets. Il mêle ſans ſcrupule les fables des dieux du paganiſme aux myſteres de la religion ; & dans une cathédrale chrétienne, il ne craint pas de repréſenter les douze travaux d'*Hercule*.

Le tombeau du prélat qui a fait conſtruire ce jubé, n'eſt pas moins curieux, & paroît avoir été exécuté par le même artiſte ; il ſe voit dans la deuxieme chapelle du rond point, à gauche. Ce tombeau préſente quatre colonnes corinthiennes cannelées, élevées ſur leur piédeſtal, & ſupportant un entablement. Au milieu de ces quatre colonnes, ſur un maſſif qui s'éleve à la hauteur des piédeſtaux, eſt la figure à genoux de M. de *Langeac*, qui mourut évêque de Limoges en 1543. Cette figure eſt de bronze, mais formée de pieces de rapport, comme on les faiſoit dans ce temps-là ; comme on voit à Saint-Denis la figure de *Charles VIII*, & à Chantilli, la figure équeſtre d'Anne de Montmorenci.

Les trois faces du maſſif ſur lequel cette figure eſt poſée, offrent des bas-

reliefs curieux par leur exécution, & dont les ſujets ſont tirés de l'apocalypſe. La friſe de l'entablement eſt également chargée de bas-reliefs. Au deſſus de la corniche, & à l'aplomb des colonnes, s'élevent deux génies qui tiennent chacun un écuſſon, aux armes de la maiſon de Langeac.

Dans la même chapelle, on voit un monument conſacré à la mémoire d'un autre évêque de Limoges, de M. de l'*Aubeſpine*; on y voit le buſte en bronze de ce prélat.

L'abbaye de *Saint-Auguſtin de Limoges*, ſituée dans un des fauxbourgs, offre une des plus anciennes égliſes de cette ville. On rapporte que, dès les commencemens du chriſtianiſme, elle ſervoit de ſépulture commune, & que ſaint Martial en fit la bénédiction. Suivant l'opinion de quelques ſavans, elle eſt la premiere égliſe de France qui ait été dédiée à ſaint Auguſtin.

L'égliſe de *Saint-Michel des Lions* eſt remarquable par ſa conſtruction & par l'étonnante hardieſſe de ſon clocher, dont la forme, auſſi variée que pittoreſque, reſſemble à celle de l'égliſe cathédrale.

Voici, Madame, une inſcription en vers qu'on lit dans cette égliſe, qui vous inſtruira de l'époque de ſa fondation, & de quelques autres circonſtances :

A l'honneur ſouverain & la vifve mémoire,
Du grand Dieu tout-puiſſant en ſon regne éternel,
De ſa mere ſacrée & du bon ſaint Michel,
Et des bienheureux ſaints de paradis en gloire,
L'an que l'on comptoit mil CCC LXIII,
Le vingt-cinquieme mai du premier fondement,
Le pied de cette égliſe a prins commencement,
Que l'injure du temps jamais ne puiſſe abattre !
XIX ans après, pour embellir ce temple,
En l'an mil CCC & quatre-vingt & trois,
Par les dons du commun & libéraux octrois,
Fut bâti ce clocher que chef-d'œuvre on contemple.
Louez donc ce bon Dieu qui a toute puiſſance,
Le premier s'employant à cet œuvre ſi beau,
Qu'il le conſerve à ſoi, & ſon divin flambeau,

Sur tous les bienfaiteurs, laiſſe pour récompenſe.

C'étoit la mode au quatorzieme ſiecle d'écrire en vers, & d'en employer aux plus ſimples inſcriptions. Les épitaphes furent alors preſque toutes rimées. Les écrivains ou copiſtes du temps étoient chargés de cette eſpece de poéſie. Hé quelle poéſie ! vous allez en juger, Madame, par l'épitaphe ſuivante, qu'on lit auſſi dans la même égliſe :

Cy giſt maître Jordain Penot,
Homme diſeret & bien dévot ;
Auſſi Geraud Penot ſon fils,
Lequel fonda par ſon avis,
Une chapelle ou vicairie
A l'honneur de Dieu & Marie ;
Et pour ſes parens treſpaſſés,
Il la dota de biens aſſés,
Et voulſit céans eſtre ſervie,
Et de ornemens bien garnie,
A l'autel de Sainte-Croix ;
Auſſi ordonna meſſes trois
Eſtre dictes la ſepmaine,
Avec l'abſolution plaine
Par ſon vicaire ou commis,

Une le lundi *de mortuis*,
Du Saint-Esperit mercredy.
La présentation appartient
A son héritier plus prochain.
La collation & institution,
Et toute autre disposition,
Au recteur & curé de céans.
Dites tous, tant petits que grands,
Pater noster ou *Deprofundis*;
Leurs ames soient en paradis.

Amen. 1545.

L'église paroissiale de *Saint-Pierre* est encore remarquable par sa construction gothique, & par la forme & la hauteur de son clocher, dont la tour ressemble beaucoup à celle de l'église de *Saint-Michel des Lions*, & à celle de la cathédrale.

Le maître autel de cette église offre un tableau dont le sujet est Saint Pierre, qui reçoit de N. S. le pouvoir des clefs; il a été peint par un artiste Limosin, nommé *Maisonade*.

On voit encore, dans la même église, une autre production d'un peintre Limosin. C'est un tableau fermé avec des volets, peint en émail, par un nommé *Léonard*, célebre peintre de Limoges,

& un des plus habiles peintres en émail de ſon ſiecle. François premier l'appela à ſa cour, où il fit pluſieurs tableaux de ce genre; on voit encore à Paris, dans la ſainte chapelle du palais, deux grands morceaux en émail, peints par *Léonard*, qui annoncent un goût ſûr & une grande correction de deſſin.

Les émailleurs étoient autrefois très-nombreux à Limoges, & les ouvrages qui ſortoient de leurs mains, jouiſſoient d'une grande réputation à la cour & chez les grands.

Les carmes déchauſſés ont leur couvent bâti dans la partie de la ville appelée la *Cité*. Sur le maître autel de leur égliſe, on voit un tableau qui repréſente le crucifiment de ſaint André. Ce tableau mérite bien de fixer les regards des connoiſſeurs. La compoſition en eſt ſavante, le deſſin correct, les figures pleines d'expreſſion, & le coloris vigoureux. On ignore quel eſt le peintre de ce beau morceau.

Dans l'égliſe des jacobins, j'ai vu, ſur le maître autel, un tableau très-bien peint, qui repréſente ſaint Dominique recevant à genoux le roſaire des mains de la Vierge.

On voit auſſi, dans cette même égliſe, le tombeau de la maiſon d'*Eſcars*. *Charles* d'*Eſcars* y eſt repréſenté avec ſa femme, tous les deux à genoux. Le mari tient dans ſa main le cœur de ſa femme, & la femme celui de ſon mari.

Après vous avoir parlé des principales égliſes de Limoges, je dois, Madame, vous dire un mot des colléges de cette ville; ils ſont au nombre de deux, le *collége royal* & celui des *Jacobins*. Dans le premier on profeſſe toutes les claſſes juſqu'à la philoſophie incluſivement, & dans le ſecond on ne profeſſe que la philoſophie & la théologie.

L'égliſe du *collége royal* renferme une des premieres & des plus intéreſſantes curioſités de la ville. Sur le maître autel eſt un tableau original du célebre *Rubens*. Le ſujet de cette peinture eſt l'aſſomption. La partie ſupérieure du tableau préſente la Vierge enlevée par un groupe d'anges, & la partie inférieure offre ſon tombeau ouvert, avec les linceuls jetés ſur le bord, & pluſieurs groupes de figures. Dans le fond on apperçoit les ſaintes femmes.

Ce tableau, pour la beauté de la compoſition & pour le deſſin, eſt digne du grand maître qui en eſt l'auteur; mais le coloris, qui eſt la principale partie de Rubens, ayant beaucoup perdu, le mérite de ce tableau ſe trouve par conſéquent fort diminué.

Le collége royal de médecine fut établi à Limoges par lettres-patentes du mois de novembre 1646, avec union de la charge & titre de conſeiller-médecin du roi. Les aſſemblées ſe tiennent dans une ſalle du couvent des jacobins.

La ſociété royale d'agriculture fut établie en 1759; l'intendant de la généralité eſt le préſident né de cette ſociété. Elle eſt diviſée en trois bureaux qui ſe correſpondent. L'un eſt à Limoges, l'autre à Angoulême, & le troiſieme à Brives. Cet établiſſement a pour objet les progrès de l'agriculture & du commerce.

Depuis long-temps les habitans de Limoges ont le droit de ſe garder eux-mêmes; ils forment une milice bourgeoiſe, diviſée en neuf cantons qui compoſent autant de compagnies, dont chacune eſt commandée par un capi-

taine, un lieutenant & un porte-enseigne. Ce corps de troupes a un état-major, qui consiste en un colonel, un lieutenant-colonel, un major & deux aide-majors.

C'étoit à Limoges que se célébroit autrefois le couronnement des anciens souverains d'Aquitaine. Cette cérémonie se faisoit de la maniere suivante : l'évêque de Limoges, revêtu de ses habits pontificaux, accompagné de tout son clergé, se présentoit à la petite porte de l'église cathédrale. Le prince, à qui, *par la grace de Dieu*, le duché d'Aquitaine étoit échu, à titre héréditaire, suivi de ses principaux barons & seigneurs, s'avançoit vers la même porte, la tête ceinte du cercle d'or qui formoit la couronne ducale. L'évêque lui levoit cette couronne, l'aspergeoit d'eau bénite, récitoit une priere, lui couvroit les épaules d'un manteau de soie, lui mettoit au doigt l'anneau de sainte Valerie, en signe d'investiture, puis replaçoit sur sa tête le cercle d'or ou couronne ducale qu'il lui avoit ôtée.

L'évêque alors présentoit au duc la banniere attachée à une lance, & le

duc, la tenant à la main, faiſoit ſon entrée dans l'égliſe, s'avançoit vers le chœur, ſuivi de la proceſſion générale, & s'approchoit de l'autel ſur lequel étoit poſée l'épée ducale nue. L'évêque la prenoit, & après avoir récité une priere, il la donnoit au duc, qui, en la recevant, faiſoit ſerment de l'employer à la défenſe de l'égliſe & à l'exaltation de la foi chrétienne, & juroit ſur-tout de protéger les droits de l'égliſe de Limoges.

Le doyen s'approchoit enſuite, tenant les éperons d'or, & les chauſſoit au duc, afin de lui ſignifier, ſuivant les expreſſions du cérémonial, qu'il devoit ſe montrer prompt & actif à ſecourir ſes ſujets.

Puis on célébroit la meſſe, après laquelle le duc s'avançoit vers l'autel, & là, offroit, en grande humilité, ſon manteau, ſa couronne ducale, ſa lance & ſa banniere.

Après ces cérémonies, dont chacune étoit ſuivie ou précédée d'une priere que récitoit l'évêque, le duc, avec toute ſa ſuite, ſe retiroit dans le palais qui lui étoit deſtiné, où étoit préparé un feſtin magnifique, ſuivi de fêtes

fêtes & de réjouiſſances publiques.

La ville de Limoges eſt fort commerçante ; ſa ſituation, ſur la grande route de Paris à Bordeaux, & ſur celle de Lyon à cette derniere ville, en fait un lieu de paſſage, & l'entrepôt de commerce de pluſieurs grandes villes. On y a établi auſſi pluſieurs manufactures qui y maintiennent l'aiſance & l'activité, & qui ſuppléent en quelque ſorte à la ſtérilité du ſol des environs.

La population de cette ville ſe monte à environ vingt-deux mille ames.

Les habitans de Limoges ſont fort attachés aux pratiques ſuperſtitieuſes. On y compte ſix ſociétés de *Pénitens*, de pluſieurs couleurs, & les reliques forment un des principaux objets de leur culte. Tous les ſept ans, chaque égliſe expoſe à la vénération des peuples, les reliques qu'elle contient. Cette cérémonie, qui s'exécute avec appareil & ſolennité, dure environ deux mois, & ſe nomme l'*Oſtenſion*.

Voilà, Madame, à peu près tout ce que le ſéjour que j'ai fait à Limoges m'a permis d'y recueillir & d'y voir. Je

vous parlerai dans ma prochaine lettre des villes du Limoſin qui me reſtent à décrire, & puis je continuerai ma route par l'Angoumois & la Saintonge.

Je ſuis, &c.

A Limoges, ce 30 janvier 1762.

LETTRE CDLXIII.

SUITE DU LIMOSIN.

JE me ſuis fait une loi, Madame, de ne rien négliger de ce qui peut vous intéreſſer dans mes voyages, & je me ſuis ſouvent écarté de ma route ordinaire, pour aller chercher des objets que je croyois dignes de fixer ma curioſité & la vôtre. C'eſt ce qui m'a déterminé, après avoir quitté Limoges, & après avoir vu la petite ville d'*Aixe*, dont je vais bientôt vous parler, de me détourner de ma route pour aller voir la ville de *Chalus*.

Chalus eſt une petite ville, avec le titre de comté, ſituée ſur la route de Paris à Bordeaux, à ſix lieues de Limoges, & à quatre lieues de Saint-Yrieix. On attribue ſon origine au proconſul *Lucius Capreolus*, qui, ſous le regne d'Auguſte, étoit chargé de gouvernement d'Aquitaine. Il fit bâtir en ce lieu un ſuperbe château, entouré de fortifications, & il l'appela de ſon

nom, *Castrum Lucii Capreoli*, dont on a fait par corruption *Châlus-Chabreol*, nom que cette ville conserve encore dans les anciens titres.

Sous le regne de la féodalité, ce château devint le chef-lieu d'une baronnie que *Charlotte d'Albret*, fille d'Alain, sire d'Albret, comte de Périgord, & de Françoise de Blois, dite de Bretagne, porta en dot à son mari, César de Borgia, duc de Valentinois. Louise de Borgia, leur fille unique, fut dame de Châlus, & épousa Philippe de Bourbon, comte de Busset, dont la postérité possede encore cette baronnie.

Cette ville, divisée en haute & basse, contient deux paroisses. C'est dans la partie haute de Châlus qu'on voit encore les restes de l'ancien château, & les ruines du palais bâti par le proconsul *Lucius Capreolus*. Ces ruines annoncent un édifice aussi vaste que magnifique. On y a découvert, à différentes époques, plusieurs especes d'antiquités dont on m'a beaucoup parlé, & dont je n'ai pu me procurer la vue. A ce défaut, Madame, je vous rapporterai l'histoire d'une riche découverte

qui y fut faite vers la fin du douzieme ſiecle, & qui fut ſuivie d'un événement tragique.

Un gentilhomme découvrit, dans les ſouterrains du château de Châlus, un tréſor conſidérable, dont depuis pluſieurs ſiecles on ſoupçonnoit l'exiſtence. Ce tréſor conſiſtoit en pluſieurs figures maſſives d'or, aſſiſes & placées autour d'une table; elles repréſentoient un homme, une femme, & pluſieurs enfans, tous vêtus à la romaine.

On peut conjecturer que ces figures antiques & ſi précieuſes par leur matiere, avoient été exécutées par quelque proconſul d'Aquitaine, & que le groupe repréſentoit toute ſa famille. Les richeſſes immenſes que poſſédoient les gouverneurs des provinces Romaines, & qu'ils acquéroient ordinairement par des exactions exceſſives, les mettoient bien à même de ſubvenir à de pareilles magnificences. Enfin, ſi l'on vouloit pouſſer plus loin les conjectures, on pourroit haſarder de dire que ce groupe en or repréſentoit le proconſul *Lucius Capreolus*, ſa femme & ſes enfans.

Aymar, vicomte de Limoges, & ſeigneur en particulier de Châlus, s'em-

para de ce tréſor. *Richard Cœur-de-Lion*, roi d'Angleterre & duc d'Aquitaine, crut avoir ſeul le droit, comme ſeigneur ſuzerain du vicomte de Limoges, de s'approprier cet or; ou plutôt, entraîné par ſon beſoin ou par ſon avarice, il réſolut, à quelque prix que ce fût, de s'en rendre maître. Le vicomte de Limoges, informé de ſes diſpoſitions, lui propoſa de partager avec lui ce tréſor, & lui en fit offrir la moitié. *Richard* rejeta cette propoſition, & voulut l'avoir tout entier.

Animé par l'appât de tant de richeſſes, il partit de l'abbaye de Grandmont, où il ſe trouvoit alors, raſſembla des troupes, & marcha promptement vers le château de Châlus, où ce tréſor étoit conſervé.

Ce château n'étoit défendu que par trente-huit hommes, commandés par un gentilhomme, nommé *Bertrand Gordon*. Cette petite garniſon refuſa de ſe rendre, & oppoſa d'abord une vigoureuſe réſiſtance aux attaques de l'armée nombreuſe du roi *Richard*; mais à la fin, ne pouvant repouſſer des forces ſi ſupérieures, elle offrit de capituler & de ſe rendre. *Richard*, irrité par

la réſiſtance qu'il venoit d'éprouver, ne voulut point entendre parler de capitulation; il déclara qu'il emporteroit la place par force, & feroit pendre tous ceux qui la défendoient.

Cette conduite féroce & inſenſée ne produiſit pas l'effet que ce roi devoit s'en promettre. La garniſon, n'ayant plus d'eſpoir, ne ſongea qu'à ſe défendre juſqu'à la derniere goutte de ſon ſang; & chacun ſe diſpoſa à vendre ſa vie bien cher. Richard, déterminé à donner un dernier aſſaut, s'approcha de la place, accompagné du duc de Brabant, pour en examiner les endroits foibles. *Bertrand de Gordon* l'apperçut du haut du tempart, & lui décocha une fleche qui atteignit le roi au bras. Le fer reſta dans la bleſſure, qui n'étoit pas mortelle, mais qui le devint, dit-on, par la débauche du roi.

Richard, dans cette extrémité, emporté par ſa fureur, fit preſſer les aſſauts, & bientôt la place fut priſe; il en fit maſſacrer tous les ſoldats, & ſe fit amener *Bertrand de Gordon*, le gentilhomme qui l'avoit bleſſé. *Que t'avois-je fait, malheureux*, lui dit-il, *pour m'arracher la vie?* --- *Ce que tu m'as*

fait ! répondit Gordon ; *tu as tué de ta propre main mon pere & mes freres ; je suis content, je les ai vengé ; tyran, fais moi mourir, je brave ta colere.*

Affoibli par sa blessure, épouvanté par les approches de la mort & par le châtiment qu'il attendoit dans l'autre monde, il ne put s'empêcher d'admirer l'intrépidité de Gordon, & il déclara qu'il lui pardonnoit. En même temps il ordonna que les fers lui fussent ôtés, & que sa liberté lui fût accordée avec cent sous d'argent.

Cet acte de générosité fut sans effet. *Richard* étant mort, le 6 avril 1199, le malheureux Gordon, quoiqu'absous, fut arrêté par les ordres du duc de Brabant, qui le fit écorcher tout vif.

C'étoit un prince très-courageux, Madame, que ce roi *Richard*, & ce fut à cette qualité qu'il dut le surnom un peu brutal de *Cœur-de-Lion*. Cette qualité, si funeste au bonheur des hommes, fut à peu près la seule dont il fut doué. Tous les historiens s'accordent à le peindre comme un être entiérement livré à ses passions, qui étoient excessives. Avare, débauché,

cruel juſqu'à la férocité, ne reſpectant ni la vie, ni les propriétés de perſonne; ſans foi, ſans probité; il ne reſpecta pas même les biens de l'égliſe, qui étoient alors les objets les plus ſacrés pour les princes & les brigands de ce temps-là. Il vendoit tout pour ſatisfaire ſes paſſions, & il vendoit même ce qui ne lui appartenoit pas. Il étoit prêt, diſoit-il lui-même, à vendre Londres, s'il trouvoit un acheteur. Sa lubricité ne connoiſſoit ni bornes ni bienſéances. Un eccléſiaſtique lui repréſentoit un jour qu'il devoit ſe défaire inceſſamment de trois méchantes filles qu'il entretenoit, l'*ambition*, l'*avarice* & la *luxure*. Richard ne fit que tourner ſes exhortations en plaiſanteries. *Vous avez entendu*, dit-il à ſes courtiſans, *ce que m'a dit cet hypocrite. Eh bien, je veux ſuivre ſes avis: je donne mon* AMBITION *aux* TEMPLIERS, *mon* AVARICE *aux* MOINES, *& ma* LUXURE *aux* PRÉLATS.

Aixe eſt une petite ville, avec titre de baronnie, ſituée ſur la grande route de Bordeaux, ſur la Vienne, & à deux lieues de Limoges.

La baronnie d'Aixe a long-temps appartenu aux vicomtes de Limoges. Le château étoit un des plus forts du Limosin. Au douzieme siecle il servit de retraite au roi d'Angleterre Henri II, qui étoit poursuivi par ses fils. *Henri* le Jeune, fils de ce roi, l'assiégea & le prit en 1180, & quelques jours après, *Richard Cœur-de-Lion*, son frere, vint encore en faire le siége, qu'il abandonna bientôt. En 1206, le vicomte de Limoges, Gui III, le fit reconstruire & fortifier pour s'y défendre contre les troupes de *Jean-Sans-Terre*. Il fut dans la suite pris par les Anglois, qui le conserverent jusqu'en 1444, époque où ils furent entiérement chassés du Limosin. Du temps des guerres de religion, en 1569, cette place fut prise par l'amiral de Coligni, & bientôt le parti des catholiques, commandé par le duc d'Anjou, s'en rendit maître.

Le château, qui fut autrefois considérable, & un des plus puissans boulevarts de la feodalité, a été presque entiérement détruit. On y voit encore quelques tours & murailles qui s'élevent sur le sommet du rocher où il étoit bâti.

Ce château dominoit ſur ceux de cinq fiefs qui en relevent. Le fief du *Bary*, dont jouit aujourd'hui la maiſon de *Saint-Aulaire*, étoit de ce nombre. Il avoit appartenu à *Jean de Bary*, ſieur de la *Renaudie*, ſecond chef de la fameuſe conjuration d'Amboiſe, formée en 1560, contre les Guiſes. Il fut tué le 16 mars de la même année, dans la forêt d'Amboiſe, comme il étoit ſur le point de mettre ſon projet à exécution. Son corps fut porté à Amboiſe, & pendu ſur le pont; on attacha ſur ſon front un écriteau qui portoit ces mots : *Chef des rebelles.*

Une choſe remarquable, Madame, c'eſt que ce conſpirateur ſembloit avoir prévu le funeſte ſuccès de ſon entrepriſe. Avant d'en commencer l'exécution, il avoit vendu toutes ſes terres, avoit fait paſſer ſes enfans & ſa fortune en Angleterre, où leur poſtérité exiſte encore ſous le nom de *Bary-Mor*, nom qui vient de celui du fief de *Bary*, relevant du château d'*Aixe*.

La maiſon de *Saint-Aulaire*, qui poſſede aujourd'hui ce fief, eſt la même que celle d'un littérateur diſtingué dans le ſiecle dernier. François-Joſeph de

Beaupoil, marquis de *Saint-Aulaire*, naquit au château de *Bary*. Après avoir porté les armes pendant sa jeunesse, il se livra, dans un âge plus avancé, à la littérature; il passa quarante ans à la cour de la duchesse du Maine, dont il fit les délices, & pour laquelle il composa plusieurs poésies. Lors de son admission à l'académie, Boileau lui refusa son suffrage; & il répondit à ceux qui lui représentoient qu'il falloit avoir des égards pour un homme de cette condition : *Je ne lui dispute pas ses lettres de noblesse; mais je lui dispute ses titres du Parnasse.* Malgré l'opinion du célebre satyrique, *Saint-Aulaire* passe aujourd'hui pour un des plus aimables poëtes de son temps. On a remarqué qu'*Anacréon*, moins vieux, fit de moins jolies choses; en effet, les vers les plus délicats qu'on ait de lui ont été faits pendant qu'il étoit plus que nonagénaire. Il mourut à Paris le 17 décembre 1742, à quatre-vingt dix-huit ans.

Saint-Junien est une petite ville située sur les frontieres du Limosin & de l'Angoumois, sur la route d'Angoulême à Limoges, & à six lieues de cette derniere ville.

Ce lieu étoit, avant le ſixieme ſiecle, nommé *Comodoliac*. Saint Junien, ſolitaire recommandable par ſa vie auſtere & par ſes miracles, mourut en 587, & fut enterré dans ce lieu. La réputation du défunt, les miracles qui s'opéroient auprès de ſon tombeau, y attirerent un grand nombre de pélerins. Une égliſe & un monaſtere y furent conſtruits pour honorer le tombeau du ſaint, dont l'égliſe & la ville reçurent le nom.

Ce monaſtere a été ſécularisé & érigé en collégiale, qui eſt compoſée aujourd'hui d'un prévôt & de dix-huit chanoines.

Dans les archives de cette collégiale on conſerve le manuſcrit de la vie de ſaint Junien. Ce que contient ce manuſcrit n'eſt pas ce qui le rend précieux; mais c'eſt ſa couverture qui en fait le plus grand prix. Cette couverture eſt compoſée de deux tablettes d'ivoire, dont chacune eſt ce qu'on appelle un *Dyptique conſulaire*, monumens du moyen âge, intéreſſans pour l'hiſtoire, & d'autant plus recherchés, qu'ils ſont très-rares. On en connoît à peine ſept à huit en France.

Un dyptique eſt ordinairement formé de deux tablettes d'ivoire, que les conſuls Romains, du temps du bas empire, diſtribuoient lorſqu'ils commençoient à entrer en charge. Ces tablettes étoient auſſi nommées *faſtes*; elles repréſentoient le plus ſouvent, en bas-relief, la figure, les noms & les dignités des conſuls, & quelquefois les différentes eſpeces de jeux qu'ils faiſoient célébrer lorſqu'ils entroient en exercice de leurs fonctions.

Le dyptique qui ſe trouve dans le chapitre de Saint-Junien porte l'inſcription ſuivante :

FL. FELICIS. V. C. COM. AC. MAG UTRQ. MIL. PATR. ET COS. ORD.

qui ſignifie, ſuivant l'explication qu'en a donnée le pere Mabillon, *Flavius Felicis vir clariſſimus, comes ac magiſter utriuſque militiæ, patricius & conſul ordinarius.* C'eſt-à-dire :

» *Flavius Felix*, homme d'une » naiſſance illuſtre, commandant & » chef de l'une & de l'autre milice, » patrice & conſul ordinaire «.

On croit que ce *Flavius Felix* eſt

le même que le Patrice dont parle Sidoine Apollinaire, qui, vers l'an 484, de concert avec *Rurice*, ſeigneur de Comodoliac, vint au ſecours de l'évêque de Ricz, nommé *Fauſte*, qui étoit en exil. On croit auſſi que ce Patrice fut nommé conſul l'an 511, avec Secundinus. Sans doute que Flavius Felix étant élevé à la dignité du conſulat, fit préſent à Saint Junien de ce dyptique, dans lequel on aura dans la ſuite placé le manuſcrit de la vie de ce ſaint. C'étoit l'uſage des conſuls Romains de ce temps-là d'envoyer, après avoir été nommés, les dyptiques qui atteſtoient leur élévation au conſulat.

Je ſuis, &c.

A Saint-Junien, ce 4 février 1762.

LETTRE CDLXIV.

L'ANGOUMOIS.

L'Angoumois, Madame, que j'ai parcouru en grande partie, eſt une des deux provinces que comprend le gouvernement de Saintonge. Bornée au nord par le Poitou, au ſud & à l'oueſt par la Saintonge, &, à l'eſt & au ſud-eſt par le Périgord, elle a environ vingt lieues de longueur dans une direction du nord-eſt au ſud-oueſt, & douze lieues environ dans ſa moyenne largeur.

Cette province eſt arroſée par la *Vienne*, qui ſort du Limoſin, entre dans l'Angoumois, au deſſous de Saint-Junien, paſſe à Chabanois & à Confolens, puis parcourt le Poitou; & par la *Charente*, qui la traverſe en deux endroits, paſſe à Pont-Sigoulent, entre dans le Poitou, rentre dans l'Angoumois, où elle baigne les murs de Verneuil, d'Angoulême & de Bourg-Charente, puis traverſe la Saintonge.

Le climat de ce pays eſt un peu

froid ; mais l'air y eſt très-ſain. Les montagnes y ſont en grand nombre, mais peu élevées. Le ſol eſt ſillonné de collines, dont la plupart ſont très-fertiles en blé, froment & ſeigle. On y recueille du vin, du maïs & du ſafran, & toutes ſortes de menus fruits qui ſont excellens. On y trouve auſſi des mines de fer, dont celles de Rancogne & de Plancheminiere ſont les plus renommées.

Le commerce de l'Angoumois eſt ſur-tout conſidérable en vins & en eaux-de-vie. Ceux de *Cognac* jouiſſent d'une réputation fort étendue, & forment une des principales branches du commerce de cette province. On y trouve auſſi pluſieurs manufactures en étoffes de laines de diverſes qualités, qui ſont établies à Angoulême ou ailleurs. Les fabriques de papier y ſont auſſi fort nombreuſes & fort eſtimées. Il en ſort des papiers très-précieux pour l'impreſſion.

Les peuples qui habitoient l'Angoumois étoient connus, du temps des Romains, ſous le nom d'*Ageſinates* ; c'eſt au moins l'opinion commune. Cette province fut appelée *Angoumois*,

du nom d'*Angoulême*, ſa capitale. Elle ſuivit le ſort des provinces voiſines. De la domination Romaine elle paſſa ſous celle des Viſigoths, & enfin ſous celle des rois de France; elle fit long-temps partie du duché d'Aquitaine, fut ſoumiſe aux Anglois; enfin, ſous le regne de Charles VII, elle rentra ſous la domination Françoiſe. Ce pays fut dans la ſuite donné en apanage à la ſeconde branche de Valois, dont étoit iſſu François premier, qui porta le titre de comte d'Angoulême, avant d'être roi de France. En 1515, ce prince l'érigea en duché en faveur de ſa mere, *Louiſe de Savoie*. Le duché d'Angoulême, après la mort de cette princeſſe, arrivée en 1531, fut réuni à la couronne. En 1552, le roi Henri II le donna à ſa fille *Diane*, légitimée de France, & mariée d'abord à Horace de Farneſe, puis à François de Montmorency. Cette princeſſe étant morte ſans poſtérité, en 1619, Charles de Valois, fils naturel de Charles IX, qui portoit le titre de comte d'Auvergne, obtint le duché d'Angoulême, qui revint à la couronne après ſa mort, arrivée en 1650.

En quittant le Limoſin, & avant

d'entrer dans l'Angoumois, on trouve la petite ville de *Rochechouart*, qui dépend du Poitou, mais qui eſt du dioceſe de Limoges. Je m'y ſuis arrêté quelques heures, & le nom ſeul qu'elle porte, m'engage à vous en dire ici quelque choſe.

Cette petite ville, ſituée ſur la riviere de Graine, à ſept lieues de Limoges, tire ſon nom des rochers ſur leſquels ſon château eſt conſtruit; il eſt appelé en latin *Rupes Cavardi*, rochers creux. Le château eſt bâti ſur la hauteur, & la ville ſur la pente de la montagne. Quoique d'une conſtruction ancienne, cet édifice porte encore un caractere de magnificence qui convient à ſon illuſtration. Les jardins ſont beaux, & ſur-tout en belle ſituation. A la hauteur du rez-de-chauſſée du château, eſt une longue allée d'arbres, plantée ſur une terraſſe qui forme une promenade très-agréable. Derriere le château, il en eſt une autre qui ne l'eſt pas moins; c'eſt une eſplanade ſoutenue par un fort mur de terraſſe, plantée d'arbres, & de laquelle on jouit d'une vue auſſi variée qu'étendue.

La ville de Rochechouart a donné ſon nom à une des plus illuſtres & des

plus anciennes maiſons de France, iſſue des anciens comtes de Limoges. *Aimeri* de Rochechouart, premier du nom, ſurnommé *Oſtofrancus*, étoit le cinquieme fils de *Geraud*, vicomte de Limoges; il fut le premier vicomte de *Rochechouart*, & en prit le nom vers l'an 1018; dès l'an 1073, les armes de cette maiſon étoient faſcées, ondées d'argent & de gueule, de ſix pieces.

Les premiers ſeigneurs de Rochechouart ont porté le nom d'*Aimeri*. Le ſeptieme de ce nom épouſa, vers l'an 1245, *Alix*, dame de Mortemart, fille de Guillaume, ſeigneur de *Mortemart*, de la province de la Marche. Il devint, par ce mariage, ſeigneur de Mortemart. Aimeri IX épouſa, en 1251, *Jeanne*, dame de Tonnay-Charente. Jean premier, un de ſes deſcendans, conſeiller & chambellan du roi, fut tué, en 1356, à la bataille de Poitiers.

Louis, vicomte de Rochechouart, ſon fils, rendit hommage, en 1363, à Edouard, fils aîné du roi d'Angleterre; il érigit chevalier banneret en 1368. Pendant les guerres des Anglois, le vicomte Louis de Rochechouart,

qui penchoit beaucoup pour le parti de la France, devint ſuſpect au prince de Galles, qui le fit venir à Angoulême, & le fit arrêter; mais à la priere de quelques Poitevins de ſes amis, ce prince lui rendit la liberté. Le vicomte en fit uſage pour ſervir le roi de France, Charles V; il mit une bonne garniſon dans la forteresſe de Rochechouart, & envoya défier le prince de Galles.

Les Anglois ne tarderent pas à venir ravager les terres de la vicomté de Rochechouart; mais ils ne purent jamais ſe rendre maîtres de la forteresſe ni de la ville. Louis de Rochechouart travailla auſſi de tout ſon pouvoir pour faire rentrer les ſeigneurs du Poitou dans le parti de la France; il réuſſit en grande partie. Charles V, pour le récompenſer des ſervices qu'il lui avoit rendus, le fit ſon chambellan, & le nomma gouverneur du Limoſin: il ne ſe borna pas à ce bienfait, il y ajouta celui d'exempter ſa vicomté de Rochechouart & ſes ſujets de tous impôts, à l'exception de ceux qui ſeroient levés pour les guerres & pour les dépenſes communes de cette vicomté.

Il y a eu pluſieurs branches de cette maiſon. Celle des *Bourdet*, qui eut pour chef Jean de Rochechouart, ſecond fils de Jean II du nom, vivant en 1388. Celle de *Pontville*, iſſue de Foucaut, vicomte de Rochechouart, chambellan du roi en 1446. Sa fille unique *Jeanne* épouſa, en 1470, Jean de *Pontville*, vicomte de Breuillez, conſeiller & chambellan de Charles de France, duc de Guienne. Ce duc fit ce mariage, à condition que les enfans qui naîtroient prendroient le nom & les armes de Rochechouart. La branche de *Chamdeniers*, iſſue du ſecond fils de Jean de Rochechouart, ſeigneur de Bourdet, vivant en 1444. Cette branche eſt éteinte. Celle de *Clermont* ou de *Faudoas* eſt actuellement l'aînée: celle de *Jars Montigni* eſt auſſi ſubſiſtante. La branche de *Saint-Amand* & de Faudoas, commencée par *Antoine*, ſecond fils de François, ſeigneur de Chamdeniers, qui vivoit en 1529. Celle des ſeigneurs de *Clermont*, deſcendus du troiſieme fils de Jacques de Rochechouart & Faudoas, vivant en 1616. Celle des ſeigneurs de *Jars*, iſſus de Jean de Rochechouart, ſecond

ls de Jean de Rochechouart de Chameniers, vivant en 1497. Celle des ſeigneurs de *Montigny* & de *la Broſſe*, ſus de Louis de Rochechouart, fils iné du ſecond fils de François de Rochechouart, deuxieme du nom, ſeigneur e *Jars*, né en 1569. Celle des ſeineurs de la *Broſſe* & de la *Fauſſay*, ſus d'un fils puîné de Louis de Rochechouart, ſeigneur de la Broſſe, viant en 1645. Celle des ſeigneurs de *Chatillon-le-Roi*, iſſus de Guillaume le Rochechouart, ſeigneur de Jars, nort en 1568. Les ſeigneurs de *la Motthe*, iſſus de François de Rochechouart, fils naturel de François de Rochechouart, deuxieme du nom, ſeigneur de Jars, mort en 1596.

La branche des ſeigneurs de *Moremart* a eu pour chef, *Guillaume de Rochechouart*, ſecond fils d'Aimeri VII, mort en 1245, & de Marguerite, fille de Guy, vicomte de Limoges; Guillaume de Rochechouart fut ſeigneur de Mortemart & Saint-Victurnien.

Aimeri de Rochechouart, ſeigneur de Mortemart, étoit, en 1353, ſénéchal de Toulouſe & d'Albigeois, &

capitaine ſouverain pour le roi en Poitou, Limoſin & Saintonge.

Aimeri II, ſon fils, fut conſeiller & chambellan du roi ; il ſuivit d'abord le parti des Anglois ; puis, étant rentré au ſervice du roi de France, il aida à les chaſſer du Poitou & de la Guienne. En 1392, il fut capitaine général en Poitou & Saintonge. Jeanne d'*Archiac*, ſa premiere femme, lui ayant donné des ſoupçons ſur ſa fidélité, il la tint priſonniere dans le château de *Verac*, où elle mourut en 1378. Il obtint des lettres de rémiſſion pour cet empriſonnement, en 1379, & ſe remaria avec Jeanne *Langue*, dame de Montpipeau.

Par ſon teſtament, fait en 1393, il voulut être inhumé dans l'égliſe des cordeliers de Poitiers, & ordonna qu'il fût élevé une chapelle ſur ſon tombeau. Il donna pour cette dépenſe cinq cents francs d'or, & il y fonda trois meſſes par ſemaine, pour deux cents francs d'or.

Son fils, Jean de Rochechouart, du ſecond lit, ſeigneur de Mortemart, Vivonne & Saint-Germain, fut chambellan du roi Charles VII, & mourut en 1444.

Cette

Cette dame fut l'héroïne d'une aventure bien étrange, que je ne puis, Madame, vous taire sous silence. Elle tomba en léthargie, & passa pour morte, & comme telle fut enterrée. Un de ses domestiques sachant qu'elle avoit été inhumée avec un anneau précieux au doigt, se détermina à pénétrer dans le caveau où son corps étoit déposé, & à lui enlever ce bijou qui tentoit sa cupidité. Il y arrive à la faveur de la nuit, parvient jusqu'au lieu où étoit le corps, fait des efforts considérables pour arracher l'anneau du doigt. Ces efforts raniment la dame; elle recouvre le mouvement, sort de son tombeau, & se rend chez elle. Elle eut depuis plusieurs enfans, & elle fut la souche maternelle de la branche aînée de Rochechouart.

Cette aventure singuliere donna lieu à une opinion populaire qui ne l'étoit pas moins. Le peuple, persuadé que cette dame étoit réellement morte, s'imagina que ce n'étoit point elle qui avoit survécu, mais un démon succube qui avoit pris la forme d'une femme & sa figure.

Je ne vous entretiendrai pas plus long-temps de cette famille illustre; il suffit de vous dire que la fameuse ma-

dame de *Montesſan* en deſcendoit. Vous ſavez quelles furent les cauſes de ſa célébrité, de ſa faveur & de ſa diſgrace; vous ſavez auſſi que ſa conduite & ſon caractere ne firent honneur ni à ſon cœur, ni à ſa famille.

Je ſuis, &c.

En Angoumois, ce 1762.

LETTRE CDLXV.

SUITE DE L'ANGOUMOIS.

LA premiere ville, Madame, que j'ai trouvée en entrant dans l'Angoumois, eſt *Chabanois*, ſituée ſur la route de Limoges à Angoulême, & ſur la rive droite de la Vienne. Elle eſt peu conſidérable, quoiqu'elle ſoit décorée du titre de principauté. La terre & ſeigneurie de ce nom étoit, dans les premiers temps de la féodalité, poſſédée par *Aymar*, qui prenoit le titre de *Sire de Chabanois*. Il eut pour fils *Jourdain*, qui fut à la croiſade en 1099.

Ce *Jourdain* ſe rendit célebre dans ſon temps par les guerres qu'il fit à ſes voiſins, & par ſes querelles avec les évêques de Limoges. *Aldouin*, évêque de Limoges, & frere de la ducheſſe de Guienne, pour faire plus à ſon aiſe la guerre au ſire de Chabanois, fit conſtruire, près de Saint-Junien, la forteresſe de Beaujeu. Ce prélat profita de la préſence du duc de Guienne, ſon beau-frere,

pour exercer ſes brigandages avec plus d'impunité. *Jourdain* ſe diſpoſa à réſiſter aux attaques de l'évêque de Limoges ; il raſſembla ſes troupes, fondit ſur celles du prélat, les battit à pluſieurs reprifes, & demeura maître du champ de bataille. Après cette victoire, *Jourdain* ſe retiroit, lorſque, dans le moment qu'il y penſoit le moins, un ſoldat de l'évêque le ſaiſit par derriere, & le tua. Les ſoldats du ſire de Chabanois, indignés de cette lâche trahiſon, qu'ils en rent ordonnée par l'évêque de Limoges, fondirent en déſeſpérés ſur les nombreux priſonniers qu'ils avoient faits, & les paſſerent tous au fil de l'épée.

Jourdain ne laiſſa qu'une fille qui fut ſon unique héritiere : elle épouſa Guillaume de *Mathas*, qui devint comte de Chabanois. Son petit fils *Guillaume II*, auſſi comte de Chabanois, vivoit vers l'an 1200. *Fſchival II*, petit-fils de Guillaume II, mourut en 1283. *Laure*, ſa ſœur & ſon héritiere, épouſa, en premieres noces, *Raimond*, vicomte de Turenne, &, en ſecondes noces, *Simon de Rochechouart*, ſeigneur de Tournay Charente. Cette terre paſſa

enſuite à la maiſon de *Thouars*, parce que Jean de Rochechouart, arriere-petit-fils de *Simon*, n'eut pour héritiere que ſa ſœur *Jeanne*, qui épouſa *Miles de Thouars*, ſeigneur de Pouzangues.

Catherine de Thouars, ſœur de *Miles II*, petit-fils de Miles premier, fut héritiere de Chabanois, Confolent & Pouzangues. Elle épouſa Jean de Vendôme, vidame de Chartres, qui vivoit en 1460, & dont le fils Jean III étoit, en 1481, qualifié de *prince de Chabanois*.

François de Vendôme, arriere-petit-fils de Jean III, n'ayant point d'enfans, vendit Chabanois à *Joachim de Monteſquieu*, dit *de Montluc*; il mourut en 1567. *Blaiſe de Montluc*, ſon frere, maréchal de France, ſi celebre par ſon courage & par ſes cruautés, dont il ſe vante lui-même dans ſes mémoires, intitulés *Commentaires*, lui ſuccéda; il mourut en 1573. Son petit-fils *Adrien de Montluc*, comte de Carmaing, eſt qualifié de prince de Chabanois. Il mourut le 2 janvier 1646, & ne laiſſa qu'une fille, nommée *Jeanne*, qui, en épouſant Charles d'Eſcoubleau, marquis de Sourdis, lui porta la terre

de Chabanois. Angélique d'Escoubleau, leur petite-fille, héritiere de Chabanois, épousa, le 24 mars 1702, Gilbert *Colbert de Saint-Pouange*, qui se trouve seulement qualifié de *marquis de Chabanois*. Cette terre eſt depuis reſtée dans cette même maiſon.

Je vais à présent vous parler, Madame, d'une ville qui a donné ſon nom à une maiſon très illuſtre; c'eſt celle de *la Rochefoucault*.

Cette petite ville, ſituée ſur la grande route d'Angoulême à Limoges, & ſur la rive droite de la Tardouere, a le titre de duché pairie.

Cette ville, ou plutôt le château qui la domine, eſt nommée en latin *Rupes Fucaldi*. Depuis long-temps la terre de la Rochefoucault avoit le titre de baronnie, lorſqu'en 1515 elle fut érigée en comté, en faveur de *François I*, ſeigneur de la Rochefoucault.

François I de la Rochefoucault, qui fut chambellan des rois Charles VIII & Louis XII, ſe fit admirer à la cour par ſon caractere droit, ſincere & généreux. Il tint, en 1494, ſur les fonts baptiſmaux, *François I*, qui devint depuis roi de France. Ce prince étant monté

ſur le trône, conſerva toujours beaucoup de conſidération pour ſon parrain. Ce fut pour lui marquer ſa bienveillance qu'il érigea la baronnie de la Rochefoucault en comté. Dans les lettres d'érection on lit ces paroles : *En mémoire des grands, vertueux, très-bons & très-mémorables ſervices qu'icelui François, ſon très-cher & amé couſin & parrain, avoit fait à ſes prédéceſſeurs; à la couronne de France & à lui.* Ce ſeigneur mourut en 1517. C'eſt depuis lui que tous les aînés de ſa maiſon ont pris conſtamment le nom de *François.* Son fils *François II* du nom, comte de la Rochefoucault, lui ſuccéda. Il épouſa, en 1528, *Anne de Polignac*, veuve du comte de Saniere. Il eut de ce mariage *François III*, tué au maſſacre de la Saint-Barthélemi. Il avoit épouſé en ſecondes noces *Charlotte de Roye*, comteſſe de Roucy, ſœur puînée d'Eléonore de Roye, princeſſe de Condé. Cette dame mourut deux ans avant ſon mari, d'un mal de gorge qui l'empêchoit de prendre aucune nourriture. Un hiſtorien de ſon temps dit qu'en mourant elle s'écrioit, *que c'étoit grande pitié d'avoir ſoixante mille livres de*

rente, & toutefois de mourir de faim.

François IV ſon fils, dont le frere *Charles* a fait la branche des comtes de *Rouſſi*. François V, fils de François IV, lui ſuccéda. Ce fut en ſa faveur que Louis XIII érigea le comté de la Rochefoucault en duché. Cette érection fut accordée par lettres-patentes du mois d'avril 1622, regiſtrées le 4 ſeptembre 1631. Mais comme ce ſeigneur n'alla prendre ſa premiere ſéance au parlement qu'en 1637, le duché de la Rochefoucault a été réduit à ce rang par l'édit de 1711.

François VI du nom, duc de la Rochefoucault, prince de Marſillac, eſt ſans contredit le ſeigneur le plus renommé de cette illuſtre maiſon. Il naquit en 1613. Il fut de bonne heure lié avec la fameuſe ducheſſe de Longueville, & ce fut à l'inſtigation de cette dame qu'il entra dans les querelles de la fronde. Il ſe ſignala dans cette guerre, & reçut au combat de Saint-Antoine un coup de mouſquet, qui, pendant quelque temps, le priva de la vue. Ce fut à cette occaſion qu'il

dit ces vers si connus, tirés de la tragédie d'*Alcyonée* :

Pour mériter son cœur, pour plaire à ses beaux yeux,
J'ai fait la guerre aux rois, je l'aurois faite aux dieux.

Quelque temps après, s'étant brouillé avec Madame de Longueville, il parodia ainsi ces vers :

Pour ce cœur inconstant, qu'enfin je connois mieux,
J'ai fait la guerre au roi, j'en ai perdu les yeux.

La paix s'étant enfin rétablie dans le royaume, le duc de la Rochefoucault s'abandonna tout entier aux délices de la société & aux charmes de la littérature. Sa maison étoit le rendez-vous des *Racine*, des *Boileau*, des *Sévigné*. Il composa ses *Mémoires*, qui peignent les troubles de la fronde, les intrigues des grands, & où l'on retrouve quelquefois la précision & l'énergie de Tacite. Ses *Maximes* lui acquirent plus de célébrité. On y voit des résultats exprimés avec une concision & une clarté

frappante. Cet ouvrage, imprimé plusieurs fois, ſemble faire plus d'honneur à ſon eſprit qu'à ſon cœur.

Vous ſerez ſans doute bien aiſe, Madame, que je joigne ici le portrait qu'en a tracé Madame de *Sevigné*, dans ſes Lettres. » Il avoit, dit-elle, une phy» ſionomie heureuſe, l'air grand; beau» coup d'eſprit & peu de ſavoir. Il » étoit intrigant, ſouple, préveyant; » je n'ai pas connu d'ami plus ſolide, » plus ouvert, ni de meilleur conſeil. » Il aimoit à régner. La bravoure per» ſonnelle lui paroiſſoit une folie, & à » peine s'en cachoit-il: il étoit pourtant » fort brave. Il conſerva juſqu'à la mort » la vivacité de ſon eſprit, qui étoit » toujours fort agréable, quoique natu» rellement ſérieux «.

Il eut pluſieurs enfans de *Andrée de Vivonne*, dame de la Châtaigneraie. Le plus connu eſt l'aîné *François*, duc de la Roche-foucault, VII^e. du nom, prince de Marſillac, grand-veneur de France, grand maître de la garderobe du roi, chevalier de ſes ordres, né en 1634, & mort en 1714. Louis XIV avoit pour lui beaucoup de conſidération & d'amitié. Un jour ce monarque

le vit inquiet, au ſujet de ſes dettes ; il lui dit : *Que n'en parlez-vous à vos amis ?* & en même temps il lui fit don de cinquante mille écus. Une autre fois Louis XIV lui écrivit ce billet en lui annonçant une grace importante : *Je me réjouis, comme votre ami, de la charge de grand-maître de la garde-robe que je vous ai donnée comme votre roi.*

Quatre châtellenies dépendent du duché de la Rochefoucault. Il y a dans cette ville une égliſe collégiale, un couvent de Carmes, & un hôpital de la Charité, fondé par le ſieur de *Gourville*, dont je vous parlerai bientôt. Le roi donna pour cette fondation le temple qui ſervoit aux prêches des Proteſtans. Gourville y fit bâtir une chapelle, & y ajouta une maiſon voiſine dont il fit l'acquiſition. Ce fondateur, par ſon teſtament, ordonna que ſon cœur fût porté dans cette chapelle, & qu'on y plaçât ſon épitaphe ſur un marbre.

A une lieue de la Rochefoucault eſt ſitué le village de *Rancogne*, renommé par ſes mines de fer & ſes forges, & ſur-tout par ſes profonds ſouterrains,

appelés *Cares de Rancogne*. C'eſt, Madame, une des principales curioſités naturelles de l'Angoumois. Ce n'eſt pas ſans quelques craintes, & ſans beaucoup de dangers, que je me ſuis haſardé d'y pénétrer. La curioſité, & le déſir de vous faire part de mes obſervations, ont ſoutenu mon courage dans ce périlleux voyage.

Après avoir ſuivi, pendant un long eſpace, un chemin ſouterrain, très-étroit, très-incliné, dans une attitude ſouvent très pénible, à la foible lueur d'un flambeau, je ſuis parvenu à une ſalle immenſe, qui offre une infinité d'objets curieux & bien faits, pour dédommager de la peine qu'il en coute pour les voir. Figurez-vous, Madame, les parois & la voûte de ce vaſte ſouterrain couverts & ornés d'albâtre qui ſe préſente ſous mille formes différentes, les unes plus ſingulieres, plus étonnantes que les autres. Ici la couleur eſt la même, mais les figures ſont variées à l'infini; là, c'eſt la couleur qui change, & qui, en divers endroits, eſt parfaitement tigrée : il ſemble qu'on voit des tentures de peaux de tigres. Ces eſpeces de congélations, ces ornemens que la nature a cachés

dans le ſein de la terre, ſont ce que les naturaliſtes nomment *ſtalactites*.

L'eau, en filtrant à travers les pores du rocher, acquiert une qualité lapidifique, ou plutôt entraîne avec elle la matiere qui convient à la formation de ces pétrifications, la dépoſe par couches ſucceſſives à l'endroit où elle prend ſon iſſue; & ce dépôt, après une révolution de pluſieurs ſiecles, acquiert un certain volume & de certaines figures, que le ſuintement de l'eau, & que les circonſtances du point de ce ſuintement néceſſitent de telle ou de telle maniere. Il y en a de très-bizarres; quelques-unes repréſentent des draperies, d'autres des fruits, d'autres enfin reſſemblent, au premier abord, à des ouvrages de ſculpture. Dans ces ſouterrains on voit deux ruiſſeaux. L'un peut avoir deux pieds de largeur. Son eau eſt limpide, ſans odeur; mais elle eſt chaude. Le ſecond ruiſſeau coule entre des rochers à une profondeur preſque inacceſſible. Il forme dans ſon cours un bruit pareil au bourdonnement de groſſes cloches. Ces ſouterrains, Madame, s'étendent fort loin dans la montagne de Rancogne; ils ſe prolongent en profondeur & en

hauteur ; ainſi, en les parcourant, on a beaucoup à monter & à deſcendre. L'air qu'on y reſpire eſt tempéré, mais un peu humide. C'eſt un lieu bien fait pour attirer les regards des naturaliſtes : pluſieurs objets que je ne vous ſçaurois décrire, m'y ont frappé d'étonnement. J'y ai éprouvé cette émotion que produit la vue des choſes extraordinaires ; mais, je vous l'avoue, après avoir paſſé près d'une heure dans ces cavernes ténébreuſes, j'ai éprouvé un nouveau plaiſir lorſque mes poumons ont reſpiré l'air atmoſphérique, & que mes yeux ont été rendus à la lumiere du jour.

Les environs de la Rochefoucault, ou peut-être la ville même, ont vu naître, en 1625, *Jean Heraud*, ſieur de *Gourville*. Le célebre duc de la Rochefoucault l'attacha à ſon ſervice, en qualité, d'abord de valet de chambre, puis de ſecrétaire, enfin il en fit ſon confident & ſon ami. Gourville eut l'art de plaire, non ſeulement au duc ſon maître, mais au grand *Condé* & au ſurintendant *Fouquet*. Enveloppé dans la diſgrace de ce dernier, il fut obligé de s'expatrier. Son talent l'avoit déjà fait conſidérer à la cour ; on le chargea,

ielque temps après ſon évaſion, d'une
mmiſſion importante en Allemagne,
il eut le titre d'*envoyé* du roi dans
tte cour étrangere. C'eſt à propos de
diſgrace & de cette commiſſion,
'on a dit, pour faire une antitheſe,
'il fut en même temps pendu en ef-
ie à Paris, & envoyé du roi en Alle-
igne Il mérita dans la ſuite d'être
oposé pour ſuccéder au grand Colbert.
n a de lui des *Mémoires*, depuis 1642
qu'en 1698, en deux volumes. Ils
nt écrits dans un ſtyle animé, natu-
, ſimple, mais incorrect. On y voit
portraits des miniſtres, depuis Ma-
in juſqu'à Colbert, & des anecdotes
rieuſes ſur la plupart des perſonnages
i ont figuré à la cour de Louis XIV.
n prétend que c'eſt de Gourville que
ileau entendoit parler dans cette
itaphe :

Ci gît, juſtement regretté,
Un ſavant homme ſans ſcience,
Un gentilhomme ſans naiſſance,
Un très-bon homme ſans bonté.

Ruffec, nommé en latin *Ruffiacum*,
une petite ville de l'Angoumois,

ſituée près des limites du Poitou, ſur le ruiſſeau de Lien & ſur la route d'Angoulême à Poitiers, à trois lieues de Verteuil, & à huit lieues d'Angoulême.

La terre & ſeigneurie de *Ruffec* eſt une des plus conſidérables de l'Angoumois. Son revenu ſe monte très haut; ſa juſtice comprend trente-deux paroiſſes, & ſa mouvance renferme plus de cinquante terres nobles. Près de la ville eſt un bois de haute-futaie d'un grand produit. La petite riviere de Lien, qui paſſe à Ruffec, & qui, à une lieue de là, va ſe jeter dans la Charente, eſt célebre par l'abondance des truites qu'on y pêche.

Cette terre avoit autrefois le titre de baronnie : elle étoit l'apanage des puînés des anciens comtes d'Angoulême. Eléonore, héritiere de cette terre, la porta dans la maiſon de *Voluire*, par ſon mariage, contracté, en 1336, avec *Herver*, ſeigneur de *Voluire*, chevalier. En 1588, cette baronnie fut érigée en marquiſat, en faveur de *Philippe de Voluire* & d'*Anne Daillon du Lude* ſa mere. Eléonore de Voluire, marquiſe de Ruffec, fut la derniere de

cette race. Elle épousa François de l'Aubespine, marquis de Châteauneuf, dont la fille *Charlotte* fut mariée, en 1672, à Claude de Rouvroy, duc de *Saint-Simon*. Elle eut *Ruffec* en dot. Ce marquisat a été acquis par Charles *de Broglie*, lieutenant-général des armées du roi, ci devant ambassadeur de France auprès du roi & de la république de Pologne.

Verteuil est une petite ville, avec un château, située sur la rive droite de la Charente. Elle étoit nommée autrefois *Saint-Meard de Verteuil*. Cette ville, qui a le titre de baronnie, est dans une situation fort agréable. Le château est bien bâti, les jardins sont beaux; la riviere de Charente, qui forme en cet endroit une courbure, entoure en partie le parc & les jardins du château. Il y a un couvent de *Cordeliers*, où se voient les tombeaux de plusieurs ducs de la Rochefoucault. Plusieurs seigneurs de cette maison y reposent depuis près de cinq cents ans.

Lorsque l'empereur Charles-Quint vint en France, il séjourna au château de Verteuil, où *Anne de Polignac*, veuve du comte de Sancerre, & femme,

en ſecondes noces, de *François II*, comte de la *Rochefoucault*, le reçut, en 1559. Ce prince fut tellement frappé de la dignité de ſes manieres, qu'il dit hautement, *n'avoir jamais entré en maiſon qui mieux ſentît ſa grande vertu, honnêteté & ſeigneurie que celle là.*

Je ſuis, &c.

A Verteuil, ce 15 février 1762.

LETTRE CDLXVI.

SUITE DE L'ANGOUMOIS.

LA ville d'Angoulême, où je ſuis arrivé depuis quelques jours, Madame, eſt la capitale de l'Angoumois. Elle eſt ſituée ſur la rive gauche de la Charente, à trente-trois lieues de Bordeaux, à quinze lieues de Saintes, & à vingt lieues de Limoges. Cette ville, ſiége d'un évêché ſuffragant de Bordeaux, & décorée du titre de duché, exiſtoit du temps des Romains. Les antiquités & les nombreuſes médailles qu'on y a découvertes en ſeroient une preuve ſuffiſante, ſi l'on n'avoit pas encore, en faveur de cette vérité, l'autorité des anciens écrivains. Elle étoit nommée alors *Iculiſma*, ou *Iculiſma*, ou *civitas Ecoliſmenſium*. Auſone, dans une de ſes lettres, en parle comme d'une ville peu conſidérable, & éloignée des communications. Dans la notice des provinces de la Gaule, elle eſt regardée comme une *cité*. Dès le cinquieme ſiecle, cette ville

étoit épiſcopale, ſuivant le t
gnage de Grégoire de Tours, qui
d'un évêque d'Angoulême qui
alors, & qu'il nomme *Dynamius*
Cette ville, Madame, ſuivit l
de l'Angoumois & de toute l'
taine. De la domination des Ro
elle paſſa ſous celle des Viſigoths
la conſerverent juſqu'en 507.
même année, *Clovis*, roi des Fra
après la célebre bataille de *Vo*
s'en rendit maître. Les écrivains
dans ces temps d'ignorance, ſe
ſoient à ajou[illegible] des récits merve
aux faits les plus ordinaires, ajo
que lorſque *Clovis* vint aſſiéger A
lême, les murailles de cette ville
boient au ſon des trompettes d
armée, par un miracle ſemblable
lui dont il eſt parlé dans la Bible.
vis s'empara de la ville, extermi
Viſigoths qui s'y trouvoient, en
nit l'évêque Arien, & en plaça un
veau qui étoit Catholique.
Cette ville fut dans la ſuite go
née par des comtes, dont les c
étoient amovibles, & qui
devinrent héréditaires par uſ
tion.

Turpion, fils d'Adaléme, comte de Laon, fut établi comte d'Angoulême, en 839. C'eſt le plus ancien des comtes de cette ville que l'on connoiſſe; il fut tué par les Normands, en 863.

Vulgrain I, que le roi Charles le Chauve, ſon parent, avoit établi comte d'Angoulême & de Périgord, commença, le dernier février 868, à faire rebâtir la ville d'Angoulême, que les Normands avoient entiérement détruite.

Vulgrain II, mort en 900, avoit épouſé *Roſelinde*, fille de Raimond, comte de Toulouſe, de laquelle il eut deux fils appelés Guillaume. L'un fut comte d'Angoulême, ſous le nom de *Guillaume I*. L'autre eut en partage le Périgord & l'Agénois.

Guillaume I du nom, comte d'Angoulême, petit-fils du comte *Vulgrain*, fut comte d'Angoulême vers l'an 906, & mourut en 956. Ce fut lui qui défit les Normands & tua leur chef, nommé *Stolius*. Il lui porta un ſi rude coup d'épée, qu'il lui fendit la tête couverte d'un caſque juſqu'à la poitrine, & lui coupa du même coup une partie de ſa cuiraſſe de fer. Par ce coup de

même qui épouſa *Alix de Courte*
fille de Pierre de France, qui étoi
même fils de Louis le Gros. I
mariage naquit une fille unique,
mée *Iſabeau d'Angoulême*, acc
par ſon pere à Hugues X, ſire d
ſignan, & comte de la Marche
mariage étoit ſur le point d'être cé
On y avoit invité tous les prince
voiſinage, & notamment *Jean-*
Terre, roi d'Angleterre, qui lui
troubla la fête, par un trait digr
la nobleſſe du douzieme ſiecle. Ce
le jour du mariage, l'an 1200, e
la future épouſe, & l'épouſa lui-m

Après ſa mort, arrivée en 1
Iſabeau, reine d'Angleterre, ép
Hugues de Luſignan, auquel elle
été fiancée ſeize ans avant. De ce
riage naquit *Hugues XI*, dit *le B*

ans poſtérité en 1303. Son frere *Guy* ou *Gayard* prit alors le titre de comte d'Angoulême. S'étant rendu coupable de félonie, Philippe le Bel, roi de France, confiſqua ſur lui les comtés d'Angoulême & de la Marche, & les réunit à la couronne.

Philippe le Long, roi de France, donna le comté d'Angoulême à Jeanne de France & à Philippe d'Evreux, ſon mari. Charles leur fils s'étant rendu coupable de félonie, ce comté lui fut enlevé en 1351, & fut de nouveau réuni à la couronne.

Le roi *Jean* céda ce même comté à Charles d'Eſpagne, dit *de la Cerda*, connétable de France, qui fut aſſaſſiné en 1354.

Par le traité de Bretigny, conclu en 1360, entre l'Angleterre & la France, l'Angoumois fut cédé à l'Angleterre en toute ſouveraineté; mais, en 1372, les habitans d'Angoulême chaſſerent les Anglois de leur ville, & ſe donnerent, de leur propre mouvement, à Charles V, alors roi de France.

Dans la ſuite, ce comté fut donné en apanage à la ſeconde branche de Valois, de laquelle étoit François I,

qui, comme je vous l'ai dit, M
portoit la qualité de comte d
lême, avant d'être roi de
& l'érigea en duché, en 1515
veur de *Louise de Savoie*, sa m

Henri II donna ce duché
son fils naturel. Ce jeune prin
vu à la fenêtre d'une hôtellerie
vité, contre qui il avoit du
ment, monta dans la chambre
passa son épée au travers du
Altovité se sentant mortelleme
sé, le perça de la sienne, & le
la place, en 1586.

Le dernier duc d'Angoulême
soit fait un nom dans l'histoi
Charles de Valois, fils natu
Charles IX. Ce jeune prince,
la cour de Henri III, y puisa de
heure tous les vices dont elle
centre. Il se trouva à la mort
de ce roi, & reçut son dernier
Avant d'expirer, Henri III le
manda au roi de Navarre, son
seur, qui promit de lui tenir l
pere.

Charles, au commencement
gne de Henri IV, se distingua
plusieurs batailles, & sur-tout à

d'*A*

d'*Arques*, dont il rapporte les détails dans les mémoires précieux qu'il nous a laissé des premiers mois du regne de ce monarque. Il fut bientôt connu dans le monde sous le nom de *grand-prieur* de France. Les troubles de la ligue étant appaisés, Henri IV le nomma *comte d'Auvergne*; mais il fut assez ingrat pour entrer dans une trame contre sa patrie & contre le roi, & fut condamné à avoir la tête tranchée. Le duc de Biron son complice subit ce jugement.

Charles ne mourut point; Henri IV commua la peine en une prison perpétuelle. Pendant la minorité de Louis XIII, il obtint son élargissement & le duché d'Angoulême, qu'il conserva jusqu'à sa mort, arrivée en 1650. Il laissa un fils, nommé *Louis-Emmanuel*, comte d'*Alet*, qui fut aussi duc d'Angoulême, mais qui mourut, en 1653, sans postérité masculine. La jouissance du duché ayant été accordée à plusieurs seigneurs de la cour, il ne fut réuni à la couronne que sous le regne de Louis XIV, qui le donna, en 1710, en augmentation d'apanage, & à titre de pairie, à son petit fils Charles, duc de Berri, qui mourut sans postérité en

1714 ; & ce duché fut de nouveau réuni à la couronne.

La ville d'Angoulême, Madame, eſt ſituée ſur une éminence, au bas de laquelle coule la Charente. Les maiſons n'y ſont pas bien bâties ; mais la ſituation eſt heureuſe, l'air pur, & la vue fort étendue.

La cathédrale, dédiée à *St. Pierre*, eſt de conſtruction moderne ; elle avoit été détruite pendant les guerres civiles du ſeizieme ſiecle. En 1628, on s'occupa de la reconſtruire, & ce ne fut que pluſieurs années après qu'on la vit entiérement achevée. Le chapitre eſt compoſé d'un doyen, d'un archidiacre, de trois autres dignités, & de vingt-quatre chanoines. L'évêque prend le titre d'archichapelain du roi.

L'abbaye de *Saint-Cybard*, ſituée au bas de la ville, ſur le bord de la riviere de Charente, fut fondée en 876. Elle a pris ſon nom d'un certain *Eparchius Cybard*, qui, après avoir embraſſé le chriſtianiſme, vécut pendant quarante ans en ſolitaire, dans une cellule conſtruite en cet endroit. Sa vie auſtere & ſes nombreux miracles lui firent une grande réputation de ſainteté. Le peuple

venoit en affluence le visiter, se recommander à ses prieres, & lui porter ses aumônes. Quelques disciples, animés de la même ferveur, se joignirent à lui, & il se forma dans ce lieu un petit couvent de solitaires. *Eparchius Cybard* mourut en 585, & a toujours été regardé dans le pays comme un saint.

Les comtes d'Angoulême donnerent des biens à ce monastere, le firent ériger en abbaye, & y choisirent leur sépulture, dont on voit encore quelques restes.

Pendant les guerres de la religion, ce monastere fut dévasté; on y a depuis formé des logemens pour des religieux de l'ordre de Saint-Benoît.

L'abbaye de *Saint-Ausone* est un monastere de filles, de l'ordre de Saint-Benoît. Sa fondation remonte aux premiers temps du christianisme. On l'attribue à une sœur du gouverneur Romain qui commandoit dans ce canton, appelée *Caliaga*. Cette dame ayant été possédée du démon, en fut délivrée en faisant vœu de virginité. Les prieres d'*Ausone*, qui étoit alors, dit-on, un saint évêque d'Angoulême, contribuerent beaucoup à cette guérison; il

voulut lui-même donner une retraite à cette jeune fille. Elle fut bientôt suivie, dans cette pieuse résolution, de plusieurs autres filles de son âge, qui formèrent ensuite une communauté de vierges. *Caliaga*, aidée des bienfaits de son frère, fit construire l'église de cette communauté.

Dans ce même temps, une autre jeune fille fort riche, & d'une famille illustre, qui vivoit encore dans les erreurs du paganisme, fut affligée d'une perte de sang qui l'avoit réduite à l'extrémité; elle eut recours à l'évêque saint Ausone, qui la guérit radicalement. Alors, touchée de ce miracle, elle embrassa la religion chrétienne, & voulut vivre avec *Caliaga*. Ausone, content de la ferveur & de la constante piété de ces jeunes vierges, leur donna le voile.

Charlemagne étant à Angoulême, voulut être le bienfaiteur de cette communauté; il lui donna des terres considérables & une autre église. Les princes, enfans de cet empereur, ajoutèrent encore à ces bienfaits. Plusieurs rois de France les imitèrent dans cette pieuse générosité. Philippe I, Philippe II,

François I, Jeanne, reine de Navarre, pluſieurs comtes & comteſſes d'Angoulême ſe montrerent ſucceſſivement les bienfaiteurs de cette maiſon.

En 1345, les Anglois la ruinerent. *Jeanne* de Bourbon, femme du roi Charles V, la fit rétablir. Louiſe de Savoie, mere de François I, ducheſſe d'Angoulême, fit, avec beaucoup de dépenſes, reconſtruire la moitié des bâtimens.

Les guerres de la religion furent auſſi funeſtes à cette maiſon, que lui avoient été celles des Anglois. Elle fut, en 1568, preſque entiérement détruite, & les religieuſes ſe virent forcées d'aller habiter une autre maiſon.

Enfin Louis XIII la fit entiérement reconſtruire avec beaucoup de magnificence, telle qu'on la voit aujourd'hui.

On trouve dans cette ville un très-grand nombre d'égliſes & de communautés religieuſes; douze égliſes paroiſſiales, des Jacobins, des Cordeliers, des Minimes, des Carmes Déchauſſés, des Capucins, &c. Il y a auſſi un collége renommé, & un hôpital général, deſſervi par des filles ſéculieres, où l'on reçoit les enfans, les vieillards,

& autres perſonnes hors d'état de gagner leur vie.

Cette ville poſſede de beaux priviléges; elle les doit en partie aux ſervices ſignalés que ſes habitans rendirent au roi Charles V, comme je vous l'ai déjà dit, Madame, lorſqu'ils chaſſerent eux-mêmes de leur enceinte la garniſon Angloiſe, & ſe mirent, de leur propre mouvement, ſous l'obéiſſance de ce monarque. Parmi ces priviléges, on compte celui de la nobleſſe accordé au maire, échevins & conſeillers de la ville. La plupart des rois ſucceſſeurs de Charles V les confirmerent. François I en ajouta de nouveaux, tels que la franchiſe pour les foires & marchés, l'exemption du ban & du droit de franc-fief. Il accorda même à la ville une univerſité qui n'y a jamais été établie. En 1667, Louis XIV ſupprima le privilége de la nobleſſe, qui fut enſuite rétabli pour la perſonne du maire, ſeulement après trois ans de mairie.

Le corps de ville d'Angoulême eſt compoſé de cent perſonnes; ſavoir, du maire, de douze échevins, & de ſoixante-quinze pairs.

On compte quatre foires à Angou-

lême ; deux ſont franches de tous droits, & les deux autres ſont aſſujetties à quelques petites contributions. Il y a dans cette ville, ou dans ſes environs, pluſieurs fabriques de papier. Cette marchandiſe, les vins, les eaux-de-vie, les ſels & le ſafran forment les principaux objets du commerce d'Angoulême.

Cette ville a vu naître une des princeſſes les plus illuſtres de France, par ſon eſprit & ſon noble courage. *Marguerite de Valois*, ſœur de François I, reine de Navarre, naquit à Angoulême en 1492. Elle épouſa *Charles*, dernier duc d'Alençon, premier prince du ſang, & connétable de France, qui mourut à Lyon en 1525. Affligée de la mort de ſon époux, & de la priſon de François I ſon frere, elle fit un voyage à Madrid, pour y ſoulager ce roi pendant ſa maladie. La fermeté avec laquelle elle parla à Charles-Quint & à ſes miniſtres, les obligea à traiter ce monarque avec les égards dus à ſon rang. François I, de retour en France, témoigna à ſa ſœur toute ſa reconnoiſſance. Il l'appeloit toujours *ma mignonne*. En 1526, elle fut mariée à

Henri d'Albret, roi de Navarre, & devint mere de *Jeanne d'Albret*, & grand'mere d'Henri IV.

Cette princeſſe eſt l'auteur de pluſieurs ouvrages, dont le plus connu & le plus eſtimé eſt l'*Heptameron*, ou *les Nouvelles de la Reine de Navarre*. Ce ſont des contes dans le genre de ceux de *Bocace*, un peu obſcenes; mais c'étoit le goût & les mœurs du temps. D'ailleurs ils ſont pleins d'imagination & de vivacité.

Cette ville, Madame, a donné naiſſance à un monſtre que les François auront toujours en horreur. François *Ravaillac*, iſſu, par les femmes, de *Poltrot*, aſſaſſin du duc de Guiſe, étoit le fils d'un praticien d'Angoulême. Après avoir quelque temps travaillé avec ſon pere, il entra dans l'ordre des Feuillans. Six ſemaines après être entré dans cet ordre, ſon humeur atrabilaire, ſon caractere inquiet & extravagant le firent chaſſer du cloître. Accuſé d'un meurtre, ſans pouvoir en être convaincu, il échappa au châtiment qu'il méritoit, & devint ſolliciteur de procès. Il en perdit un en ſon nom, qui le réduiſit à une telle miſere, qu'il

fut obligé, pour ſubſiſter, de faire à Angoulême le métier de maître d'école. Dans cet état malheureux, qui donnoit encore une nouvelle énergie au ſombre chagrin qui formoit ſon naturel, il s'entêta du parti de la ligue, déteſta les royaliſtes & le roi. Pouſſé, ſollicité, & ſans doute payé par les ennemis d'Henri IV, il forma l'exécrable projet de l'aſſaſſiner.

Dans cette réſolution, il partit d'Angoulême, ſous le prétexte, diſoit-il, de parler au roi, & de ne le tuer qu'autant qu'il ne pourroit pas réuſſir à le convertir. Il ſe préſenta au Louvre à pluſieurs repriſes, fut toujours repouſſé, & enfin s'en retourna. Tranquille pendant quelques mois, le printemps donna une nouvelle activité au feu caché qui le dévoroit. Il revint à Paris, s'empara, dans une auberge, d'un couteau qui lui parut propre à ſon exécution; mais arrêté par ſes remords, ou par la difficulté de l'entrepriſe, il s'en retourna encore. Etant à Etampes, dans un moment de repentir, il rompit entre deux pierres la pointe de ſon couteau; puis il la refit preſque auſſi-tôt, regagna Paris, ſuivit le roi pendant

deux jours. Enfin, plus affermi dans ſon deſſein, il l'exécuta le 14 mai 1610.

Je ne vous retracerai pas, Madame, les circonſtances qui ont précédé ou ſuivi cet horrible attentat; la conduite ſuſpecte des courtiſans, le déſeſpoir du peuple. Ces détails vous ſont trop connus : d'ailleurs il eſt pénible de s'appeſantir ſur de telles matieres.

Angoulême eſt la patrie de *Balzac* : il y naquit en 1594. Attaché d'abord au duc d'Epernon, puis au cardinal de *la Valette*, & protégé par l'un & l'autre, & en outre par le cardinal de Richelieu, il ſe produiſit à la cour, & y obtint des penſions & des titres. Un eſprit ſouple, délié, l'habitude où il ſe trouvoit ſans ceſſe auprès des grands, de mettre de l'apprêt dans ſes paroles, lui porterent dans ſes écrits ce ſtyle recherché, précieux, tout rempli de tournures élégantes & de pointes, qui cependant fit une grande fortune à Paris & à la cour. Ses Lettres, qu'on liroit à peine aujourd'hui, ſi elles étoient nouvelles, produiſirent la plus grande ſenſation dans la littérature, & lui ſuſciterent une multitude d'admirateurs & d'ennemis. Après avoir été l'objet

de l'encens des uns & de la critique des autres, il abandonna la ville & le théatre de ſa gloire, & vint ſe retirer au château de Balzac, ſitué dans les environs d'Angoulême & ſur la Charente, où il mourut en 1654. Ce fut dans cette retraite qu'il ſignala ſa piété & ſon amour pour les pauvres, en léguant douze mille livres à l'hôpital d'Angoulême; & voulut, par ſon teſtament, être enterré dans l'égliſe de cette maiſon.

Je n'ai pas voulu, Madame, quitter Angoulême ſans aller voir la belle & fameuſe ſource de la *Touvre*. Elle eſt ſituée à une lieue & demie de cette ville, & au bas d'un rocher ſur lequel les anciens comtes d'Angoulême avoient un château où ils ſéjournoient pendant la belle ſaiſon. Ce château fut détruit par les Anglois.

Cette ſource peut être comparée à celle qui eſt ſituée près d'Orléans, & à la célebre fontaine de *Vaucluſe*, par la beauté du ſite, & par l'abondance de ſes eaux. Elle eſt très-profonde, & forme en naiſſant une riviere aſſez conſidérable, qui porte bateau, mais qui n'eſt point navigable, à cauſe du

grand nombre de rochers dont elle eſt ſemée. Cette petite riviere, dont le cours eſt d'une lieue & demie, ſe jette dans la Charente, en un lieu appelé *le Gou*. Ses eaux ſont toujours vives, limpides & froides. Elles étoient autrefois égayées par des compagnies de cygnes, qui deſcendoient de ceux que les ducs d'Angoulême y avoient placés. Ils ſe ſont conſervés long-temps, mais aujourd'hui il n'en exiſte plus. Cette riviere abonde en poiſſon excellent, & ſur-tout en truites. Ces circonſtances ont fait naître cette deſcription burleſque & ancienne, qui repréſente cette riviere comme *pavée de truites, lardée d'anguilles, bordée d'écreviſſes, & couverte de cygnes.*

Il me reſte encore, Madame, quelques lieux remarquables de l'Angoumois à parcourir. C'eſt ce que je vais faire, me réſervant à vous en parler dans la lettre ſuivante.

Je ſuis, &c.

A Angoulême, ce 22 février 1762.

LETTRE CDLXVII.

SUITE DE L'ANGOUMOIS.

EN ſuivant les bords tortueux de la Charente, j'ai paſſé, Madame, par le bourg de *Jarnac*, ſitué ſur la rive droite de cette riviere, à cinq lieues d'Angoulême. Il eſt célebre par ſon commerce en vins & en eaux-de-vie. Mais vous ſavez qu'il l'eſt encore davantage par la fameuſe bataille qui y fut donnée au mois de Mars 1569, entre l'armée du parti proteſtant, commandée par le prince de Condé, & celle du roi, commandée par *Henri, duc d'Anjou*, frere de Charles IX. Le combat fut vif; mais les proteſtans furent mis en déroute. Le prince de Condé, entraîné par ſa valeur, pénétra dans la mêlée, & ſe vit tout à coup entouré par un grand nombre d'ennemis. Quelqu'un lui conſeilloit, dans cette dangereuſe poſition, de ſonger à la retraite: *A Dieu ne plaiſe*, répondit-il, *qu'on diſe*

jamais que Bourbon ait fui devant ſes ennemis ! Cependant, ne voyant plus aucune reſſource, il fut forcé de céder au grand nombre ; il ſe rendit au ſieur d'*Argence*, gentilhomme qui devoit la vie à ce prince, & qui fit tout ce qu'il put pour lui ſauver la ſienne. Mais, ayant été découvert par les compagnies du duc d'Anjou, frere du roi, & le prince voyant ces troupes s'avancer vers lui, dit à d'*Argence : Je ſuis mort, tu ne me ſauveras jamais. Monteſquiou*, capitaine des gardes du duc d'Anjou, arrive en effet : *Tuez, tuez*, s'écrie-t-il en jurant ; & lui-même, d'un coup de piſtolet, il caſſa la tête à ce prince. Ce fut à l'occaſion de ce véritable aſſaſſinat, qu'un zélé royaliſte compoſa ce quatrain :

L'an mil cinq cent ſoixante-neuf,
Entre Jarnac & Châteauneuf,
Fut porté mort ſur une âneſſe
Le grand ennemi de la meſſe.

Bourg-Charente eſt ſitué à une demi-lieue de Jarnac, & ſur la rive gauche de la Charente, d'où il tire ſon nom. C'eſt là que l'on perçoit les droits ſur

les eaux-de-vie, les ſels & autres marchandiſes qui paſſent ſur cette riviere.

Cognac eſt une ville avec un château, ſituée ſur la rive gauche de la Charente, célebre par le commerce de ſes eaux-de vie, qui ſont renommées par-tout le royaume; & dans l'hiſtoire, par les conciles qui y ont été tenus au treizieme ſiecle, & par le château qui fut long-temps le ſéjour des anciens comtes ou ducs d'Angoulême, qui le trouvoient infiniment agréable.

La ſituation de Cognac eſt très-heureuſe; le château, conſtruit ſur une éminence, domine la ville, une grande étendue de pays, une partie du baſſin de la Charente, & un vaſte étang qui eſt au delà de cette riviere.

Cette ville eſt nommée en latin *Coniacum*, ou *Conacum* : elle étoit conſidérable au treizieme ſiecle, puiſqu'on y tint pluſieurs conciles. Le premier fut aſſemblé le 12 avril 1238, par *Geraud de Malemort*, archevêque de Bordeaux, & par ſes ſuffragans. On y publia trente-huit canons ou articles de réformation, qui caractériſent d'une

maniere bien évidente l'eſprit du clergé de ce temps-là. On y voit la preuve de l'abus que les eccléſiaſtiques faiſoient continuellement de l'autorité que la religion leur donnoit ſur les peuples. Ils s'étoient emparé du droit de juger, & attiroient à leur tribunal les affaires les plus étrangeres à leur état. Quelques-uns même ſe diſoient fauſſement juges délégués ou ſubdélégués, & faiſoient citer les parties ſans pouvoir montrer de commiſſion; d'autres pourſuivoient un nouveau droit, en vertu de lettres obtenues auparavant, en une autre occaſion.

On donnoit aux moines leur nourriture & leur veſtiaire en argent; ce qui autoriſoit la propriété. On ne rendoit aucun compte des revenus des monaſteres, & on négligeoit d'en tenir les portes fermées. Les freres ſortoient ſans permiſſion, mangeoient dans les villes, faiſoient gras chez les ſéculiers, prenoient des cures, & demeuroient ſeuls dans leurs prieurés. C'eſt pour remédier à tous ces abus & à pluſieurs autres, que ce concile s'aſſembla, & publia des articles de réformation qui ne furent pas long-temps obſervés. Un

des articles de ce concile ordonne que chaque égliſe ait ſon ſceau particulier, qui porte le nom de la paroiſſe.

Le ſecond concile fut tenu à *Cognac*, l'an 1260, par *Pierre de Roncevaux*, archevêque de Bordeaux. On y fit dix-neuf articles. Par le premier, on voit que le peuple aſſiſtoit encore en ce temps-là aux offices de la nuit; car on y défend de veiller dans les égliſes, à cauſe des déſordres qui s'y commettoient. On y défend auſſi cette cérémonie ridicule, connue dans la plupart des égliſes de France ſous le nom de la *Fête des Innocens*, ou de *Fête des Fous*. Défenſes ſont faites, y eſt-il dit, de danſer dans les égliſes aux fêtes des Innocens, & de repréſenter des évêques, en dériſion de la dignité épiſcopale. On défend de ne point porter un corps mort au lieu de ſa ſépulture, qu'il n'ait été porté, ſuivant la coutume, à l'égliſe paroiſſiale, parce qu'on ne peut mieux ſavoir que là ſi le défunt étoit interdit ou excommunié.

Un autre article défend, ſous peine d'anathême, *la guerre des coqs*, eſpece

de jeu qui étoit en uſage dans les écoles ou ailleurs, aujourd'hui fort en vigueur en Angleterre, & qui, ſans doute, dans ces temps-là, donnoit naiſſance à des inconvéniens.

Le troiſieme concile, tenu par *Guillaume de la Roue*, archevêque de Bordeaux, en 1262, comprend ſept articles, qui ſont relatifs aux excommunications que l'Egliſe lançoit alors ſi fréquemment, & dont elle retiroit un revenu conſidérable par le prix qu'elle mettoit à l'abſolution qu'elle vendoit aux excommuniés.

Le troiſieme des articles de ce concile eſt pour contraindre les ſeigneurs à ſaiſir le bien temporel des excommuniés, afin de les obliger à rentrer dans l'Egliſe, & à payer le prix de l'abſolution.

Le même archevêque tint, l'année ſuivante, un autre concile dans un lieu dont on ne ſait pas le nom, & qui eſt comme une ſuite du précédent. Il eſt encore compoſé de ſept articles, dont le ſecond porte que celui qui aura ſouffert l'excommunication pendant un an, ſera réputé hérétique, & dénoncé comme tel; ce qui aboutiſſoit

à le ſoumettre aux peines temporelles portées contre les hérétiques par les loix, ſuivant la remarque de l'abbé Fleury. Ces deux conciles prouvent, Madame, quelles étoient alors les maximes du clergé ſur les excommunications. Saint Louis, à qui les évêques adreſſerent, en 1263, des remontrances ſur cet objet, n'étoit point du tout de l'opinion de ces prélats.

Cognac a une juſtice royale, & eſt le chef-lieu d'une élection. Il y a des Cordeliers, des Récollets, & un couvent de Bénédictins fort riche : ils jouiſſent d'un prieuré qui leur donne le droit de nommer à la cure.

Le château eſt vaſte & accompagné de jardins, d'un parc magnifique, & d'un étang d'une longueur extraordinaire. Le roi François I y naquit le 12 ſeptembre 1494, de Charles d'Orléans, comte d'Angoulême, & de Louiſe de Savoie, & parvint à la couronne le premier janvier 1515. Je ne dois vous rien dire ici, Madame, de ce monarque, puiſque je vous en ai fait connoître ailleurs le caractere, en vous rapportant les principaux événemens de ſon regne.

Cette ville eſt la patrie d'*Octavien de Saint-Gelais*, né, vers l'an 1466, de Pierre de Saint-Gelais, marquis de Montlieu & de Sainte-Aulaye. Quoiqu'il eût embraſſé l'état eccléſiaſtique, il ſe livra à la poéſie & à la galanterie. Il fut introduit de bonne heure à la cour de Charles VIII, où il acquit les bonnes graces de ce prince, qui le fit nommer par le pape Alexandre IV à l'évêché d'Angoulême, en 1494. Trois ans après, Saint-Gelais alla réſider dans ſon dioceſe, où il ne s'occupa que des fonctions de ſon miniſtere & de l'étude de l'écriture ſainte & des SS. Peres. Il y mourut en 1502, à trente-ſix ans. Nous avons de lui des *poéſies*, une *Vie de Louis XII*, & d'autres ouvrages en françois, tels que *le Vergier d'Honneur*, *le Château de Labour* & *la Chaſſe d'Amours*. Quelques géographes prétendent que *Melin de Saint-Gelais* étoit ſon fils naturel; mais il s'en faut bien que cette opinion ſoit univerſellement adoptée.

Cognac eſt encore la patrie de *Pierre de Villiers*, né en 1648, qui entra chez les Jéſuites en 1666, & en ſortit

en 1689, pour entrer dans l'ordre de Cluni non réformé. Boileau appeloit cet écrivain le *Matamore de Cluni*, parce que celui-ci avoit en effet l'air audacieux & la parole impérieuse. C'étoit d'ailleurs un homme très-estimable. Il nous a laissé un recueil de *poésies*, dont il faisoit lui-même peu de cas, quoique sa poésie soit exacte & naturelle, mais trop languissante. Ce recueil renferme *l'art de prêcher*, un traité *de l'amitié*, & un autre *de l'éducation des rois dans leur enfance*, trois poëmes remplis de préceptes solides & d'instructions très-sages. Nous avons encore de lui plusieurs ouvrages en prose, des *épîtres*, des *pieces diverses*, des *sermons*, des *vérités satiriques*, des *réflexions sur les défauts d'autrui*, *&c.* Dans ses *entretiens sur les contes des fées*, il s'éleve avec raison contre l'usage de ne mettre que de l'amour dans ces pieces. Tous ces différens ouvrages respirent une excellente morale; la diction en est pure, saine, & bien préférable à l'emphase pédantesque de nos moralistes d'aujourd'hui. Cet écrivain mourut à Paris, en 1728, à l'âge de quatre-vingts ans.

La ville d'*Aubeterre*, située sur la

rive droite de Drome, près des confins du Périgord, à huit lieues d'Angoulême, est nommée en latin *Albaterra*. Sa seigneurie, qui a le titre de comté & de marquisat, s'étend sur vingt-deux paroisses.

La riviere de Drome la divise en deux parties, dont la plus considérable, qui est sur la rive droite, est de l'élection d'Angoulême; & l'autre partie, située sur la rive gauche, est de celle de Périgueux. Le château, bâti sur la hauteur, domine les deux parties de la ville.

L'église collégiale de *Saint-Sauveur* est construite au dessous de la cour du château, & en partie prise dans le rocher. Cette église étoit autrefois celle d'une abbaye de l'ordre de Cîteaux, qui fut sécularisée dans le seizieme siecle. Ce chapitre est composé de deux dignitaires, qui sont l'abbé & le chantre, & de douze chanoines.

Il y a dans cette ville plusieurs maisons religieuses des deux sexes, & une abbaye de Cîteaux, dont l'abbé est obligé d'assister au chœur de l'église de Saint-Sauveur en

Voilà, Madame, les lieux les plus conſidérables de l'Angoumois, & tout ce que j'ai pu voir & recueillir de plus intéreſſant ſur cette province. La Saintonge, dans laquelle je vais paſſer, m'offrira peut-être des objets plus capables de fixer votre curioſité.

Je ſuis, &c.

A Aubeterre, ce 2 mars 1762.

LETTRE CDLXVIII.

LA SAINTONGE.

LA Saintonge, Madame, dont *Saintes* eſt la capitale, eſt bornée, à l'eſt, par l'Angoumois; à l'oueſt, par l'océan; au ſud & au ſud-eſt, par le Bordelois & le Périgord; au nord & au nord-oueſt, par le Poitou & le pays d'Aunis. Cette province a environ trente lieues, dans une direction du ſud-eſt au nord-oueſt, qui forme à peu près ſa plus grande longueur; & douze lieues dans ſa moyenne largeur.

La Saintonge étoit connue, du temps des Romains, ſous le nom de *Santonia*, ou *Santonenſis Tractus*. Ses peuples étoient nommés *Santones*, ou *Santoni*. Cette province étoit très fertile & très-bien cultivée du temps de Jules-Céſar. Les *Helvens*, qui ſont les *Suiſſes* d'aujourd'hui, prirent la réſolution de quitter leurs montagnes, de détruire leurs habitations, pour venir s'établir en Saintonge. Céſar, redoutant les ſuites

ou

ou les effets de cette migration, les arrêta lorſqu'ils commençoient à mettre ce projet à exécution, & s'oppoſa à leur paſſage ſur les bords de la Saone. Après un long & opiniâtre combat, entre l'armée des Suiſſes & celle des Romains, la victoire reſta à ces derniers.

Les habitans de la Saintonge faiſoient partie de la Gaule Celtique. Mais Auguſte les claſſa dans l'Aquitaine; &, ſous l'Empereur Honorius, ils firent partie de l'Aquitaine ſeconde. Cette province paſſa ſous la domination des Viſigoths, & après la mort d'*Alaric* leur Roi, ſous celle des François. Elle fit enſuite partie du premier duché d'Aquitaine, & puis du ſecond duché, connu depuis ſous le nom de duché de Guienne. Au neuvieme ſiecle elle eut ſes comtes particuliers: *Landry*, comte de Saintonge, vivoit ſous Charles le Chauve : c'eſt le plus ancien comte de cette province, que l'on connoiſſe. Dans le dixieme ſiecle, Guillaume *Tête d'étoupes*, duc d'Aquitaine, s'empara de la Saintonge, & ſa poſtérité en jouit. Son petit-fils Guillaume V, qui mourut en 1029, céda

la Saintonge au comte d'Anjou, nommé *Foulques III*, *Nera*, qui mourut en 1040.

Après la mort de Geoffroy Martel, comte d'Anjou, Guillaume VIII, duc de Guienne, s'empara de la Saintonge, & la réunit à ſon duché, dont elle ſuivit le ſort. Les Anglois s'en rendirent maîtres dans la ſuite; les François, en diverſes occaſions, les en chaſſerent en partie ou totalement; mais par le traité de Bretigni, de l'an 1360, elle fut cédée aux Anglois, qui la conſerverent juſqu'au regne de Charles VII, époque où ils furent entiérement chaſſés du royaume; & la Saintonge fut alors réunie à la couronne de France.

Cette province eſt principalement arroſée par *la Boutonne*, qui paſſe à St.-Jean-d'Angély, & va ſe jeter dans la Charente, au deſſus de la ville de Rochefort.

La Charente eſt la riviere la plus conſidérable de la Saintonge; elle ſort de l'Angoumois, paſſe à Cognac, à Saintes & à Rochefort, & ſe jette dans l'Océan, en face d'une petite iſle qui eſt à ſon embouchure, & qu'on appelle *Iſle Madame*.

Le climat de cette province eſt tempéré; l'air y eſt pur le long des montagnes, & il eſt peu ſain du côté de la côte, à cauſe des nombreux marais qui s'y trouvent. Le ſol eſt fertile en toutes ſortes de productions; en blés, en vins, en menus fruits, en pâturages. On y cultive du ſafran, & même de l'abſinthe, qui eſt fort eſtimée, & qui étoit même renommée du temps des Romains; ils l'appeloient *virga ſantonica.* Il y a des bois, des eaux minérales, des mines de fer & d'autres métaux. Le gibier, la volaille s'y trouvent en grande abondance; les ſalines, qui y ſont nombreuſes, offrent une des principales productions de cette province. Les huîtres de Marennes jouiſſent, depuis long-temps, d'une grande réputation; il s'en fait un débit conſidérable; on en tranſporte juſqu'à Paris.

Chalais eſt le premier lieu que j'ai rencontré en quittant l'Angoumois; c'eſt un bourg qui a le titre de principauté, ſitué à trois lieues & à l'oueſt d'Aubeterre.

Ce bourg eſt bâti ſur une éminence, au pied de laquelle coule la riviere de la Tude.

La ſeigneurie de Chalais fut portée en dot par Agnès, fille & héritiere d'*Olivier*, ſeigneur de Chalais, à *Hélie* de *Taleyrand*, fils de Boſon, ſeigneur de Grignols, dont on rapporte l'origine aux anciens comtes de Périgord. *Hélie* vivoit en 1321; de lui deſcendoit, au cinquieme degré, Charles I de Taleyrand, qualifié de *prince de Chalais*.

Son fils Jean I fut premier maître-d'hôtel de la reine Anne de Bretagne.

Henri de Taleyrand, prince de Chalais, parut à la cour de Louis XIII, fut nommé grand-maître de la garde-robe, & devint le favori de *Gaſton*, frere du roi, & l'amant de la fameuſe ducheſſe de *Chevreuſe*. Etant entré dans le complot que le frere du roi avoit formé contre le cardinal de *Richelieu*, ce miniſtre réſolut ſa perte, & le fit condamner, comme conſpirateur contre l'état, à avoir la tête tranchée. En vain le frere du roi ſollicita ſa grace, envain les amis du prince de Chalais firent abſenter le bourreau, dans l'eſpérance que les délais donneroient les moyens de toucher le roi; Richelieu, craignant de perdre l'occaſion d'inſ-

mider ſes ennemis, ſe ſervit d'un cordonnier détenu pour crimes dans les priſons de Nantes. Cet homme armé d'une eſpece de hache de tonnelier, en donna plus de trente coups au malheureux *Chalais*, avant de ſéparer ſa tête de ſon corps.

Charles Taleyrand, *prince de Chalais*, créé grand d'Eſpagne de la premiere claſſe, le premier octobre 1714, épouſa Marie-Françoiſe de Rochechouart, veuve de Michel *Chamillard*, marquis de Cany, & fille de Louis I, duc de Mortemart. De ce mariage eſt provenu Marie-Françoiſe de *Taleyrand*, née en 1727, qui a épouſé, en 1744, ſon couſin Gabriel-Marie de Taleyrand, comte de Périgord.

Barbeſieux eſt une petite ville ſituée ſur la route d'Angoulême à Bordeaux, à quatre lieues de Pons, & à neuf de Saintes. Cette ville étoit autrefois fortifiée, & avoit un château qui a été détruit dans le ſiecle dernier; & les murailles ont en même temps été raſées.

Il ſe fabrique dans cette ville des toiles dont le débit eſt conſidérable.

Barbezieux eſt la patrie d'*Elie Vinet*,

un des plus ſavans hommes du ſeizieme ſiecle ; il a compoſé pluſieurs ouvrages ſur les antiquités de *Bordeaux*, de *Bourg*, de *Saintes* & de *Barbezieux*. Il en a publié d'autres ſur la géométrie, & des commentaires ſur d'anciens auteurs. » C'étoit, dit-on, un homme » grave, infatigable au travail, & ai- » mant tellement l'étude, que dans ſa » derniere maladie, il ne ceſſa de » lire & de faire des obſervations ſur » ce qu'il liſoit «. Il mourut, en 1587, à Bordeaux, où il occupoit la place de principal du collége de Guienne.

Mortagne, ou *Saint-Etienne de Mortagne*, eſt un bourg ſitué ſur la rive droite de la Garonne, à trois lieues de Talmont, & à ſix lieues de Saintes. Ce lieu a le titre de *principauté* ; la terre & la ſeigneurie ont appartenu anciennement à *Pons*, vicomte d'Aulnay, dont la fille & héritiere, *Marguerite*, épouſa Jean de Clermont en Beauvoiſis, qui fut tué, en 1356, à la bataille de Poitiers.

Louiſe de Clermont, leur fille & héritiere, épouſa, en mai 1403, François, ſire de *Montberon*. Cette terre paſſa enſuite à la maiſon de *Coëtivi* ;

Charles de Coëtivi prit, en 1487, la qualité de *prince de Mortagne* ſur Gironde. Elle paſſa depuis ſucceſſivement dans les maiſons de la Trimouille, de Matignon & de Lomenie. Le cardinal de Richelieu en fit l'acquiſition, & la laiſſa, avec ſubſtitution, aux aînés, par ſon teſtament du 23 mai 1642, à ſon petit-neveu *Armand-Jean*, duc de *Richelieu*.

Les principautés ſont communes dans ce canton; on en compte preſque autant que de grandes ſeigneuries.

Le bourg de *Talmont*, également ſitué ſur la Gironde, & à trois lieues de Mortagne, eſt auſſi une *principauté* qui appartient à la maiſon de la Trimouille.

Royan eſt une petite ville ſituée près de l'embouchure de la Gironde, à deux lieues de Talmont. Cette ville eſt fameuſe par le ſiége que les proteſtans y ſoutinrent contre l'armée de Louis XIII, en 1622. Ce prince eut beaucoup de peine à s'en rendre maître; mais après l'avoir priſe, il fit raſer ſes fortifications, & détruire une grande partie de la ville.

Cette ville contient pluſieurs mai-

ſons religieuſes. Il y a un petit port très-commode pour les barques qui entrent dans la Gironde. Les pêcheurs y apportent une grande quantité de ſardines, qui ſont fort eſtimées par leur groſſeur & par leur bonté. Les environs de cette ville ſont auſſi agréables que fertiles.

La terre & ſeigneurie de Royan a le titre de marquiſat. Louiſe de Coëtivi la porta en mariage avec le comté de Taillebourg, à Charles de la Trimouille, prince de Talmont & de Mortagne. *François*, ſon fils, vicomte de Thouars, la donna en partage, avec celle d'Olonne, à ſon quatrieme fils, *Georges* de la Trimouille, ſénéchal de Poitou. *Gilbert*, fils de Georges, obtint, en 1592, l'érection de la ſeigneurie de Royan en marquiſat. Son petit-fils *François* épouſa *Yolande-Julie de la Trimouille-Noir-Mouſtier*, & eut d'elle, pour unique héritiere, une fille, nommée *Marie-Anne de la Trimouille*, mariée, le 6 mars 1696, à Paul-Sigiſmond de Montmorenci-Luxembourg. Cette terre fut encore poſſédée par la même maiſon.

Pons eſt une ville avec titre de

principauté, ſituée ſur la grande route de Bordeaux à Saintes, & ſur la rive gauche de la petite riviere de Seigne, à quatre lieues de Saintes.

Pons, nommé en latin *Pontes*, doit ce nom, ſuivant la conjecture de pluſieurs écrivains, aux ponts qui ſe trouvent en aſſez grand nombre ſur la petite riviere de Seigne, qui baigne les murs de cette ville; ſuivant quelques autres, ſon nom lui vient de celui de ſon fondateur, nommé *Elius Pontius*, petit-fils du grand Pompée; mais, il faut l'avouer, Madame, cette brillante origine n'eſt pas la plus facile à prouver.

Cette ville eſt dominée par un château d'une ancienne conſtruction. On y trouve trois égliſes paroiſſiales, trois couvens, trois hôpitaux, une commanderie de l'Ordre de Malte. Elle eſt diviſée en haute & baſſe. La haute s'appelle *Saint-Vivien*, & la baſſe, *Aires*, ou *Saint-Martin* : c'eſt cette derniere partie que la Seigne traverſe.

Sous le regne de Louis XIII, cette ville fut occupée par les religionnaires, qui la fortifierent; mais après la réduction de Saint-Jean-d'Angély,

ils ſe virent forcés de la remettre au Roi.

Pons étoit autrefois une haute baronnie, dont le ſeigneur portoit la qualité de *Sire*. De cette ſeigneurie, autrefois très-puiſſante, relevent encore cinquante-deux paroiſſes, & près de deux cent cinquante fiefs nobles. Cette ſirie ou baronnie ne releve elle-même que du roi. Voici de quelle maniere, Madame, les ſires de Pons rendoient leur hommage au roi. Le ſire de Pons armé de toutes pieces, la viſiere baiſſée, ſe préſentoit au roi, & lui diſoit : *Sire, je viens à vous pour vous faire hommage de ma terre de Pons, & vous ſupplier de me maintenir en la jouiſſance de mes priviléges.* Alors le roi le recevoit, & devoit lui donner l'épée qu'il portoit à ſon côté.

Cette terre a été conſtamment poſſédée par des ſeigneurs de la même maiſon de Pons. Par défaut d'héritier mâle, elle paſſa, vers la fin du ſeizieme ſiecle, dans la maiſon d'*Albret* de *Mioſſans*, & depuis dans celle de Lorraine, de la branche de Marſan, dont l'aîné porte ordinairement le titre de *prince de Pons*.

Saiates, ville épiſcopale, capitale de la Saintonge, eſt ſituée ſur la rive gauche de la Charente. Elle étoit nommée, du temps des Romains, *Mediolanum ſantonum* : puis elle perdit ſon nom propre de *Mediolanum*, pour prendre celui du peuple, dont elle étoit la capitale, & fut nommée *Santones*, ou *Civitas ſantonum*, dont par corruption on a fait *Saintes*.

Cette ville étoit décorée d'un capitole, d'un amphithéatre, d'un magnifique aqueduc, d'un arc de triomphe, & de pluſieurs autres antiquités, dont quelques-unes ſubſiſtent en partie, & d'autres en entier, tel que l'arc de triomphe.

Tant de monumens de la magnificence romaine, devinrent bientôt la proie des barbares du nord. En 845, les Normands aſſiégerent cette ville. *Seguin*, qui la défendoit pour Charles le Chauve, ne put long-temps réſiſter à des forces ſupérieures : la ville fut priſe d'aſſaut ; le comte *Seguin* fut tué, & tous les habitans, ſans diſtinction de ſexe ou d'âge, furent maſſacrés ; les édifices publics furent renverſés ou livrés à la fureur des flam-

mes; & bientôt cette ville, embellie par les arts du peuple le plus célebre de l'antiquité, n'offrit plus que des monceaux de ruines, de cendres & de cadavres. Quelques années après, on eſſaya de rétablir cette ville & de relever ſes édifices ſur ſes fondemens, qui exiſtoient encore. Déjà cette reſtauration ſe complétoit, lorſqu'une nouvelle horde de barbares, dix ans après l'arrivée de la premiere, vint à Saintes renouveler les mêmes ravages, & réduire cette ville au même état où leurs prédéceſſeurs l'avoient laiſſée.

Les ravages de ces brigands ont privé notre ſiecle de pluſieurs édifices romains, qui ſeroient auſſi utiles à la connoiſſance de l'antiquité, qu'avantageux aux progrès des beaux-arts. Cependant, Madame, ce qui reſte encore dans cette ville doit nous conſoler de ce qui eſt perdu; & je crois qu'il eſt peu de capitales en France qui contiennent un ſi grand nombre de ruines & d'antiquités de toutes les eſpeces.

Il exiſtoit un capitole qui étoit ſitué ſur la hauteur qui domine la ville, & à peu près à l'emplacement où ſe trouve

aujourd'hui le couvent des Carmelites. Cet édifice, qui, au commencement de la monarchie, ſervoit de palais aux comtes de Saintes, n'exiſte plus que dans des fragmens épars, de friſes, de colonnes & d'autres membres d'architecture, qui ont été employés à la bâtiſſe de pluſieurs anciens murs ou maiſons particulieres.

On y voit encore les débris d'une porte, appelée la porte d'*Aygieres*, & en latin, *porta Aquaria*, pluſieurs murs antiques, des bas-reliefs curieux. Mais ce qui mérite particuliérement l'attention des amateurs des arts & de l'antiquité, ce ſont les monumens qui ont conſervé leur forme entiere, ou en partie, tels que l'aqueduc, l'amphithéatre & l'arc de triomphe.

L'aqueduc venoit aboutir à l'endroit où eſt ſitué l'amphithéatre : on en voit encore pluſieurs reſtes, au village de Fontcouvert, à trois quarts de lieues de Saintes, dans un vallon. Ces reſtes conſiſtent en arcades & en piles, dont pluſieurs ſubſiſtent entieres, & beaucoup d'autres ſont détruites ou exiſtent en ruines. Dans ce vallon, il y avoit dix-ſept arcades qui ſupportoient l'a-

queduc, lequel ſe continuoit dans la montagne, à la hauteur de laquelle on voit encore des puits, ou eſpece de regards, qui donnoient du jour dans ces conduits ſouterrains.

L'*amphithéatre* offre des ruines impoſantes; il exiſte dans le voiſinage de l'égliſe de Saint Eutrope. Son plan préſente une ellipſe, dont le grand diametre a ſoixante-ſix toiſes trois pieds, hors d'œuvre; & le petit, cinquante-quatre toiſes. L'arène, dans œuvre, avoit ſon grand diametre de quarante toiſes, & ſon petit de vingt-trois.

Il faut remarquer que ces dimenſions ſont les mêmes que celles du célebre ampithéatre de Nîmes, à peu de choſes près. Celui de Saintes paroît avoir été ſeulement beaucoup moins élevé & beaucoup plus ſimple; il paroît même n'avoir été décoré d'aucun ordre d'architecture, ni d'aucuns ornemens extérieurs, & n'avoir eu qu'un étage d'élévation: de ſorte qu'il ne pouvoit contenir qu'environ cinq mille perſonnes. On y voit encore les murs de refends, ſur leſquels étoient appuyées les voûtes qui portoient les ſiéges circulaires. On y diſtingue les

ſouterrains nommés *Cavea* ; où l'on tenoit enfermées les bêtes féroces que l'on faiſoit combattre dans l'arène ; & le *Podium* où ſe plaçoient les ſénateurs & les magiſtrats de la ville.

L'arc de triomphe eſt ſitué aujourd'hui ſur le pont & au milieu de la Charente : on paſſe ſous cet arc pour arriver dans la ville. Il préſente deux portiques peu élevés, couronnés d'un entablement qui eſt ſurmonté d'un attique. Il eſt fondé ſous un vaſte ſoubaſſement, compoſé de pierres énormes, & qui forment aujourd'hui une des piles du pont.

On eſt convaincu que cet arc de triomphe n'a point été élevé au milieu de la riviere, comme il s'y trouve depuis long temps ; mais qu'il l'a été ſur une de ſes rives, du côté du fauxbourg ; que la riviere a changé ſon lit, a miné beaucoup de terrein de ce côté-là, a coulé derriere cet édifice, & qu'enfin, par le changement continuel du lit de cette riviere, il s'eſt trouvé placé au milieu.

Ce monument, quoique conſervé en entier, & quoique ſolide encore, a conſidérablement ſouffert du ravage

du temps. Toutes les parties ſaillantes ſont uſées, écornées, ou défigurées. On a bien de la peine à diſtinguer les différens membres d'architecture dont il étoit compoſé, ainſi que les pilaſtres qui décoroient les portiques.

Dans la friſe de l'entablement eſt une inſcription, connue depuis long-temps, qui ſe trouve la même ſur les deux faces de cet édifice. Elle forme deux lignes que voici :

C. JULIUS, C. JULI OTVANEUNI, F. RUFUS, C. JULI GEDEMONIS, NEPOS EPOTSOROVIDI, PRON.

SACERDOS ROMÆ ET AUGUSTI, AD ARAM QUÆ EST AD CONFLUENTEM PRÆFECTUS FABRUM D.

On peut la traduire ainſi :

» Caius-Julius Rufus, fils de Caius-
» Julius Otvaneunus, petit-fils de
» Caius-Julius Gedemon, & arriere-
» petit-fils d'Epotſorovidus, prêtre de
» la déeſſe *Rome* & d'*Auguſte*, inten-
» dant des travaux, fit la dédicace de

» ce monument, ſur l'autel qui eſt au » confluent «.

Rufus fit cette dédicace ſur un autel, ſans doute bâti dans le voiſinage & au confluent de la Charente & de la Seugne. Mais ces deux rivieres ayant changé de lit, le confluent n'exiſte plus.

Sur l'attique de ce monument, il exiſte une autre inſcription, qui, ſans doute, étoit deſtinée à perpétuer le motif de ſon érection & le nom de celui à qui il a été dédié. Cette inſcription, dont juſqu'à préſent on n'a pu déchiffrer que quelques mots, n'offre rien de ſatisfaiſant, & n'a encore fourni aux ſavans que de vagues conjectures. C'eſt pourquoi, Madame, je ne crois pas devoir vous la rapporter.

La cathédrale de Saintes, dédiée à *Saint-Pierre*, fut, dit-on, conſtruite par les bienfaits de Charlemagne. On voit encore pluſieurs parties de cet édifice, telles que la tour du clocher, qui ſemblent avoir triomphé des ravages des barbares & du temps, & s'être conſervée dans ſa conſtruction primitive.

Vers la fin du quinzieme ſiecle,

cette égliſe fut réparée, & le pape Sixte IV accorda des indulgences à ceux qui contribueroient à cette réparation. Pendant les guerres de la religion, cette égliſe fut preſque entiérement dévaſtée; au mois de janvier 1583, on commença à la rétablir; & M. *Coſme*, évêque de Saintes, poſa la premiere pierre du chœur, que l'on reconſtruiſit entiérement: le reſte de l'égliſe ne fut que réparé.

L'égliſe de *Saint-Eutrope* fut, pendant les premiers ſiecles du chriſtianiſme, l'égliſe cathédrale de Saintes: c'eſt-là que fut enterré *Saint Eutrope*, qui le premier prêcha l'évangile dans cette ville.

Dans une chapelle ſouterraine, on voit encore le tombeau de ce ſaint: quoiqu'il n'en exiſte plus aucune relique, & que les proteſtans, lorſqu'ils ravagerent la ville, diſperſerent ſes oſſemens, les habitans ont toujours beaucoup de foi à ce tombeau; on en voit qui en grattent la pierre, & qui croient que lorſqu'on a bu de cette raclure pendant neuf jours, dans un verre de vin blanc, pris à jeun, on

doit guérir radicalement des fievres les plus invétérées.

L'abbaye des Dames, ſituée dans le fauxbourg de Saintes, eſt dédiée à *Saint-Palais*, évêque de Saintes. C'étoit d'abord une chapelle élevée ſur le tombeau de ce Saint, auprès de laquelle on conſtruiſit un monaſtere d'hommes, ſous le nom de *Saint-Pallade*. Geoffroy Martel, fils de *Foulques Nera*, ayant conquis ſur le comte de Poitou, la province de Saintonge, fonda, de concert avec *Agnès de Bourgogne*, ſa femme, en 1047, l'abbaye des Dames de Saintes, dont les religieuſes remplacerent les anciens moines.

Ce fut à Saintes que les Proteſtans tinrent, au mois de ſeptembre 1562, un ſynode, où il fut mis en queſtion, ſi l'on prendroit les armes contre le roi. Pluſieurs particuliers, qui avoient d'abord ſuivi le parti du prince de Condé, s'étoient retirés dans leurs maiſons, diſant qu'on ne pouvoit en conſcience porter les armes contre ſon roi, quoique mal conſeillé, & quoique retenu dans une eſpece de captivité. Alors François de la Rochefoucaud, qui avoit ſuivi ardemment le parti du prince de

Condé & des proteſtans, aſſembla
ſynode à Sai..tes, où aſſiſterent en
ron ſoixante paſteurs ou miniſtres
la religion réformée. La queſtion
agitée avec ſoin ; & après avoir
lancé les raiſons pour & contre,
décida enfin unanimement que la p
d'armes, faite par les ordres de
reine, contre les ennemis du roi &
royaume, qui avoient enfreint les é
de ſa majeſté, étoit juſte, légitime
même néceſſaire.

Belleville, comte *de Sarnac*,
des plus grands ſeigneurs du pays,
s'étoit acquis une très-grande rép
tion par ſa ſcience & par ſon éloqu
naturelle, étoit d'un ſentiment c
traire, & il avoit envoyé au syn
d'excellens mémoires ſur cette q
tion. Le ſynode y répondit par un a
mémoire, qui renfermoit un gr
nombre de raiſons très-recherchées
députa Charles Léopard, un des
niſtres de l'aſſemblée, homme
au comte *de Sarnac*, pour tâche
le faire changer de ſentiment ; i
ce fut en vain.

Après le ſynode, il y eut dans
eſprits une ſi grande ſécurité, ou pl

un ſi grand abattement, que le ſieur de Châteauroux, qui tenoit pour le parti du roi, & qui n'avoit avec lui qu'une poignée de ſoldats, s'étant approché de Saintes, le 23 ſeptembre, y fut reçu par les habitans, ſans coup férir, à condition qu'il ſeroit libre à chaque particulier de ſortir de la place avec ſes armes, & d'aller où il voudroit, ſans qu'on touchât à ſes biens, & qu'on laiſſeroit à ceux qui reſteroient, la vie, les biens, & une entiere liberté de conſcience. Ces conditions furent en quelque façon obſervées, tant que Châteauroux reſta dans la place. Mais après ſon départ, le commandement ayant été confié à Louis *la Barte*, de Chinon, & Antoine de *Richelieu*, ſurnommé le *Moine défroqué*, les proteſtans furent maltraités, & on n'eut plus aucun égard à la capitulation.

En 1570, les proteſtans excités par la reine de Navarre, mere de Henri IV, qui ne leur permettoit pas de reſter dans l'inaction, quoiqu'ils euſſent grand beſoin de repos, tournerent leurs vûes ſur la ville de Saintes. Dans ce deſſein, ils font venir de l'artillerie de Tonnai-Charente, & la font remonter juſqu'à

Saintes par la Charente. Soubiſe, avec les régimens de Blacon & de Glandaye, inveſtit la partie de la ville qui eſt au delà de cette riviere. *Pontivi* ſe porta, avec le régiment de *Poyet* & huit compagnies de cavalerie, au fauxbourg qui eſt en deçà, & qu'on appelle le *fauxbourg des Dames*. Ce poſte étoit avantageux pour empêcher les ſecours qui pourroient venir du Poitou.

Celui qui commandoit dans Saintes étoit Jean de Beaufort, marquis de *Canillac*; il avoit avec lui quelques compagnies de gens de pied & deux compagnies de cavalerie. Le comte de *Coconas* s'y étoit jeté, avec des troupes Italiennes & beaucoup de gentilshommes de la premiere nobleſſe du pays.

On dreſſa une batterie contre la porte qui eſt vis-à-vis du pont. Les aſſiégés n'avoient pas cru que cela fût poſſible; mais l'habileté de Scipion *Vergano* vainquit les obſtacles. De-là on battit la muraille de côté, par le conſeil de ce même ingénieur, & l'on fit une large breche.

Glandaye, avec ſon régiment, eut

ordre de monter à l'aſſaut, & *Hector Reilen*, avec ſes troupes Allemandes, fut commandé pour le ſoutenir ; ils étoient ſuivis de trois compagnies du régiment de Poyet, & de quarante gend'armes, ſous la conduite de Soubiſe. Mais malgré toute la valeur & tous les efforts de ce général, qui reçut en cette occaſion deux bleſſures, les aſſaillans furent repouſſés par la vigoureuſe réſiſtance des aſſiégés.

Puygaillard, pendant ce temps-là, partit de Saint-Jean-d'Angély, avec ſept cents chevaux, & s'avança juſqu'à la Rochelle, où il penſa prendre la reine de Navarre, qui étoit ſortie de cette ville pour ſe promener. De-là il s'avança juſqu'à Briſambourg. Les capitaines *Pluviaut* & *Saint-Etienne* eſſayerent de s'oppoſer à ſon paſſage ; mais le nombre de leurs troupes étoit fort inférieur ; ils rejoignirent l'armée qui étoit devant Saintes.

Cependant la ville étoit extrêmement preſſée de toutes parts. On travailla à applanir la breche, afin d'y donner un nouvel aſſaut. La garniſon n'attendant plus de ſecours, capitula, à condition d'avoir la vie ſauve & de

ſortit avec armes & bagages ; mais cette capitulation fut mal obſervée de la part de quelques ſoldats proteſtans, qui, lorſque la garniſon ſortit avec ſes bagages, ſe poſterent en embuſcade & la dépouillerent. Les chefs proteſtans, & Soubiſe même, qui tua de ſa main quelques-uns de ces pillards, ne purent empêcher ce déſordre.

D'après cette victoire, les châteaux de Boutreville & de Pons, ainſi que pluſieurs autres, ſe rendirent aux vainqueurs.

Les égliſes de Saintes furent livrées aux ravages & au fanatiſme des proteſtans, qui rompirent & brûlerent les figures des ſaints, les reliques, & s'emparerent de l'argenterie qui s'y trouvoit.

Saintes a été la patrie d'un homme rare par ſon génie, fort au deſſus de ſon ſiécle, & qui mériteroit, dans celui-ci, d'être un peu plus célébré. C'eſt *Bernard Paliſſy*, établi potier de terre ou plutôt faïencier dans cette ville. Cet homme extraordinaire peut être mis au rang des plus grands hommes que la France ait produits. Il ſe diſtingua par une infinité de découvertes, relatives à la chimie,

à

à la phyſique & à l'hiſtoire naturelle. Fontenelle dit qu'*il étoit auſſi grand phyſicien que la nature ſeule puiſſe en former.* Il peignoit ſur verre. Il s'occupa beaucoup d'opérations chimiques, développa des vûes fines ſur la perfection de l'agriculture & ſur l'hiſtoire naturelle, & fut le premier qui oſa dire que toutes les coquilles foſſiles étoient de véritables coquilles, diſperſées autrefois par la mer, dans les lieux où elles ſe trouvoient alors. Ce n'eſt pas la ſeule idée qui lui ſoit commune avec M. de Buffon.

Paliſſy avoit l'élévation d'ame & la fermeté de caractere qui eſt propre aux hommes d'un vrai génie. Il diſoit ſouvent, en parlant de ſa médiocre fortune, & en faiſant alluſion à ſes études & à ſon état de potier : *Je n'ai eu d'autres biens que le ciel & la terre.*

Comme il étoit calviniſte, Henri III, qui l'avoit attiré près de lui, lui dit un jour qu'il ſeroit *contraint* de le livrer à ſes ennemis, s'il ne changeoit de religion. Paliſſy lui fit cette réponſe fiere & digne de la grandeur d'un Républicain : *Vous m'avez dit pluſieurs fois, Sire, que vous aviez pitié de moi ;*

mais moi, j'ai pitié de vous qui avez prononcé ces mots, JE SUIS CONTRAINT. Ce n'eſt pas parler en roi; mais je vous apprendrai en langage royal, que les Guiſarts, tout votre peuple, ni vous, ne ſauriez CONTRAINDRE un potier de terre à fléchir les genoux devant des ſtatues.

On ignore l'époque de la mort de ce grand homme; mais on ſait qu'il vivoit en 1584, & qu'il avoit alors ſoixante ans.

Je vais parcourir, Madame, les autres lieux conſidérables de la Saintonge, qui feront la matiere de la lettre ſuivante.

Je ſuis, &c.

A Saintes, ce 19 mars 1762.

LETTRE CDLXIX.

SUITE DE LA SAINTONGE.

LE premier lieu que j'ai vu, Madame, après être parti de Saintes, eſt *Taillebourg*, petite ville ſituée ſur la rive droite de la Charente, à deux lieues de Saintes, & à trois lieues de Saint-Jean-d'Angely. Cette ville, nommée en latin *Talleburgus*, *Taliaburgus*, & quelquefois *Tabellicum*, eſt ancienne; elle exiſtoit au douzieme ſiecle. La ſeigneurie, dont la juriſdiction s'étend ſur quarante paroiſſes, fut, en 1407, unie au domaine royal. Dans la ſuite, le roi la donna à l'amiral Coëtivi, de la maiſon duquel elle a paſſé dans celle de la Trimouille, par le mariage célébré, en 1501, de Louiſe Coëtivi, avec Charles de la Trimouille, prince de Talmont.

Au milieu de la ville, ſur un rocher très élevé, eſt bâti le château de Taillebourg, qui fut le théatre de pluſieurs événemens conſidérables.

On trouve auſſi dans cette ville un

chapitre compoſé d'un doyen qui remplit les fonctions de curé, & de trois chanoines.

Ce fut près de Taillebourg que Saint Louis remporta une victoire ſignalée ſur le ſeigneur de Luſignan, & ſur les Anglois qu'il avoit appelés à ſon ſecours. Ce roi, ayant conduit ſon frere *Alphonſe* à Poitiers, & ayant invité tous les ſeigneurs à lui rendre hommage, *Hugues X* de Luſignan, comte de la Marche, eut bien de la peine à abaiſſer ſa fierté juſqu'à venir rendre l'hommage qu'il devoit à ce prince pour la petite ville de Luſignan. Il étoit lui-même comte de la Marche, de Saintonge, d'Angoumois & d'Aunis; chef d'une maiſon dont les cadets poſſédoient des couronnes dans le Levant, beau-pere du roi d'Angleterre. Son épouſe *Iſabelle*, qui ſe qualifioit de *comteſſe-reine*, fut encore plus humiliée de cette marque de dépendance; elle engagea Hugues de Luſignan à retirer ſa foi de la maniere la plus injurieuſe à ſon ſouverain. Hugues vint à Poitiers, aux fêtes de Noël, avec ſon épouſe & une ſuite nombreuſe, ſous prétexte de renouveler ſon hommage; il entre

au palais d'Alphonſe & lui dit : *Vous m'avez ſurpris en m'engageant à vous rendre hommage ; je rétracte mon ſerment, je ne vous connois point pour mon ſeigneur. Vous avez uſurpé le Poitou ſur le roi d'Angleterre ; je ne vous dois rien, non plus qu'au roi votre frere.*

A peine le roi de France eſt-il informé de cette bravade, qu'il marche à la tête d'une armée conſidérable, s'empare de toutes les places que poſſédoit Hugues de Luſignan dans le Poitou & dans la Marche.

Hugues, près de ſuccomber, appelle à ſon ſecours le roi d'Angleterre, *Henri III*, qui, avec une flotte conſidérable, vient débarquer à Royan ſur la Garonne, envoie déclarer la guerre au roi de France, & s'avance avec une forte armée ſur les bords de la Charente. Louis marche à l'ennemi, campé ſous Taillebourg, & l'attaque le 21 juillet 1241 ; là le combat fut très-vif, & la victoire reſta au roi de France. Saint Louis pourſuivit l'ennemi juſqu'à Saintes, où le lendemain il le défit entiérement dans une ſanglante bataille. Le roi d'Angleterre s'enfuit

juſqu'à Blaye. Hugues de Luſignan, ſe voyant ſans reſſource, vint au camp, près de Pons, s'humilier devant le roi, qui eut la bonté de lui pardonner.

Hugues de Luſignan méritoit d'autant moins la clémence du roi, qu'il s'étoit rendu coupable, pendant cette guerre, d'une perfidie atroce. Il avoit fait, ſur le paſſage de l'armée françoiſe, empoiſonner tous les puits ; & la comteſſe ſon épouſe avoit elle-même préparé le poiſon deſtiné à faire périr le roi.

Du temps des guerres de la Ligue, Taillebourg qui appartenoit à la maiſon de la Trimouille, étoit fortifié par un château fort où s'étoit retirée *Jeanne de Montmorenci*, veuve de *Louis de la Trimouille*. Le prince de Condé avoit fait paroître quelque envie d'épouſer la fille de cette dame, appelée *Charlotte de la Trimouille*. Il vint ſouvent la viſiter à Taillebourg, & il laiſſa dans ce château, en partant pour ſon expédition d'Angers, une partie de ſes domeſtiques, ainſi que ſes pierreries & tout ce qu'il avoit d'effets précieux. Mais madame de la Trimouille, quoique ce mariage fît honneur à ſa fille, n'étoit point diſpoſée

à y donner son consentement ; soit que le roi lui eût marqué que cette alliance ne lui feroit pas plaisir, ou soit uniquement à cause de la différence de la religion. Mademoiselle de la Trimouille, au contraire, paroissoit fort disposée à faire tout ce qui dépendroit d'elle pour se rendre digne d'une alliance si honorable. Ainsi la mere & la fille ne vivoient pas entre elles en bonne intelligence.

Dans cette disposition des esprits, madame la Trimouille se voyant entourée des gens du prince de Condé, & des protestans du parti de ce prince, écouta favorablement les propositions du maréchal de Matignon, qui commandoit dans ce pays pour le parti catholique, qui lui persuada de se débarrasser des mains des protestans, & lui envoya pour cet effet quatre compagnies de gens de pied, commandées par le capitaine *Beaumont*. Cette dame reçut ces troupes dans la ville, en attendant qu'elles pussent prendre le château où elle étoit, & en chasser les gens du prince de Condé. Beaumont, ne pouvant parvenir à entrer par ruse dans le château de Taillebourg, prit le parti de s'en emparer par force.

Dans ce deſſein, il l'aſſiégea dans les formes, fit tirer autour des lignes de circonvallation, & commença ſes travaux.

Mademoiſelle de la Trimouille, voyant que ſa mere étoit d'intelligence avec ſes ennemis, & que le château étoit de jour en jour ſerré de plus près, appréhenda que ſi les catholiques devenoient maîtres de cette place qui étoit de conſéquence, cette perte ne refroidît l'inclination que le prince de Condé avoit pour elle. Elle écrivit, à l'inſçu de ſa mere, au comte de *Laval*, de venir à leur ſecours, & l'inſtruiſit de la maniere dont il devoit attaquer les ennemis.

C'eſt une choſe qui doit, Madame, vous paroître un peu étrange, de voir une fille vivre avec ſa mere, & lui faire en quelque ſorte une véritable guerre : c'étoit l'eſprit de ces temps-là, où les paſſions avoient bien plus d'énergie qu'elles n'en ont aujourd'hui ; on ſe déteſtoit, comme on s'aimoit, bien ſincérement.

Cette demoiſelle de la Trimouille, pour faire réuſſir ſon entrepriſe, ſe ſervit d'un page du prince de Condé,

qu'il avoit laiſſé dans le château ; elle feignit ne pouvoir le ſouffrir, à cauſe du peu de retenue qu'il mettoit dans ſes actions & ſes diſcours, & parut le chaſſer lorſqu'elle l'envoya porter la lettre dont il eſt queſtion.

Le comte de Laval reçut cette lettre, & fit part des nouvelles qu'elle contenoit à quelques capitaines des environs, qui raſſemblerent cinq cents hommes de troupes réglées ; il ſe mit à leur tête, s'avança vers Taillebourg, & ordonna à de Lorges & au jeune Montgommeri de mettre pied à terre. Ils entrerent dans le foſſé, ſuivis de vingt cuiraſſiers, donnerent, l'épée à la main, dans les retranchemens ennemis, tandis que les arquebuſiers les attaquoient dans différens autres endroits.

Les ſoldats de Beaumont, qui aſſiégeoient la place, firent d'abord une vigoureuſe réſiſtance. Mais, à ce ſignal, la garniſon du château ayant pris courage & s'étant miſe à tirer contre les aſſiégeans, ceux-ci, que l'artillerie incommodoit beaucoup, commencerent enfin à ſe ralentir, & ſongerent à faire retraite. Ils entretinrent cependant le

combat. La nuit cacha la honte de leur fuite. Les uns ſe retirerent au travers des marais voiſins, & allerent chercher un aſile au delà de la Charente, à la faveur du pont qui étoit ſur cette riviere. Il y en eut peu de tués, car on ne compta que ſoixante morts dans la ville ; mais le nombre des bleſſés & des priſonniers fut plus grand.

Auſſi-tôt après le combat, le comte de Laval, ſur les inſtances de mademoiſelle de la Trimouille, fut reçu dans le château ; &, conformément aux avis ſecrets qu'elle lui donna avant que d'en partir, il confia le commandement de la place à *Bourſier*, lieutenant des gardes du prince de Condé, & y mit pour garniſon les gardes mêmes du prince ; ce qui ne fit pas plaiſir à madame la Trimouille, qui, appréhendant de déplaire au roi, & ne ſe fiant pas trop aux proteſtans, ne vouloit ſe déclarer pour aucun parti.

Quelque temps après, le prince de Condé épouſa mademoiſelle la Trimouille : puis elle fut accuſée & violemment ſoupçonnée d'avoir empoiſonné cet époux.

Saint-Jean-d'Angely eſt une petite ville ſituée ſur la riviere de Boutonne, à cinq lieues de Saintes, & à peu près à la même diſtance de Rochefort. On rapporte que ce fut d'abord un ancien château, bâti par les anciens ducs d'Aquitaine, dans une forêt nommée alors *Angeriacum*, que ce château prit enſuite le nom de la forêt, & que d'*Angeri* on a fait par corruption *Angely*. Pepin le Bref fonda, vers l'an 768, un monaſtere ſur l'emplacement de ce château, & y dépoſa, dit-on, la tête de *Saint Jean-Baptiſte*. Cette relique de Saint Jean donna ſon nom au monaſtere, & attira un ſi grand concours de dévots, qu'il ſe forma en ce lieu un bourg qui s'accrut ſucceſſivement, & devint une ville.

Les rois, les reines de France en grand nombre, les princes & ducs du royaume, & même des princes étrangers y ſont venus en pélerinage pour vénérer la tête de Saint Jean-Baptiſte, & y ont apporté des préſens magnifiques. Pluſieurs ſavans eccléſiaſtiques ſe ſont élevés contre la ſainteté de cette relique, qu'ils ſoupçonnent être très-apocryphe La meilleure raiſon qu'on

puiſſe apporter pour établir au moins le doute ſur cette queſtion, c'eſt de rappeler l'exiſtence de ſept à huit autres têtes de Saint Jean Baptiſte qui ſont également honorées dans diverſes égliſes du monde chrétien.

Cette ville avoit reçu des priviléges très honorables du roi Philippe-Auguſte, en conſidération des ſervices que ſes habitans lui avoient rendus, en chaſſant les Anglois de ſes murs. Louis XIII les dépouilla de ces avantages, parce qu'ils avoient embraſſé le parti des proteſtans. On n'y trouve d'ailleurs rien de bien remarquable que ſa ſituation avantageuſe, & ſes moulins à poudre qui ſont conſtruits ſur les bords de la Charente.

L'*abbaye* de Saint-Jean-d'Angely, la plus riche du dioceſe, fut fondée, comme je vous l'ai dit, Madame, par Pepin; elle eſt occupée par des bénédictins de la congrégation de Saint-Maur. L'abbé eſt ſeigneur de la ville.

On trouve encore dans cette ville des couvens de cordeliers, de capucins, & des religieuſes de Sainte Urſule.

Les habitans embraſſerent preſque tous la religion proteſtante. En 1562,

cette ville fut aſſiégée par le comte de la Rochefoucault, chef des calviniſtes, qui, malgré les intelligences qu'il avoit dans la place, fut obligé d'en lever le ſiége. Mais, quelque temps après, ceux de ſon parti s'en emparerent, & y ajouterent de nouvelles fortifications.

Après les victoires que remporta, en 1570, l'armée des catholiques commandée par le duc d'Anjou, frere du roi, à Montcontour & à Poitiers, elle vint, en pourſuivant ſes conquêtes, mettre le ſiége devant *Saint-Jean-d'Angely*.

Le capitaine *Piles*, aſſiſté de la *Motte-Pujols*, & de pluſieurs autres braves du parti proteſtant, commandoit dans la place.

A la premiere ſommation, Piles fit réponſe qu'il gardoit la place au prince de Navarre, gouverneur de la Guienne. Le 16 octobre, après cette réponſe, l'armée des catholiques forma un ſiége en regle. La garniſon fit des ſorties & des eſcarmouches pour empêcher les approches de l'ennemi. Cinq jours après, elle fit une nouvelle ſortie, avec quarante hommes de cavalerie, qui fut

plus dommageable aux aſſiégeans qu'aux aſſiégés. Le lendemain, il ſe fit une nouvelle ſortie encore plus avantageuſe aux aſſiégés, car ils tuerent un grand nombre de leurs ennemis, leur enleverent pluſieurs enſeignes & une grande quantité d'armes.

Bientôt la reine Catherine de Médicis & le roi Charles IX ſon fils, pour lors âgé de quatorze ans, ſe rendirent avec une nombreuſe ſuite au ſiége de Saint-Jean-d'Angely. Cette reine vouloit que ſon fils participât à l'honneur des conquêtes que l'armée royale venoit de remporter, & qu'elle ſe promettoit de remporter encore. Mais ſon eſpérance ne fut point remplie. Le roi fit de nouveau ſommer la place de ſe rendre ; le capitaine Piles tint bon encore pendant plus de ſix ſemaines. Au commencement du mois de novembre, on donna un aſſaut général, où les aſſiégeans furent vivement repouſſés & perdirent beaucoup de monde Un grand nombre de leurs capitaines y perdirent la vie ; *Monteſquiou*, celui qui avoit aſſaſſiné le prince de Condé à la bataille de Jarnac, y reçut une bleſſure dont il mourut quelque temps après.

Les assiégeans perdant espérance, entrerent avec les assiégés en négociations, dans lesquelles on exhorta Piles à songer à lui. Ce capitaine écouta les conditions de paix que les assiégeans lui proposerent. On se donna de part & d'autre des otages, & l'on convint d'une treve de dix jours, pendant laquelle Piles s'engageoit de faire avertir les princes protestans & de rendre la place, si, au bout de ce temps, il ne recevoit point de secours.

La treve étoit sur le point d'expirer; le matin du dix-huit novembre, la place devoit être remise suivant les conventions; toute la garnison & même les habitans se livroient déjà au désespoir, lorsqu'on commença à crier que le secours attendu étoit à la porte de Mathas. Piles alla promptement le recevoir. Ce secours, commandé par le capitaine Saint-Séverin, n'étoit parvenu jusqu'à la ville de Saint-Jean-d'Angely qu'à travers mille dangers. Il lui avoit fallu traverser le camp des ennemis qui entouroit la ville de toutes parts.

Biron, qui commandoit l'artillerie des assiégeans, vint à l'heure désignée

demander que la place lui fût remiſe. Mais on lui annonça l'arrivée du ſecours, & la détermination qu'on avoit priſe de ſe défendre juſqu'à l'extrémité. On ſe rendit de part & d'autre les otages, & les hoſtilités recommencerent. Le canon des aſſiégeans continua à battre en breche ; les aſſiégés réparerent avec une nouvelle activité les dommages qu'il faiſoit aux fortifications. Sébaſtien de Luxembourg, duc de Martigues & gouverneur de Bretagne, grand ennemi des proteſtans, reçut un coup d'arquebuſe à la tête, qui fut tiré de la place, & dont il mourut ſur le champ.

Quelques capitaines de la garniſon, la Motte-Pujols & Saint-Séverin, accompagnés de quatre-vingts hommes de cavalerie & de deux cents piétons, firent une ſortie ſur un corps-de-garde des aſſiégeans, où ils eurent un grand ſuccès. Ils tuerent une cinquantaine des principaux, en bleſſerent un plus grand nombre, enclouerent ſix couleurines, brûlerent quinze barils de poudre, chargerent les Suiſſes qui gardoient les munitions ; & ſi les aſſiégeans ne fuſſent promptement venus au ſe-

cours de leurs magaſins, toutes les poudres de l'armée royale auroient été réduites en fumée. Dans cette expédition, les aſſiégés ne perdirent qu'un homme.

Les aſſiégeans furieux de cet échec, continuerent à battre la place avec une nouvelle activité. Le canon avoit déjà fait une breche très-conſidérable, & les aſſiégés, ne pouvant eſpérer de nouveaux ſecours dont ils auroient eu beſoin, ſe virent forcés d'entrer une ſeconde fois en négociation.

Après un ſiége de près de trois mois, on capitula de part & d'autre. Le roi ſigna lui-même le traité, par lequel il fut permis aux aſſiégés de ſortir de la ville avec tous leurs équipages, armes & chevaux, les enſeignes ployées; & ceux-ci s'engagerent à ne point porter les armes pendant quatre mois pour la défenſe de ceux de leur parti. L'on promit en outre toute sûreté aux habitans de la ville, pour qu'ils ſe retiraſſent où bon leur ſembleroit.

Ce traité, quoique ſigné par le roi de la part des catholiques, fut très-mal obſervé. Voici ce qu'en rapporte un hiſtorien du temps: » Il reſtoit de ſe

» préparer à ſortir le lendemain, troi-
» ſieme jour de décembre ; ce que
» chacun faiſoit ſuivant ſon pouvoir.
» Cependant les malades & bleſſés,
» les vieillards, les femmes & autres
» qui n'avoient moyen d'aller ailleurs,
» ſe tourmentoient étrangement ; de
» ſorte que la ville ne réſonnoit que
» de cris & lamentations. Mêmement
» à la ſortie, qui fut environ midi,
» le duc d'Aumale étoit à la porte de
» Mathas, d'où l'infanterie ſortit la
» premiere, conduite par le capitaine
» Sérido & autres chefs auxquels le
» maréchal de Vieilleville dit : *Sairez-*
» *moi & faites marcher vos gens après*
» *vous.* S'étant acheminés juſqu'à la
» moitié du fauxbourg, les ſoldats
» catholiques romains commencerent
» à tirer les autres, & les faire entrer
» par grande force dans leur logis, où
» ils les dévaliſerent de leurs armes,
» habillemens & argent ». Les officiers
eurent beau s'oppoſer à ce pillage, ils
ne purent abſolument en venir à bout.
Ces excès furent commis non ſeulement
au ſortir de la ville, mais encore dans
les environs. Ces malheureux fugitifs
furent dépouillés ſur leurs chemins,

& pluſieurs même furent tués dans la campagne, & jetés dans la riviere.

C'eſt ici, Madame, un des foibles échantillons des maux qu'a long-temps cauſé l'indiſcipline exceſſive des troupes en France ; & il eſt rare, ſur-tout pendant les guerres de la religion, de voir des traités qui n'aient pas été violés par le brigandage des ſoldats.

Quelque temps après, les proteſtans ſe rendirent maîtres de cette ville, ainſi que de toutes celles du voiſinage. Louis XIII, en 1621, en fit le ſiége lors de l'inſurrection occaſionnée par la violation du traité & par les intrigues du duc de Rohan & de ſon frere le prince de Soubiſe. Après un ſiége de ſix ſemaines, cette ville fut priſe. Le roi fit raſer les fortifications, & voulut qu'elle portât le nom de *Bourg-Louis*, afin que les habitans ſe reſſouvinſſent du roi qui les avoit puni de leur levée de bouclier, & qui les avoit dépouillés de leur privilége & de leurs murailles. Mais cette dénomination ne put être adoptée ; les rois, même les deſpotes, n'ont pas de pouvoir ſur la routine.

Soubiſe eſt une petite ville ſituée

ſur la rive gauche de la Charente, à une lieue de Rochefort, & à peu près à la même diſtance de l'Océan; elle eſt nommée en latin *Sulbiſia*, & a depuis long-temps le titre de *principauté*. Elle eſt bâtie ſur une hauteur, la vue en eſt magnifique: les bords animés de la Charente, la mer qui paroît dans le lointain, en ſont le principal agrément. L'air y eſt très-pur, & les eaux qu'on y boit ſont très-ſaines; elle differe en ces deux points de *Rochefort*, dont le ſéjour n'eſt pas, à beaucoup près, ſi ſalutaire; & l'on voit ſouvent les habitans de cette derniere ville ſe tranſporter à Soubiſe, afin d'y boire une eau plus pure, d'y reſpirer un air plus ſalubre, & de rétablir leur ſanté.

Le château eſt dans une très-heureuſe ſituation; il répond à la magnificence des ſeigneurs qui l'ont poſſédé, & le parc qui l'accompagne eſt très-beau; il eſt borné par la mer, le havre de Brouage, la Charente & la grande Terre.

L'égliſe de *Saint-Pierre* eſt une collégiale, qui autrefois étoit compoſée d'un prieur & de dix chanoines: aujourd'hui il n'y a plus qu'un prieur,

deux chanoines & un curé ou vicaire perpétuel, qui eſt auſſi chanoine. On ignore dans quel temps & par qui ce chapitre a été fondé. Mais on ne peut pas douter que cette fondation n'ait été faite par les ſeigneurs du lieu. Les ſeigneurs de la maiſon de Rohan avoient le droit de fondateurs de cette collégiale. Ceux de cette maiſon qui profeſſoient la religion proteſtante, ont ceſſé d'uſer de ce droit; & alors le prieur & les chanoines étoient en poſſeſſion de nommer eux-mêmes aux canonicats vacans. Depuis que les ſeigneurs de cette maiſon ſont rentrés dans le ſein de l'égliſe catholique, ils ont réclamé l'ancien droit de nommer aux bénéfices de cette égliſe, & ils en ſont aujourd'hui en poſſeſſion.

La principauté de Soubiſe comprend ſept grandes paroiſſes; l'*Iſle Madame*, ſituée à l'embouchure de la Charente, ainſi que le fort *Lupin*, bâti en 1688, pour la ſûreté de cette riviere.

Le plus ancien ſeigneur de Soubiſe que l'on connoiſſe, étoit *Guillaume de Parthenai*, ſurnommé *l'Archevêque*, qui vivoit en 1225 & en 1228. Son petit-fils, Guillaume II, mourut en

1329; il eut un fils, nommé *Gui*, qui fut ſeigneur de Soubiſe & de Taillebourg. *Jean*, petit-fils de Gui, vendit Taillebourg en 1415, & mourut ſans poſtérité en 1433. Son frere Gui II lui ſuccéda; & fut le biſaïeul de Jean IV, qui mourut en 1566, ſans poſtérité maſculine. Catherine de Parthenai ſa fille fut ſon unique héritiere. Elle porta la ſeigneurie de Soubiſe dans la maiſon de *Rohan*, par ſon mariage en ſecondes noces avec *René*, vicomte de Rohan, dont le fils puîné, Benjamin de Rohan, ſeigneur de Soubiſe, fut, en 1626, créé duc & pair de France; il mourut ſans être marié, en 1640. Marguerite de Rohan, ſa niece & ſon héritiere, épouſa *Henri Chabot*, créé duc de Rohan. Anne Chabot, dame de Soubiſe, épouſa, le 17 avril 1663, François de Rohan, créé prince de Soubiſe; il mourut en 1712, & il fut le pere d'*Hercule-Mériadec*, ſecond prince de Soubiſe, né le 8 mai 1669, créé duc & pair en 1714: il eſt l'aïeul de Charles de Rohan, prince actuel de Soubiſe & maréchal de France.

En 1586, cette ville fut priſe par Gui, comte de *Laval*. Ce ſeigneur,

qui s'étoit rendu en Saintonge après la déroute des proteſtans à Angers, y ayant trouvé leurs affaires en mauvais état, les avoit rétablies par ſa préſence, & avoit formé le projet de s'emparer de toutes les places que les ennemis tenoient autour de Saint-Jean-d'Angely. Pour l'exécuter, il marcha du côté de Soubiſe, ſuivi de *Sorlus*, de *Montgommeri*, comte de Lorges, de d'Aubigné, & d'un détachement de cavalerie d'élite.

Soubiſe étoit alors défendue par quelques troupes commandées par le capitaine Simandiere ; il connoiſſoit la foibleſſe de la place ; & c'eſt pour cela qu'il avoit à la hâte fortifié l'égliſe du lieu.

Auſſi-tôt que Laval parut, la garniſon abandonna la ville, & ſe retira dans le nouveau fort ; mais dès que Simandiere vit approcher du canon qu'on avoit fait venir de la Rochelle, il ſe rendit, à condition que lui & ſes gens auroient la vie ſauve.

Brouage, nommé en latin *Broagium*, eſt une ville fortifiée, avec un port ou plutôt un havre, où les vaiſſeaux ſont en ſûreté ; elle eſt ſituée à

deux lieues de Rochefort, à ſept lieues de la Rochelle, & à la même diſtance à peu près de Saintes.

La ville de Brouage eſt fortifiée non ſeulement par l'art, mais encore par la nature. La mer & les marais qui l'environnent de toutes parts, en rendent l'accès preſque impraticable. Le principal commerce de cette ville conſiſte dans la grande quantité de ſel que l'on retire des marais ſalans qui l'environnent, & qui ſuffiroient ſeuls à l'approviſionnement de tout le royaume. Les propriétaires de ces ſels les vendent aux fermiers généraux & aux étrangers qui en font des chargemens conſidérables.

Cette ville fut, dit-on, bâtie par Jacques de Pons, & porta, en conformité du nom de ſon fondateur, celui de *Jaqueville*. Brouage a été regardée long-temps comme un poſte important; &, pendant les guerres de religion, cette ville a ſoutenu pluſieurs ſiéges. Le 22 juin 1578, le duc de Mayenne, avec une armée conſidérable, arriva devant cette ville, qui avoit été fortifiée depuis quelques années. Elle étoit défendue par ſeize compagnies incomplettes,

ncompiettes, & peu fournies de munitions de guerre & de vivres. Néanmoins cette garniſon ſe conduiſit vaillamment dès les premiers jours du ſiége.

Pendant le ſiége, les Rochellois & autres du parti proteſtant, ne perdoient aucune occaſion de harceler les aſſiégeans, & les incommodoient conſidérablement. Dans peu de jours ils leur tuerent ſix cents hommes, tant de pied que de cheval; mais ces pertes n'empêcherent pas le duc de Mayenne de continuer le ſiége. Le 3 juillet ſuivant, il commença à canonner la place. Pendant ce temps, *Lanſac*, avec une flotte, aſſiégeoit la ville du côté de la mer, & fermoit de ce côté-là toutes les communications. Tant de forces combinées aſſuroient à l'armée royale la priſe prochaine de la ville de Brouage. Mais ce qui détermina plus promptement le ſuccès de cette expédition, fut la diviſion qui ſe mit entre les habitans de la Rochelle & les nobles de cette ville. Les ſecours qu'ils devoient fournir aux aſſiégés ne furent ni ſuffiſans ni envoyés à propos. Les vivres manquerent dans la place; les habitans re-

doutant l'arrivée du duc d'Anjou, & craignant pour eux les traitemens indignes & cruels dont il venoit d'uſer envers les habitans d'Yſſoire en Auvergne, propoſerent une capitulation; &, le 28 août ſuivant, ils ſortirent avec armes & bagages, & ſe retirerent à la Rochelle ou ailleurs.

Marennes eſt une ville ſituée près de l'embouchure de la Seudre dans l'Océan, à ſix lieues de Saintes, à deux lieues du château d'Oléron, & à ſix lieues de la Rochelle.

Par un acte tiré du tréſor des chartres, il paroît que cette ville appartenoit, au quatorzieme ſiecle, à Philippe de Valois; ce monarque y aſſigne, en 1330, à *Amauri de Craon*, une rente de quinze cents livres à prendre ſur le domaine de ce lieu, pour la ſénéchauſſée héréditaire d'Anjou & du Maine, que ce ſeigneur lui remettoit.

En 1480, elle fut donnée à la maiſon de Pons, en déduction d'une rente de deux mille livres accordées par Charles V, à Renaud, ſire de Pons. Mais, en 1461, cette ſeigneurie & quelques autres furent confiſquées ſur Jacques, ſire de Pons. *Guy*, ſire de

Pons, fils de Jacques, obtint des lettres d'abolition des crimes pour leſquels ſon pere avoit été condamné. Mais cette précaution n'empêcha pas que ſes deſcendans ne fuſſent ſouvent troublés dans la poſſeſſion de cette ſeigneurie par les officiers royaux. Les ſires de Pons ſe qualifioient ordinairement du titre de comte de Marennes.

La ville de Marennes contient un tribunal d'amirauté, un bureau des fermes; elle eſt auſſi le chef-lieu d'une élection de ſon nom. Le terroir des environs eſt marécageux, ce qui n'empêche pas qu'on n'y recueille de bons vins dont on fait de l'eau de-vie. Le ſel que l'on retire des marais, paſſe pour le meilleur du royaume. Les huîtres vertes de Marennes ont beaucoup de réputation, & ſont fort eſtimées des amateurs.

J'ai paſſé, Madame, le petit détroit qui ſépare l'*iſle d'Oléron* de la terre ferme. Cette iſle dont parle Sidoine Apollinaire, & dont il nomme les habitans *Olarionenſes Lepuſculi*, fut depuis nommée *Olario*, & enfin *Oléron*.

Cette iſle, qui eſt conſidérable, eſt ſituée vis-à-vis de l'embouchure des

rivieres de Seudre & de Charente, dans le dioceſe de Saintes & dans l'élection de Marennes. Sa longueur eſt de ſix lieues, & ſa largeur moyenne de deux lieues. Elle contient cinq bourgs, une ville & pluſieurs hameaux. On y compte environ cinq à ſix mille habitans. Le territoire eſt fertile & produit du blé, du vin & du ſel.

Le Château du Bourg, chef-lieu de cette iſle, eſt une petite ville ſituée ſur les bords de la mer, ſur la côte orientale de l'iſle, & en face du continent. Cette petite ville eſt fortifiée & a une citadelle, toujours défendue par une garniſon conſidérable. On y voit deux hôpitaux, l'un deſtiné aux ſoldats, l'autre aux matelots & aux ouvriers. Ce dernier eſt deſſervi par des ſœurs de la charité, qui tiennent une école gratuite pour les jeunes filles de la ville & des environs. Cette ville, qui contient tout au plus quatre ou cinq cents maiſons, eſt dans une ſituation fort agréable, & aſſez bien bâtie.

J'ai parcouru les environs de cette ville, & ils m'ont paru bien cultivés; les habitans ſont preſque tous agriculteurs

ou *ſauniers*, c'eſt-à-dire livrés aux travaux de l'extraction du ſel des marais. Le ſel y eſt abondant, & les fermiers généraux en retirent de gros droits.

A l'extrémité occidentale de l'iſle, qui eſt la partie la plus avancée dans la mer, eſt *la tour de Chaſſiron*. C'eſt un fanal qui ſert à indiquer, pendant la nuit, aux navigateurs l'entrée du *pertuis d'Antioche*. On y entretient toutes les nuits deux réchauds de feu très-conſidérables, & l'un placé au deſſus de l'autre. La double lumiere qu'ils produiſent, ſert à faire diſtinguer cette entrée de celle de la Gironde, éclairée par le fanal de la tour de Cordouan, qui n'en eſt guere éloignée, & qui ne contient qu'un ſeul foyer.

Le pertuis d'Antioche eſt le paſſage ou entrée formée entre l'iſle d'Oléron & celle de Ré.

En 1586, pendant les guerres de la Ligue, d'Aubigné s'empara de cette iſle pour le roi de Navarre, & en fut long-temps gouverneur.

Les loix maritimes, établies depuis long temps dans cette iſle, dont les habitans paſſoient pour les meilleurs na-

vigateurs de toute la côte, ont été adoptées par toute la marine françoiſe, comme autrefois les romains adopterent celle des Rhodiens. Ces loix furent créées par *Eléonore*, ducheſſe de Guienne, qui les nomma d'abord *rôles d'Oleron*. Elles ont depuis été célebres ſous le nom de *jugemens d'Oléron*, & ont univerſellement ſervi à la police de la mer.

Je ſuis, &c.

Au château du Bourg, ce 30 mars 1762.

LETTRE CDLXX.

L'AUNIS.

ME voici, Madame, dans une province qui, ſuivant l'ordre que je me ſuis preſcrit dans ma marche, eſt la premiere de celles du milieu de la France. C'eſt le pays d'Aunis, qui, quoique peu étendu, forme ſeul un gouvernement militaire, dont *la Rochelle* eſt la capitale. Il eſt borné, au ſud & à l'eſt, par la Saintonge; au nord, par le Poitou; & à l'oueſt, par l'Océan; il a, dans ſa plus grande longueur, environ neuf lieues, & dans ſa largeur moyenne huit lieues.

Ses principales rivieres ſont *la Charente*, qui paſſe à Rochefort & ſépare l'Aunis de la Saintonge, & *la Sévre*, qui ſépare ce pays du Poitou.

Le ſol n'y eſt pas auſſi fertile qu'en Saintonge; il eſt très-marécageux. La principale production eſt le ſel que l'on tire des marais ſalans. Les ports de *Rochefort* & de *la Rochelle*, par leur

importance, contribuent beaucoup au commerce & à l'activité de ce pays.

La ville de *Rochefort* eſt ſituée ſur la rive droite de la Charente, à quatre lieues de l'embouchure de cette riviere dans l'Océan; en ſuivant les ſinuoſités du ſol & en ligne droite, elle n'en eſt éloignée que de deux grandes lieues; elle eſt éloignée de ſix lieues de la Rochelle.

Rochefort conſiſtoit depuis long-temps en un château élevé ſur un rocher au milieu des marais, accompagné d'une petite bourgade. La ſeigneurie qui en dépendoit étoit tenue par un gentilhomme, à titre d'engagement du roi, lorſqu'en 1665, Louis XIV en fit l'acquiſition pour y conſtruire un port & y faire bâtir une nouvelle ville.

Ce roi ſentant depuis long-temps la néceſſité d'avoir, dans ces parages, un port ſûr pour ſa marine, avoit fait ſonder, à cet effet, la riviere de Charente, qui parut avoir la profondeur néceſſaire aux vaiſſeaux de ligne. On avoit d'abord fait choix du local de *Tonnai-Charente*, bourg placé ſur la même riviere & au deſſus de Rochefort.

On y avoit commencé des travaux ; mais le ſieur de Mortemart, qui en étoit ſeigneur, refuſa de vendre au roi cet emplacement, ou propoſa, pour s'en défaire, des charges trop onéreuſes à l'état. On fit alors la même tentative au lieu de *Soubiſe*, ſitué ſur la Charente & au deſſous de Rochefort : on éprouva la même difficulté de la part du propriétaire. Ce fut alors qu'on ſe détermina définitivement pour le local de Rochefort.

On traça le plan de la nouvelle ville ; on y fonda les principaux édifices néceſſaire à la marine & à une ville de guerre, & on abandonna le reſte à des particuliers qui firent bâtir des maiſons à un ſou de cens par carreaux. La ville, tracée ſur un plan uniforme, eſt percée de rues larges & alignées, & qui ſe coupent entre elles à angle droit. Un rempart bordé de deux rangs d'arbres, entoure une partie de la ville, & forme une belle promenade.

Au centre de la ville eſt une place d'armes appelée *place des Capucins*, parce que le couvent des religieux eſt auprès. Elle eſt vaſte & réguliere.

L'arſenal paſſe pour un des plus

beaux du royaume ; la beauté de ſa conſtruction, l'étendue de ſes bâtimens, donnent à cet édifice un caractere très-impoſant. Les magaſins ſont très-vaſtes, les chantiers de conſtruction, les baſſins pour les radoubs, ſont bâtis avec une magnificence vraiment royale.

La ſalle d'armes, Madame, offre un coup d'œil admirable. La multitude extraordinaire des armes, leur éclat ravit les yeux ; mais le cœur éprouve, à ce ſpectacle, un ſentiment de peine qui réſulte de la réflexion qu'amene néceſſairement la vue de tant de machines deſtructives. Il ſemble que les connoiſſances humaines aient épuiſé cette ſcience fatale, & qu'on ait bien plus approfondi l'art de détruire que celui de conſerver l'eſpece humaine.

La fonderie des canons, *la corderie*, *l'hôpital* militaire & la maiſon du roi, ſont encore des édifices vaſtes, intéreſſans, & qui contribuent à l'embelliſſement de Rochefort.

Il y a dans cette ville des galériens occupés aux travaux du port. Ce n'eſt pas, Madame, le ſpectacle le plus intéreſſant qu'on y trouve ; c'en eſt un très-affligeant, de voir des malheureux

assemblés, traînant leurs chaînes & endurant un supplice continuel, qu'ils ne doivent, pour la plupart, qu'à l'état de misere où la nature les a placés. La pensée qu'il peut se trouver un innocent parmi ce grand nombre de condamnés, vous plonge dans une profonde tristesse.

On ne respire pas un air bien pur à Rochefort. La privation des vents du nord, les nombreux marais qui environnent cette ville, & d'où s'exhalent des vapeurs mal-faisantes, en rendent le séjour peu salubre. Les épidémies y sont fréquentes, sur-tout dans les mois les plus chauds de l'année. La mauvaise qualité des eaux qu'on y boit est un nouvel inconvénient pour la santé des habitans.

La Rochelle est située sur l'Océan; à l'extrémité d'un petit golfe, à douze lieues de Saintes & à six lieues de la capitale. Cette ville, qui est une des plus fortes & des plus marchandes des villes maritimes de France, est aussi recommandable par la sûreté de son port.

Dans l'origine, la Rochelle ne consistoit que dans un château fort, nommé

Vauclair, conſtruit vers la fin du neuvieme ſiecle, après la ruine d'un autre château du voiſinage, nommé *Chatel-Aillon*. Le château de *Vauclair* fut d'abord deſtiné à oppoſer quelque réſiſtance aux deſcentes que les Normands auroient pu faire ſur ces côtes. Les habitans de *Chatel-Aillon*, ayant vu leurs maiſons & leurs forteresſes détruites, vinrent chercher un aſile près du château de Vauclair. Les habitations qu'ils conſtruiſirent autour de ce château, formerent les commencemens de la ville. On croit qu'un autre château, appelé *la Rocca*, & placé près de celui de *Vauclair*, donna ſon nom à la ville naiſſante. Mais ce qui contribua conſidérablement à ſon accroiſſement, ce fut la rade profonde & abritée qui y fixa le commerce, & favoriſa diverſes entrepriſes maritimes.

Dès le dixieme ſiecle, les habitans reçurent des priviléges de leurs ſeigneurs. Guillaume IX, comte de Poitou, s'empara de cette ville, accorda aux Rochellois de nouveaux priviléges, & fit entourer leur ville de murailles. *Eléonore*, fille de ce duc, épouſe répudiée du roi de France Louis VII,

puis femme de Henri II, roi d'Angleterre, ſuccéda à ſon pere dans la ſeigneurie de cette ville; mais les anciens ſeigneurs ſur leſquels Guillaume IX avoit uſurpé cette ville, s'en emparerent à leur tour. *Eléonore* fut obligée de l'acheter de ces mêmes ſeigneurs. Lorſqu'elle fut dame légitime de cette ville, elle accorda de nouveaux priviléges aux habitans, leur érigea une maiſon commune, & leur permit de s'élire entre eux un maire, un ſous-maire & ſoixante pairs pour le gouvernement de la ville.

Ce fut *Eléonore*, qui, par ſon ſecond mariage, fit paſſer la Rochelle ſous la domination angloiſe. En 1224, Henri III, roi d'Angleterre, ayant refuſé au roi de France Louis VIII, dit *le Lion*, de prêter foi & hommage pour le duché de Guienne, celui-ci s'avança avec une forte armée, & après un ſiége de quelques jours, parvint à ſe rendre maître de cette ville. Elle reſta ſous la domination françoiſe juſqu'en 1360, époque du traité de Bretigny, par lequel il fut convenu que la Rochelle reſteroit au roi d'Angleterre.

Cette ville ne demeura pas long-temps aux Anglois. Le maire, ſoit par amour pour le nom françois, ſoit par quelque autre motif, parvint à faire ſoulever les habitans contre la garniſon angloiſe, & à la chaſſer de la ville. Après cet exploit, il députa auprès du connétable *Dugueſclin*, pour lui annoncer qu'il étoit ſur le point de rendre la Rochelle au roi de France, ſous quelques conditions que ce brave militaire accepta; & il vint lui-même prendre poſſeſſion de cette ville au nom du roi. Charles V, pour récompenſer le zele que les habitans avoient manifeſté pour la couronne de France, non ſeulement confirma tous leurs anciens priviléges, mais encore leur en accorda de nouveaux; comme celui de battre monnoie, & le droit de nobleſſe à leurs maire & échevins & à toute leur poſtérité.

Cette ville, ſous le malheureux regne de Charles VI, repaſſa ſous la domination angloiſe, & ne rentra ſous la ſouveraineté du roi de France, que vers le milieu du quinzieme ſiecle, lorſque les Anglois furent entiérement bannis du royaume.

Pendant les guerres déſaſtreuſes de la religion, cette ville fut en proie aux plus funeſtes événemens. La religion proteſtante y fit d'abord de grands progrès ; les premiers ſectaires furent longtemps perſécutés & conduits ſur les bûchers. Mais le parti des princes mécontens étant devenu celui des proteſtans, on accorda aux ſectaires de cette ville le libre exercice de leur religion. Tout y étoit aſſez calme dès les commencemens du regne orageux de Charles IX. Ce prince, lors du voyage qu'il fit dans différentes provinces de ſon royaume, paſſa à la Rochelle, & reçut des habitans un accueil tout particulier & dont il parut très-ſatisfait ; il fit ſon entrée dans cette ville, le 14 ſeptembre 1565. On le reçut avec les plus vives démonſtrations de joie : on lui donna des fêtes magnifiques. Sur la porte de la maiſon où il étoit logé, on avoit placé un tableau ſur lequel étoient ces vers :

Les Rochellois chantent l'heur immobile
D'une chrétienne & notable Sibylle,
Qui, par prudence, ordonne un ſi grand bien
Au roi Gaulois, qu'au champ Elizien,
Au ſein de paix, ores il ſe repoſe ;
Et à ſa voix ſon peuple ſe diſpoſe.

Le roi ſéjourna trois jours dans la Rochelle au milieu des fêtes & des réjouiſſances publiques.

En 1568, les habitans élurent un maire proteſtant, nommé *François Portard de Treuil-Charais.* Il protégea les proteſtans qui compoſoient le plus grand nombre des citoyens, & ſans déterminer les catholiques qui y reſtoient encore à changer de religion, il leur fit du moins embraſſer le parti proteſtant. Puis ne trouvant plus aucun obſtacle, il livra au prince de Condé, alors chef du parti, la ville de la Rochelle.

Charles IX, en quittant la Rochelle, avoit confirmé les priviléges des habitans, & leur avoit promis une conſtante protection. Cependant ce prince, élevé dans le vice, vivant au centre de tous les crimes, de tous les attentats, ne reſpecta pas plus ſa promeſſe que ſon devoir envers ſes ſujets; & l'on peut dire que, par ſa conduite atroce, il rompit le lien qui les attachoit au ſerment de fidélité, & que ceux qu'il opprimoit, ou plutôt qu'il aſſaſſinoit, en s'armant contre lui, n'étoient plus des rebelles; mais qu'ils uſoient du droit naturel

de défendre leur vie & leur propriété. Enfin le massacre de la Saint-Barthélemi devoit s'exécuter à la Rochelle comme il le fut à Paris & dans plusieurs villes du royaume ; Catherine de Médicis chargea M. *de Strozzi*, qui se trouvoit dans les environs, de cette sanglante expédition ; elle lui fit parvenir l'ordre cacheté, avec injonction de ne l'ouvrir que le 24 août, jour de Saint-Barthélemi. Cet ordre étoit conçu en ces termes :

» Je vous avertis que cejourd'hui, » 24 août, l'amiral & tous les hugue- » nots qui étoient ici avec lui ont été » tués. Partant, adviſez diligemment » à vous rendre maître de la Rochelle ; » & faites aux huguenots qui vous » tomberont en mains, le même que » nous avons fait à ceux-ci ; gardez- » vous bien d'y faire faute, d'autant » que vous craignez de déplaire au » roi, Monsieur, mon fils & à moi, » *Catherine* «.

Si l'on pouvoit encore douter que le projet d'assassiner tous les huguenots du royaume ne fut point formé par la cour, plusieurs jours avant l'exécution, cette lettre suffiroit seule pour le

prouver. Elle a dû avoir été écrite quinze jours au moins avant le jour de Saint-Barthélemi. Le temps de la faire parvenir de Paris à la Rochelle ; le délai que l'on laiſſe au général Strozzi, avant l'époque preſcrite pour ouvrir l'ordre, annonce au moins cet eſpace de temps.

Quoi qu'il en ſoit, les malheurs que le roi & la reine préparoient aux habitans de la Rochelle n'arriverent point. Ce ne fut ni par un effet de leurs réflexions ſur un ordre auſſi révoltant, ce ne fut point non plus par une générosité du général *de Strozzi*. Mais les Rochellois, avertis de ce qui ſe tramoit, ſe tinrent ſur leur garde, fermerent leurs portes à Strozzi, & par événement, les rues de la Rochelle ne furent point inondées du ſang de ſes habitans. Car ſi, à cette époque, on eût égorgé tous les huguenots de cette ville, on eût tué au moins les onze douziemes de ſes habitans.

La plupart des malheureux de toutes les villes de France échappés au poignard des aſſaſſins, vinrent ſe réfugier à la Rochelle. Les habitans de cette ville, parfaitement inſtruits des motifs

du maſſacre de la Saint-Barthélemi, ſe diſpoſerent à réſiſter aux efforts du parti de la cour & des Guiſes; ils envoyerent deux fois des députés en Angleterre, pour prier le comte *Gabriel de Montgommery*, qui y avoit paſſé avec le vidame de Chartres, nommé *Jean de Ferriere*, de ſolliciter un ſecours conſidérable d'hommes & de munitions dont ils avoient beſoin. La cour de France vouloit au contraire que les Rochellois reçuſſent dans leur ville le duc de *Biron*, qui devoit y mettre une bonne garniſon; mais redoutant de nouveaux maſſacres, les habitans refuſerent conſtamment de le recevoir, à moins que la cour leur donnât des sûretés plus fortes que des paroles. Dans ces diſpoſitions, le roi donna ordre au duc de Biron de déclarer la guerre aux Rochellois; & la ville fut aſſiégée par terre & par mer. La guerre ne fut cependant pas d'abord bien vive; & le roi même fit une tentative pour engager les habitans à ſe ſoumettre: voici ce qui en fit naître l'occaſion.

Le brave *Lanoue*, l'honneur du parti proteſtant, s'étoit réfugié à Mons en Hainaut. Le maſſacre de la Saint-

Barthélemi lui ôtant tout eſpoir de ſecours, & ne ſachant plus où ſe retirer, le duc de Longueville, gouverneur de la Picardie, ſon ancien ami, l'engagea à ſe rendre à la cour. Il y vint, &, contre ſon attente, il fut très-bien reçu du roi, qui s'excuſa comme il put de l'affaire de la Saint-Barthélemi, & lui fit don des biens de Teligny, dont Lanoue avoit épouſé la ſœur. Le roi, après avoir fait l'éloge de ſon intégrité, de ſa valeur, & de ſon eſprit ennemi des [illegible] & lui enjoint de travailler en même temps à maintenir la tranquillité du royaume, & à ſauver les Rochellois; il lui obſerve que, pour y réuſſir, il ne faut que leur inſpirer des ſentimens de paix. Lanoue s'en excuſa d'abord, & dit au roi qu'il n'étoit guere propre à négocier une affaire ſi difficile; mais ſur les inſtances du prince, il s'en chargea, à condition que le roi ne ſe ſerviroit point de ſon miniſtere pour les tromper, & qu'on ne le mettroit point dans le cas d'être regardé comme un traître; ajoutant que ſon honneur lui étant plus cher que ſa vie, rien au monde n'étoit plus contraire à ſon caractere que le perſonnage de fourbe. Là-deſſus le roi

lui donne parole que tout ſe paſſera de bonne foi, & le fait partir pour la Rochelle. On lui donne pour l'accompagner, *Jean-Baptiſte Guadagne*, Florentin, ſous prétexte de mettre à ſes ordres un homme de confiance qui viendroit rendre compte à la cour du ſuccès de la négociation, mais en effet pour lui ſervir d'eſpion dans toutes ſes démarches. Comme cette affaire étoit de nature à donner lieu à bien des diſcours, Lanoue reçut volontiers l'inſpecteur de la cour : il étoit bien aiſe que les deux partis fuſſent témoins de ſa droiture & de ſa ſincérité. Sur le refus que les habitans, inſtruits de ſon ſéjour à la cour, firent de le laiſſer entrer dans la ville, il ſe rendit, le 5 novembre 1572, au village de Tadon, accompagné de ſon inſpecteur Florentin. Ce fut là que des députés, que les Rochellois lui envoyerent, le reçurent avec une hauteur qui a peu d'exemples. Car après que Lanoue eut expoſé le ſujet de ſa commiſſion, qu'il leur eut déclaré qu'il avoit à leur parler de la part du roi, & qu'il eut demandé que les propoſitions dont il étoit chargé fuſſent rapportées au conſeil, on ſe con-

tenta de lui répondre : *Il eſt vrai que nous ſommes venus pour conférer avec M. de Lanoue ; mais M. de Lanoue ne paroît pas, & nous ne l'appercevons point ici.*

Cette réponſe républicaine, qui annonce des cœurs aigris par le malheur & l'indignation, fut très-ſenſible au vertueux Lanoue.

Deux jours après, on ſe raſſembla au même endroit, & ce furent les mêmes propoſitions & la même réponſe : *Je ſuis étonné*, dit alors Lanoue, *que vous ayez ſi-tôt oublié celui qui a reçu, il y a trois ans, tant de bleſſures pour vous, & qui a perdu un bras en combattant pour votre défenſe.*

Lanoue avoit en effet perdu un bras, & s'en étoit fait fabriquer un de fer avec lequel il pouvoit tenir la bride de ſon cheval & le diriger. C'eſt pourquoi il fut ſurnommé *Lanoue bras de fer.*

Les députés lui répondirent : *Nous ſavons qu'il y a eu un Lanoue qui a vécu dans une grande liaiſon avec nos concitoyens ; mais il n'a jamais fait auprès de nous le perſonnage que vous repréſentez aujourd'hui. Il s'étoit chargé alors de défendre une cauſe qui nous eſt commune*

avec lui, & il l'a toujours fait avec une valeur & une fermeté qui ne s'eſt point démentie. Sourd à toutes les promeſſes qu'on lui fit alors, il ne nous flatta jamais de vaines eſpérances; jamais, ſous prétexte d'amitié, il ne nous invita à des conférences deſtinées à nous trahir. Vous avez ſes traits; mais vous n'avez pas ſon cœur: ainſi retournez vers ceux qui vous ont envoyé.

Lanoue, diſſimulant cet outrage, les pria avec tant d'inſtances de rapporter ſes demandes au conſeil de la ville, qu'ils le lui promirent. Enfin on lui permit d'entrer dans la ville; mais le peuple le regarda de mauvais œil; & pour toute réponſe, on lui fit ces trois propoſitions, dont on lui donna le choix: Que s'il vouloit reſter dans la ville comme ſimple bourgeois, la république lui donneroit un logement, des biens & des dignités, à proportion des forces qu'elle avoit. S'il aimoit mieux commander, que toute la nobleſſe & toutes les troupes de la ville le reconnoîtroient volontiers pour leur général & combattroient avec plaiſir ſous ſes ordres; que s'il ne vouloit ni l'une ni l'autre de ces

propoſitions, il pourroit monter ſur un de leurs vaiſſeaux & paſſer en Angleterre, où il trouveroit beaucoup de ſes amis.

Lanoue en ayant conféré avec Guadagne, prit le parti qui convenoit le mieux à ſa dignité, & qui lui donnoit une grande autorité dans la ville, dans l'eſpérance qu'il pourroit trouver quelque occaſion de s'en ſervir pour porter les eſprits à la paix, ſuivant la parole qu'il en avoit donnée au roi. Ainſi il accepta le commandement général que les ſoldats, le peuple & la nobleſſe lui déféroient avec une grande unanimité, ſans préjudicier pourtant à l'autorité du maire.

Lanoue, revêtu du commandement des troupes de la Rochelle, ſe trouva dans une grande perplexité. Sa ſituation, Madame, étoit vraiment embarraſſante pour un homme auſſi ſévere ſur les principes que l'étoit ce brave militaire. Comment, en effet, ſervir le roi, ſuivant la parole qu'il lui en avoit donnée, ſans s'expoſer au reproche de trahir les Rochellois, leur cauſe, qu'il s'étoit chargé de défendre? C'eſt ce qui lui faiſoit dire quelquefois, que la mort lui

lui feroit plus de plaiſir que la vie, & qu'il ſeroit ravi d'avoir une occaſion de ſe la procurer, s'il le pouvoit ſans offenſer Dieu. Il ſe conduiſit cependant avec tant de ſageſſe, & tout le monde étoit ſi perſuadé de ſa candeur & de ſa bonne foi, que jamais on n'interpréta mal, ni ſes paroles, ni ſes actions. C'eſt pourquoi, pendant qu'il fut à la Rochelle, où il remplit tous les devoirs d'un excellent général & d'un zélé défenſeur de ſa cauſe, jamais le roi ne l'accuſa d'avoir rien fait d'indigne d'un homme de bien, ni de contraire à la parole qu'il lui avoit donnée; & lorſqu'il ſe crut obligé de quitter les Rochellois, parce qu'on ne vouloit écouter aucune condition de paix, jamais ils ne le regarderent ni comme un déſerteur, ni comme un traître. Tant qu'il fut parmi eux, il les défendit avec toute la fidélité qu'exigeoit la dignité qu'il avoit acceptée; lorſqu'il n'y fut plus, il montra toujours la même ardeur pour travailler au ſalut de la ville.

L'eſpérance qu'on avoit conçue de la négociation de La Noue étant tout-à-fait évanouie, le roi ordonna au duc

de Biron de s'approcher de la Rochelle, avec du gros canon & l'infanterie de Strozzi ; & au comte de Lude, gouverneur de Poitou, d'attaquer *Marans*, petite ville dont les Rochellois étoient maîtres.

Biron, après la prise de Marans, alla camper au bourg de Saint-André, à une lieue de la Rochelle. Il y forma un parc d'artillerie ; composé de onze canons de fonte, & y transporta toutes les provisions nécessaires pour un long siége. Strozzi prit son quartier à Pille-Boreau, à trois quarts de lieues de la Rochelle.

Il y eut d'abord de fréquentes escarmouches entre les deux partis, mais avec peu de perte ; elle fut cependant plus grande du côté des troupes du roi que de celui des Rochellois, parce que les premiers, qui ne connoissoient pas les lieux, se trouvoient souvent surpris dans des défilés, entre des buissons & des vignes où ils alloient s'enfoncer dans des marais salans.

La Rochelle, Madame, étoit alors également fortifiée par l'art & par la nature ; la ville entourée de hautes & fortes murailles, de fossés larges & profonds, remplis par les eaux de la mer,

paroiſſoit imprenable. Dans la place étoient treize cents hommes de troupes réglées, gens d'élite, & deux mille habitans bien armés & exercés dans l'art de la guerre : ces troupes étoient commandées par des colonels & des capitaines très-braves. L'artillerie conſiſtoit en quinze pieces de gros canons, ſoixante pieces médiocres ou pieces de campagne, & cent autres plus petits, & le tout en fonte. Il y en avoit un bien plus grand nombre en fer ; enfin les munitions de vivres & de guerres y étoient en abondance.

Le peuple de la Rochelle, plus inſtruit ſur ſes véritables intérêts, conſervoit depuis long-temps une fierté vraiment républicaine. Les dernieres guerres lui avoient fait connoître ſes forces, & lui avoient rendu ſon ancienne énergie ; & dans la conjoncture où il ſe trouvoit, le ſouvenir des maſſacres de Paris avoit jeté dans les eſprits effarouchés des habitans, un mélange de frayeur & de rage, qui les détermina à ſouffrir les plus grandes calamités, plutôt que de ſe remettre entre les mains de gens que le ſang de leurs amis & de leurs alliés, verſé avec une

cruauté inouie, leur rendoit vraiment odieux. Pluſieurs raiſons concouroient à augmenter leur confiance : d'un côté, la force de la place ; de l'autre, l'eſpérance de la flotte d'Angleterre qui devoit venir à leur ſecours, à laquelle devoient ſe joindre pluſieurs gentilshommes du voiſinage. D'ailleurs, le mauvais état des affaires du roi les conſoloit encore ; ils ſavoient que les dernieres guerres l'avoient fort enderté ; qu'il avoit beſoin de ménager ſes finances ; ce qui n'étoit pas poſſible, s'il vouloit continuer à leur faire la guerre, parce qu'elle lui couteroit des ſommes immenſes.

Au commencement de l'année 1573, on aſſiégea la ville par mer & par terre. Les généraux de l'armée royale bâtirent deux forts ſur la mer, des deux côtés du canal qui conduit au port, afin qu'aucun vaiſſeau ne pût entrer ni ſortir : on avoit placé dans le canal, entre ces deux forts, un gros vaiſſeau Vénitien, ſitué de maniere que la proue regardoit les murs de la ville, & on l'avoit rempli de ſable, afin qu'il fût plus ferme. Il y avoit ſur ce vaiſſeau beaucoup de troupes & de canons qui tiroient

ſans ceſſe dans la ville, & ſervoient à repouſſer les ſecours qui auroient pu venir de la mer.

Pluſieurs ſorties très-vives de la part des Rochellois cauſerent de grands dommages dans l'armée royale. Bientôt le duc d'Anjou, frere du roi, arriva au camp devant la Rochelle : les habitans, au lieu de ſe rendre à ſes propoſitions de paix, y répondirent en ajoutant à leur ville de nouvelles fortifications. Le 6 février, il y eut un combat très-vif, où le brave La Noue ſe trouva, & combattit avec beaucoup d'ardeur.

Après pluſieurs pourparlers qui n'eurent aucun ſuccès, les hoſtilités continuerent avec plus de vigueur. Dans une ſortie que firent les habitans, La Noue, qui la commandoit, fut ſur le point de perdre la vie ; mais il fut ſauvé par le capitaine *Marſault*, qui mourut quelques jours après de ſes bleſſures. Les aſſiégeans eurent encore le deſſous dans cette affaire. Ce qu'il y eut de plus remarquable, ce fut le courage & la préſence d'eſprit des femmes de la ville, qui, ſans ſe ſoucier du péril où elles s'expoſoient, couroient de tous

côtés sur le rempart, au milieu des combattans, & portoient, avec une activité étonnante, du vin, des confitures, & d'autres rafraîchissemens semblables, à ceux qui étoient ou blessés ou accablés de fatigues.

Dans un autre combat fort vif, Claude de Lorraine, duc d'Aumale, fut tué d'un coup de coulevrine.

Comme il ne restoit plus aucune espérance d'accommodement, La Noue fut sommé de sa parole par le comte de Rais; & il fut obligé, pour accomplir la promesse qu'il avoit faite au roi, de passer dans le camp du duc d'Anjou. Les assiégeans furent bien aises d'avoir ôté aux habitans un aussi grand capitaine que La Noue, parce que, quelque zélé qu'il fût pour la paix, sa présence ne laissoit pas de soutenir le courage des assiégés.

Je n'entreprendrai pas, Madame, de vous donner de plus grands détails sur ce siége mémorable. Il suffit de vous dire que dans le camp des assiégés, les vivres commençoient à manquer; la mortalité y faisoit de grands ravages. Plusieurs officiers généraux qui y commandoient, paroissoient plus portés pour

les Rochellois & pour le parti proteſtant, que pour celui du roi. Le découragement ou l'indiſcipline étoit parmi les ſoldats, qui refuſerent ſouvent d'obéir & de monter à l'aſſaut. Toutes les entrepriſes faites juſqu'alors contre la ville, avoient été inutiles & ſouvent funeſtes aux aſſiégeans. Le roi même avoit écrit pluſieurs fois au duc d'Anjou, ſon frere, de terminer un ſiége auſſi diſpendieux & dont il redoutoit l'événement. Les Rochellois avoient de plus reçu un ſecours conſidérable d'Angleterre. Toutes ces circonſtances réunies déterminerent le duc d'Anjou à faire des propoſitions de paix. Pendant les premieres négociations faites pour cet objet, il ſe paſſa un événement bien digne, Madame, de vous être rapporté.

Le duc d'Anjou ſe promenant avec le duc d'Alençon ſon frere, & avec le roi de Navarre, & viſitant tous les poſtes qui étoient entre la place & le camp, on tira d'une petite tour qui étoit auprès de là, deux fauconneaux, dont l'un étoit chargé de quantité de petites balles, qui vinrent juſqu'au duc d'Anjou & le toucherent au cou, à la

main gauche & à la cuiſſe, mais ſans le bleſſer. Jean de la Garde, ſeigneur *de Vins*, fort chéri de ce prince, ayant apperçu le feu de l'autre piece, ſe jeta au devant de lui pour parer le coup qu'il reçut dans l'eſtomac. On crut cette bleſſure mortelle; cependant il en guérit, & fut dans la ſuite un des plus zélés ligueurs; zele qui ternit en quelque ſorte la gloire d'un ſi courageux dévouement.

Le duc d'Anjou étant, ſur ces entrefaites, nommé roi de Pologne, hâta la concluſion du traité de paix, qui fut abſolument favorable aux Rochellois & à tous les proteſtans du royaume.

Telle fut, Madame, la fin de la guerre civile qui ſuivit le maſſacre de la Saint-Barthélemi. Les gens de la cour croyoient le parti proteſtant entiérement anéanti par cette exécution: ils ſe tromperent. La guerre commença par des ſiéges & finit de même, ſurtout par celui de la Rochelle, qui ſoutint pendant près de huit mois, avec une opiniâtreté inflexible, toutes les forces du royaume, & en triompha. Le

roi y perdit quarante mille ſoldats, & ſoixante capitaines diſtingués par leur valeur.

Les Rochellois ſe gouvernerent en république, & leur ville devint un des plus redoutables boulevarts du parti proteſtant. Le ſiége qu'ils avoient ſoutenu avec tant de courage & de ſuccès, donna une nouvelle énergie aux ſentimens de liberté dont ils étoient depuis long-temps pénétrés. Cette élévation d'ame qui contraſtoit fortement avec la ſoumiſſion des autres François, la religion proteſtante dont cette ville étoit un des principaux ſoutiens, donnerent ſouvent de l'ombrage à la cour: elle eſſaya pluſieurs entrepriſes ſur la Rochelle, qui ne furent d'aucun effet. Enfin, ſous le regne de Louis XIII, le cardinal de Richelieu, qui ne pouvoit ſouffrir aucune réſiſtance, & qui vouloit tout faire plier devant ſon pouvoir ſuprême, en violant les édits accordés en faveur des proteſtans, les força à ſe plaindre, les porta à ſe révolter. Le duc de Rohan, qui ſe trouvoit alors le chef du parti, les excita, après beaucoup de peine, à lever l'étendard de la guerre. Les troupes du roi, qui com-

mettoient dans les environs de cette ville pluſieurs hoſtilités, les contraignirent enfin à ne plus garder de ménagement.

Pour la ſeconde fois toutes les forces du royaume ſe réunirent pour aſſiéger la Rochelle ; & ce ſecond ſiége, un des plus mémorables de notre hiſtoire, fut beaucoup plus long, beaucoup plus pénible, beaucoup plus ſanglant que le premier, & eut une iſſue différente.

Le 10 août 1627, le duc d'Angoulême, à la tête d'une armée dont il avoit le commandement, commença le ſiége de la Rochelle. Les habitans de cette ville, bien réſolus de ſe défendre juſqu'à la derniere extrémité, élurent pour maire *Guiton*, homme rempli de bravoure & capitaine expérimenté. Lors de ſon élection, il dit aux habitans aſſemblés, en tenant un poignard à la main : *Je ſerai maire, puiſqu'abſolument vous le voulez ; mais c'eſt à condition qu'il me ſera permis d'enfoncer ce fer dans le ſein du premier qui parlera de ſe rendre ; je conſens qu'on en uſe de même envers moi dès que je propoſerai de capituler ; & je*

demande que ce poignard demeure tout exprès ſur la table de la chambre de nos aſſemblées.

Trois armées conſidérables entouroient la ville du côté de terre; une autre défendoit l'entrée du côté du port; mais cette derniere devenoit inutile, & n'empêchoit point les ſecours d'entrer dans le port & dans la ville. Cette ſeule reſſource qui reſtoit aux Rochellois, & qui auroit rendu ce ſiége interminable, fit imaginer cette digue ſi étonnante & ſi diſpendieuſe, qui fermoit l'entrée du port par une chauſſée qui traverſoit tout le baſſin dans une largeur de ſept cent quarante toiſes. Cet ouvrage offroit d'autant plus de difficultés, qu'en cet endroit la mer étoit fort orageuſe, & les flots s'y précipitoient ſucceſſivement avec une violence qui ſembloit en rendre l'exécution impraticable. Un ingénieur italien commença cet ouvrage ſans ſuccès. Un artiſte françois, nommé *Metezeau*, fut plus heureux. Après un travail de ſix mois, où la plupart des bras de l'armée furent employés, il parvint à triompher de l'ardeur des flots, & même de la

Rochelle qui n'auroit pu être priſe ſans ce grand ouvrage.

Les ſecours ne pouvant plus venir aux Rochellois du côté de la mer, à cauſe de l'obſtacle que portoit cette digue, le beſoin de vivres ſe fit bientôt ſentir dans la ville. Les habitans ſupporterent toutes les horreurs de la famine avec un courage vraiment héroïque. On mangeoit les rats, le parchemin, les vieux cuirs. La moitié des habitans étoient morts de faim; les ſoldats exténués n'avoient plus la force de porter leurs mouſquets, & l'on ſe défendoit encore. On obſerva au brave *Guiton* que la faim emportoit chaque jour un très-grand nombre d'hommes, & que bientôt il n'en reſteroit plus. *Il ſuffit*, dit-il, *qu'il en reſte un pour fermer les portes.*

Enfin, déſeſpérant d'être ſecourus, & ne voyant dans l'avenir qu'une mort affreuſe, le peu d'habitans qui reſtoient encore à la Rochelle, écouterent les propoſitions de paix qui leur furent faites; & la paix, quoique peu avantageuſe pour eux, mit fin à leurs malheurs & aux incommodités qui, depuis quelques
ois, ſe faiſoient auſſi ſentir dans l'ar-
e royale.

Ce siége dura près de quinze mois, & couta quarante millions au roi. Le cardinal de Richelieu auroit ruiné toute la France pour le succès de cette entreprise. On ôta aux habitans leurs priviléges; on fit raser les fortifications & combler les fossés.

Le culte protestant fut cependant toléré dans cette ville; mais Louis XIII y établit plusieurs communautés de moines, dont le principal objet étoit de faire des conversions.

Comme cette ville étoit démantelée, Louis XIV sentant son importance, la fit fortifier par M. *de Vauban*. Ces fortifications consistent en dix-neuf grands bastions & huit demi-lunes, enveloppés d'un fossé & d'un chemin couvert. Du côté du port, l'enceinte est fermée par une muraille épaisse, sur laquelle est un petit bastion; le reste est flanqué de tours rondes à l'antique; & les environs de la place sont défendus par plusieurs petits forts.

Le port est un des plus sûrs du royaume & des plus avantageusement situés pour le commerce. Il est défendu par quelques fortifications, & sur-tout par un

ouvrage à corne, appelé *le Tadon*. Ce port eſt fermé par deux pointes de terre, & s'étend à plus d'une lieue : c'eſt à travers ce port que l'on fit conſtruire la fameuſe digue dont je vous ai parlé, Madame ; elle exiſte encore preſque toute entiere, & on la voit très-diſtinctement, lorſque la marée eſt baſſe. Cette digue, qui a près d'un quart de lieue de longueur, élevée au milieu des flots qui la heurtent continuellement avec une impétuoſité effrayante, offre un des plus étonnans ouvrages que puiſſe produire la main des hommes.

Outre le port dont je viens de vous parler, Madame, il exiſte encore *le baſſin*, qui s'avance dans l'intérieur de la ville, d'environ deux cents toiſes en longueur. Les grands vaiſſeaux ne peuvent y être admis.

Ce baſſin eſt défendu à ſon entrée par deux belles tours gothiques, l'une appelée la tour de *Saint-Nicolas*, l'autre la tour de *la chaîne*, parce qu'il y avoit une chaîne qui fermoit l'entrée de la ville en cet endroit.

La porte de l'horloge eſt une des plus remarquables de cette ville : elle eſt compoſée d'une arcade ; elle en

avoit autrefois deux. En 1672, un habile architecte parvint à supprimer la pile du milieu, sans nuire à la solidité de l'édifice ; & de deux arcades il en fit une très-belle. Sur cette porte, on voit les armes de France & la devise de Louis XIV, accompagnées de cette inscription :

Nec pluribus impar, Ludovico XIV, regum omnium terrâ marique potentissimo, feliciter regnante, porta hæc maritima à seculo impervia patuit anno 1672.

La porte royale, achevée en 1723, offre le buste de Louis XIV, sculpté par *Girardon*.

La porte dauphine porte cette inscription :

Pace ubique partâ, restitutâ marium ac commerciorum libertate, Ludovicus magnus hanc portam extruxit, anno 1699.

L'hôtel de ville, dont la façade est

chargée de ſculpture, préſente, au deſſus de l'eſcalier, le buſte de Henri IV.

La place des petits bancs, où ſe trouve la fontaine dauphine, eſt entourée de maiſons très-bien bâties, & ſituée dans un des plus beaux quartiers de la ville.

La place d'armes, nommée *place du château*, eſt une des plus belles du royaume. Sa forme eſt réguliere; on y a planté pluſieurs rangs d'arbres: au milieu eſt une belle fontaine. Un de ſes plus beaux ornemens eſt la vue magnifique qu'elle préſente, ſur-tout du côté de la mer.

Il y a dans cette ville une académie royale de belles-lettres, établie en 1734, qui a donné quelques ſavans à la république des lettres.

Le commerce forme la principale activité de cette ville: il ſe fait preſque tout par mer, & ſes armemens & cargaiſons ſont ordinairement deſtinées pour les colonies françoiſes de l'Amérique. Ce commerce conſiſte en vins, en eaux-de-vie, chanvre, graines de lin, & autres marchandiſes de la Hollande, de l'Eſpagne & d'autres pays étran-

gers, dont la Rochelle eſt l'entrepôt.

L'iſle de Ré, ſituée dans l'Océan, à quelque diſtance de la Rochelle, & à mille quatre cents toiſes de la terre ferme, dépend du gouvernement d'Aunis. Cette iſle a treize mille toiſes de longueur, ſur trois mille quatre cents toiſes dans ſa plus grande largeur, & environ trente mille toiſes de circonférence. A l'extrémité la plus occidentale, eſt un fanal appelé *la tour des baleines*. Le feu de ce fanal eſt formé de réverberes que l'huile alimente, & qui produit une très-grande lumiere pendant la nuit.

La ville de *Saint-Martin* eſt le chef-lieu de cette iſle. Elle eſt très-bien fortifiée d'après la méthode de Vauban; ſes fortifications ſont compoſées de ſix grands baſtions, de cinq demi-lunes, de foſſés & de chemins couverts. La citadelle, qui commande toute la ville & le port, eſt auſſi très-bien fortifiée. C'eſt un carré régulier, défendu par quatre baſtions, trois demi-lunes, & une demi contre-garde, le tout entouré, excepté du côté de la mer, d'un foſſé ſec & d'un chemin couvert.

Cette ville eſt petite, mais jolie & bien bâtie ; le port eſt commode & bordé d'un beau quai. Elle fut bâtie près d'un ancien monaſtere de l'ordre de Saint-Benoît, qui fut fondé, en 735, par *Eudes*, duc d'Aquitaine, & par *Valrade* ſa femme, qui y furent tous deux enterrés. Ce duc s'y retira & y embraſſa la vie monaſtique ; mais il en ſortit quelque temps après, lorſque ſon fils *Waiſfre* eut été aſſaſſiné par Pépin, dans le deſſein de venger ſa mort & de recouvrer ſes états. Ce monaſtere fut ruiné par les Normands. Le tombeau d'Eudes fut découvert, en 1730, lorſqu'on creuſoit les fondemens d'un nouveau corps-de-logis pour le gouverneur de cette iſle. On y remarqua ſur-tout ſa couronne en cuivre, d'une forme très-ſimple.

Cette iſle, qui a ſouvent été attaquée par les Anglois, eſt défendue par pluſieurs forts, tels que ceux de *Laprée*, ſitué dans la partie occidentale de l'iſle, & qui ſert à défendre l'entrée du paſſage appelé *Pertuis-Breton*. Le fort de *Sablanceaux*, ſitué ſur un rocher, preſque à la pointe de la partie la plus

orientale de l'iſle, & la plus voiſine de la terre ferme, défend le paſſage appelé le *Pertuis d'Antioche.*

Le fort Matroy eſt bâti ſur la côte méridionale & dans la partie occidentale de l'iſle.

Cette iſle produit du blé, & du vin qui n'eſt pas fort eſtimé & dont on fait de l'eau-de-vie. Sa principale richeſſe conſiſte dans le ſel que produiſent en abondance les marais ſalans qui y ſont nombreux.

L'iſle d'Aix eſt une petite iſle ſituée près de la côte d'Aunis, qui a environ cent cinquante toiſes de longueur, ſur cent trente dans ſa largeur moyenne.

Le chef-lieu de cette iſle eſt le bourg d'*Aix*, qui eſt très-bien fortifié.

Marans, petite ville ſituée ſur la riviere de Sévre & ſur les frontieres du Poitou, formoit autrefois une iſle : elle eſt encore entourée des eaux de pluſieurs marais qui la rendent preſque inacceſſible dans les ſaiſons pluvieuſes. Elle a ſoutenu pluſieurs ſiéges ; & Henri IV, qui n'étoit alors que roi de Navarre, s'en rendit maître le 24 juin 1588.

Le château fut raſé en 1638. Une partie de l'emplacement appartient au ſeigneur actuel, & l'autre eſt occupée par un couvent de capucins.

Surgeres eſt un joli bourg, ſitué dans l'étendue de l'élection de la Rochelle, à ſix lieues de cette capitale, & à quatre lieues de Rochefort. C'eſt une ancienne baronnie, poſſédée, depuis le onzieme, ſiecle, juſqu'au milieu du quatorzieme par la maiſon de *Maingot*. Cette maiſon s'éteignit, vers l'an 1342, en la perſonne de Guillaume Maingot IX du nom. Sa ſœur *Jeanne de Maingot* fut ſon héritiere, & épouſa *Jean l'Archevêque*, ſeigneur de Parthenai en Poitou, dont elle n'eut point d'enfans: elle fut mariée en ſecondes noces à *Aymar* de Clermont, ſeigneur d'*Hauterive* en Dauphiné. Elle eut de ce ſecond mariage, Joachim de Clermont, ſeigneur de *Surgeres*, qui vivoit en 1422. Son fils Antoine de *Surgeres* ne laiſſa que deux filles, dont l'aînée fut mariée quatre fois, & mourut ſans enfans. Sa ſœur cadette devint héritiere de la baronnie de Surgeres; elle épouſa en ſecondes noces *Roderic de Fonſe-*

ques, iſſu des comtes de Monterey en Eſpagne. De ce mariage naquit *Hélene de Fonſeques*, dame de Surgeres, dont *Ronſard*, dans ſes vers, a chanté les vertus & la beauté, & dont ce poëte, alors fort âgé, paroît avoir été amoureux.

Elle épouſa, le 2 août 1600, Iſaac de la Rochefoucaud, baron de Montendre. Cette terre eſt reſtée juſqu'à préſent dans la maiſon de la Rochefoucaud.

Le château de ce bourg fut démoli par ordre de Louis XI. Charles VIII, ſon ſucceſſeur, donna à Henri de *Levis* & à Antoinette de Clermont ſa femme, la permiſſion de le reconſtruire. Ce château eſt magnifique dans ſon genre; ſon plan eſt à peu près ovale; & il eſt flanqué de pluſieurs tours, & l'enceinte eſt preſque entiérement revêtue en pierres de taille.

L'égliſe paroiſſiale, dédiée à Notre-Dame, avoit été ruinée par les proteſtans; elle a été reconſtruite dans le genre moderne. Les environs de ce bourg ſont auſſi agréables que fertiles.

Quoique cette lettre ſoit déjà aſſez longue, je ne la fermerai pas, Madame, ſans vous dire un mot du bourg de *Rohan-Rohan*, ſitué ſur la grande route de la Rochelle à Poitiers. C'eſt le chef lieu d'un duché conſidérable, qui formoit autrefois la terre & baronnie de *Fontenai-l'Abattu*.

Il fut érigé en duché-pairie, ſous le nom de *Rohan-Rohan*, par lettres-patentes données à Fontainebleau, au mois d'octobre 1714, enregiſtrées le 18 décembre de la même année, au parlement de Paris, en faveur d'*Hercules-Meriadec* de *Rohan* & de ſes enfans & deſcendans mâles en ligne directe, nés & à naître en loyal mariage, pour être tenu du roi immédiat & en plein fief, à cauſe de ſa couronne, & relever de la tour du Louvre, à une ſeule foi & hommage, avec permiſſion d'y établir un ſiége de duché-pairie, & un ſénéchal ou bailli, un lieutenant, &c. dont les appellations reſſortiront au parlement de Bordeaux.

Ce ſeigneur, en faveur duquel cette terre fut érigée en duché-pairie,

étoit fils de François de Rohan, prince de Soubiſe, lieutenant-général des armées du roi. C'eſt de cette maiſon que ſont ſortis les Rohan & Soubiſe d'aujourd'hui.

Je ſuis, &c.

A la Rochelle, ce 20 avril 1762.

LETTRE CDLXXI.

LE POITOU.

Vous vous imaginez ſans doute, Madame, que je vais vous parler du Poitou. Vous ſavez trop bien qu'à mon départ de la Rochelle, je ne pouvois prendre d'autre route que celle de cette province. Elle eſt bornée à l'eſt, par la Marche, le Berri & la Touraine; au nord, par l'Anjou & la Bretagne; à l'oueſt, par l'Océan; & au ſud, par le pays d'Aunis, la Saintonge & l'Angoumois. On croit qu'elle a ſoixante-dix lieues de longueur ſur trente de largeur. Elle ſe diviſe en haute & baſſe. Le haut-Poitou, ſitué vers l'orient, eſt plus beau & plus fertile que le bas, qui eſt ſitué vers la mer.

Les Grecs & les Troyen ſcomptent des dieux pour leurs ancêtres; les Romains ſe diſent deſcendus des Troyens, & les Eſpagnols remontent juſqu'aux Phéniciens. Ne ſoyez donc pas ſurpriſe, Madame, que les Poitevins, ſe croyant

croyant iſſus des Scythes, prétendent être la même nation que les Pictes qui s'établirent dans la Grande-Bretagne, long-temps avant l'ere chrétienne. Vous ſavez que ces derniers peuples furent nommés par les Romains *Picti*, parce qu'ils étoient dans l'uſage de ſe peindre. Mais le nom de *Pictones*, ſous lequel les Poitevins ſont déſignés dans tous les hiſtoriens anciens, eſt bien différent de celui de *Picti*. D'ailleurs, l'hiſtoire même ne nous offre aucun rapport eſſentiel entre ces deux peuples. Ainſi les prétentions des Poitevins ne paroiſſent pas bien fondées.

Nous ne pouvons donc rien ſavoir de bien certain ſur l'état de cette province, avant la conquête des Gaules. Céſar eſt le premier qui nous l'ait fait connoître. Il nous dit dans ſes commentaires, que Publius Craſſus, l'un de ſes lieutenans, la ſoumit aux Romains, après pluſieurs combats & après la priſe de la ville de Saintes. Céſar lui-même vint y établir la police Romaine, qu'Auguſte, ſon ſucceſſeur, régla, quelque temps après, d'une autre maniere, lorſqu'il comprit les *Pictones* dans l'Aquitaine, qui depuis fut di-

viſée en premiere & en ſeconde, comme je vous l'ai déjà dit dans pluſieurs de mes lettres.

Lors de l'invaſion des barbares dans la Gaule, la plupart des provinces de l'empire Romain devinrent la proie des Viſigoths. L'empereur Honorius, pour conſerver une partie de ſa domination, fut contraint de leur céder toute l'Aquitaine, par un traité que l'on rapporte à l'an 418. Le Poitou ſe trouva compris dans cette ceſſion, & fut ſoumis aux Viſigoths juſqu'en l'année 509. A cette époque, Clovis, qui étoit déjà établi dans la Gaule, déclara la guerre à ces barbares, au ſujet de la retraite qu'ils donnerent aux Gaulois mécontens. Théodoric, roi d'Italie, devint le protecteur des Viſigoths, comme étant de la même origine, & ménagea une paix entre Alaric II leur roi, & Clovis, roi des Francs.

Cette paix, conclue à Amboiſe, ne fut que d'une très courte durée. Les Poitevins, ſous la conduite d'un ſeigneur du pays, nommé *Saldebrodus*, implorerent le ſecours de Clovis, pour s'affranchir du joug des Viſigoths. Alaric, inſtruit de cette diſpoſition des peuples,

marcha vers Poitiers, capitale actuelle de cette province, à la tête d'une puiſſante armée. Clovis s'étoit déjà avancé ſur les frontieres du Poitou : il paſſa heureuſement la Vienne au port de Senon, près de Chatelleraud, força le roi des Viſigoths d'abandonner la ville de Poitiers, le ſuivit avec précipitation, & le joignit à quatre lieues de là, aux environs de Vouillé, où il le défit en bataille rangée, & le tua de ſa propre main.

Après cette victoire, il ne fut pas difficile à Clovis de conquérir tout le Poitou. Pendant le ſéjour qu'il fit à Poitiers, il donna à l'évêque & à l'égliſe de cette ville, la propriété de tous les biens qui avoient appartenu aux temples du paganiſme, aux ſynagogues des Juifs, & aux conventicules des héréticques. Il nous reſte une charte de ce temps-là, qui fut dreſſée par l'évêque *Antoine*, pour en régler l'uſage & l'adminiſtration. On y lit ces propres expreſſions : *Ut clerus parce, populus neceſſarie, eccleſia vero conſultarie his bene utatur* ; c'eſt-à-dire, pour que les clercs en uſent avec écc-

nomie, le peuple dans la néceſſité, & l'égliſe avec ſageſſe.

On rapporte au même temps la fondation de l'abbaye de Saint-Maixant, au ſud-oueſt de Poitiers, déjà établie ſous le regne de Sigebert, roi d'Auſtraſie & d'Aquitaine, qui donna à cette maiſon deux mille livres de terres féodales, ainſi que les droits de juſtice & de ſervice qui lui appartenoient dans ce territoire.

Je paſſe ſous ſilence les regnes des enfans de Clovis. Il ſuffit de ſavoir que Clotaire I, le quatrieme d'entre eux, eut toute l'Aquitaine, & par conſéquent tout le Poitou. Après en avoir confié le gouvernement à Chrampe, ſon fils naturel, il ſe vit obligé de prendre les armes contre lui pour cauſe de rebellion. J'ai dit ailleurs que ce monarque livra bataille à ce fils dénaturé, le défit, & le brûla avec toute ſa famille dans une cabane où il s'étoit réfugié. La vengeance du pere ne doit pas moins révolter que l'ingratitude du fils.

Vous ſavez, Madame, que Clotaire eut juſqu'à ſix femmes. *Sainte Radegonde*, qui fut la cinquieme, ne vécut

que ſix ans avec ce monarque qui, au bout de ce temps, s'en laſſa & lui permit de ſe retirer dans un couvent. Elle vint, l'an 560, à Poitiers, & y fonda le beau monaſtere de *Sainte-Croix*, & l'égliſe collégiale qui porte ſon nom : elle y finit ſes jours, l'an 590. C'eſt de là qu'elle vit tranquillement les troubles qui agiterent la France, depuis l'an 562 que mourut le roi ſon époux. Il n'eſt pas douteux qu'elle ne ſe trouvât plus heureuſe dans ſa ſolitude, que les reines Fredegonde & Brunehaut, ces deux femmes dénaturées, qui faiſoient, dans les cours des enfans de Clotaire, aſſaut de crimes & de trahiſons.

Cette pieuſe reine avoit raſſemblé auprès d'elle plus de deux cents religieuſes Françoiſes & filles de qualité, qu'elle inſtruiſoit non ſeulement dans la piété, mais encore dans les lettres; car je dois vous faire remarquer en paſſant qu'elle étoit ſavante, & qu'elle écrivoit aux rois, ſes beaux-fils des épîtres pour les porter à la paix. Nous avons même d'elle des lettres adreſſées à Juſtin, empereur de Conſtantinople, & à l'impératrice Sophie. Elle compoſa un

poëme ſur la ruine du pays de Thuringe, qui étoit ſa patrie, & ſur pluſieurs autres ſujets. Fortunat, évêque de Poitiers, l'aidoit dans ſes compoſitions latines, tandis que, de ſon côté, Radegonde fourniſſoit au prélat des idées & des penſées tendres & délicates, qu'il plaçoit à propos dans ſes livres d'hiſtoire & dans ſes ſermons. L'un & l'autre en conviennent, & ſe font des complimens dans leur correſpondance, qui nous eſt reſtée. *Saint Grégoire de Tours* faiſoit auſſi très-fréquemment ſa cour à cette ancienne reine; & ce fut lui qui préſida à ſes funérailles. Au reſte, le roi Clotaire laiſſa en mourant, à l'abbaye de Sainte-Croix, de grands biens, entre autres la terre de Vouillé.

L'hiſtoire du Poitou ne nous offre point d'événemens bien remarquables, pendant le reſte de la durée de la premiere race de nos rois. Lorſque Charles-Martel chaſſa, vers l'an 730, les Sarraſins qui avoient pénétré dans l'intérieur du royaume, ces barbares avoient fait malheureuſement d'horribles ravages dans le Poitou & à Poitiers même. Sous la ſeconde race de nos rois, Char-

lemagne, portant ſes armes en Eſpagne, ſéjourna dans cette ville, y fit rebâtir les anciennes égliſes ruinées, & ordonna d'en conſtruire d'autres : pluſieurs abbayes de cette province le regardent comme leur fondateur & leur reſtaurateur.

Ce fut ce monarque qui établit des comtes en différentes provinces, entre autres, dans le Poitou, qui eut pour premier comte, *Abbon*. Il permit même à quelques-uns de prendre le titre de ducs d'Aquitaine, ou plutôt en Aquitaine. Mais ces titres n'étoient point héréditaires, puiſque Charlemagne fit reconnoître pour roi d'Aquitaine ſon fils Louis, qui depuis fut roi de France & empereur ſous le nom de Louis *le Débonnaire*. Le jeune prince répandit ſes bienfaits ſur le Poitou, qui étoit compris dans ſon royaume d'Aquitaine, & y fit un grand nombre de fondations pieuſes. Son fils & ſon petit-fils porterent auſſi le titre de rois d'Aquitaine : il fut également porté par Charles, fils de Charles *le Chauve*, & par Louis *le Begue*, qui monta ſur le trône en 867.

Sous le regne de ce dernier empe-

reur commencerent les comtes héréditaires de Poitou, qui prirent le titre de ducs d'Aquitaine, lorſqu'ils eurent réuni pluſieurs provinces & comtés, tels que l'Auvergne, le Berri & le Limoſin. A meſure que les deſcendans de Charlemagne devinrent plus foibles, ces comtes ſe rendirent plus puiſſans. *Guillaume*, l'un d'entre eux, ſurnommé *Tête d'étoupes*, parce que, comme je l'ai dit ailleurs, il avoit de beaux cheveux blonds, fit la guerre d'abord avec gloire, mais enſuite avec peu de ſuccès. Vers le milieu du dixieme ſiecle, las de la vie guerriere & agitée qu'il avoit menée, il ſe retira dans l'abbaye de Saint-Maixant, y prit l'habit de moine, & y mourut en 964. On y voit encore ſon tombeau.

Son fils Guillaume, qui lui ſuccéda, fut ſurnommé *Fier-à-bras*; titre qu'il mérita principalement, dit Belleforêt, parce qu'il tint tête au roi Hugues-Capet, & qu'il lui écrivit dans les termes les plus forts & les plus hardis. Ce monarque vint aſſiéger Poitiers, & contraignit enfin le duc d'Aquitaine à ſe ſoumettre. Ce fut ce même duc qui fonda l'abbaye de Maillezais, & qu'on

assure être mort comme son pere, religieux de cette abbaye même, ou de Saint-Maixant. On prétend aussi qu'il eut un frere puîné, qui passa en Dauphiné, & fut la tige de l'illustre maison de *Poitiers*, qui ne s'est éteinte que dans le siecle présent. Peut-être est-ce par flatterie pour la fameuse Diane de Poitiers, que les auteurs du seizieme siecle ont imaginé d'établir cette descendance. Mais il est à observer que la maison de Poitiers, de Dauphiné, pouvoit, par son ancienneté & ses illustrations, se passer de cette brillante chimere.

Le fils de Fier-à-bras, nommé *Guillaume*, mérita le surnom de *Grand*. Ce fut un prince très-savant dans ce siecle d'ignorance : il étoit lié avec tous les habiles gens de son temps. Les guerriers l'appelerent *Grand*, parce qu'il augmenta considérablement ses états par ses conquêtes & ses alliances ; les moines le surnommerent le *Pieux*, parce qu'il rétablit beaucoup d'églises ruinées ; & les savans l'appelerent le *Grammairien*, parce qu'il fonda des écoles, & qu'il s'occupa du soin d'instruire ses sujets. Sa fille *Agnès*, qui

épouſa l'empereur Henri III, étoit également ſavante. Ses trois fils lui ſuccéderent l'un après l'autre. Le premier ſe nomma *Guillaume le Gros*; le ſecond *Eude*, qui, du chef de ſa mere, réunit la Gaſcogne à ſes états; & le troiſieme, encore *Guillaume*.

Celui-ci eut un fils, nommé comme lui *Guillaume*, qui étoit fort inſtruit, homme d'eſprit & brave, mais dont les mœurs & les principes n'étoient rien moins que purs. Il compoſoit des vers, des chanſons & des fabliaux. On dit qu'il nous en reſte encore quelques-uns dans ces précieux recueils d'anciennes poéſies, dont les originaux ſont à la bibliotheque du roi. Quelques-uns des fabliaux de ce comte de Poitou, ou du duc d'Aquitaine, ſont, ajoute-t-on, charmans, mais preſque tous très-libres, & pluſieurs ſcandaleux & injurieux aux prêtres & aux moines. Un auteur Anglois accuſe ce prince d'avoir eu l'idée de fonder une abbaye de belles dames & de jolies demoiſelles, plus galantes que dévotes, & de leur donner des réglemens convenables à leurs mœurs. Il vouloit mettre à leur tête

Maubergeone, vicomteſſe de Chatelleraut, qu'il entretenoit publiquement, & pour laquelle il abandonna ſa femme Hildegarde. Celle-ci en porta ſes plaintes au pape ; & les évêques forcerent le comte à la reprendre & à vivre avec elle. Ce fut ſans doute pour éluder cet ordre, & cependant pour réparer ſes premiers ſcandales, qu'il ſe croiſa & paſſa en Orient. Il y acquit beaucoup de gloire par ſa valeur, quoique ſes troupes y euſſent été maltraitées, & qu'il revînt lui-même dans ſes états en très-mauvais ordre. Il mourut en 1126, laiſſant pour ſucceſſeur ſon fils *Guillaume* IX ou X, le dernier duc d'Aquitaine, de la maiſon des anciens comtes de Poitou.

S'il faut en croire nos anciens hiſtoriens, la vie de ce prince fut accompagnée de circonſtances ſi ſingulieres & ſi curieuſes, que je ne peux réſiſter à l'envie de vous en offrir ici, d'après eux, quelques petits détails. Voici comme on les raconte. Naturellement dévot, Guillaume ſignala les commencemens de ſon regne par ſes bienfaits envers les égliſes. Il bâtit celle de Poitiers, que l'on appelle la

Moutier-Neuf, fit faire une châſſe magnifique, dans laquelle il renferma des reliques très pieuſes, perfectionna le grand & bel établiſſement de Fontevrault, & fit d'autres œuvres pieuſes, qui lui méritèrent des éloges & des remercîmens de la part du clergé. Malheureuſement il prit parti pour un prétendant au ſouverain pontificat, nommé *Anaclet*, contre le pape Innocent II. Le fameux *Saint Bernard*, protecteur de celui-ci, qu'il avoit fait reconnoître par le roi Louis *le Gros*, & dans pluſieurs conciles qui s'étoient tenus en France, ne voulut point laiſſer à Anaclet un partiſan & un protecteur auſſi puiſſant que Guillaume. Pour le lui enlever, il employa un moyen qui devoit néceſſairement réuſſir à un homme de l'eſprit & de l'éloquence de Saint-Bernard, ſur-tout au commencement du douzieme ſiecle.

L'abbé de Clairvaux ſe rendit donc à Poitiers; & ce religieux, vénéré de tous les ſouverains de l'Europe, fut reçu avec les plus grands honneurs. On lui propoſa de dire le lendemain la meſſe dans l'égliſe cathédrale; il y conſentit. Le duc voulut y aſſiſter; c'eſt

ce que le Saint déſiroit. A l'endroit de la meſſe que nous appelons l'*agnus dei*, Bernard ſe retourne en tenant la Sainte-Hoſtie à la main, & adreſſant la parole au prince, avec cette éloquence foudroyante & cet enthouſiaſme dévot dont la religion & la vérité peuvent tirer un ſi grand parti, il l'adjure (ce ſont les expreſſions de nos hiſtoriens) de reconnoître le pape légitime, de ceſſer de protéger le ſchiſme, de rétablir les évêques qu'il avoit exilés de leurs réſidences, comme partiſans du pape Innocent, & de chaſſer ceux qu'il avoit intrus à leur place. Il le menace de la colere du ciel, & le déclare frappé de la foudre de l'excommunication, s'il n'obéit. Guillaume étourdi & effrayé, promet tout. Le lendemain, il veut éluder ſa promeſſe; mais les menaces du Saint commencent à avoir leur effet. L'évêque que le duc avoit intrus ſur le ſiége de Limoges, tombe de deſſus ſa mule, ſe caſſe la tête, & meurt. Celui que l'on avoit intrus à Poitiers, eſt ſubitement attaqué d'une maladie grave, &, dans un accès de fievre chaude, ſe coupe la gorge avec un raſoir.

C'en étoit aſſez pour faire abandonner le ſchiſme au duc d'Aquitaine.

Il y renonça ſi bien, qu'il ſe crut obligé de faire une auſtere pénitence, pour expier la faute qu'il avoit commiſe en le ſoutenant pendant quelque temps. Après y avoir bien réfléchi, il jugea à propos d'aller conſulter Saint Bernard lui-même, & ſe rendit à Clairvaux, où il paſſa pluſieurs jours, vivant avec les moines, & obſervant leurs regles. De retour à Bordeaux, il annonça qu'il partiroit inceſſamment pour le pélerinage de Saint-Jacques en Galice. Il y fut en effet avec une ſuite de vingt perſonnes ſeulement, dont les trois principales étoient ſon maître-d'hôtel, ſon valet de chambre & ſon ſecrétaire.

Après avoir ſatisfait pendant quelques jours à ſa dévotion dans l'égliſe de Compoſtelle, il appelle auprès de lui les trois officiers que je viens de nommer, & leur fait promettre, ſous les plus grands ſermens, d'exécuter ſes ordres avec fidélité & dans le ſecret. Il leur remet ſon teſtament, & les charge de le porter au roi Louis *le Gros*. Le duc ne leur cacha pas les diſpoſitions qu'il contenoit. Il léguoit ſes immenſes poſſeſſions en Aquitaine, à ſa fille aînée

Eléonore, priant le roi de lui ſervir de tuteur, & de lui faire épouſer ſon fils Louis *le Jeune*. Il ne laiſſoit à ſa fille cadette, que les uns nomment *Alix*, & les autres *Péronelle*, que les terres qu'il avoit en Bourgogne.

Les ſerviteurs de Guillaume trouverent ſes diſpoſitions fort ſages. Mais ils ne concevoient pas pourquoi leur prince ſe preſſoit de les déclarer, puiſqu'il ſe portoit encore très-bien, & qu'il n'étoit point dans un âge avancé. Ce fut alors qu'il leur apprit qu'il vouloit abſolument paſſer pour mort, & aller vraiment finir ſes jours dans la pénitence & les auſtérités. Nos hiſtoriens aſſurent que ces fideles domeſtiques employerent toute leur éloquence pour l'en diſſuader, & l'engager à retourner dans ſes états. Rien ne put le détourner de ſon projet. Enfin, les confidens exécuterent parfaitement la triſte comédie qu'on leur avoit ordonné de jouer. Les autres officiers de ſa ſuite furent les premiers trompés: on leur fit croire d'abord que le duc étoit malade, & enſuite on leur perſuada qu'il étoit mort. Ils lui éleverent un tombeau à Saint-Jacques de Com-

poſtelle, tandis qu'embarqué ſecrétement, il traverſoit les mers pour ſe rendre à Jéruſalem. Son teſtament fut remis à Louis *le Gros*, reçu avec larmes, & exécuté dans tous ſes points.

Cependant Guillaume, arrivé à Jéruſalem, s'adreſſa au patriarche. Soit qu'il ſe fît connoître de lui ou non, le prélat lui aſſigna auprès du Saint-Sépulcre une cellule, où il mena une vie pénitente pendant neuf ans. On ne ſait trop pourquoi, après ce temps-là, il repaſſa en Europe, retourna à Compoſtelle, où il viſita ſon propre mauſolée, & ſe rendit enſuite en Italie. Une autre choſe aſſez difficile à expliquer, c'eſt que l'envie de faire la guerre lui reprit alors. Ayant ſu que la ville de Luques étoit aſſiégée, il ſervit, en qualité de ſimple volontaire, dans les troupes deſtinées à la défendre, & ſuivit cette expédition ſans être reconnu de perſonne. Mais à peine fut-elle finie, qu'il ſentit qu'il avoit à ſe reprocher un véritable écart. Il prit le parti de ſe rendre à Rome, où il s'adreſſa à ce même pape Innocent II, contre lequel il s'étoit autrefois déclaré.

Le ſouverain pontife, ſans connoître

Guillaume, conſentit à l'entendre en confeſſion, & fut bien étonné d'apprendre que le pélerin étranger qui ſe préſentoit à lui, étoit l'ancien duc d'Aquitaine. C'étoit ſans doute un triomphe pour Innocent : mais il n'en jouit qu'en ſecret ; & pour répondre aux pieuſes intentions du prince pénitent, il l'envoya, au milieu des montagnes de Toſcane, dans une ſolitude, que le bruit des vertus de l'hermite Guillaume remplit bientôt d'admirateurs & d'imitateurs de ſes auſtérités. Il en pratiquoit une particuliere, qui ne convenoit pas à tous ſes diſciples, & qui prouvoit qu'il avoit été autrefois militaire, & même chevalier. Sa tête étoit continuellement chargée d'un caſque de fer ſans ornemens, mais d'une grande peſanteur; ſon corps étoit revêtu d'une double & large cuiraſſe, par deſſous laquelle étoit encore une *jaqque* ou *jacquette de maille de fer*; & ſes reins étoient entourés d'une ceinture armée de pointes qui lui entroient dans la chair. Il paſſa pluſieurs années dans cet équipage, qu'il ne quittoit ni nuit ni jour.

Albert, ſon ancien ſecrétaire, qui

l'avoit accompagné à Compoſtelle, & qui avoit porté ſon teſtament à Louis *le Gros*, étoit venu (on ne ſait comment) le retrouver en Toſcane. C'étoit le ſeul qui le connût; & ce ne fut qu'au moment de la mort du duc, arrivée en 1157, que ſon ſecret fut révélé par ce fidele confident. Alors, non ſeulement le myſtere ceſſa, mais on eut les preuves les plus certaines de ce qu'avançoit Albert. Le pape Innocent II, qui vivoit encore, vint lui-même reconnoître le corps du Saint, & l'ayant canoniſé par ſon propre témoignage, le fit enlever & mettre dans une châſſe. Ses reliques reſterent dans l'égliſe du lieu où il étoit décédé, & y opérerent de grands miracles.

Trois ans après, en 1160, Adrien, ſucceſſeur d'Innocent II, approuva les regles d'une congrégation d'hermites, diſciples du duc Guillaume; & on les appela, de ſon nom, *Guillemins*. Le bon Albert en conduiſit quelques-uns en France, où le roi Louis *le Jeune* leur accorda une égliſe & une maiſon dans Paris. Comme ils portoient des manteaux blancs, cette maiſon fut nommée des *Blancs-Manteaux*. Elle

ſubſiſte encore : mais l'ordre des Guillemins s'eſt éteint, du moins en France ; & le monaſtere qu'occupoient les hermites, ſous la regle de Saint-Auguſtin, eſt aujourd'hui rempli de Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur. On célebre avec éclat, dans pluſieurs dioceſes de France, & particuliérement dans ceux de Poitiers & de Bordeaux, la fête de *Saint Guillaume*, duc d'Aquitaine ; elle eſt marquée ſur tous les calendriers, au 16 de janvier.

Quelque circonſtanciée que ſoit l'hiſtoire que je viens de rapporter, & ſur quelque grand témoignage qu'elle paroiſſe appuyée, il ſeroit peut-être imprudent de garantir la vérité des derniers faits, &, ſi j'oſe m'exprimer ainſi, de la ſeconde vie de ce dernier comte de Poitou, duc d'Aquitaine. Mais d'un autre côté, ſi on les révoque en doute, il faudra ſuppoſer que les *Guillemins* ou *Guillemetins* de Toſcane ont compoſé une fable au ſujet de leur fondateur. Quoi qu'il en ſoit de cette queſtion, qu'il ſeroit bien hors de propos de diſcuter ici, Eléonore, fille aînée de ce prince, épouſa, comme je l'ai dit ailleurs, notre roi Louis *le*

Jeune, en fut répudiée, & ſe remaria avec l'héritier du trône d'Angleterre, à qui elle apporta en dot ſes immenſes poſſeſſions. Philippe Auguſte les ayant confiſquées, & s'en étant emparé ſur Jean *Sans-Terre*, ſon vaſſal rebelle, le Poitou devint dans la ſuite l'apanage d'Alphonſe, frere de ſaint Louis, & qui épouſa l'héritiere du comté de Toulouſe. Après la funeſte bataille de Poitiers, où notre roi Jean fut fait priſonnier, cette province retomba ſous le pouvoir des Anglois. Mais Charles V la leur reprit avec leurs autres conquêtes; & depuis cette époque, elle n'a plus été ſéparée de la couronne.

Dans le même ſiecle, c'eſt-à-dire dans le quatorzieme, il ſe forma en Poitou une ſociété d'enthouſiaſtes, connue ſous le nom de *Gallois* & *Galloiſe*. L'objet de cette ſociété étoit de faire preuve d'amour, en ſupportant toutes les rigueurs des ſaiſons avec autant de courage que de patience. On peut appeler les hommes & les femmes qui la compoſoient, *martyrs d'amour*, puiſque leurs épreuves les conduiſoient pour la plupart au tombeau. Les uns & les autres de-

voient, ſuivant leur inſtitut, ſe couvrir, pendant les plus ardentes chaleurs de l'été, de bons manteaux, de chaperons doublés, & avoir de grands feux auxquels ils ſe chauffoient comme s'ils en euſſent eu grand beſoin. Dans le temps le plus rigoureux de l'hiver, ils ne portoient qu'une *petite cotte ſimple* avec une cornette longue & mince. Ils n'étoient couverts dans leurs lits, que d'une *ſerge légere, ſans plus.* Enfin, ils faiſoient en été tout ce qu'on fait dans les pays du nord, pour ſe garantir du froid, & ils employoient en hiver tous les moyens dont ſe ſervent les méridionaux pour parer aux plus vives chaleurs. On eût été indigne de l'initiation, ſi l'on ſe fût permis de reprendre des forces, en ſe dégelant auprès du plus petit feu. Il falloit mourir ou triompher des ſaiſons; de ſi grands ſacrifices valoient bien leur récompenſe. Auſſi la jalouſie des maris diſparoiſſoit à la vue de ces *martyrs d'amour.* Où en ſeroient nos petits-maîtres d'aujourd'hui, ſi votre aimable ſexe, Madame, ne conſentoit à les admettre qu'après de telles épreuves?

Vers la fin du regne du malheureux Charles VI, en 1418, le dauphin, qui régna enſuite, ſous le nom de Charles VII, fut forcé de chercher un aſile dans le Poitou, contre les fureurs de cette impudique & cruelle reine Iſabelle de Baviere, liée avec le duc de Bourgogne, l'ennemi de ſon mari & de ſon fils. Le jeune prince transféra le parlement & l'univerſité de Paris à Poitiers, & y fut déclaré régent du royaume.

Cette province de Poitou offre, ſur un terrein inégalement fertile, des plaines qui produiſent une grande quantité de grains, des bois, des pâturages où l'on nourrit beaucoup de beſtiaux, peu de montagnes, & quelques forêts. Les principales rivieres qui l'arroſent, ſont la *Vienne*, qui a ſa ſource dans l'élection de Tulle, aux confins de la Marche & du Bas-Limoſin; la *Sevre Niortoiſe*, diſtinguée, par ce ſurnom, de la Sevre Nantoiſe, & qui prend ſa ſource à trois lieues au deſſus de Saint-Maixant, ſéparant dans ſon cours la généralité de Poitiers d'avec celle de la Rochelle. Ces deux rivieres ſont navigables. Le *Clain*, l'é-

roit autrefois de Poitiers à Chatelleraut. On ne ſait pourquoi la navigation en a été négligée. Elle eſt trop utile à la ville de Poitiers, & trop facile à rétablir, pour qu'on ne lui faſſe pas reprendre un jour ſon ancienne activité. Les autres rivieres ſont peu conſidérables.

Neuf petits ports de mer ou havres bordent le Poitou : ce ſont les ſables d'Olonne, Beauvoir, la Barre de Mons, Jard, Saint-Benoît, la Tranche, Saint-Gilles, Noirmoutier & l'Iſle-Dieu. Tous ces ports ne ſont propres qu'à contenir des barques, excepté celui des ſables d'Olonne, dans lequel il peut entrer des navires de cent cinquante tonneaux au plus. Le tranſport des ſels & la pêche ſont l'unique commerce dont le Poitou retire quelque bénéfice ſur ſes côtes.

Ceux qui prétendent que la mer a parcouru ſucceſſivement le continent, peuvent s'en convaincre par les couches de coquillages & des ſables qu'elle a laiſſés à quelques lieues de ſes bords, & par les carrieres de marbre qu'on trouve aux environs de Luçon, & près de Niort, à Ardin. Les habitans même

aſſurent que le décroiſſement de ſon flux eſt très-ſenſible, & qu'il ne faut pas remonter à vingt ans pour l'avoir vue baigner des terreins que l'on cultive aujourd'hui.

Le gouvernement eccléſiaſtique du Poitou ne renferme que deux évêchés, ceux de Poitiers & de Luçon. Le gouvernement civil eſt du reſſort du parlement de Paris. Il n'y a qu'un préſidial, dont le ſiége eſt à Poitiers, & qui eſt d'une très-grande étendue. On y compte cinq ſénéchauſſées royales, trois ſiéges royaux, & ſix prévôtés royales.

Cette province ſe diviſe, par rapport aux finances & aux impoſitions, en neuf élections, qui ſont Poitiers, Chatelleraut, Saint-Maixant, Niort, Fontenai-le-Comte, les ſables d'Olonne, Thouars, Mauléon, & Conſlans. Les habitans du Poitou, ainſi que ceux de l'Auvergne, du Limoſin & de la Marche, acheterent au roi Henri II le droit de ne point payer un impôt ou gabelle ſur le ſel. Voilà pourquoi ces pays ſont appelés *Rédimés*. Les fermiers ont pris de là occaſion de les regarder comme pays *étrangers*, &

de

de leur faire payer comme tels des droits d'entrée & de ſortie, quoiqu'ils ſe trouvent au centre du royaume. A la gabelle du ſel près, cette province eſt ſujette à tous les droits compris dans le bail des cinq groſſes fermes, & à toutes les impoſitions.

Avant la révocation de l'édit de Nantes, le Poitou étoit plus peuplé d'un tiers au moins. On y voit aujourd'hui pluſieurs villes preſque abandonnées. Cette grande généralité ne contient qu'environ ſix cent quatre-vingt-dix mille cinq cents habitans. Des auteurs modernes leur attribuent de la vivacité, de la bonhommie & de l'inſouciance. Le luxe ni le commerce n'ont point altéré leur gaîté naturelle, par cette avidité inquiete que produiſent le déſir du gain & la ſoif des richeſſes, & qui multiplie les beſoins en diminuant le vrai bonheur. Plus riches en denrées qu'en numéraire, les Poitevins ſe plaiſent à la table, au jeu, & ſur-tout à la chaſſe. Les femmes de la campagne ont la réputation de chanter & de danſer avec grace. On aſſure même que Louis XI, pour ſe diſtraire des remords qui le bourre-

loient ſur la fin de ſes jours, faiſoit venir à Tours, qu'il habitoit alors, des villageoiſes Poitevines pour les voir danſer.

Je ſuis, &c.

En Poitou, ce 1762.

LETTRE CDLXXII.

SUITE DU POITOU.

LA ville de *Niort*, la premiere que j'ai vue, en entrant dans le Poitou, eſt ſituée, Madame, ſur la Sévre, vers les confins de la Saintonge. Les murailles qui l'entourent, ne permettent pas aux habitans d'oublier les guerres qui l'ont déſolée. Elle a ſoutenu en effet pluſieurs ſiéges; le premier, en 1569, par le comte de Lude; & le ſecond, en 1577, par le duc d'Anjou. Elle fut une troiſieme fois aſſiégée, eſcaladée & ſurpriſe par les troupes du parti du roi de Navarre, & pillée par les ſoldats, qui, dit-on, y firent un riche butin.

Cette ville paſſe pour être une des plus peuplées & des plus commerçantes du Poitou. On y fabrique beaucoup de peaux de chamois, & quelques étoffes de laine. L'angélique que l'on y confit, eſt excellente. Mais le principal commerce y conſiſte en che-

vaux, mules & mulets, qui ſont fort eſtimés.

Les maiſons religieuſes, ſoit d'hommes, ſoit de filles, ſont en aſſez grand nombre dans Niort. Celle des prêtres de l'oratoire, eſt une des premieres de cette congrégation, qui furent fondées en France. Le P. Jacques *Gaſtaud*, l'un des ſix prêtres, avec leſquels le cardinal de *Bérulle* donna naiſſance à l'oratoire, voulant procurer à cet ordre un établiſſement dans ſa patrie, ſe démit de ſon prieuré de Saint-Thomas de Croiſé, qu'il lui fit unir à ſes dépens. Il acheta encore de ſes deniers, la maiſon que ces peres occupent, & dans laquelle le roi Louis XIII logea, le 10 octobre 1627, lorſqu'il alloit faire le ſiége de la Rochelle. Le P. René *le gentilhomme* leur fit bâtir enſuite l'égliſe, & leur laiſſa tous ſes biens en mourant.

On m'a beaucoup parlé des priviléges dont jouit cette ville, ſans oublier ſur-tout la nobleſſe héréditaire, & l'exemption du droit de franc-fief, que Louis XI accorda, en 1461, aux maire & échevins. Mais en voici un, Madame, d'une autre eſpece & bien

plus remarquable. Dans un grand livre où ſont écrits avec ordre les priviléges de cette ville, il y a, m'a-t-on dit, une lettre en latin, par laquelle les maire, échevins, conſeillers, pairs & bourgeois de Niort, ainſi que leur poſtérité, ſont reçus confreres de l'ordre des cordeliers, » afin qu'ils participent » en tous les bienfaits, ſuffrages & » oraiſons qui ſe font & feront en » ladite religion, & être enſevelis, ſi » bon leur ſemble, en habit de l'ordre » du couvent; & ſont tenus les religieux dudit couvent de leur donner » ledit habit «. Cette affiliation fut confirmée, comme on le voit dans ce recueil, par le provincial des cordeliers, pendant le chapitre tenu en 1516; ce religieux s'oblige de faire pour les habitans de Niort, après leur mort, les mêmes vœux & les mêmes prieres que pour les freres de l'ordre & pour les *bienfaiteurs*.

A quatre lieues de Niort, & dans une iſle formée par les rivieres d'Autie & la Sévre Niortoiſe, eſt *Mailleſais*, ville qui ne préſente au voyageur que quelques bois agréables, de bon poiſſon, une très-petite population,

& des ruines. Mais elle eſt célebre dans l'hiſtoire par le château que les comtes de Poitou y firent bâtir au neuvieme ſiecle, & par ſon monaſtere, qui fut érigé en évêché, dont le ſiége fut enſuite transféré à la Rochelle, à cauſe du mauvais air occaſionné par les marais qui l'entourent.

Ce château, bâti d'abord pour arrêter les courſes des Normands, devint enſuite un lieu de plaiſance, par les ſoins du comte Guillaume, ſurnommé *Fier-à-bras*, qui venoit y prendre le plaiſir de la chaſſe & de la pêche. Un jour qu'il chaſſoit, ſes chiens pourſuivirent un ſanglier juſque dans un ſouterrain voûté. Ce prince y pénétra, & parvint dans un endroit où ſe trouva trois autels, qui offroient, dit on, les reſtes de l'égliſe de Saint-Hilaire, que les Normands avoient détruite. C'eſt-là que fut bâti un monaſtere, où l'on fit venir des religieux de celui de Saint-Martin de Tours. Cette abbaye de Maillezais fut érigée en évêché, l'an 1317, par le pape Jean XXII, qui étoit alors à Avignon. Le ſiége en fut transféré à la Rochelle en 1648.

Le cardinal de Bourbon, proclamé, comme vous le savez, Madame, roi de France par la ligue, & au nom duquel on battoit monnoie sous le titre de Charles X, ayant été fait prisonnier, fut conduit du château de Chinon dans celui de Maillesais, & mis sous la garde de d'Aubigné qui en étoit gouverneur. Ni les offres de la duchesse de Retz, ni les efforts violens qu'on employa pour avoir la liberté de ce cardinal, ne purent déterminer d'Aubigné à le relâcher. L'illustre prisonnier fut ensuite transféré au château de Fontenai.

Je ne dois pas vous laisser ignorer, Madame, que ce même d'Aubigné céda, dans la suite, Maillesais & le Dognon au duc de Rohan pour cent mille francs, après en avoir refusé deux cent mille de Louis XIII. Mais ces deux villes furent bientôt rendues au roi, & démantelées.

La ville de *Luçon*, à l'occident de Maillesais, est à deux lieues de la mer dans une plaine marécageuse qui en rend l'air très-mal-sain. C'étoit anciennement une abbaye, dont les vieilles légendes rapportent la fondation à un

prétendu *Lucius*, frere de l'empereur Conſtantin, & qui fut érigée en évêché, l'an 1317, par le pape Jean XXII. Cette ville, peuplée de quatre à cinq mille habitans, eſt mal bâtie & mal-propre. L'égliſe cathédrale, dont la conſtruction eſt gothique, mérite d'être remarquée. On m'a aſſuré que la fleche en étoit autrefois beaucoup plus élevée; mais que la cime en fut abattue par le tonnerre. On voit dans l'intérieur de cette égliſe, un monument élevé par le chapitre, à la mémoire de Henri de *Barillon*, évêque de Luçon dans le dernier ſiecle; prélat recommandable & plein du véritable eſprit évangélique, qui n'accepta l'épiſcopat qu'en ſe démettant d'un prieuré qu'il poſſédoit. Vous ſavez, Madame, que le grand cardinal de Richelieu avoit auparavant occupé ce ſiége.

Cette ville n'a qu'une égliſe paroiſſiale, dédiée à *Saint-Mathurin*, un ſéminaire, un couvent de capucins & d'urſulines. Elle ſoutint, en 1568, un ſiége vigoureux de la part des proteſtans qui s'en emparerent. Le peuple & la garniſon s'étoient renfermés dans

la cathédrale, le ſeul aſile qui leur reſtoit. Les proteſtans enfoncerent les portes, pillerent l'égliſe, maſſacrerent tous ceux qui s'y trouvoient, & pendirent un chanoine nommé *Chantecler.*

Les environs de Luçon, auſſi malſains que la ville même, n'offrent que des marais, qu'on diviſe dans le pays en *marais deſſéchés* & en *marais mouillés.* Les marais *deſſéchés* ſont cultivés, & produiſent aſſez de blé pour la conſommation des habitans, ainſi que des pâturages où paiſſent des chevaux, des mulets, & d'autres beſtiaux, qui ſont une des principales branches du commerce du pays. Les marais *mouillés* n'offrent que des joncs, des eaux croupiſſantes, & un terrein gras & humide, qu'on ne peut deſſécher à cauſe des inondations fréquentes des rivieres de Sévre & de Vandée, dont ces marais ſont les égouts.

A deux lieues, nord-oueſt de Luçon, il y a, ſur la petite riviere de Lay, un bourg nommé *Mareuil*, qui étoit autrefois un château bâti pendant les guerres des Anglois, pour mettre le pays à l'abri de leurs incurſions.

Au ſud-oueſt de ce bourg, eſt le *Jard*, petit port où l'on fait le commerce de beſtiaux, mais il eſt bien moins conſidérable qu'aux *ſables d'Olonne*, ville ſituée non loin de là ſur la même côte, en montant vers le nord-oueſt. Les *ſables* dépendent de la belle terre d'*Olonne* : la ville de ce nom eſt un peu au deſſus dans les terres ; elle eſt ancienne, mais elle a été abandonnée pour le port. Le nom de ces deux lieux eſt au fond le même, puiſque tous les anciens titres appellent Olonne, *Oppidum ſabulonenſe*.

Cette ville, chef-lieu de l'élection la plus maritime & la plus commerçante du Poitou, a un port aſſez bon, & le ſeul conſidérable de la côte de cette province : des vaiſſeaux de cent cinquante tonneaux peuvent y entrer. Elle a la réputation d'avoir toujours fourni d'excellens matelots & d'habiles pilotes. Les habitans ont été des premiers à armer, & arment encore pour la pêche de la morue au banc de Terre-Neuve, à l'Iſle royale, & ſur les côtes du petit nord. Ils font auſſi, ſur leurs propres côtes, la pêche des ſardines & celle de la *drége*, dite dans le pays

la *drague*. Enfin il y aborde des vaiſſeaux étrangers qui importent & exportent différentes ſortes de marchandiſes, comme du bray, de la réſine, des ſels, des blés & des vins. Il y a un profeſſeur d'hydrographie qui y réſide toute l'année, & qui y tient ſon école gratuitement. On y compte deux paroiſſes, qui renferment environ mille habitans, & quelques maiſons religieuſes. Elle a été long-temps poſſédée par les anciens ſeigneurs de la maiſon de Mauléon, d'où elle a paſſé aux vicomtes de Thouars. MM. de la Trémouille en ayant hérité, elle eſt entrée dans le partage d'une branche cadette de cette maiſon, dont l'héritiere épouſa le ſecond fils du grand maréchal de Montmorenci-Luxembourg : ſes deſcendans la poſſedent encore.

En 1570, cette ville, aſſiégée par la Noue, qui commandoit l'armée des calviniſtes, fut priſe & pillée. On aſſure que les ennemis purent à peine emporter la grande quantité d'or & d'argent qu'ils y trouverent, & que s'étant embarqués pour la Rochelle, les pilotes des ſables d'Olonne les

firent aborder par une fauſſe route en Bretagne, où ils furent dévaliſés par les payſans.

A peu de diſtance des ſables d'Olonne, eſt un endroit périlleux, appelé *les barges d'Olonne.* C'eſt un amas de rochers eſcarpés, qui ſont couverts lorſque la mer eſt haute, mais qu'on découvre quand elle eſt baſſe.

C'eſt dans l'élection de cette ville que ſe trouvent la principauté de *Talmond*, qui en eſt tout près, & celle de *la Roche-ſur-Yon*, qui en eſt un peu plus éloignée vers le nord-eſt. La petite ville de *Talmond* eſt très-ancienne, & appartient depuis long-temps à la maiſon de la Trémouille. Guillaume I, dit *le Chauve*, y fonda, en 1040, un monaſtere de l'ordre de Saint-Benoît. Elle étoit autrefois ſituée ſur les bords de la mer; & c'eſt d'après cette poſition qu'un auteur a avancé que le nom de cette ville étoit compoſé des deux mots *Talus Mundi*, qui ſignifient *le bout du Monde.* Il dit qu'elle fut ainſi nommée par un étranger, qui, la voyant entourée d'eau, crut que c'étoit-là que finiſſoit la terre. Si cette étymologie vous plaît, Ma-

dame, il eſt facile de vous en trouver une pareille, ſans ſortir de ce canton. Tout près de Talmond eſt l'abbaye d'Orbêtier ; & l'on ſuppoſe que ce nom lui vient de ces mots, *Orbis Terminus*, qui veulent dire *les Bornes du Monde.*

La principauté de *la Roche-ſur-Yon* appartient au prince de Conti. On y fait quelque commerce en blés. En 1369, les Anglois vinrent aſſiéger cette ville, dont le château étoit fort & bien fourni de munitions de guerre. Le commandant le livra aux aſſiégeans pour ſix mille livres. Le duc d'Anjou le fit arrêter & jeter à l'eau, renfermé dans un ſac.

De cette même élection dépendent les trois iſles qui ſont ſur la côte du Poitou. La petite iſle qu'on appelle communément *Iſle-Dieu*, comme on prononce le nom de *Dieu*, doit s'écrire d'*Yeu*, puiſque ſon ancien nom eſt *Oya*. Elle eſt ſituée vis-à-vis le petit port *Saint-Gilles*, qui eſt au deſſus des ſables d'Olonne. Tous les habitans en ſont pêcheurs. Il y avoit autrefois des moines qui furent chaſſés par les Normands.

L'iſle de *Noirmoutier* tout-à-fait au nord, a une pointe vis-à-vis de la Bretagne, & une autre en face du Poitou. Elle s'appeloit anciennement *Her* ou *Herio*, & l'on s'eſt accoutumé à lui donner le nom qu'elle porte, à cauſe d'un couvent de bénédictins vêtus de noir, qui fut détruit par les Normands lors de leur premiere irruption au neuvieme ſiecle. L'abbaye fut réduite en un petit prieuré : cependant le monaſtere a été depuis aſſez bien rétabli. C'eſt par une eſpece d'oppoſition qu'on a fondé de l'autre côté de l'iſle une abbaye de moines de Cîteaux habillés de blanc, qu'on appelle l'*Abbaye blanche*.

Cette iſle eſt aſſez étendue : mais les côtes ſont difficiles à aborder, étant entourées de bancs de ſable. Dans l'intérieur, il y a des marais ſalans & des terres de différens rapports. Les habitans, exempts de taille & d'autres impoſitions, y vivent aſſez tranquillement. La ſeigneurie en appartient depuis long-temps à la maiſon de la Trémouille ; & une branche qui ne s'eſt éteinte que dans ce ſiecle-ci, en a porté le nom.

Entre le continent & l'iſle de Noirmoutier, ſe trouve l'iſle de *Bouin*, qui n'eſt ſéparée de la côte du duché de Retz que par un bras de mer. Elle eſt toute remplie de marais ſalans, & n'a de conſidérable qu'un petit bourg de ſon même nom. L'hiſtorien du Bouchet prétend que c'eſt dans cette iſle que les Normands firent leur premiere deſcente en France, l'an 820. Il ajoute que leur flotte étoit compoſée de treize navires.

Près de cette iſle, eſt la petite ville de *Beauvoir-ſur-mer* avec un port, & où l'on compte environ dix-huit cents habitans. En 1588, Henri IV, qui n'étoit encore que roi de Navarre, aſſiégea cette ville, qui étoit alors une place très-importante, autant par ſa ſituation que par ſa richeſſe. Le lendemain que le château fut inveſti, Henri, voulant reconnoître le pays, ſortit avec trente gentilshommes & douze de ſes gardes. Ce prince, ſe promenant tranquillement les mains derriere le dos, à quelque diſtance de ſa ſuite, fut couché en joue par quarante-cinq hommes du parti ennemi, qui s'étoient cachés dans un foſſé à ſec. Son écuyer, qui le ſuivoit de près, ſe

mit auſſi-tôt devant lui, & ſes gentils-hommes l'avoient déjà entouré lorſque les ennemis firent feu. Mais des quarante-cinq coups, trois ſeuls porterent. Il n'y eut qu'un gentilhomme de tué & deux de bleſſés. Dix-ſept jours après, les aſſiégés demanderent à capituler; & le roi de Navarre leur permit de ſortir avec armes & bagages. Ils ſe retirerent dans l'iſle de Bouin.

Je ſuis, &c.

A Beauvoir-ſur-mer, ce 25 mai 1762.

LETTRE CDLXXIII.

SUITE DU POITOU.

EN ſortant de Beauvoir, j'ai reſpiré avec plaiſir, Madame, l'air de ſes environs, qui ſe préſentent ſous l'aſpect le plus riant. Tandis que, d'un côté, les vagues de la mer grondent & ſemblent menacer d'engloutir tout le pays, de l'autre on eſt raſſuré par le calme qui regne dans de vaſtes prairies où paiſſent de nombreux troupeaux qui vont ſe déſaltérer dans l'eau tranquille des étangs voiſins. Ici des terres labourables promettent une récolte abondante; là un bois épais offre ſon ombre au voyageur fatigué. Dans cette campagne agréable, eſt ſitué le bourg de la *Garnache*, aujourd'hui peu conſidérable par lui-même, mais qui, du temps des guerres de la ligue, formoit une petite ville avec un château, dont l'enceinte étoit en partie défendue par un étang. Il eſt célebre dans l'hiſtoire par un ſiége vigoureux qu'il eut à ſoutenir en 1588,

& où il ſe paſſa un événeme
digne d'être conſacré dans le
de l'amitié.

Henri, roi de Navarre, y av
voyé des troupes commandées
baron de *Vigno'es*, qui, ma
mauvaiſe diſpoſition de la pla
prépara à faire bonne contenan
vant les catholiques qui l'aſſiég
Dans l'armée de ceux-ci, é
jeune homme, nommé *Poiſſon*
intime de Vignoles. Ce jeune g
jugeant au petit nombre des ul
qu'ils ne pourroient pas faire u
gue réſiſtance contre l'attaque, t
pour les jours de ſon ami, &
parti de le ſauver au péril de
Pour y parvenir, il prie un de
taines qui devoient monter à
de lui laiſſer porter ſon enſeigr
obtient cette faveur ſi utile
projet. Plein de ſon généreux d
il approche avec intrépidité de la
que Vignoles défendoit. Mall
ſement la viſiere de ſon caſq
baiſſée Vignoles, qui ne pou
recon. oître, ne voit dans ce c
tant qu'un ennemi téméraire.
tôt il lui ajuſte deux coups d

buſade, & le bleſſe à mort. Mais bientôt il reconnut ſa mépriſe ; & jugez, Madame, de ſa douleur lorſqu'il apprit que celui qui venoit de périr de ſa main, étoit ſon plus tendre ami, qui avoit perdu ſa vie pour avoir voulu ſauver la ſienne.

Il y a peu de provinces dans le royaume qui ſe ſoient plus reſſenties du fléau des guerres civiles ou de religion, que le Poitou. Auſſi n'y voit-on preſque pas de lieu qui n'ait ſoutenu un ſiége durant ces temps déſaſtreux. Telle eſt la petite ville de *Montaigu*, ſituée dans l'élection de Mauléon, vers les frontieres de la Bretagne. Elle étoit autrefois très-fortifiée, & avoit un bon château, dont les foſſés étoient creuſés dans le roc. Aujourd'hui elle eſt très-peu de choſe : mais les environs en ſont agréables.

Dans l'intérieur des terres, ſur la rive gauche de la Sévre Nantoiſe, eſt le bourg de *Tiffauges*, mal bâti, mal peuplé, & qui n'offre aucun monument de ſon antiquité : car on prétend qu'il a été anciennement la capitale des *Teiphaliens*, Scythes que les empereurs Romains envoyerent en

Poitou, pour former des garnisons dans les villes, & les défendre contre les incursions des étrangers. Ces peuples donnerent leur nom au bourg de Tiffauges, appelé dans les anciens titres *Teiphales*. Ils s'allierent dans la suite avec les naturels du pays, & se confondirent avec eux.

Cependant on croit qu'il y avoit encore au onzieme siecle, dans quelques parties du Poitou, des Teiphaliens qui vivoient isolés des autres habitans. Un canton situé sur les confins du Poitou & de l'Aunis, n'étoit alors occupé que par les Teiphaliens, hommes féroces, qui habitoient au milieu des halliers & des marais impénétrables de la petite isle de Maillesais. On a découvert il y a quelques années, en fouillant la terre près de ce lieu, dans la paroisse de Saint-Sigismond, des squelettes d'une grandeur extraordinaire. Les crânes étoient fort gros, & les os des bras & des jambes extrêmement alongés. Cette découverte prouve que ce pays étoit habité par des hommes beaucoup plus grands de taille que les Gaulois. Ces hommes étoient des Scythes ou Alains, à qui

Ammien Marcellin attribue une taille très-avantageuſe, & reſſembloient aux Bourguignons, qui, au rapport de *Sidonius*, avoient ſept pieds de haut.

A quelques lieues de Tiffauges, on entre dans l'élection de *Mauléon*, dont le territoire, aſſez étendu, n'eſt pas bien fertile. Mais les habitans ſavent, par un travail conſtant, tirer parti de toutes les reſſources que leur a données la nature, & recueillent aſſez de blé pour leur ſubſiſtance. La petite ville de ce nom, ſituée ſur la rive droite de la Sévre Nantoiſe, étoit une ancienne baronnie, qui, dans ce ſiecle-ci, a été érigée en duché-pairie, que je crois déjà éteinte. C'étoit le patrimoine des anciens ſeigneurs de Mauléon. Elle a paſſé d'abord dans la maiſon de Thouars, puis dans celle de la Trémouille, & a été achetée par le comte, depuis duc de Chatillon. La ville étoit forte, puiſqu'elle a été ſouvent aſſiégée. Elle le fut pour la derniere fois, en 1587, par les huguenots, qui s'en rendirent les maîtres. Le château & l'abbaye qui y ſont renfermés, furent cruellement dévaſtés; & c'eſt probablement alors que les

titres de la maiſon de Mauléon furent perdus.

A propos de cette ville, il faut bien, Madame, que je vous faſſe connoître le célebre Troubadour *Savary* de *Mauléon*, qui en étoit ſeigneur. Il étoit, diſent les chroniques, brave & galant chevalier, aimant les aſſemblées, les tournois, les divertiſſemens & les vers. On diſoit qu'on pourroit compoſer un gros livre de ſes belles actions. Mais ſes ſuccès en galanterie ſont plus connus que ceux qu'il obtint en littérature & dans la guerre. Pluſieurs manuſcrits du treizieme ſiecle nous ont conſervé les aventures amoureuſes de ce chevalier. Je ne vous rapporterai que celle-ci, que l'on trouve dans l'hiſtoire des Troubadours.

» *Savary* vint faire viſite à la vi-
» comteſſe madame *Guillemette* de
» *Bennanguiſſe*, dont il étoit amou-
» reux, menant avec lui *Rudel*, ſei-
» gneur de *Bergerac*, & *Geoffroy*
» *Rudel*. Ils la prierent tous trois
» d'amour; car l'an auparavant, elle
» avoit retenu chacun d'eux pour ſon
» chevalier, ſans qu'ils le ſuſſent l'un
» l'autre. S'étant aſſis, l'un à ſa droite,

» l'autre à ſa gauche, & le troiſieme
» devant, chacun d'eux la regardoit
» amoureuſement. Elle, comme femme
» la plus hardie qui fût jamais, com-
» mença à regarder amoureuſement
» *Geoffroy Rudel*, qui étoit aſſis de-
» vant elle. En même temps, elle prit
» la main de *Bergerac*, & la lui
» ſerra d'une maniere fort tendre.
» Pour monſeigneur *Savary*, elle lui
» marcha ſur le pied, en ſouriant &
» ſoupirant. Aucun ne ſut quel ſigne
» d'amour avoit eu ſon compagnon,
» juſqu'à ce qu'ils furent partis. Alors
» *Geoffroy* dit à *Savary* comme la
» dame l'avoit regardé, & *Bergerac*
» comment elle lui avoit ſerré la
» main. *Savary*, entendant le plaiſir
» qu'elle avoit fait à l'un & à l'autre,
» en fut bien faché, mais ne dit mot
» de celui qu'il avoit eu pour ſon
» compte. Il alla trouver *Gauſeline*
» *Faydit* & *Hugues de la Bacallaria*:
» il leur demanda auquel des trois la
» dame de *Bennauguiſſe* avoit témoi-
» gné le plus d'amour. Ce fut le ſujet
» d'un *tenſon* «.

Un *tenſon*, Madame, étoit dans ce temps-là une difficulté qu'on pro-

poſoit à réſoudre devant les tribunaux d'amour. On ne rapporte point la déciſion des deux juriſconſultes qui furent conſultés par le ſeigneur de Mauléon. Mais l'exemple de madame *Guillemette de Bennanguiſſe* ſuffit pour prouver que les manéges des coquettes n'ont pas été inventés de notre temps.

Dans l'élection de Mauléon, eſt la petite ville d'*Argenton-le-Château*, avec titre de vicomté, ſituée ſur la petite riviere d'Argentonne. On y fabrique des coutils & d'autres étoffes groſſieres. C'eſt l'ancienne poſſeſſion de la derniere branche de la maiſon de Chatillon-ſur-Marne.

En tirant vers l'orient d'Argenton, on arrive à *Thouars*, chef lieu d'une élection, dont les terres ſont plus fertiles que celles de la précédente. Le principal commerce y conſiſte en beſtiaux, chevaux & mulets. Dans quelques paroiſſes de ſon diſtrict, on fabrique des tiretaines, des droguets & des ſerges. Il y croît une quantité prodigieuſe de châtaigniers, dont le bois ſert à faire des cercles, & des noyers, dont le fruit produit de l'huile que les habitans emploient à brûler, &

& à l'assaisonnement de leurs mets. On y débite aussi des blés, des vins & des eaux de-vie.

La ville de Thouars étoit anciennement une vicomté : c'est aujourd'hui une duché-pairie, érigée au seizieme siecle pour la maison de la Trémouille. Cette belle terre leur est venue par l'héritage de la maison d'Amboise, qui avoit recueilli celui des anciens vicomtes de Thouars. Ceux-ci descendoient des premiers comtes de Poitou, par Arnould, fils de Ranulphe, qui mourut l'an 900. Une origine si illustre, soutenue par l'audace, & je peux dire par la méchanceté des sires de Thouars, leur procura des biens considérables, & à leurs terres, les plus beaux priviléges. Leur ville étoit fortifiée ; & ils y avoient construit un beau château, au même lieu où l'on en voit encore un, qui a été plusieurs fois rebâti &, embelli. Dans la cour même est une église collégiale de la fondation des anciens seigneurs. Il y a dans la ville un autre chapitre, trois couvens d'hommes, deux de filles, un hôtel-Dieu & un hôpital ; tous fondés par les seigneurs du lieu. On

compte juſqu'à dix-ſept cents fiefs qui en relevent.

A trois lieues de Thouars, il y a une petite ville qu'on appelle *Breſſuire*. Les vitres de ſon égliſe & ſa tour qu'on voyoit de huit lieues, étoient déjà fameuſes au ſeizieme ſiecle. Mais, le 6 juillet 1728, le tonnerre a preſque entiérement détruit cette égliſe & ſon clocher.

Après avoir paſſé la petite riviere du Thouaret, j'ai vu la jolie petite ville d'*Airvaux*, chef-lieu d'un arrondiſſement de l'élection de Poitiers. Le commerce qu'on y fait, ainſi que dans la petite ville de *Saint-Loup* qui eſt auprès, conſiſte en horlogerie qui eſt fort eſtimée, en laine & en moutons dont il ſe fait un grand débit. Charles IX parcourant le royaume, en 1563, pour ſe montrer à ſes ſujets, s'arrêta à Airvaux pour y dîner. Il avoit couché à la *Rochefaton*, château ſitué entre cette petite ville & celle de *Parthenay*.

Cette derniere eſt le chef-lieu d'un canton nommé *la Gatine*, qui eſt un des plus fertiles & des meilleurs de la province. Il y a beaucoup de bois; &

ce nom, en langage du pays, veut dire *forêt*. La maiſon de *Parthenay* étoit une des plus anciennes de Poitou. En 1057, Joſſelin de Parthenay étoit archevêque de Bordeaux & tréſorier de Saint-Hilaire de Poitiers; ſon frere Guillaume s'appeloit *Parthenay-l'Archevêque*. La branche puînée de cette maiſon commença, dès l'an 1330, par un frere de Jean, ſire de Parthenay, qui devint ſeigneur de la petite ville de Soubiſe dont il prit le nom. La terre de *Parthenay* ayant été confiſquée ſur un de ces ſeigneurs, au quinzieme ſiecle, paſſa dans la maiſon de Longueville. Elle fut enſuite vendue, & fit partie du duché de la Meilleraye, érigé, en 1663, pour le maréchal qui portoit ce nom, mais dont le vrai nom de famille étoit *la Porte*. Son fils prit le nom de *Mazarin*, en épouſant une niece du cardinal, premier miniſtre.

C'eſt une demoiſelle de cette famille, Catherine de Parthenay, qui fit cette belle réponſe à Henri IV, qui lui propoſoit ſon cœur: *Je ſuis de trop bonne maiſon pour être votre maîtreſſe, & ne ſuis pas aſſez riche pour être*

votre femme. Elle devint l'épouſe du duc de Deux Ponts. Lorſque le cardinal de Richelieu aſſiégea la Rochelle, elle étoit, dit-on, dans cette ville avec ſa mere. Toutes deux ſupporterent les incommodités du ſiége avec le plus grand courage, ne vivant pendant trois mois que de chair de cheval, & ne mangeant que quatre onces de pain par jour.

Une petite ville peu éloignée de Parthenay, vers le ſud, qui n'offre rien de remarquable par elle-même, mais qui eſt intéreſſante autant par l'induſtrie de ſes habitans que par la fertilité de ſon ſol, eſt *la Châtaigneraie.* Elle eſt ſituée dans une contrée abondante en grains, en vins, en pâturages : il s'y fabrique pluſieurs ſortes d'étoffes ; & l'on y fait un commerce conſidérable en blés, en beſtiaux & en laines. Cette petite ville a pris ſon nom de la maiſon de *Châteignier*, qui exiſtoit dès l'an 1068. De cette maiſon étoit ce *la Châteigneraï*, que François I s'étoit choiſi pour un de ſes compagnons d'armes, & qui, pour un propos ſuppoſé, *combattit à outrance* Gui Chabot de Jarnac. Le combat eut lieu, le 10 juillet 1547,

dans le parc de Saint Germain-en-Laye, en préſence du roi & des principaux ſeigneurs de la cour. La Châtaigneraie fut bleſſé aux jarrets, & mourut au bout de trois jours, plutôt de ſon dépit, dit-on, que de ſa bleſſure. Ce coup que lui porta Jarnac, étoit devenu ſi familier à celui-ci, qu'en s'exerçant avec ſon maître d'eſcrime, il ne le manquoit jamais. Il a depuis paſſé en proverbe, pour ſignifier un coup imprévu, & que l'on ne ſongeoit pas à parer.

En ſortant de la Châteigneraie, j'ai continué ma route vers la partie méridionale du Poitou; &, après avoir paſſé par *Vouvant*, petit lieu qui, dans ſon origine, n'étoit qu'un château fondé au onzieme ſiecle, je ſuis arrivé à une des villes conſidérables de cette province. C'eſt *Fontenay-le-Comte*, chef lieu d'une élection, & qui tire ſon nom d'une fontaine abondante & d'un château où les comtes de Poitou faiſoient leur réſidence, & dont il ne reſte plus que deux tours. Située dans un vallon, au pied d'un côteau ſur la Vendée, elle eſt bien bâtie & fort jolie. Les fauxbourgs, plus grands que

la ville même, ſont encore plus agréables à habiter. Il y a trois paroiſſes, un couvent de cordeliers, où le fameux *Rabelais* prit l'habit de ſaint François, & pluſieurs autres communautés religieuſes. L'égliſe de *Notre-Dame* offre un clocher qui eſt une fleche remarquable par ſa hauteur & ſa légéreté. Celle de *Saint-Nicolas* renferme le cœur & les entrailles du cardinal *Charles de Bourbon*, nommé roi de France par les Ligueurs, & mort dans les priſons de cette ville.

On compte dans Fontenay-le-Comte ſix mille habitans au moins. Il s'y tient tous les ans trois foires qui ſont très-fréquentées. Le commerce y conſiſte en beſtiaux, grains, chevaux, mulets, draps & étoffes de laines. Mais depuis quelque temps, ces deux dernieres branches ſont très-diminuées. Les environs en ſont agréables & fertiles en grains de toute eſpece, & en pâturages.

Les proteſtans aſſiégerent cette ville en 1568. Ceux du château ne ſe rendirent que ſous la promeſſe qu'on leur laiſſeroit la vie. Mais cette promeſſe fut indignement violée. Les

huguenots maſſacrerent la garniſon, & conduiſirent à la Rochelle le commandant *Haute-Combe*, qui fut exécuté à mort. Ils l'aſſiégerent encore en 1570; & c'eſt à ce ſiége, comme je l'ai dit ailleurs, que le brave La Noue eut un bras caſſé d'un coup d'arquebuſe.

La république des Lettres eſt redevable à Fontenay-le-Comte, de pluſieurs grands hommes qui s'y ſont illuſtrés. Tels ſont André *Tiraqueau*, célebre juriſconſulte, dont on diſoit plaiſamment qu'il donnoit tous les ans un enfant & un livre à l'état: Nicolas *Rapin*, dont les épigrammes latines ſont fort eſtimées, & qui eut part à la fameuſe *Satyre Ménippée*: François *Viete*, l'un des plus grands mathématiciens du ſeizieme ſiecle: le préſident *Briſſon*; ſavant magiſtrat, qui fut pendu par la faction des Seize, pour avoir oſé dire aux ligueurs, pendant que Henri IV aſſiégeoit Paris, que, ſous prétexte d'une ſainte Ligue, ils détruiſoient l'autorité royale: Jean *Besly*, auteur de l'hiſtoire des comtes de Poitou, & très-verſé dans les antiquités de France.

Cette élection de Fontenay-le Comte eſt en général fertile en grains, en fruits & en excellens pâturages. Elle renferme environ ſoixante-deux paroiſſes, & un grand nombre d'abbayes.

Je ſuis, &c.

A Fontenay-le-Comte, ce 3 juin 1761.

LETTRE CDLXXIV.

SUITE DU POITOU.

ME voici, Madame, dans le dioceſe de Poitiers, à *Saint-Maixent*, petite ville ſituée ſur la Sévre, aſſez mal bâtie, mais entourée de fortes murailles. Ce n'étoit d'abord qu'un hermitage, où vivoit, du temps de Clovis, un ſaint ſolitaire qui a donné ſon nom à la ville qu'on bâtit enſuite tout auprès. Elle eſt le chef-lieu d'une élection, où le commerce des grains de toute eſpece, de bœufs, de moutons & de mulets, eſt conſidérable. Il y a dans la ville même une manufacture de bas de laine, de bonnets & de ſerges, dont on fait un grand débit, même dans les pays étrangers. La moutarde en eſt renommée.

Les fauxbourgs de Saint-Maixent ſont très-conſidérables, par rapport à l'étendue de la ville, qui renferme, outre un vieux château, trois paroiſſes, une abbaye, & pluſieurs maiſons reli-

gieuſes. La conduite des moines de cette abbaye étoit autrefois bien digne d'être imitée. Chaque jour ils faiſoient aſſeoir trois pauvres à leur table ; à chaque fête ſolemnelle, & lorſqu'un religieux mouroit, ils en admettoient cinquante.

Vers le nord-eſt de Saint-Maixent, & ſur la riviere de Vonne, eſt la petite ville de *Luſignan*, qui ne renferme que huit à neuf cents habitans, peu riches pour la plupart. Mais elle eſt fameuſe par les merveilles qu'on attribuoit anciennement à ſon château ; & par la fée *Méluſine*, qui, dit-on, le fit conſtruire. D'autres penſent qu'il fut bâti par *Geoffroi à la grande dent*. Ils ſe fondent ſur ce qu'on voyoit autrefois l'effigie de ce comte à la principale entrée de la grande tour. Mais il paroît conſtant que l'édification de ce château eſt due à Hugues II, ſeigneur de Luſignan, dit *le Bien-Aimé*. Ainſi, ſans conſidérer ſi *Mélusine* étoit une fée, moitié femme & moitié ſerpent, comme des auteurs romaneſques l'ont prétendu ; ſi, ſuivant d'autres, ce nom eſt compoſé de celui des terres de *Melle* & de *Luſignan* ; ſi, d'après

Jean d'*Arras*, Jean *Bouchet* & leurs échos, elle étoit fille de Henri I de Luſignan, roi de Chypre & de Jéruſalem, & femme de Raymond, prince d'Antioche; ſi, comme le dit *Poſtel*, elle deſcendoit des douze tribus d'Iſraël, parce qu'elle poſſédoit la magie naturelle; en un mot, ſans conſidérer ſi toutes les fadaiſes qu'on a débitées ſur ſon compte ont quelque apparence de vérité, je crois cependant, Madame, ne pouvoir me diſpenſer de vous tracer une courte deſcription de ce château, tel qu'il étoit autrefois.

Trois enceintes à deux cents pas l'une de l'autre, cernoient ce fameux château qui dominoit ſur toute la ville, dont il n'étoit ſéparé que par une eſplanade où l'on voyoit une eſpece de baſtion, appelé *la porte Geoffroi*. Cette porte, défendue par deux grandes tours & un très-grand foſſé, ſur lequel étoit un pont-levis, ſervoit d'entrée. Enſuite ſe trouvoient deux autres enceintes de murs & de foſſés, à la derniere deſquelles étoit la *tour Poitevine*, bâtie ſur le bord de la place & ſur les foſſés extérieurs. A cette tour étoit une fauſſe porte qui communiquoit hors du châ-

teau. La tour de l'*horloge* ou du *Beffroi* étoit à gauche de la grande place, hors de laquelle s'élevoit la tour *Mélusine*. C'eſt au fond de cette tour qu'on voyoit la fontaine de *Melusine*, ſi fameuſe par les fables qu'on en a racontées. Près de là, une porte ſecrette conduiſoit à la riviere de Vonne, qui coule au bas de la place; &, par un chemin pratiqué dans la contreſcarpe, on alloit au ravelin de *la Vacherie*. Des bâtimens conſidérables & d'une belle ſtructure, qui compoſoient la demeure des ſeigneurs de Luſignan, étoient au centre de ces fortifications. L'empereur Charles-Quint, en traverſant la France pour aller aux Pays-Bas, s'arrêta dans ce lieu, & y prit le divertiſſement de la chaſſe.

Ce château, ſi redoutable à la plupart des généraux qui avoient voulu s'en emparer, ſoutint, à différentes époques, des ſiéges très-vigoureux. Durant les guerres de religion, le duc de Montpenſier le prit, l'an 1574, & en fit raſer les fortifications. Sur leur emplacement, on a fait une promenade publique, où l'on jouit d'une vue très-agréable, & où l'on reſpire

un air très-pur. Mais le château, quoiqu'encore assez beau, ne laisse aucune idée de ces nombreux édifices, dont la grandeur giganteſque avoit exercé l'esprit de nos romanciers.

Vous savez, Madame, qu'il y a eu des rois de cette maison de Lusignan; & par-là même elle est trop illustre, pour que je doive craindre de vous offrir ici un très-petit nombre de remarques sur sa généalogie. On convient généralement que la derniere branche qui ait subsisté, est celle de *Lezai*, qui fait remonter son origine jusqu'à *Simon*, l'un des fils de Hugues de Lusignan, septieme du nom, qui vivoit au douzieme siecle, sous le regne de Louis *le Jeune*. Simon eut en partage la terre de *Lezai*, qui n'est qu'à deux ou trois lieues de Lusignan. Sa descendance se divisa, au commencement du quatorzieme siecle, en deux rameaux, dont le second subsiste encore dans le comte de *Lusignan-Lezai*. Le premier, qui avoit conservé la terre de Lezai, s'éteignit en 1384; & cette seigneurie passa, par différentes alliances, dans une branche de *Montmorenci-Laval*, qui, après avoir porté long-

temps le nom de Lezai, le quitta, parce qu'elle ſe trouvoit l'aînée de la maiſon de Montmorenci-Laval. Les Luſignan-Lezai n'ont jamais partagé les hautes deſtinées des autres branches de leur maiſon. Ils étoient ſéparés d'elles avant ſes brillantes époques, qui ne commencent qu'à Hugues VIII du nom, frere aîné de Simon. Ce ſeigneur eut pluſieurs fils : le premier fut comte de la Marche & d'Angoulême; le ſecond, ſire de Vouvant, du chef de ſa femme Euſtachine Chabot, héritiere de cette ſeigneurie; le troiſieme, roi de Chypre; le quatrieme, roi de Jéruſalem; & le cinquieme, comte d'Eu, par ſa femme.

Un auteur qui s'intitule frere *Etienne de Chypre, de la royale maiſon de Luſignan*, & de l'ordre des freres prêcheurs, fit imprimer, en 1586, un livre qui contient la généalogie de ſoixante-ſept maiſons, partie de France, partie étrangeres, iſſues de Merouée, de Clovis & de Thierri II, roi d'Auſtraſie : c'eſt de celui-ci qu'il fait venir, entre autres, les ſires de Luſignan. Toutes ces maiſons ont produit beaucoup de branches; & les filles en ont paſſé dans

une infinité de familles. Il en réſulte, ſuivant cet écrivain, que le nombre des gentilshommes qui appartiennent à la maiſon de Luſignan, eſt, pour ainſi dire, immenſe.

J'ajouterai ici, par occaſion, que l'auteur inſiſte ſur les ſeigneurs de *Sanzai*, qui, ſuivant l'opinion générale, deſcendent d'*Albon*, comte de Poitou, par un de ſes fils nommé *Arnaud*, qui vivoit au neuvieme ſiecle, ſous Charlemagne. Tous les hiſtoriens du Poitou parlent de cette maiſon de Sanzai, comme de la plus grande & de la plus illuſtre de la province : elle eſt éteinte. La terre dont ils prenoient leur nom, eſt peu éloignée de Luſignan. Il y en a dans la même province une autre du même nom, qui depuis long-temps eſt poſſédée par d'anciens gentilshommes du nom de *Turpin de Criſſé*. Selon le même écrivain, les ducs d'Aquitaine, & par conſéquent les anciens vicomtes de Thouars qui en étoient iſſus, avoient une ſouche commune avec ceux de Luſignan. Les comtes de Toulouſe, ceux de Carcaſſonne, de Foix & de Béarn, les dauphins de Viennois &

d'Auvergne avoient la même origine.

A quelque diſtance de Luſignan, j'ai vu la petite ville de *Vivonne*, qui a donné ſon nom à l'une des plus anciennes maiſons du Poitou. Elle eſt ſituée ſur la riviere de Clain, dont j'ai ſuivi la rive gauche pour arriver à *Poitiers*, capitale de la province.

En voyant cette ville de loin, en jetant mes regards ſur ſes environs, qui préſentent au voyageur un aſpect pittoreſque & riant, je m'en étois fait une idée avantageuſe : mais l'intérieur n'y a pas tout-à-fait répondu. Elle eſt en général très-mal percée & très-mal bâtie. Les rues, ſans être alignées, en ſont étroites & mal pavées. Point de bâtimens remarquables par leur architecture ; & quoique l'enceinte en ſoit prodigieuſe, quoiqu'elle renferme vingt-deux paroiſſes, cinq chapitres, quatre abbayes, neuf couvens d'hommes, douze de filles, deux ſéminaires, & trois hôpitaux, le nombre de ſes habitans ne ſe monte qu'à vingt-deux mille. Preſque toute la province de Poitou eſt compriſe dans la généralité de Poitiers, de laquelle dépendent neuf élections.

L'évêché de cette ville, établi vers l'an 260, est aujourd'hui bien moins considérable qu'il ne l'étoit autrefois, parce qu'on en a démembré une partie pour former celui de Luçon, & celui de Maillesais, dont le siége est à la Rochelle. L'évêque a quatre barons, auxquels appartient le droit de le porter en cérémonie sur leurs épaules, depuis la porte Joubert jusqu'à la cathédrale, le jour de son entrée. C'est à cette condition que les évêques leur ont autrefois inféodé les principaux offices de leurs maisons. Le sire de Lusignan est le premier de ces barons, & grand-écuyer de l'évêché. Lorsqu'il porte l'évêque, il prend pour son droit le cheval ou la haquenée blanche, sur laquelle l'évêque doit arriver jusqu'à la porte de la ville. Il faut remarquer que les sires de Lusignan n'étoient point vicomtes de Poitou, mais seulement barons de l'évêque de Poitiers, & qu'ils ne rendoient hommage qu'à celui-ci. Le sire de Parthenay, second baron de l'évêché, en est grand-bouteiller ou échanson. Il lui sert à boire, & a, pour son droit, la coupe d'argent dans laquelle a bu le prélat, & de plus toutes les

nappes & ſerviettes. Les deux barons que je viens de nommer, portent la chaiſe de l'évêque par derriere. Les deux ſuivans la portent par devant : ce ſont le vicomte de Chatellerault, & le baron du Fief-l'Evêque. Etant arrivés à l'évêché, le premier, à titre de grand-chambrier, lui donne à laver, & emporte le baſſin & l'aiguiere d'argent; l'autre, comme grand-ſénéchal, ſert ſur la table deux grands plats d'argent, qui, à la fin du dîner, lui appartiennent.

L'égliſe cathédrale, ſous l'invocation de *Saint Pierre*, eſt très-longue & très-large. Si l'élévation en étoit proportionnée à ces deux dimenſions, elle paſſeroit pour être une des plus belles du royaume. On y voit, auprès de la ſacriſtie, un marbre blanc antique, long de ſix à ſept pieds, d'un pied & demi ou environ en carré, & ſur lequel eſt une inſcription. Il a été trouvé dans la petite égliſe de *Saint-Jean*, que pluſieurs antiquaires croient avoir été un temple de Diane. Mais il eſt plus probable que ce bâtiment étoit le mauſolée d'une dame romaine.

Après la cathédrale, l'égliſe collégiale de *Saint-Hilaire*, qui a le roi

ur abbé, eſt la plus conſidérable de oitiers. Derriere le chœur, du côté pposé à la ſacriſtie, ſe voient les ébris d'un ancien ſépulcre couvert. eſt d'une eſpece de pierre calcaire, rant ſur le marbre blanc, & orné de relques figures en bas-relief. On prénd qu'il a la propriété de conſumer a vingt-quatre heures les cadavres ae l'on y renferme. Dans une chame qui eſt à côté de l'orgue, on voit *berceau* de Saint Hilaire : c'eſt la oitié d'une ſouche de chêne, de ſix eds de long, ſur deux pieds & demi e diametre, & creuſée en forme 'auge. On y attache, dit-on, les ux & les inſenſés pour les guérir.

J'ai dit ailleurs que le chapitre de *ainte-Radegonde*, & l'abbaye de *ainte-Croix*, ſont des monumens de piété de cette ſainte reine. Dans chœur de cette derniere égliſe, les éges des religieuſes ſont ornés chacun 'un tableau, peint ſur cuivre. Ces eintures ſont fort belles, & ſont un réſent du prince d'Orange, qui les voya à madame de Naſſau ſa ſœur, beſſe de ce monaſtere. Il y a dans tte même égliſe une chapelle qui

le *pas-Dieu*.

Une des plus anciennes é
Poitiers, eſt celle de *Notre-
Grande*. On croit que cette
légiale & paroiſſiale fut bâtie
de Conſtantin ; & ce qui
cette opinion, c'eſt la ſtatue
de cet empereur, qu'on v
des murs extérieurs. Vous ſa
dame, que Conſtantin exi
ſa figure fût placée ſur toutes
qu'il permettoit aux chrétien
Cette ſtatue avoit été briſé
proteſtans. Un abbé de Not
& premier dignitaire du ch
fit rétablir.

On entre dans cette vill
portes, dont quatre ont c

bâti, étoit un des monumens antiques les plus remarquables. Aujourd'hui il eſt ſi ruiné, qu'on en reconnoît à peine la grandeur & la figure. Un peu au deſſous, on trouve un grand arc, conſtruit de groſſes pierres de taille, qu'on croit avoir été un arc de triomphe. Il ſert actuellement de porte à une grande rue qui va au pont & à la porte *Saint-Cyprien*. Les ruines du *Palais Galien* ſont encore des reſtes précieux d'antiquité. Les aqueducs, qu'on appelle aujourd'hui *les arceaux de Périgny*, ſont à un quart de lieue de la ville, du côté de la porte de *la Tranchée*. Tous ces bâtimens ſont attribués à l'empereur Galien, qui, ſelon l'hiſtoire, fit quelque réſidence dans cette ville.

Mais le monument civil le plus reſpectable de Poitiers, eſt la tour de *Maubergeon*, que laiſſa ſubſiſter Henri II, roi d'Angleterre, ſecond mari d'Eléonore d'Aquitaine, lorſque, vers l'an 1161, il fit agrandir la ville. C'eſt de cette tour que relevent tous les fiefs anciennement dépendans des comtes de Poitou. Le nom qu'elle porte a pour étymologie un mot de la baſſe

latinité, *Mallobergum*, dérivé du celtique. Dans cette ancienne langue, *bergum* ſignifioit une montagne ou une auteur; & *mallus* une aſſemblée, ou le lieu où elle ſe tenoit. C'eſt dans la tour de Maubergeon que les anciens comtes conſultoient leurs barons & aſſembloient leurs vaſſaux : c'eſt un reſte de leur palais : auſſi tout releve en Poitou de la tour de Maubergeon, comme dans la France proprement dite, de la tour du Louvre.

La place royale, quoique la plus belle de cette ville, n'a de remarquable que la ſtatue pédeſtre de Louis XIV. Parmi les promenades publiques, on diſtingue le *cours* ſitué hors de la ville, & celle du *pont Guillon*, bordée par le Clain. On voit de là une chaîne de rochers & les ruines de l'ancien château, qui, contraſtant avec la verdure des arbres & des prairies qui ſont dans l'éloignement, offrent à l'œil un ſpectacle attachant.

Dois-je vous rappeler, Madame, qu'en 1356, les environs de Poitiers ſervirent de théatre à la bataille, peut-être la plus déſaſtreuſe qu'aient jamais perdue les François? Quelques-

uns de nos anciens auteurs disent que ce ne fut qu'à quatre jets de pierre de cette ville ; d'autres disent que ce fut à deux lieues, près du village de Maupertuis. Vous ne savez que trop que le roi Jean y fut fait prisonnier, après avoir perdu la fleur de la noblesse Françoise. On en voit de tristes monumens dans les cloîtres des couvens des dominicains & des cordeliers. C'est dans les églises de ces deux couvens, & dans de grandes fosses faites exprès dans leurs cimetieres & jardins, que l'on enterra les chevaliers François de quelque distinction qui périrent dans cette journée. Les bons religieux conserverent les noms de tous ceux qu'on put reconnoître, & cette liste est consignée dans les livres de Bouchet & de Belleforêt. Elle est très-longue ; mais je vais en tirer un petit nombre de noms, qui peuvent être regardés comme des titres d'honneur pour plusieurs anciennes & nobles familles.

Auprès du grand autel de l'église des dominicains, à droite, est enterré le duc de *Bourbon*, prince du sang de France, descendant de Saint Louis. Jean de *Clermont*, maréchal de France,

eſt du côté gauche : au milieu du chœur, Jean, vicomte de *Rochechouart*; plus loin, Aymard de *la Rochefoucault*; dans une chapelle près du mur, Thibaut de *Laval*; dans le cloître, Jean de *Chambes*, de la famille des ſeigneurs de Montſoreau; *Olivier de Saint-Georges*, de ceux de Verac; Guillaume de *Digoine*; le ſeigneur de *la Fayette*; Jean de *Croy*, ſire de *Boulainvilliers*; &c. Dans l'égliſe des cordeliers, *Gaultier de Brienne*, duc d'*Athenes* & connétable de France; *René Chauveau*, évêque de Châlons, qui périt dans la bataille, étant à la ſuite du roi comme ſon aumônier; *Hue de Mailly*; *Adam de Bauvilliers*; *Raoul de Lezai* (Luſignan); *Guichard de Chatillon*; *le Borgne de Prie*, & un grand nombre d'autres.

Poitiers ne reſta au pouvoir des Anglois qu'auſſi long-temps qu'il fut impoſſible à ſes légitimes ſouverains de le reprendre. Mais en 1371, le roi Charles V trouva le moyen d'y rentrer; & ce monarque, ſatisfait du zele qu'avoit témoigné dans cette occaſion le corps municipal de cette ville, accorda, en 1372, la nobleſſe aux maire,

maire, échevins & jurés (ou conſeillers de ville), à leurs ſucceſſeurs & à leur poſtérité.

L'hôtel de ville eſt un bâtiment qui n'eſt remarquable que par ſon ancienneté. Mais on lit au deſſous de l'horloge, conſtruite en 1448, ſous la mairie de Thomas Boiſleve, des vers en langue poitevine, dont la naïveté fait le principal caractere & le plus bel agrément. Vous allez en juger par cette inſcription :

Qui ou qui ce orloge fit faire,
Eſt Thomas Boiſleve lou maire,
A cauſe que les pouvre geant,
Ne ſavoient à quel heure ils digniant.

J'ai dit ailleurs que Charles VII, n'étant encore que dauphin, transféra le parlement de Paris à Poitiers; & c'eſt à cauſe de cette tranſlation que les conſeillers du préſidial de cette ville portent la robe rouge. L'univerſité y fut établie en 1431. Elle jouit des mêmes priviléges que celle de Paris, & fut réglée ſur le même pied. Il y eut de même quatre facultés, de théologie, de droit, de médecine & des arts; &

cette derniere fut partagée en quatre nations. Dans la ſuite, la faculté de droit a prévalu ſur les autres ; & c'eſt celle dont les écoles ſont depuis long-temps les plus fréquentées.

Pendant plus d'un ſiecle après cet établiſſement, la ville de Poitiers & même tout le Poitou jouirent de la paix, ſe trouvant éloignés des frontieres, & par conſéquent des guerres étrangeres. Durant cet heureux temps, pluſieurs Poitevins ſe diſtinguerent dans les ſciences & dans la littérature agréable. C'eſt à Poitiers que les premiers myſteres, écrits en vers, furent repréſentés avec éclat. *Jean Blanchet*, né dans cette ville, étoit le meilleur auteur & acteur de ces pieces. *Jean Bouchet*, hiſtorien du Poitou, compoſoit auſſi & jouoit lui-même des myſteres, & faiſoit beaucoup de vers. Le plus important de ſes nombreux ouvrages eſt intitulé *Annales* de l'Aquitaine. Poitiers a donné auſſi la naiſſance à *Scévole de Sainte-Marthe*, qui exerça des emplois conſidérables ſous Henri III & Henri IV, & qui nous a laiſſé de fort bonnes poéſies latines ; *à Filleau de la Chaiſe*, dont nous avons une *vie*

de Saint Louis pleine de recherches ; & à *Auguſtin Nadal*, auteur de pluſieurs tragédies, & d'une *diſſertation* eſtimée *ſur les veſtales*, *le luxe des dames Romaines*, &c.

Je ſuis, &c.

A Poitiers, ce 16 juin 1762.

LETTRE CDLXXV.

SUITE DU POITOU.

EN partant de Poitiers, je devois naturellement, Madame, diriger ma marche, du côté du nord, vers *Mirebeau*, chef-lieu du Mirebalais, d'où je ſerois entré dans le Loudunois; deux petits pays qui ſont véritablement du Poitou. Mais comme ils font partie du gouvernement de Saumur, qui s'étend preſque tout entier dans l'Anjou, je me ſuis déterminé ſans peine, pour mettre plus d'ordre dans mes récits, à ne les voir que lorſque je parcourrai cette derniere province. J'ai donc pris la route de Chatellerault, ſans aller même à *Montreuil-Bonin*, petite ville à l'occident de Poitiers, & que je ſais n'être fameuſe que par ſes anciennes monnoies, dont ſaint Louis fit ceſſer la fabrication.

Avant d'arriver à Chatellerault, & à une lieue de cette ville, près de la riviere de Clain, j'ai vu des ruines

qu'on dit être des veſtiges du *vieux Poitiers*. Pluſieurs auteurs penſent que la capitale du Poitou étoit anciennement ſituée en cet endroit. Mais il eſt conſtant, par pluſieurs titres ou chartes, & par les murailles qui en reſtent, que c'étoit un temple. En effet, le portique en eſt aſſez bien conſervé; & l'on voit qu'il étoit au milieu de deux autres, qui tous avoient environ vingt-quatre pieds de hauteur & huit de largeur. Ce temple avoit cent pieds de long ſur ſoixante de large; & l'on préſume qu'il pouvoit en avoir auſſi ſoixante de haut. Ce qui fait juger que ce monument eſt du temps des Romains, ce ſont les petites pierres taillées, de ſix pouces en carré, qui y ſont employées, & le ciment ſolide qui en lie les moellons.

Chatellerault, chef-lieu d'une élection très-étendue, eſt à cinq lieues de Poitiers, ſur la Vienne, dans le canton le plus agréable & le plus fertile. Cette jolie ville tire ſon nom d'un château que fit bâtir en cet endroit *Ayrault* ſon fondateur. On l'appela d'abord *Chatel-Ayrault*, dont on fit dans la ſuite *Chatellerault*. Cette ſeigneurie portoit

déjà le titre de vicomté l'an 900 ; & ſes vicomtes ſe prétendoient preſque indépendans des comtes de Poitou. Mais ils ſe ſoumirent à Philippe-Auguſte, lorſque ce monarque confiſqua cette province ſur Jean *Sans-Terre*. La maiſon de ces vicomtes, deſcendans d'Ayrault, s'éteignit au quatorzieme ſiecle. Les princes de la maiſon d'Anjou, qui monterent ſur le trône des Deux-Siciles, acheterent Chatellerault ; & Louis XI ayant hérité d'eux, l'érigea en duché-pairie, l'an 1514, pour François de Bourbon-Montpenſier. Les biens du connétable de Bourbon, qui en avoit hérité, ayant été confiſqués, ce duché fut donné, en 1548, à un ſeigneur Ecoſſois de la maiſon d'Hamilton, tuteur de la jeune reine d'Ecoſſe, Marie Stuart. Quelques années après, les circonſtances changerent, & on le retira de cette maiſon : en 1585, il rentra dans celle de Bourbon-Montpenſier. Mais les Hamilton n'ont jamais ceſſé de conſerver des prétentions ſur ce duché, & en ont toujours porté le titre. Ils ont fait ſouvent leurs proteſtations dans pluſieurs traités de paix : on les a admiſes, mais ſans leur rendre autre-

ment juſtice. Enfin le duché d'Hamilton en Ecoſſe, ayant paſſé dans la maiſon de Douglas, celui qui le poſſede & qui eſt auſſi duc de Brandon en Angleterre, conſerve toujours le titre de duc de Chatellerault en France. Cependant les ſeigneurs de la maiſon de la Trémouille ont acheté le duché de Chatellerault du duc d'Orléans, qui en avoit hérité de mademoiſelle de Montpenſier.

Cette ville, une des plus conſidérables du Poitou, renferme environ huit mille ames, une égliſe collégiale, trois paroiſſes & pluſieurs maiſons religieuſes. Elle communique à un de ſes fauxbourgs par un très-beau pont ſur la Vienne, que le duc de Sully fit achever en 1609. Le commerce en pluſieurs eſpeces de denrées y eſt floriſſant. Il y a trois manufactures, dont la plus importante eſt celle de la *Coutellerie*, qui y eſt à un tel point de perfection, qu'elle fournit les foires de Bordeaux, de Beaucaire, la Normandie, la Bretagne, & même les iſles d'Amérique. Cette fabrique occupe plus de quatre cents familles, dont les ouvrages ne ſont mis en vente qu'après

avoit été perfectionnés. Il y a même pour cet effet des maîtres-jurés qui y apposent leurs poinçons, & qui peuvent condamner à l'amende les personnes qui se trouvent en contravention. La manufacture de *cire blanche* est aussi très-estimée. On en fait environ cent milliers par an; & Chatellerault en fournit presque tout le royaume, & sur-tout Paris. On fabrique encore dans cette ville des toiles écrues & blanchies, dont on fait des envois jusque dans les isles.

En suivant le cours de la Vienne, j'ai passé par la petite ville de *Chauvigny*, qui a le titre de vicomté, & qui est possédée par les évêques de Poitiers. On y voit un château, où se retira, en 1356, après la bataille de Poitiers, Charles V, qui n'étoit encore que dauphin.

Sur la même riviere est la paroisse de *Civeaux*, aux environs de laquelle on voit, dans un vaste champ, un nombre prodigieux de tombeaux de pierre, que les habitans prétendent être les sépultures des François tués à la bataille de Vouillé, où Clovis défit les Visigoths. On a ouvert quelques-uns de

ces tombeaux, & l'on y a trouvé de vieilles armes rongées de rouille. Près de Civeaux, eſt un endroit nommé *le pas de la biche*, où l'on croit bonnement que Clovis paſſa la riviere de Vienne à gué, à la ſuite d'une biche qui ſortit exprès des bois pour ſervir de guide à ce prince.

Pluſieurs petites villes, bourgs ou villages mal bâtis, quelques châteaux ruinés ſur la cime des montagnes, quelques vallons agréables, quelques prairies verdoyantes, quelques payſages pittoreſques; mais en général un ſol peu fertile, & de très-mauvais chemins; voilà, Madame, les objets que préſente aux yeux du voyageur le reſte de la partie orientale du Poitou.

Cependant la petite ville de *Montmorillon*, ſituée à neuf lieues de Poitiers, dans un vallon qu'arroſe la riviere de Gartempe, mérite une mention particuliere. Elle avoit anciennement un château, étant le chef-lieu d'une baronnie. En 1281, Philippe *le Hardi*, fils de ſaint Louis, en fit l'acquiſition de Gui de Mauléon. En 1316, Philippe *le Long* la donna à Charles ſon frere; & dans la ſuite

Charles VI à Vignole de la Hire ſon écuyer. Quelque temps après, cette terre fut réunie à la couronne. Elle paſſa, en 1555, à Gilles Broſſard, ſous la faculté de rachat perpétuel. Dans le temps des grandes aſſiſes, le propriétaire d'une *Sergentiſe* féodale qui dépend de la baronnie de Montmoriſſon, étoit obligé de fournir, ſuivant les expreſſions du titre original, » des » verres & des écuelles, & trancheurs » de bois, & des pots de terre blancs » & noirs, force joncheurs à monſeigneur le ſénéchal, entre ſalle, ſalon, » le temps durant ladite aſſiſe; & leſdites aſſiſes paſſées, me doit demeurer ma vaiſſelle, rien rompu, » &c ".

Il ſe tient tous les ans dans cette petite ville, trois foires où l'on débite une quantité conſidérable de laines & de beſtiaux. Elle renferme environ deux mille habitans, une collégiale, & pluſieurs maiſons religieuſes.

Le couvent des Auguſtins eſt remarquables par l'étendue & la beauté de ſes bâtimens. Dans ſon enceinte, on voit un monument bien intéreſſant pour les amateurs de l'antiquité. Il offre les

ruines d'un temple gaulois, de figure octogone, diviſé en deux parties l'une au deſſus de l'autre, de maniere à former deux étages. La partie inférieure eſt moins vaſte, parce que les murs en ſont d'une épaiſſeur énorme. L'autre partie eſt éclairée par huit fenêtres, conſtruites dans huit arcades, dont ſept ſont murées : celle qui ne l'eſt pas, forme la porte. Un tuyau long de quatre toiſes, traverſe de haut en bas la voûte, & procure un foible jour.

Les prêtres habitoient, dit-on, dans un avant-corps, d'environ trois toiſes, pratiqué ſur toute la ſurface d'un des côtés du temple. On voit au deſſus une eſpece de petite tour. Là, dans l'épaiſſeur du mur, ſe trouve un eſcalier qui communique du rez-de-chauſſée à l'étage ſupérieur. La porte principale eſt du côté oppoſé, où l'on voit auſſi une petite porte qui ouvre ſur un chemin large d'une toiſe, & long de cent. On prétend que c'eſt par ce chemin que les prêtres alloient à la riviere pour ſe purifier, avant & après le ſacrifice, & qu'ils y conduiſoient leurs victimes.

Huit figures humaines, groſſiérement

travaillées, ſont au deſſus de la porte de ce temple. Six de ces figures repréſentent des hommes vêtus différemment, & ſéparés de trois en trois. Les deux autres repréſentent deux femmes qui ſont aux deux extrémités. Celle du côté droit eſt nue, ayant les cheveux flottans ſur ſes épaules. Elle preſſe ſur ſa poitrine deux ſerpens, qui, après avoir entortillé ſes jambes & ſes cuiſſes, remontent le long de ſon ventre vers chacune de ſes mamelles. L'autre femme, revêtue d'une jupe & d'un corſet peu différens des modernes*, a les cheveux diviſés en deux treſſes, qui pendent ſur le devant de ſes épaules. Ses mains appliquées à ſes côtés, ſont renfermées dans des gants d'hommes.

Les antiquaires ont formé beaucoup de conjectures ſur ces deux femmes. Ils ſuppoſent que la premiere, entortillée de ſerpens, eſt une divinité qui repréſente la lune; que l'autre eſt une druideſſe; & les ſix hommes, des druides. Quoi qu'il en ſoit, ce monument eſt bien digne de fixer l'attention des vrais amateurs de l'antiquité.

Une autre particularité de ce temple

c'eſt que, dans l'intérieur, huit perſonnes placées dans ſes huit angles, peuvent s'entretenir en même temps chacune avec la perſonne de l'angle oppoſé, ſans que les ſix autres puiſſent les entendre.

Je ſuis, &c.

A Montmorillon, ce 25 juin 1762

FIN.

TABLE
DES
MATIERES
CONTENUES DANS CE VOLUME.

LETTRE CDLII.

La Guienne.

Position & diviſion de la *Guienne ;* origine de ſon nom. *page* 1
Hiſtoire abrégée de cette province ; ſes ducs. 3
Eléonore répudiée par Louis VII ; remarque. 5
Guerres entre la France & l'Angleterre : la Guienne reſte aux Anglois ; traite du roi ſaint Louis. 7
La Guienne, théatre de guerres ſanglantes : elle revient à la couronne. 10
Productions de la Guienne. 13

LETTRE CDLIII.

Suite de la Guienne.

Deſcription du *Rouergue* ; ſes productions, ſon climat. 14

Situation de cette ville, ſes égliſes; tombeaux de pluſieurs vicomtes de Turenne; notice ſur l'un de ces Seigneurs; deſcription de ſa pompe funebre. 139
Collége de Brives; ſes promenades; homme célebre qui y a pris naiſſance; ſes environs. 146
Hiſtoire de la ville de *Turenne* & de ſes vicomtes. 147
Sa deſcription. 152
Le château de *Noailles*; la petite ville de *Beaulieu*, & ſon hiſtoire. 153
La ville de *Tulle*; ſes juriſdictions, ſon origine, ſa deſcription. 156
Son égliſe cathédrale, & ſes autres bâtimens. 159
Le bourg de *Tintiniac*; antiquités remarquables qu'on y voit. 162
Homme célebre né à Tulle. 163

LETTRE CDLX.

Suite du Limoſin.

La petite ville d'*Uſſel*; duché de *Ventadour*; ſes vicomtes. 166
L'un d'eux ſurnommé *le Chanteur*, & pourquoi. 167
Caractere & teſtament ſingulier d'un autre de ces vicomtes. 170
Environs du vieux château de Ventadour. 173

Abbaye de *Roquemadour*; curiosité intéressante qu'on y montre. 51
La ville de *Montauban*; origine de son nom; sa fondation & son histoire; maison d'un paysan où alloit Henri IV. 52
Evêché, maisons religieuses, & description de cette ville. 55
La petite ville de *Moissac*. 57
Negrepelisse, *Bruniquel*; origine du nom de ce dernier lieu. 59

LETTRE CDLV.

Suite de la Guienne.

Situation, histoire abrégée & productions de l'*Agenois*. 61
La ville d'*Agen*; son ancienneté, son histoire, sa description, son évêché & sa sénéchaussée; grands hommes qu'elle a produits. 64
Les petites villes d'*Aiguillon*, de *Clairac*, de *Villeneuve-d'Agenois*, de *Casseneuil*. 67
Bourg de *la Sauvetat*; grands hommes qu'il a produits; *Tonneins*; *Marmande*; duché de *Duras*; *Sainte-Foix*. 69
Description du *Bazadois*; la ville de *Bazas*, sa situation, ses évêques, grand homme qu'elle a produit. 70
Les petites villes de *Castelgeloux*, de *Caumont*, de *la Réole* & d'*Uzeste*. 73

LETTRE CDLVI.

Suite de la Guienne.

Position & productions du *Bordelois* 75

La ville de *Bordeaux*; étymologie de ſon nom; ſon hiſtoire. 76
Sa ſituation, ſon enceinte; forts qui la défendent. 78
Gouverneurs de cette ville & de la Guienne. 81
Promenades & bâtimens; égliſes; ce qu'elles offrent de curieux. 82
Reſtes d'antiquités, *porte baſſe*, palais *Gallien*; palais de *Tutelle*; vers ſur ſa démolition. 87
Evêché de Bordeaux; ſon parlement & autres juriſdictions. 90
Univerſité, *collége de Guienne*, académie. 93
Population de cette ville; ordonnances concernant les Juifs; manufactures, commerce. 95
Hommes célebres qu'a produits Bordeaux. 97
Cantons qui diviſent le Bordelois; les *Landes*. 99
Pays d'entre deux mers. 101
Le *pays de Médoc*, ſes productions; la *tour de Cordouan*; qui l'a fait bâtir? *ibid. & ſuiv.*
La ville de *Blaye*; ſon hiſtoire; les petites villes de *Bourg*, de *Libourne*, de *Fronſac* & de *Coutras*. 105

LETTRE CDLVII.

Suite de la Guienne.

Situation & productions du *Périgord*; ſon hiſtoire, & ſes comtes. 109
Diviſion du Périgord; les petites villes de *Caſtillon* & de *la Force*. 118

La ville de *Bergerac*; ſon commerce, ſes coutumes particulieres; ruiſſeau inflammable; le bourg de *Mucidan*. 115
La ville de *Périgueux*; ſes monumens antiques; Tour *Veſune*; ſon évêché, ſa population, ſes environs. 116
Le château d'*Antoniat*; homme célebre qui y eſt né. 118
L'Abbaye de Chancelade. La petite ville de *Bourdeille*; homme célebre de cette maiſon. 120
La ville de *Sarlat*; ce qu'elle eſt; bourg de *Cadouin*; terre de *Biron*. 121

LETTRE CDLVIII.

Le Limoſin.

Poſition du *Limoſin*; ſon hiſtoire, ſes vicomtes. 123
Fiefs titrés de cette province; ſon climat, ſon ſol, ſes rivieres. 127
Mines diverſes qu'on y trouve; maſſe de roche calcaire. 130
Commerce du Limoſin; caractere de ſes habitans. 132

LETTRE CDLIX.

Suite du Limoſin.

La ville de *Brives* ſurnommée *la Gaillarde*; anecdote concernant Gondebaud, fils du roi Clotaire I. 135

Situation de cette ville, ſes égliſes; tombeaux de pluſieurs vicomtes de Turenne; notice ſur l'un de ces Seigneurs; deſcription de ſa pompe funebre. 139
Collége de Brives; ſes promenades; homme célebre qui y a pris naiſſance; ſes environs. 146
Hiſtoire de la ville de *Turenne* & de ſes vicomtes. 147
Sa deſcription. 152
Le château de *Noailles*; la petite ville de *Beaulieu*, & ſon hiſtoire. 153
La ville de *Tulle*; ſes juriſdictions, ſon origine, ſa deſcription. 156
Son égliſe cathédrale, & ſes autres bâtimens. 159
Le bourg de *Tintiniac*; antiquités remarquables qu'on y voit. 162
Homme célebre né à Tulle. 163

LETTRE CDLX.

Suite du Limoſin.

La petite ville d'*Uſſel*; duché de *Ventadour*; ſes vicomtes. 166
L'un d'eux ſurnommé *le Chanteur*, & pourquoi 167
Caractere & teſtament ſingulier d'un autre de ces vicomtes. 170
Environs du vieux château de Ventadour. 173

de remarquable ; anecdote concernant une relique. 206
La cathédrale de cette égliſe ; ce qu'on y voit de curieux ; tombeau remarquable. 206
Abbaye de *Saint-Auguſtin* ; égliſes de *Saint-Michel des Lions* ; vieilles inſcriptions. 208
Autres égliſes de Limoges, & curioſités qu'elles renferment. 211
Collége de Limoges ; tableau original de Rubens ; ſociété royale d'agriculture. 213
Milice bourgeoiſe de cette ville ; cérémonie du couronnement des anciens ſouverains d'Aquitaine. 214
Commerce, population de Limoges ; cérémonie nommée *Oſtenſion*. 217

LETTRE CDLXIII.

Suite du Limoſin.

La petite ville de *Chalus* ; ſon origine, ſon château, ſa deſcription. 219
Tréſor curieux trouvé dans ce château ; ſiége qu'il occaſionna de la part de Richard ; anecdote concernant ce monarque Anglois. 221
La petite ville d'*Aixe* ; ſon château ; ſiége qu'il a ſoutenu. 225
Fief du *Bary*, maiſon de *Saint-Aulaire* ; anecdotes. 227
La petite ville de *Saint-Junien* ; ſon ancien monaſtere ; manuſcrit curieux. 228

LETTRE CDLXIV.

L'Angoumois.

Situation; climat, ſol, commerce, habitans & hiſtoire abrégée de *l'Angoumois.* 232
La petite ville de *Rochechouart*; ſes vicomtes; guerre que ſoutint l'un d'eux contre les Anglois. 235
Branche de cette maiſon dite des *Bourdet.* 238
Autre branche des ſeigneurs de *Mortemart*; aventure étrange arrivée à une des dames de ce nom; opinion populaire à ce ſujet. 239

LETTRE CDLXV.

Suite de l'Angoumois.

La petite ville de *Chabanois*; ſes anciens ſeigneurs. 243
La petite ville de *la Rochefoucault*; ſes comtes; anecdote ſur l'un d'eux; ce qu'il y a dans cette ville. 246
Le village de *Rançogne*; ſes mines; deſcription curieuſe de ſes *caves.* 251
Notice ſur *Jean Heraud*, ſieur de *Gourville.* 254
La petite ville de *Ruffec*, ſa terre & ſa ſeigneurie. 255
La petite ville de *Verteuil*; ſéjour qu'y a fait l'Empereur Charles-Quint. 257

LETTRE CDLXVI.

Suite de l'Angoumois.

La ville d'*Angoulême*; ſon ancien nom; ſes comtes & ſes ducs; anecdote ſur *Charles de Valois*, l'un d'entre eux. 258
Situation d'Angoulême; ſa cathédrale; ſes monaſteres; de *Saint-Cybard* & de *Saint-Auſone*. 266
Autres égliſes de cette ville; ſes priviléges; ſon commerce. 269
Perſonnages célebres qu'elle a produits; *Marguerite de Valois*, ſœur du roi François I. 271
François Ravaillac; de qui iſſu; ſon crime atroce. 272
Balſac. 274
Belle & fameuſe ſource de *la Touvre*. 275

LETTRE CDLXVII.

Suite de l'Angoumois.

Le bourg de *Jarnac*; bataille qui s'eſt donnée dans ſes environs; mot du prince de Condé. 277
Bourg-Charente. La petite ville de *Cognac*; ſon commerce, ſa ſituation; conciles remarquables qui s'y ſont tenus; ſon château, où naquit le roi François I. 279
Hommes célebres qu'a produits cette ville. 284
La petite ville d'*Aubeterre*; ce qu'il y a de remarquable. 285

LETTRE CDLXVIII.

La Saintonge.

Bornes, étendue & hiſtoire abrégée de la Saintonge ; rivieres qui l'arroſent ; ſon climat, ſes productions. 288
Le bourg de *Chalais* ; ſes ſeigneurs. 291
La petite ville de *Barbezieux* ; homme célebre qui y eſt né. 293
Le bourg de *Montagne*, & ſa ſeigneurie ; le bourg de *Talmont*. 294
La petite ville de *Royan* ; ce qu'elle a été ; ſon port, ſes environs, ſa ſeigneurie. 295
La ville de *Pons* ; ſon château ; ſes anciens ſeigneurs ; maniere dont ils rendoient hommage au roi. 296
La ville de *Saintes* ; ſes anciens monumens ; débris qu'on en voit encore ; deſcription de ſon arc de triomphe. 299
Egliſes de cette ville ; abbaye *des Dames*. 305
Synode tenu à Saintes par les proteſtans ; deſcription d'un ſiége qu'a ſoutenu cette ville. 307
Notice ſur un homme célebre né à Saintes. 312

LETTRE CDLXIX.

Suite de la Saintonge.

La petite ville de *Taillebourg* ; ſa deſcription ; victoire

victoire ſignalée remportée par ſaint Louis dans ſes environs. 315
Anecdote concernant des dames de la Trémouille, & ſiége que ſoutint à ce ſujet cette ville. 318
La petite ville de *Saint-Jean-d'Angely*; ſon ancien monaſtere; relique qui y a attiré un grand nombre de pélerins. 323
Deſcription du ſiége qu'a ſoutenu cette ville. 324
La petite ville de *Soubiſe*; ſa deſcription, ſon château, ſon égliſe collégiale, ſes ſeigneurs; ſiége qu'elle a ſoutenu. 331
La ville de *Brouage*; ſa ſituation, ſon commerce; ſiége qu'elle a ſoutenu. 335
La ville de *Marennes*; ſes anciens ſeigneurs, ſes environs. 338
L'Iſle d'*Oléron*; le château *du Bourg*; la tour *de Chaſſiron*; le pertuis d'*Antioche*. 339

LETTRE CDLXX.

L'Aunis.

Deſcription générale de *l'Aunis*. 343
La ville de *Rochefort*; ſon origine, ſon port, ſes curioſités, ſes environs. 344
La ville de *la Rochelle*; ſon origine, ſon hiſtoire. 347
Entrée du roi Charles IX dans cette ville. 351
Maſſacre de la *Saint-Barthélemi*, non exécuté à la Rochelle; guerre civile qui le ſuivi; deſcription d'un ſiége mémorable; exploits du brave *La Noue*; courageux dévouement

de Jean de la Garde, ſeigneur de *Vins.* 355
Autre ſiége mémorable de cette ville ſous Louis XIII. 369
Port de la Rochelle; ce qu'il y a de remarquable dans cette ville; ſon commerce. 373
L'Iſle de Ré, & *la tour des Baleines.* 377
La ville de *Saint-Martin*, capitale de cette iſle; ſes fortifications; forts qu'on voit dans cette iſle. ibid.
L'Iſle d'Aix, & la petite ville de *Marans.* 379
Le bourg de *Surgeres*; ſes anciens ſeigneurs; ſon château. 380
Le bourg de *Rohan-Rohan*; ſon érection en duché-pairie. 382

LETTRE CDLXXI.

Le Poitou.

Situation du Poitou; origine prétendue des Poitevins. 384
Hiſtoire de cette province ſous les Romains, les Viſigoths & Clovis; monaſtere fondé par ſainte Radegonde. 385
Comtes de Poitou : ils prennent le titre de ducs d'Aquitaine; l'un d'entre eux poëte. 391
Hiſtoire ſinguliere d'un autre de ces comtes; le Poitou réuni à la couronne. 395
Société d'enthouſiaſtes qui ſe forma dans cette province. 404
Parlement de Paris & univerſité transférée

à Poitiers. 406
Productions, rivieres, ports du Poitou, couches de coquillages. ibid.
Gouvernement ecclésiastique, élections, population, & caractere des habitans du Poitou. 408

LETTRE CDLXXII.

Suite du Poitou.

La ville de *Niort*; sa situation; siége qu'elle a soutenu; son commerce; ses maisons religieuses; ses priviléges. 411
La petite ville de *Mailleſais*; son ancien château & son ancien évêché. Anecdote concernant le cardinal de Bourbon, proclamé roi de France. 413
La ville de *Luçon*; son ancienne abbaye; son église cathédrale; siége qu'elle a soutenu; ses environs. 415
Le bourg de *Mareuil*; le petit port de *Jard*; les *Sables d'Olonne*; port & commerce de cette derniere ville; siége qu'elle a soutenu. 417
La principauté de *Talmond*, & celle de *la Roche-ſur-Yon*; étymologie du nom de la premiere. 420
Les trois iſles d'*Yeu*, de *Noir-Moutier* & de *Bouin*. 421
La petite ville de *Beauvoir-ſur-mer*; danger qu'y courut Henri IV. 423

LETTRE CDLXXIII.

Suite du Poitou.

Environs de Beauvoir; ſituation du bourg de *la Garnache*; ſiége qu'il a ſoutenu; trait héroïque d'un ami pendant ce ſiége. 425
La petite ville de *Montaigu*. 427
Le bourg de *Tiffauges*; peuples anciens appelés *Teiphaliens*. ibid.
La petite ville de *Mauléon*; ſon territoire, & ſon hiſtoire. 429
Notice ſur le troubadour *Savary* de Mauléon. 430
La petite ville d'*Argenton-le-Château* 432
La ville de *Thouars*; ſon commerce, ſon terroir; origine de ſes anciens ſeigneurs. ibid.
Les petites villes de *Breſſuire*, d'*Airvaux* & de *Parthenay*. Maiſon de ce nom; mot d'une demoiſelle de cette famille à Henri IV. 434
La petite ville de *la Châtaigneraie*; ſon territoire, ſon commerce. Combat d'un ſeigneur de ce nom; origine du mot *coup de Jarnac*. 436
Le petit lieu de *Vouvant*; la ville de *Fontenay-le-Comte*; ſa ſituation, ſes curioſités, ſon commerce; ſiéges qu'elle a ſoutenus. 437
Grands hommes qu'a produits cette ville. 439

LETTRE CDLXXIV.

Suite du Poitou.

La petite ville de *Saint-Maixent*; ſon origine, ſon commerce, ſon abbaye, & uſage pieux qu'on y obſervoit. 441
La petite ville de *Luſignan*; notice ſur la fée *Mélusine*; deſcription de ce fameux château. 442
Remarques ſur la généalogie de la maiſon de Luſignan. 445
La petite ville de *Vivonne*; la ville de *Poitiers*; ſes environs, ſon intérieur, ſon évêché; les quatre barons qui portent l'évêque en cérémonie le jour de ſon entrée. 448
Egliſes de Poitiers; ce qu'elles offrent de remarquable. 450
Reſtes d'antiquités de cette ville; tour de *Maubergeon*. 452
Places, promenades; tombeaux des chevaliers François tués à la bataille de Poitiers. 454
Privilége accordé aux maire & officiers municipaux de Poitiers; hôtel de ville & ſon horloge; préſidial, univerſité. 456
Grands hommes nés à Poitiers. 458

LETTRE CDLXXV.

Suite du Poitou.

Pourquoi le Voyageur n'a pas parcouru le Mirebalais & le Loudunois. 460

La petite ville de *Montreuil-Bonin*; veſtiges du vieux *Poitiers*. 460
La ville de *Chatellerault*; ſa ſituation, ſon hiſtoire, ſon commerce, ſes manufactures. 461
La petite ville de *Chauvigny*; la paroiſſe de *Civaux*; ce qu'on voit de remarquable dans ſes environs. 464
La petite ville de *Montmorillon*; ſon hiſtoire, ſon commerce. 465
Son couvent des Auguſtins; ruines remarquables d'un temple gaulois. 466

Fin de la Table du Tome XXXIV.

LETTRE CDLXI.

Suite du Limoſin.

La ville d'*Uſerche*; ſa ſituation, ſa deſcription, ſes égliſes; mauſolée d'un Pape, & note ſur ce Pontife. 174
Le bourg de *Pompadour.* 177
Le village du *Mont*; Pape qui y a pris naiſſance. 176
La ville de *Saint-Yrieix*; ſon origine, ſes égliſes, ſon commerce. 179
Deſcription du ſiége qu'elle a ſoutenu. 181
Le bourg de *la Roche-l'Abeille*; combat mémorable qui s'eſt livré dans ſes environs. 185
Carriere de ſerpentine qu'on voit près de ce bourg. 188
Les petites villes de *Pierre-Buffiere* & d'*Eymoutiers.* 190
La ville de *Saint-Léonard.* 191
La petite ville de *Solignac*; ſon origine; paroles de ſaint Eloy au roi Dagobert. 192

LETTRE CDLXII.

Suite du Limoſin.

La ville de *Limoges*; ſon ancien nom, ſes anciens monumens, ſon hiſtoire. 195
Deſcription de cette ville; égliſe de *Saint-Martial* & ſon hiſtoire; ce qu'on y voit

de remarquable ; anecdote concernant une relique. 205
La cathédrale de cette égliſe ; ce qu'on y voit de curieux ; tombeau remarquable. 206
Abbaye de *Saint-Auguſtin* ; égliſes de *Saint-Michel des Lions* ; vieilles inſcriptions. 208
Autres égliſes de Limoges, & curioſités qu'elles renferment. 211
Collége de Limoges ; tableau original de Rubens ; ſociété royale d'agriculture. 213
Milice bourgeoiſe de cette ville ; cérémonie du couronnement des anciens ſouverains d'Aquitaine. 214
Commerce, population de Limoges ; cérémonie nommée *Oſtenſion*. 217

LETTRE CDLXIII.

Suite du Limoſin.

La petite ville de *Chalus* ; ſon origine, ſon château, ſa deſcription. 219
Tréſor curieux trouvé dans ce château ; ſiége qu'il occaſionna de la part de Richard ; anecdote concernant ce monarque Anglois. 221
La petite ville d'*Aixe* ; ſon château ; ſiége qu'il a ſoutenu. 225
Fief du *Bary*, maiſon de *Saint-Aulaire* ; anecdotes. 227
La petite ville de *Saint-Junien* ; ſon ancien monaſtere ; manuſcrit curieux. 228

LETTRE CDLXIV.

L'Angoumois.

Situation; climat, ſol, commerce, habitans & hiſtoire abrégée de *l'Angoumois.* 232
La petite ville de *Rochechouart*; ſes vicomtes; guerre que ſoutint l'un d'eux contre les Anglois. 235
Branche de cette maiſon dite des *Bourdet.* 238
Autre branche des ſeigneurs de *Mortemart*; aventure étrange arrivée à une des dames de ce nom; opinion populaire à ce ſujet. 239

LETTRE CDLXV.

Suite de l'Angoumois.

La petite ville de *Chabanois*; ſes anciens ſeigneurs. 243
La petite ville de *la Rochefoucault*; ſes comtes; anecdote ſur l'un d'eux; ce qu'il y a dans cette ville. 246
Le village de *Rancogne*; ſes mines; deſcription curieuſe de ſes *caves.* 251
Notice ſur *Jean Heraud*, ſieur de *Gourville.* 254
La petite ville de *Ruffec*, ſa terre & ſa ſeigneurie. 255
La petite ville de *Verteuil*; ſéjour qu'y a fait l'Empereur Charles-Quint. 257

LETTRE CDLXVI.

Suite de l'Angoumois.

La ville d'*Angoulême*; ſon ancien nom; ſes comtes & ſes ducs; anecdote ſur *Charles de Valois*, l'un d'entre eux. 259
Situation d'Angoulême; ſa cathédrale; ſes monaſteres de *Saint-Cybard* & de *Saint-Auſone*. 266
Autres égliſes de cette ville; ſes priviléges; ſon commerce. 269
Perſonnages célebres qu'elle a produits; *Marguerite de Valois*, ſœur du roi François I. 271
François Ravaillac; de qui iſſu; ſon crime atroce. 272
Balſac. 274
Belle & fameuſe ſource de *la Touvre*. 275

LETTRE CDLXVII.

Suite de l'Angoumois.

Le bourg de *Jarnac*; bataille qui s'eſt donnée dans ſes environs; mot du prince de Condé. 277
Bourg-Charente. La petite ville de *Cognac*; ſon commerce, ſa ſituation; conciles remarquables qui s'y ſont tenus; ſon château, où naquit le roi François I. 279
Hommes célebres qu'a produits cette ville. 284
La petite ville d'*Aubeterre*; ce qu'il y a de remarquable. 285

victoire ſignalée remportée par ſaint Louis dans ſes environs. 315
Anecdote concernant des dames de la Trémouille, & ſiége que ſoutint à ce ſujet cette ville. 318
La petite ville de *Saint-Jean-d'Angely*; ſon ancien monaſtere; relique qui y a attiré un grand nombre de pélerins. 323
Deſcription du ſiége qu'a ſoutenu cette ville. 324
La petite ville de *Soubiſe*; ſa deſcription, ſon château, ſon égliſe collégiale, ſes ſeigneurs; ſiége qu'elle a ſoutenu. 331
La ville de *Brouage*; ſa ſituation, ſon commerce; ſiége qu'elle a ſoutenu. 335
La ville de *Marennes*; ſes anciens ſeigneurs, ſes environs. 338
L'Iſle d'*Oléron*; le château *du Bourg*; la tour *de Chaſſiron*; le pertuis d'*Antioche*. 339

LETTRE CDLXX.

L'Aunis.

Deſcription générale de *l'Aunis*. 341
La ville de *Rochefort*; ſon origine, ſon port, ſes curioſités, ſes environs. 344
La ville de *la Rochelle*; ſon origine, ſon hiſtoire. 347
Entrée du roi Charles IX dans cette ville. 351
Maſſacre de la *Saint-Barthélemi*, non exécuté à la Rochelle; guerre civile qui le ſuivit; deſcription d'un ſiége mémorable; exploits du brave *La Noue*; courageux dévouement

de Jean de la Garde, ſeigneur de *Vins.* 355
Autre ſiége mémorable de cette ville ſous Louis XIII. 369
Port de la Rochelle; ce qu'il y a de remarquable dans cette ville; ſon commerce. 373
L'Iſle de Ré, & *la tour des Baleines.* 377
La ville de *Saint-Martin*, capitale de cette iſle; ſes fortifications; forts qu'on voit dans cette iſle. ibid.
L'Iſle d'Aix, & la petite ville de *Marans.* 379
Le bourg de *Surgeres*; ſes anciens ſeigneurs; ſon château. 380
Le bourg de *Rohan-Rohan*; ſon érection en duché-pairie. 382

LETTRE CDLXXI.

Le Poitou.

Situation du Poitou; origine prétendue des Poitevins. 384
Hiſtoire de cette province ſous les Romains, les Viſigoths & Clovis; monaſtere fondé par ſainte Radegonde. 385
Comtes de Poitou : ils prennent le titre de ducs d'Aquitaine; l'un d'entre eux poëte. 391
Hiſtoire ſinguliere d'un autre de ces comtes; le Poitou réuni à la couronne. 395
Société d'enthouſiaſtes qui ſe forma dans cette province. 404
Parlement de Paris & univerſité transférée

à Poitiers. 406
Productions, rivieres, ports du Poitou, couches de coquillages. ibid.
Gouvernement ecclésiastique, élections, population, & caractere des habitans du Poitou. 408

LETTRE CDLXXII.

Suite du Poitou.

La ville de *Niort*; sa situation; siége qu'elle a soutenu; son commerce; ses maisons religieuses; ses priviléges. 411
La petite ville de *Mailleſais*; son ancien château & son ancien évêché. Anecdote concernant le cardinal de Bourbon, proclamé roi de France. 413
La ville de *Luçon*; son ancienne abbaye; son église cathédrale; siége qu'elle a soutenu; ses environs. 415
Le bourg de *Mareuil*; le petit port de *Jard*; les *Sables d'Olonne*; port & commerce de cette derniere ville; siége qu'elle a soutenu. 417
La principauté de *Talmond*, & celle de *la Roche-ſur-Yon*; étymologie du nom de la premiere. 420
Les trois iſles d'*Yeu*, de *Noir-Moutier* & de *Bouin*. 421
La petite ville de *Beauvoir-ſur-mer*; danger qu'y courut Henri IV. 423

LETTRE CDLXXIII.

Suite du Poitou.

Environs de Beauvoir; ſituation du bourg de *la Garnache*; ſiége qu'il a ſoutenu; trait héroïque d'un ami pendant ce ſiége. 425
La petite ville de *Montaigu*. 427
Le bourg de *Tiffauges*; peuples anciens appelés *Teiphaliens*. ibid.
La petite ville de *Mauléon*; ſon territoire, & ſon hiſtoire. 429
Notice ſur le troubadour *Savary* de Mauléon. 430
La petite ville d'*Argenton-le-Château* 432
La ville de *Thouars*; ſon commerce, ſon terroir; origine de ſes anciens ſeigneurs. ibid.
Les petites villes de *Breſſuire*, d'*Airvaux* & de *Parthenay*. Maiſon de ce nom; mot d'une demoiſelle de cette famille à Henri IV. 434
La petite ville de *la Châtaigneraie*; ſon territoire, ſon commerce. Combat d'un ſeigneur de ce nom; origine du mot *coup de Jarnac*. 436
Le petit lieu de *Vouvant*; la ville de *Fontenay-le-Comte*; ſa ſituation, ſes curioſités, ſon commerce; ſiéges qu'elle a ſoutenus. 437
Grands hommes qu'a produits cette ville. 439

LETTRE CDLXXIV.

Suite du Poitou.

La petite ville de *Saint-Maixent*; ſon c
ſon commerce, ſon abbaye, & uſ
qu'on y obſervoit.
La petite ville de *Luſignan*; notice
fée *Méluſine*; deſcription de ce f
château.
Remarques ſur la généalogie de la ma
de Luſignan. 4
La petite ville de *Vivonne*; la ville de *l*
tiers; ſes environs, ſon intérieur, ſon évê
les quatre barons qui portent l'évêque
cérémonie le jour de ſon entrée. 4
Egliſes de Poitiers; ce qu'elles offrent
remarquable. 45
Reſtes d'antiquités de cette ville; tour d
Maubergeon. 452
Places, promenades; tombeaux des chevaliers
François tués à la bataille de Poitiers. 454
Privilége accordé aux maire & officiers muni-
cipaux de Poitiers; hôtel de ville & ſon
horloge; préſidial, univerſité. 456
Grands hommes nés à Poitiers. 458

LETTRE CDLXXV.

Suite du Poitou.

Pourquoi le Voyageur n'a pas parcouru le
Mirebalais & le Loudunois. 460

La petite ville de *Montreuil-Bonin*; veſtiges du vieux *Poitiers*. 460
La ville de *Chatellerault*; ſa ſituation, ſon hiſtoire, ſon commerce, ſes manufactures. 461
La petite ville de *Chauvigny*; la paroiſſe de *Civeaux*; ce qu'on voit de remarquable dans ſes environs. 464
La petite ville de *Montmorillon*; ſon hiſtoire, ſon commerce. 465
Son couvent des Auguſtins; ruines remarquables d'un temple gaulois. 466

Fin de la Table du Tome XXXIV.